MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE
DE NIMES

VII^me^ SERIE

TOME LX

Années 1977 - 1978 - 1979





NIMES
IMPRIMERIE LE CASTELLUM
8, rue de Berne

1980

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

TABLE DES MATIERES

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 1978

Jean-François SEGUIER et Scipion MAFFEI, par M. Joachim Durand, président 7

Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1977, par M. André MODESTE, présidant sortant 14

Le pari de Pascal et le calcul des Probabilités, par M. André NADAL 19

L'écologie, naissance, renaissance et pathologie d'un mot, par M. le professeur Hervé HARANT 46

SEANCE PULIQUE DU 28 JANVIER 1979

Jean-Jacques BROUSSON et Raymond ESCHOLIER, par Claude ESCHOLIER, président 55

Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1978, par M. Joachim DURAND, président sortant 61

Démélés du notaire Vidal avec les consuls et le seigneur de Marguerittes au XVIII° siècle, par M. l'abbé René ANDRE 65

Vingt-cinq ans de découvertes et de recherches concernant l'époque romaine à Nimes, par M. Victor LASSALLE 73

Le poète Léo Larguier, son centenaire, par M. André NADAL 89

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 1980

L'âme italienne, par Mlle Alice FERMAUD, présidente 97
Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1970, par M. Claude ESCHOLIER, président sortant 104
Le livre-journal d'un paysan d'Aujac de 1773 à 1820, par M. l'abbé Raymond MARCHAND 109
Allocution de M. Guy GARDAVAUX, Secrétaire Général de la Préfecture du Gard 120

LETTRES, SCIENCES, ARTS

Un Nimois exemplaire au Moyen-Age : Pierre SCATISSE, par M. l'abbé René ANDRE .. 122
Le procès de Nuremberg, par M. Laurent CLEMENT 151
La Renaissance politique de Florence au XVI° s. par Mlle Alice FERMAUD 179
La famille d'Anduze et Sauve du milieu du X° s. au milieu du XIII° siècle, par Mlle Lina MALBOS 202
Procès faits aux animaux au Moyen Age et sous l'Ancien Régime, par M. André NADAL .. 230
Une attachante figure du Moyen Age languedocien : l'abbé FROTARD, de Saint-Pons-de-Thomières, par M. Edgar TAILHADES .. 260
Biologie, race et racisme, par M. Félix VILLENEUVE 273

EPHEMERIDES

Année 1977 296
Année 1978 301
Année 1979 306

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 1978

ALLOCUTION DU PRESIDENT

Jean-François SEGUIER et Scipion MAFFEI

par M. Joachim DURAND

Membre résidant,

Président

Pour aller de la place des Carmes à l'avenue Carnot, j'emprunte la rue Séguier. Je ne passe jamais dans cette rue sans accorder un regard à la belle maison située au numéro 7.

C'est la demeure que fit construire notre compatriote Séguier, à son detour à Nîmes, après qu'il eut rempli, à Vérone, ses derniers devoirs envers son ami le marquis Scipion Maffei, décédé en 1755.

*
* *

Né à Nîmes en 1703, Jean-François Séguier était le fils d'un conseiller à notre présidial. Il reçut, chez les jésuites, une forte éducation littéraire.

La présence à Nimes de monuments romains, une médaille d'Agrippa qu'il trouva éveillèrent en lui, dès l'âge de dix ans, le goût de l'antiquité. Il s'occupa, désormais, à classer et à expliquer toutes les monnaies antiques qu'il pouvait trouver et s'efforça de comprendre les inscriptions gravées sur d'anciennes tombes ou placées au faite des anciens édifices.

Quand il eut atteint sa vingtième année, on arracha notre archéologue — on disait alors antiquaire — à ses chères études et on l'envoya à Montpellier, pour faire son droit, car son père désirait qu'il lui succédât dans sa charge de conseiller.

Fils docile, Jean-François apprit par cœur les *Institutes*, non par goût mais pour s'en débarrasser, et prit un très grand plaisir à fréquenter le Jardin des plantes, la botanique étant devenue sa seconde passion.

Son droit terminé, il revint à Nîmes et à ses études chéries avec encore plus d'ardeur. Capable de reconnaître des quantités de plantes, d'expliquer de nombreuses médailles, parvenant à lire des inscriptions ignorées jusque-là, son nom commença à se répandre dans tout le Midi, et cela sans qu'il eût rien publié.

A vingt-six ans, consulté déjà par tous les chercheurs et les amateurs d'antiquités de Nîmes, d'Avignon, d'Aix, de Montpellier, il commença à correspondre avec les deux savants les plus connus de cette époque : le baron Bimard de la Bastie, habitant un château près de Grenoble et le président Bouhier, en fonction à Dijon.

La Bastie ne manquait pas d'esprit. Apprenant qu'un de ses amis de peu d'envergure, le marquis de Caumont, venait d'être élu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il écrivait à Séguier : « Cette distinction littéraire l'a comblé de joie. Si elle m'arrivait, elle ne m'en ferait plus, puisque je vois que pour l'obtenir il ne faut que savoir lire et écrire, comme pour passer notaire. »

Ils sont trop verts... c'est le cas de le dire, puisqu'il s'agit d'Académie. Les temps ont quelque peu changé ! Aujourd'hui, pour être notaire, ainsi que pour faire partie d'une Académie, qu'elle soit de Paris ou de province, il faut savoir un peu plus que lire et écrire.

Vous ne serez pas étonnés de m'entendre vous dire que, quelque temps après, La Bastie ayant été élu à cette même Académie, il en fut... enchanté.

M. Wladimir d'Ormesson s'est révélé excellent observateur quand il a écrit, au sujet de l'Académie Française : « La critiquer, mais en être ».

Séguier était d'un naturel sage, réservé. Les études, purement désintéressées, d'archéologie, de numismatique, de botanique qu'il poursuivait dans sa calme province, en attendant de succéder à son père, suffisaient à son bonheur. Certes, sa notoriété n'aurait fait que s'accroître dans tout le Midi de la France, mais, comme il était modeste, son nom n'aurait peut-être jamais été connu à Paris, sans une circonstance singulière qui changea sa vie.

En octobre 1732, le marquis Scipion Maffei, homme émi-

nent et très populaire en Italie, auteur, notamment, d'une tragédie célèbre *Mérope* et d'un savant ouvrage d'érudition *Vérone illustrée,* visita Nîmes. Soucieux de mettre en relief les monuments antiques de son pays, il soutenait que, seuls, le Colisée de Rome et les arènes de Vérone, sa ville natale, étaient des « amphithéâtres », ce que n'étaient pas, d'après lui, les Arènes de Nîmes.

Séguier, avec qui Mafféi se mit en rapport dès son arrivée dans notre ville, eut tôt fait de ramener le savant italien à moins de prétention. Il le fit avec une courtoisie, une mesure, une compétence qui impressionnèrent Mafféi. A tel point, que celui-ci demanda à notre compatriote de bien vouloir l'accompagner dans les deux autres villes du Midi de la France qu'il devait visiter : Arles et Narbonne. Pendant cette visite, l'amitié entre Mafféi et Séguier devint si étroite qu'ils décidèrent de ne plus se séparer. Séguier, qui, avec l'autorisation de sa famille, avait quitté Nîmes pour quelques semaines, ne devait y revenir qu'après une absence de vingt-deux ans.

*
* *

Les deux savants avaient en tête un projet identique : courir le monde pour ramasser des inscriptions, afin de faire un recueil nouveau plus complet que celui de Gruter.

Alors, le beau voyage, dont Séguier nous a laissé une relation manuscrite, commença. Ils visitèrent d'abord les curiosités amassées, à Aix, par le président Mazaugues, à Avignon, par le marquis de Caumont, à Dijon, par la président Bouhier, à Auxerre, par l'abbé Le Bœuf.

Nos deux érudits allaient par petites étapes, puisque trois longs mois furent nécessaires pour parcourir la distance Nîmes-Paris. Dans certaines villes modernes, ils furent accueillis par des savants ou des académies. Mais la plupart de ces agglomérations récentes étaient délaissées, car elles ne contenaient aucune inscription. Par contre, de longues distances étaient parfois parcourues pour aller visiter des villages possédant quelque débris antique.

Pour bien connaître Paris, Mafféi et Séguier y demeurèrent trois ans. Les savants, les personnages importants de la capitale, qui connaissaient Mafféi de réputation, le reçurent avec

distinction, et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres l'admit en surnombre.

Grâce à ce séjour de trois années à Paris, nos voyageurs connurent tous les hommes célèbres de ce temps, notamment les Jussieu, Fontenelle, Réaumur, Montesquieu, Voltaire. Des conversations qu'il eut avec ce dernier, Séguier déduit qu'il « était un peu trop plein de lui-même » ; mais il ajoute « ce défaut est en quelque façon pardonnable dans une personne d'autant de mérite et de réputation ».

Maffei et son ami Séguier fréquentèrent les salons à la mode, en particulier celui de la marquise de Verteillac, qui réunissait chez elle des personnes d'esprit, dont beaucoup sont bien oubliées aujourd'hui.

Le charme de Paris, celui de Mme de Verteillac agirent-ils sur Maffei et Séguier ? C'est possible, car, pendant ces trois années, ils ne discutèrent pas beaucoup d'épigraphie.

Quand Maffei était en Italie, les parisiens l'imaginaient paré de toutes les vertus et de tous les talents. Vu de près, et pendant trop longtemps, il déçut, lassa. On le trouva même vaniteux. Son prestige souffrit de ce trop long séjour.

S'en rendant compte, il quitta la capitale et se rendit successivement, avec Séguier, en Angleterre, en Hollande et en Autriche. Dans ces différents pays, ils furent présentés à des têtes couronnées et s'entretinrent avec des savants.

Enfin, nos voyageurs arrivèrent à Vérone, que le marquis avait quitté depuis cinq ans et où Séguier devait résider pendant dix-huit ans. Maffei y avait rassemblé les plus beaux marbres et les inscriptions les plus curieuses. Il y attirait les hommes les plus distingués de l'Italie ainsi que les savants du monde entier, voyageant dans cette région.

Séguier aidait le marquis à faire les honneurs de son palais et de ses richesses, collaborait avec lui, et, en même temps, travaillait pour son compte, réunissant des inscriptions, classant des médailles, décrivant des monuments, observant les astres.

L'été, il allait chercher les plantes alpestres sur les montagnes du Véronais et du Vicentin. C'est au retour de ces courses qu'il écrivit son *Traité sur les plantes de Vérone et sa Bibliothèque botanique,* ouvrage aujourd'hui délaissé mais qui,

à l'époque, avait été bien accueilli par les savants. Réaumur, en présentant le livre à l'Académie des Sciences, demanda et obtint pour Séguier le titre de correspondant.

Maffei vieillissant, Séguier était chargé de la volumineuse correspondance, échangée avec tous les savants d'Europe.

Un détail amusant intéresse notre ville dans cette correspondance.

Dans une lettre à Séguier, au milieu de graves dissertations sur les monnaies consulaires ou impériales, l'allemand Schlaeger, célèbre numismate à Gotha, réclamait brusquement pour sa femme « quelques aunes de ces belles étoffes de soie fabriquées à Nîmes », qu'il désirait avoir rapidement, car, ajoutait-il « l'amour du sexe pour la parure ne souffre pas de long délai ».

Voilà un savant qui paraissait connaître les femmes !

⁂

Maffei mort, en 1755, Séguier revint se fixer à Nîmes. On recommença à le consulter de toutes parts. Il répondait longuement à tous ses correspondants, revoyant, corrigeant et refaisant même parfois les mémoires qu'on lui soumettait.

Devenu Directeur de l'Académie de Nîmes en 1758, il publia, l'année d'après, sa dissertation sur la Maison-Carrée.

Il y racontait comment il avait retrouvé l'inscription de ce beau monument à l'aide de trous dans lesquels s'enfonçaient les crampons de fer qui retenaient les lettres de bronze. Cette inscription : « *A Caïus César, fils d'Auguste, consul, et à Lucius César, fils d'Auguste, consul désigné, princes de la jeunesse* » paraissait fixer à la fin de l'an I ou au commencement de l'an II la date de la construction de la Maison-Carrée.

La première ligne de cette inscription ayant beaucoup de trous inutiles, notre éminent compatriote, le Commandant Emile Espérandieu, a été d'avis que l'inscription déchiffrée par Séguier en recouvrait une autre, qu'il a, il y a quelques décennies, reconstituée comme suit : « *Marcus Agrippa, fils de Lucius, trois fois consul, impérator, revêtu de la puissance tribunicienne pour la 3e fois, donne ce monument à la colonie auguste des Nimois.* »

Un troisième chercheur, M. Amy, Directeur de Recherches au Centre National de la Recherche Scientifique, a indiqué, en 1972, qu'après avoir repris minutieusement le relevé de ces trous de scellement et après avoir reconstitué la forme des lettres et des tenons, il avait constaté qu'une seule inscription : celle de *Lucius et Caïus César,* avait existé, mais qu'après une première pose maladroite des modifications avaient dû y être apportées pour rétablir les erreurs de l'ouvrier qui avait posé les lettres, d'où l'existence de trous supplémentaires. M. Amy estime que l'inscription ne comportait au départ qu'une seule ligne et que le titre de « *princes de la jeunesse* » a été rajouté ensuite, probablement à la mort du second de ces princes, permettant ainsi la datation de cette inscription et, par là même, du monument en 4-6 après Jésus-Christ.

Vous comprendrez que je laisse à de plus compétents que moi le soin de décider quelle est, de ces trois manières de voir, celle qui est la plus vraisemblable. Suivant le mot de Talleyrand : « J'ai exposé, je n'ai pas tranché. »

*
* *

La renommée, que sa découverte lui avait apportée, Séguier ne chercha pas à en profiter. Il continua l'ouvrage commencé depuis sa jeunesse et qui devait contenir la table de toutes les inscriptions connues. Bien qu'il en eût réuni deux cent mille, dont trente mille au moins étaient encore inédites, il mourut le 1er septembre 1784, à l'âge de quatre-vingt-un ans, sans avoir pu se décider à faire paraître son livre, tant il voulait constamment l'améliorer.

Bien qu'il ait été élu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il était demeuré fidèle à sa ville natale, heureux, dans sa splendide demeure, de montrer aux visiteurs ses belles collections.

Séguier eût pu vendre très cher à l'étranger et même au roi de France, qui s'était porté acquéreur, sa bibliothèque et ses collections. Il préféra les donner à l'Académie de Nimes. Rivalisant de générosité, l'évêque de Nimes, Mgr Becdelièvre, acheta, pour douze mille livres, la maison de Séguier pour donner une asile sûr à ces richesses si péniblement réunies. Sé-

guier accepta, mais fit don immédiatement de cette somme aux pauvres, ce qui le rendit encore plus populaire.

Ses obsèques furent célébrées sous le péristyle de la Maison-Carrée, en présence d'une très nombreuse assistance.

Après sa mort, son éloge fut prononcé à l'Académie de Dijon, à celle de Montpellier, ainsi qu'à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, où Dacier, Secrétaire perpétuel, déclara, notamment : « Le jour de sa mort fut un jour de deuil pour toute la ville de Nimes. Les pauvres regrettaient en lui leur père ; les gens de bien, leur exemple ; ses confrères, leur guide et leur modèle : tous, l'homme aussi bon, aussi vertueux que savant, qui honorait les lettres, sa patrie et l'humanité. »

*
* *

Qu'il est exaltant et réconfortant l'exemple de tels hommes qui, comme Séguier, sans idée de gloire et de profit personnel, ne vivent que pour la science et pour être utiles !

Je suis persuadé que, comme moi-même, vous estimez que leur souvenir doit être conservé et leur mémoire honorée.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADEMIE PENDANT L'ANNEE 1977

par M. André MODESTE

Membre résidant, Président sortant

La tradition veut qu'au mois de janvier, au seuil d'une nouvelle année académique, on fasse, à l'occasion de la séance publique de notre Compagnie, le bilan de ce qui a été dit et de ce qui s'est passé au cours de l'année écoulée.

Cette relation débute presque toujours, hélas ! par un ultime salut à la mémoire des confrères disparus au cours des douze mois du millésime précédent. Cependant, en 1975 et 1976, la Camarde nous a oublié. En 1977, elle est revenue frapper à notre porte : au mois de novembre, elle a appelé le chanoine René Thibon que la maladie retenait loin de nous depuis plusieurs années. Ce fut un prêtre de grande foi, un professeur de mathématiques de haute compétence, un chef d'Etablissement qui a formé de nombreux élèves. Qu'il repose dans la paix. Mais notre Académie est un corps vivant où toute cellule détruite est remplacée par une cellule nouvelle. Quelques semaines après la disparition du chanoine Thibon, elle recevait dans son sein M. Pierre Abauzit. Sorti de l'Ecole Polytechnique, donc ouvert à toutes les disciplines, M. Abauzit, dans son discours de remerciement, révéla à notre curiosité ce qui fait que les recherches généalogiques, aussi captivantes que difficiles et qui demandent à la fois patience et intuition constituent souvent un roman-policier à suspense.

Si nous étions une Administration publique, je pourrais dire que les mouvements du personnel et les promotions ont été nombreux chez nous en 1977. Jugez-en.

M. l'abbé André, membre non résidant, est devenu membre résidant surnuméraire.

Ont été élus membres non résidants M. Paul Troy, ingénieur général de la Marine, en remplacement de M. Jean Pourtal de Ladevèze, décédé, dont il a fait l'éloge, et M. le professeur Vago, membre de l'Institut, en remplacement de M. l'abbé André.

M. l'amiral Sap et M. le professeur Aquarone, professeur honoraire de langue portugaise, ont été nommés membres honoraires.

Ont été élus membres correspondants : MM. Arnaud de Cazenove, Olivier Lombard, Roger Ferlet, Roger Gaillard, le docteur Charly Sam Jallatte, Paul Blanc, Christian Liger, Jacques Henry-Robert, Gaston Roux, le R.P. Yves Salem, Pierre Dupuy.

Notre confrère Henri Chabrol, membre résidant, a reçu deux prix de poésie décernés par l'Académie Française, le Prix Broquette et le Prix Bardet, qui consacrent une œuvre poétique d'une exceptionnelle élévation.

Par ailleurs, l'Académie a été représentée, au cours de l'été dernier, à des manifestations organisées à Vergèze en l'honneur de M. Edgard Raizon, membre correspondant, à Sommières pour rendre hommage à M. Ivan Gaussen, membre non résidant, et à St-Gilles pour honorer M. Guillaume Laforêt, jadis membre correspondant.

Lors de la séance publique du 30 janvier 1977, nous avons remis à Mme Frédérique Hébrard le prix que l'Académie de Nimes lui avait attribué pour son livre *Un mari est un mari,* qui fut au demeurant un best-seller. L'action de ce livre se déroule dans notre région et Mme Frédérique Hébrard a su, sous une forme plaisante, y évoquer avec amour les hommes, les garrigues, les vignes et les plages de ce coin de France.

C'est au cours de cette même séance que le Président en exercice se pencha sur son passé africain et que MM. Maurice Aliger et Félix Villeneuve redonnèrent chacun la communication qu'ils avaient faite au cours de l'année en séance ordinaire. M. Aliger, Conservateur du Musée de Nages, fut, avec son père récemment disparu, l'inventeur du site de la Vaunage où les fouilles, entreprises sur leur impulsion, firent apparaître les vestiges d'un lointain passé. D'autres fouilles, entreprises dans les territoires voisins, ont apporté la preuve que ces sites ont été habités au cours de la protohistoire et mis au jour du

matériel de la civilisation des « oppida ». C'est ce que nous apprit M. Aliger avec sa compétence et sa clarté coutumières. M. Félix Villeneuve connaît comme nul autre l'*histoire du tabac.* Il a raconté l'étonnante et cependant heureuse aventure que fut la vie de Jean Nicot, citoyen de Nimes, qui introduisit le pétun en France. Mais, professeur de biologie, M. Villeneuve n'oublie pas que le tabac appartient à la famille des solanacées où il côtoie d'inoffensifs légumes comme l'aubergine, mais aussi des plantes dangereuses telles que le jusquiame et la belladone. Je vous laisse à penser quelle fut sa conclusion qui, en dépit de sa modération, aurait réjoui le cœur de Madame Simone Veil.

Comme tout le monde ne le sait pas, le Préfet du Gard, ès qualité, est statutairement président d'honneur de notre Compagnie. M. Clément Laurent, préfet actuellement en fonction, n'a pas voulu se contenter d'un titre honorifique et nous a donné, à la fin de l'an passé, une remarquable communication sur le *Procès de Nuremberg.* M. Clément, qui était attaché à la section française du Tribunal, a démonté pour nous son mécanisme, les motifs qui ont inspiré sa création, sa procédure. Mais, témoin oculaire, il a pu aussi nous donner ses impressions personnelles sur le comportement des accusés et les conditions de l'exécution des condamnés à mort. Souhaitons que jamais plus les circonstances ne conduisent à la mise en place d'une juridiction d'exception de ce genre.

Nombreux furent les autres sujets que nos confrères traitèrent au cours de l'année académique 1977. Je ne vous dirai rien de la passionnante communication de M. le professeur Hervé Harant sur l'*Ecologie* vue sous l'angle de l'étymologie et de la sémantique, ni de l'étude de M. André Nadal sur le *Pari de Pascal,* étude liée au calcul des probabilités. Nos deux confrères ont accepté de récidiver ce soir.

Je crois que, à l'accoutumée, tous les sujets pouvant retenir la curiosité de l'honnête homme ont été abordés.

Les personnages exceptionnels ont retenu l'attention de nombre de nos confrères. M. Guy Dupré nous a appris, ce que beaucoup ignoraient, que *Dhuoda,* qui a donné son nom au Lycée technique de notre ville, était la nièce présumée de Charlemagne et qu'elle avait écrit un savant traité sur l'éducation des enfants. Quelques mois plus tard, sautant à pieds joints une dizaine de siècles, M. Dupré nous a parlé d'*Alexis de To-*

queville et de son ouvrage *La Démocratie en Amérique* que l'on cite souvent sans toujours l'avoir lu. M. l'Abbé André a fait revivre la figure de *Raymond Lulle,* pédagogue, écrivain et alchimiste du XIII[e] siècle, qui fut surnommé « le docteur illuminé ». Mlle Malbos a minutieusement établi la *généalogie des familles seigneuriales d'Anduze et de Sauves aux XI[e] et XII[e] siècles,* tandis que M. Pierre Couëtard a suivi *le destin des biens de Guillaume de Nogaret, Seigneur de Calvisson et autres lieux, du XIII[e] siècle jusqu'au milieu du XIX[e].* M. Joachim Durand nous a fait rougir en rappelant *les démêlés scandaleux de Caroline de Brusnwick avec son mari Georges IV* et sa passion pour un indigne amant. Autre comportement peu exemplaire, celui de *Roger Bussy-Rabutin,* auteur de « La vie amoureuse des Gaules » et libertin dans tous les sens du terme : c'est M. Lucien Frainaud qui nous a compromis dans la compagnie de ce cousin de Mme de Sévigné. M. le Bâtonnier Tailhades s'est posé et nous a posé la question de savoir *si Talleyrand fut l'instigateur d'un crime contre Napoléon.* Il en fut accusé mais aucune preuve n'en fut apportée. Il en était toutefois bien capable. Mlle Alice Fermaud, elle, nous a présenté *Giosué Carducci,* critique, professeur mais surtout grand poète, en nous faisant regretter que la beauté d'un poème ne puisse se retrouver dans sa traduction en langue étrangère. Enfin, M. le vicaire général Marchand a rappelé la figure du *docteur de Missols* qui fut un bon médecin, ami des pauvres, et qui, touché par la grâce, se fit prêtre et se consacra à soulager la misère des hommes.

Pour un Gardois, le mot « Sabran » évoque un site, un château, un vignoble. Pour le Général Cothias, c'est aussi une famille de vieille noblesse dont il a fouillé le passé. Le personnage le plus attachant de cette lignée, Gersinde de Sabran, Comtesse de Provence, fut au XIII[e] siècle la protectrice des troubadours.

Quant à M. André Bernardy, qui a une âme de bénédictin, il a exploré patiemment toutes nos archives pour identifier les personnages que représentent *les tableaux qui tapissent les murs de nos locaux* et il nous a présenté les résultats de ses recherches obstinées.

Maître Fontaine nous a prouvé que la xénophobie est un mal

de toutes les époques en narrant, en juriste dont le droit n'a pas desséché le cœur, un affrontement, aux Salins d'Aigues-Mortes, entre ouvriers, autochtones d'un côté, immigrés italiens de l'autre. Il y eut mort d'homme. Cela se passait au XIX[e] siècle.

M. le Pasteur Paul Brunel est le doyen de notre académie, doyen par l'acte de naissance, mais un des plus jeunes par l'esprit et par le cœur. Il a pris la parole deux fois en 1977. Ayant eu l'occasion de faire un voyage au Liban, pays qui lui est cher, il voulut nous faire partager son enthousiasme devant *la découverte d'une très ancienne et très brillante civilisation à Ebla,* au pays des cèdres. Une autre fois, il nous fit une communication intitulée *Points d'interrogation,* posant des questions sur les grands problèmes spirituels qui troublent les hommes, questions auxquelles il nous laissait en partie le soin de répondre.

Mesdames, Messieurs, voilà la fin d'une nécessaire mais peut-être fastidieuse lecture. Excusez-moi de vous l'avoir imposée. Le respect des traditions a toujours ses servitudes.

LE PARI DE PASCAL ET LE CALCUL DES PROBABILITES

par André NADAL,

Ancien Président

Ainsi que l'indique son titre cette étude portera cela va de soi sur le *Pari de Pascal* en *relation* avec le *Calcul des Probabilités.*

Nous verrons les points les plus saillants du célèbre Pari, ses équivoques mathématiques et logiques, les réserves et critiques que l'on a pu faire, nous examinerons enfin les raisons qui ont amené Pascal à introduire le calcul dans un sujet où l'on était en droit de l'attendre le moins.

Cette question à laquelle je me suis intéressé vraiment avec sérieux depuis plus d'un quart de siècle, est assez délicate, elle sollicite, il faut le dire, quelque peu *l'attention.* Depuis l'époque lointaine où j'étais élève de mathématiques spéciales au Lycée de Nîmes, l'argument du Pari n'a cessé de m'intriguer.

Ces dernières années j'ai pu avoir de la *Nationale* un *fac-similé* du manuscrit. L'ensemble de quatre pages est un brouillon par endroits à peine lisible, surchargé de ratures, de corrections, de reprises avec de constantes abréviations, des signes de rappel sans nombre et de formes diverses, des additions dans les marges ou encore dans le haut de la page inversée.

Il faut beaucoup de temps, une loupe, un fil d'Ariane pour arriver à se sortir d'affaire dans cet incroyable et unique brouillon écrit en 1654 par Pascal déjà atteint par la maladie. Je crois que le mieux est tout d'abord de nous remettre en l'esprit le texte du Pari en en faisant la lecture. Nous connaissons tous l'argument en faveur de la foi chrétienne ayant pour objet d'inspirer à l'incroyant, au *libertin* du XVII[e] siècle, le désir de prendre la décision capitale de passer du domaine de l'*observation* et de *l'analyse* à celui de la *foi.*

Dans son Dictionnaire, *Bayle* dit que la question avait déjà été envisagée par *Arnobe,* l'apologiste latin de la Religion Chrétienne au IV[e] siècle de notre ère, Arnobe avoue aux païens :

« Le Christ ne *prouve* pas la vérité de ses promesses. Cela est vrai ; car il n'y a pas de *preuve* possible de ce qui est à venir. Mais si telle est la condition des choses futures, qu'elles ne peuvent être atteintes ni saisies par aucune appréhension anticipée, le parti le plus raisonnable entre deux opinions douteuses, et dans l'attente d'un événement incertain, n'est-il pas d'adopter celle qui donne des espérances plutôt que celle qui n'en donne pas ? »

Mais ce qui n'est qu'un mot chez *Arnobe* devient chez Pascal une thèse en forme. Pratiquant l'art d'agréer, Pascal *dialogue* avec l'homme du monde, le libertin, plus ou moins *incrédule,* facilement *joueur* et habile à calculer son *intérêt.* Il lui assure que la religion lui promet des récompenses éternelles et que pour cela il n'a rien d'autre à faire que d'*engager quelque peu sa raison* puisque les vérités religieuses *ne sont pas rationnelles* et *engager quelque peu sa liberté* puisque la religion impose *certaines obligations.*

Je donne le texte du *Pari* dans l'édition classique de *Brunschvicg,* seulement le texte qui relève *exclusivement* du Pari, c'est-à-dire ce qui suit l'argumentation par la *foi* de l'existence de Dieu. Pascal propose alors au libertin son pari avec la transition bien connue : « *Parlons maintenant selon les lumières naturelles.* »

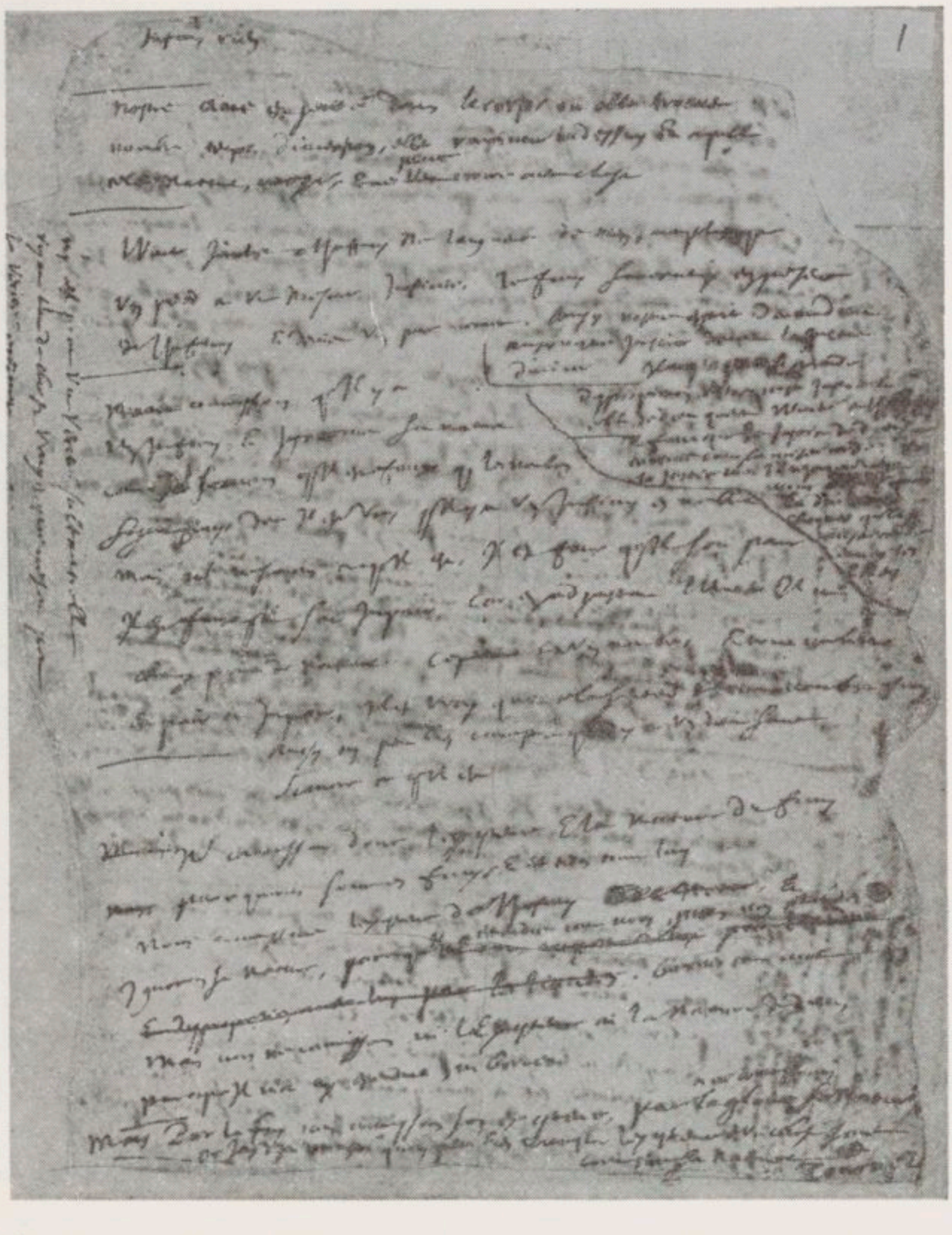
« Infini, rien.

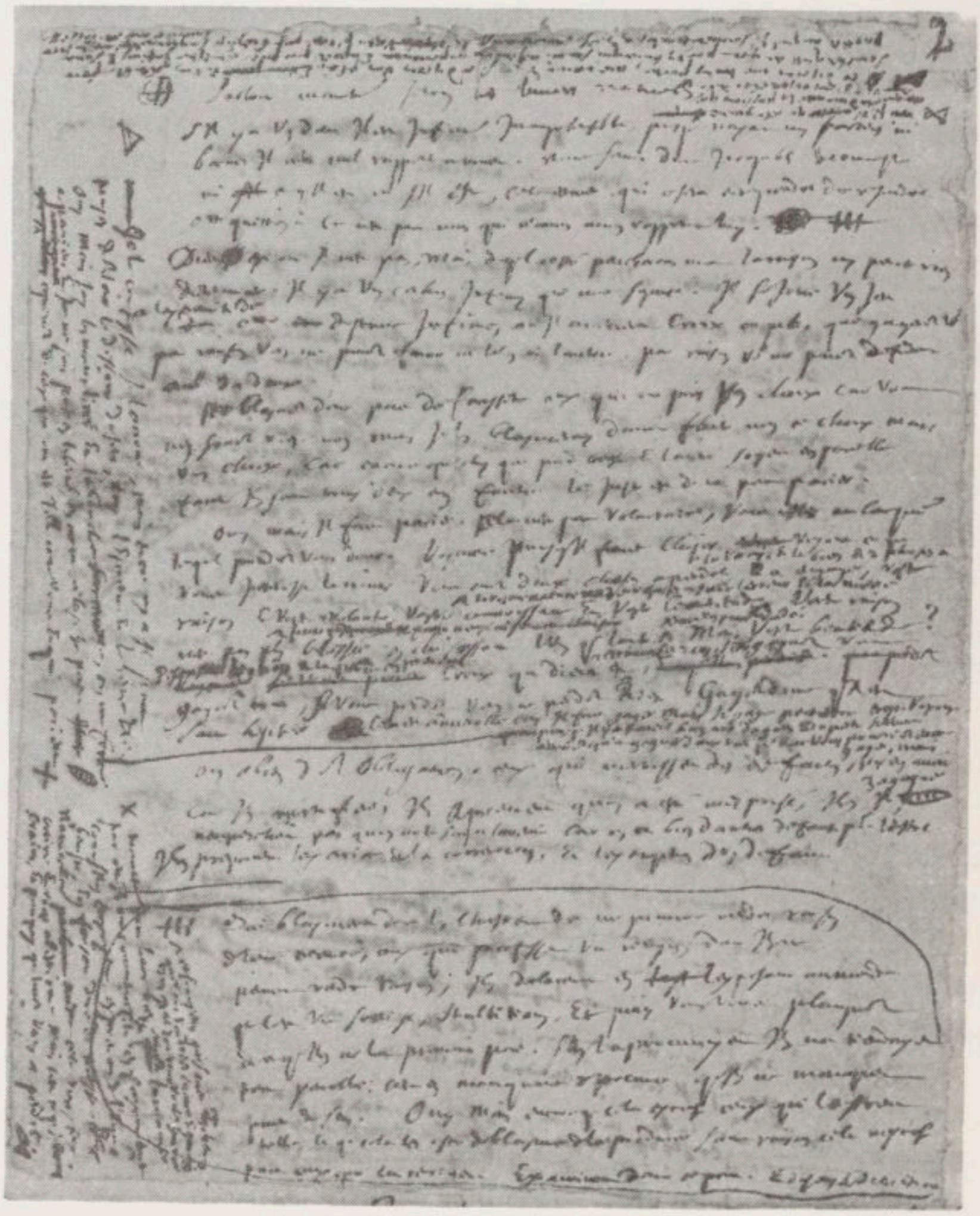
Notre âme est jetée dans le corps où elle trouve nombre, temps, dimensions. Elle raisonne là-dessus et appelle cela nature, nécessité et ne peut croire autre chose.

L'unité jointe à l'infini ne l'augmente de rien. Le fini s'anéantit en présence de l'infini et devient un pur néant. Ainsi, notre esprit devant Dieu, etc.

Parlons maintenant selon les lumières naturelles. S'il y a un Dieu, il est infiniment incompréhensible, puisque n'ayant ni parties ni bornes il n'a nul rapport à nous. Nous sommes donc incapables de connaître ni ce qu'il est, ni s'il est. Cela étant, qui osera entreprendre de résoudre cette question ? Ce n'est pas nous qui n'avons aucun rapport à lui.

Examinons donc ce point et disons : Dieu est ou il n'est pas, mais de quel côté pencherons-nous ? La raison n'y peut rien





déterminer. Il y a un chaos infini qui nous sépare. Il se joue un jeu à l'extrémité de cette distance infinie où il arrivera croix ou pile. Que gagerez-vous ? Par raison vous ne pouvez faire ni l'un ni l'autre. Par raison vous ne pouvez défendre nul des deux. Ne blâmez donc pas de fausseté ceux qui ont pris un choix, car vous n'en savez rien.

— Non, mais je les blâmerai d'avoir fait, non ce choix, mais un choix, car encore que celui qui prend croix et l'autre soient en pareille faute, ils sont tous deux en faute. Le juste est de ne point parier.

— Oui, mais il faut parier. Cela n'est pas volontaire, vous êtes embarqué. Lequel prendrez-vous donc ?

Voyons, puisqu'il faut choisir, voyons ce qui vous intéresse le moins. Vous avez deux choses à perdre le vrai et le bien et deux choses à engager, votre raison et votre volonté, votre connaissance et votre béatitude et votre nature a deux choses à fuir, l'erreur et la misère. Votre raison n'est pas plus blessée puisqu'il faut nécessairement choisir en choisissant l'un que l'autre.

Voilà un point vidé.

Mais votre béatitude ? Pesons le gain et la perte en prenant croix que Dieu est. Estimons ces deux cas : si vous gagnez vous gagnez tout, si vous perdez vous ne perdez rien. Gagez donc qu'il est sans hésiter.

— Cela est admirable. Oui il faut gager, mais je gage peut-être trop.

— Voyons. Puisqu'il y a pareil hasard de gain et de perte, si vous n'aviez qu'à gagner deux vies pour une, vous pourriez encore gager, mais s'il y en avait trois à gagner, il faudrait jouer (puisque vous êtes dans la nécessité de jouer) et vous seriez imprudent lorsque vous êtes forcé à jouer de ne pas hasarder votre vie pour en gagner trois à un jeu où il y a pareil hasard de perte et de gain. Mais il y a une éternité de vie et de bonheur. Et cela étant quand il y aurait une infinité de hasards dont un seul serait pour vous vous auriez encore raison de gager un pour avoir deux, et vous agiriez de mauvais sens, étant obligé à jouer, de refuser de jouer une vie contre trois à un jeu où d'une infinité de hasards il y en a un pour vous, s'il y avait une infinité de vie infiniment heureuse à gagner. Mais il y a ici une infinité de vie infiniment heureuse à gagner,

un hasard de gain contre un nombre fini de hasards de perte, et ce que vous jouez est fini : cela ôte tout parti ; partout où est l'infini et où il n'y a pas infinité de hasards de perte contre celui de gain, il n'y a point à balancer, il faut tout donner. Et ainsi quand on est forcé à jouer, il faut renoncer à la raison pour garder la vie, plutôt que de la hasarder pour le gain infini aussi prêt à arriver que la perte du néant.

Car il ne sert de rien de dire qu'il est incertain si on gagnera, et qu'il est certain qu'on hasarde, et que l'infinie distance qui est entre la *certitude* de ce qu'on s'expose et l'*incertitude* de ce qu'on gagnera égale le bien fini qu'on expose certainement à l'infini qui est incertain.

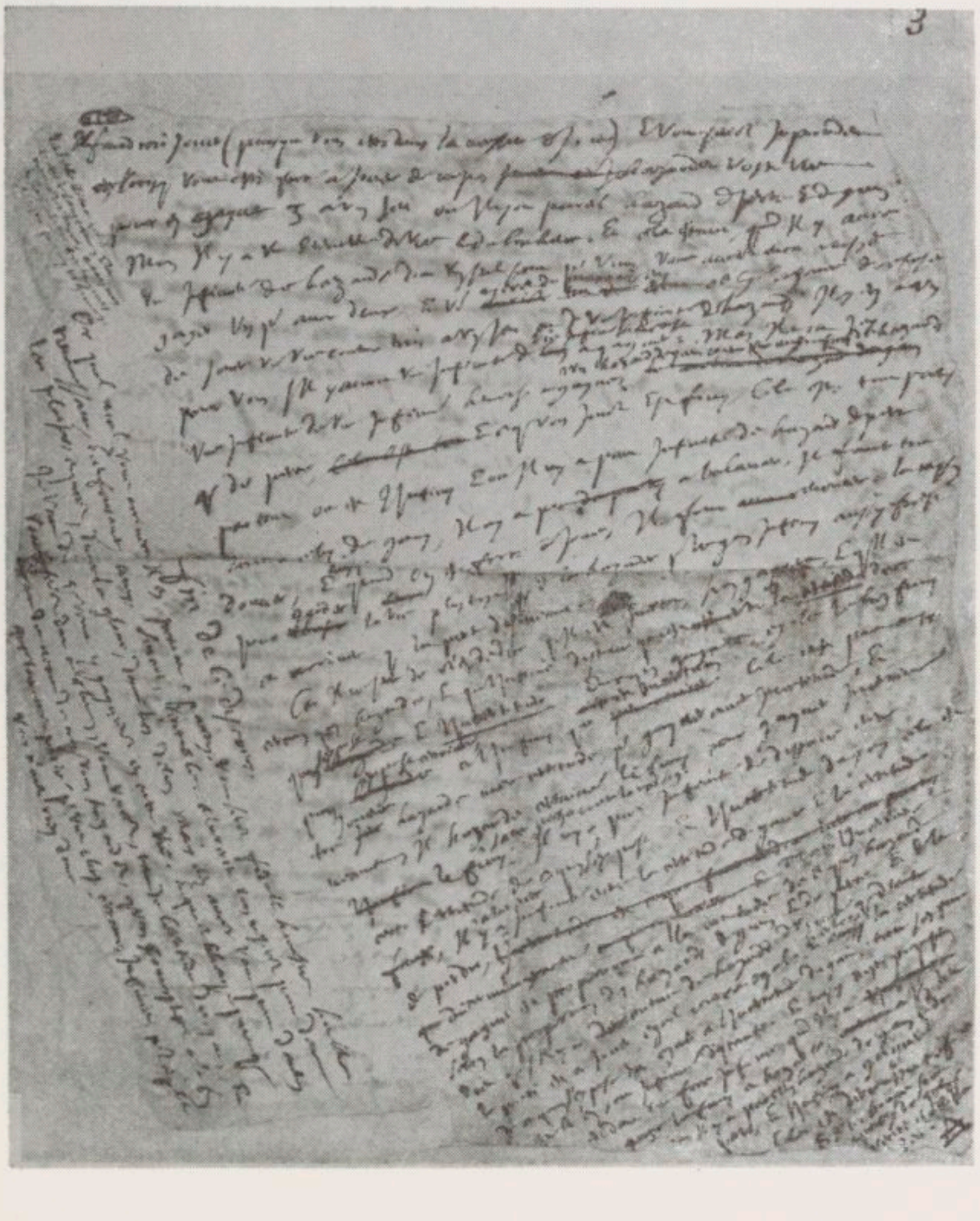
Cela n'est pas ainsi. Tout joueur hasarde avec certitude pour gagner avec incertitude, et néanmoins il hasarde certainement le fini pour gagner incertainement le fini sans pécher contre la raison. Il n'y a pas infinité de distance entre cette certitude de ce qu'on s'expose et l'incertitude du gain, cela est faux. Il y a à la vérité infinité entre la certitude de gagner et la certitude de perdre. Mais l'incertitude de gagner est proportionnée à la certitude de ce qu'on hasarde, selon la proportion des hasards de gain et de perte. Et de là vient que s'il y a autant de hasards d'un côté que de l'autre, le parti est à jouer égal contre égal. Et alors la certitude de ce qu'on s'expose est égale à l'incertitude du gain, tant s'en faut qu'elle en soit infiniment distante. Et ainsi notre proposition est dans une force infinie, quand il y a le fini à hasarder à un jeu où il y a pareils hasards de gain et de perte, et l'infini à gagner. Cela est démonstratif et si les hommes sont capables de quelque vérité, celle-là l'est.

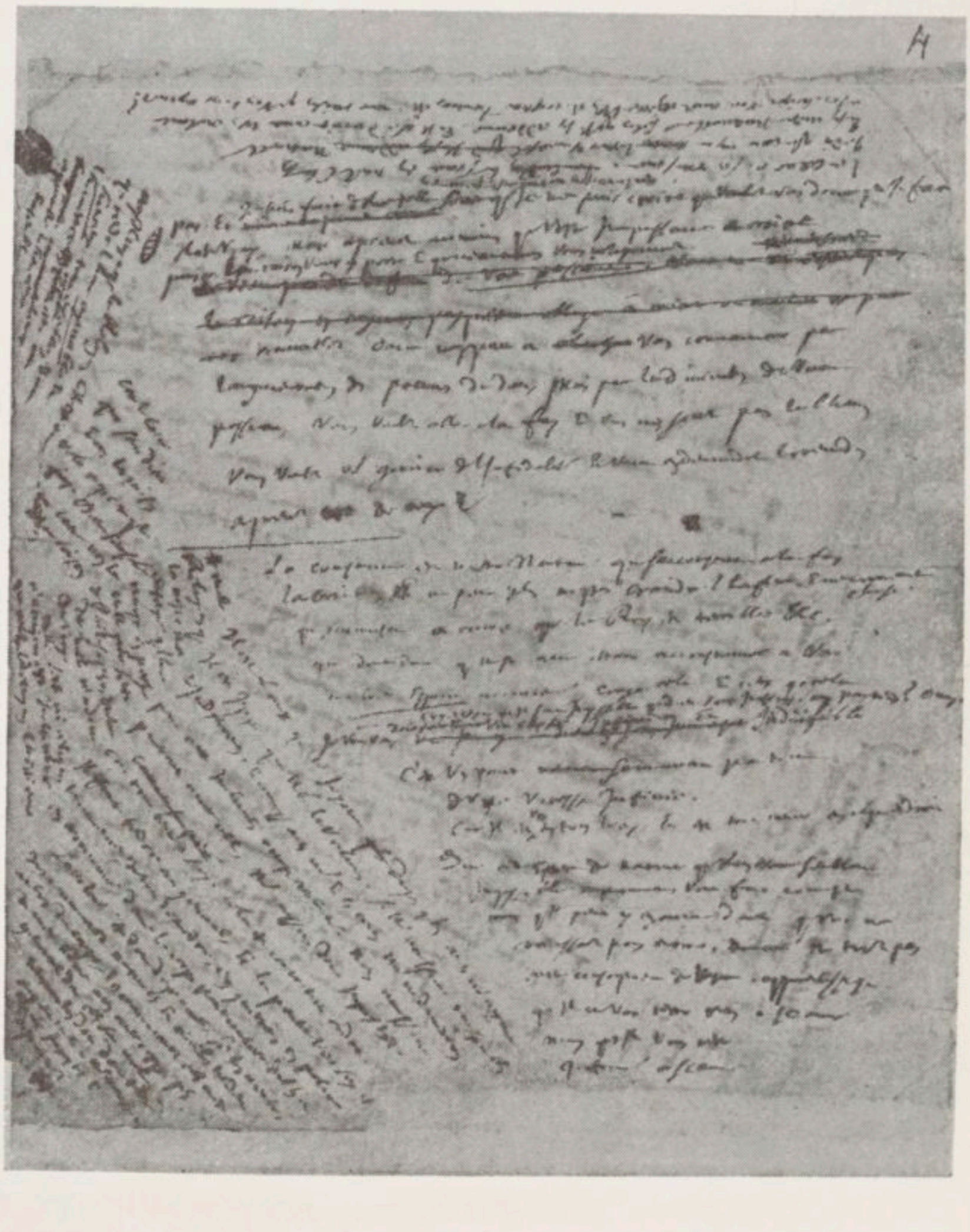
— Je le confesse, je l'avoue, mais encore n'y a-t-il moyen de voir le dessous du jeu ?

— Oui, l'Ecriture et le reste, etc.

— Oui, mais j'ai les mains liées et la bouche muette. On me force à parier, et je ne suis pas en liberté, on ne me relâche pas et je suis fait d'une telle sorte que je ne puis croire, que voulez-vous donc que je fasse ?

— Il est vrai, mais apprenez au moins que votre impuissance à croire, puisque la raison vous y porte, et que néanmoins vous ne le pouvez, vient de vos passions. Travaillez donc, non pas à vous convaincre par l'augmentation des preuves de Dieu mais par la diminution de vos passions. Vous voulez aller à la





foi et vous n'en savez pas le chemin, vous voulez vous guérir de l'infidélité, et vous en demandez les remèdes. Apprenez de ceux qui ont été liés comme vous et qui parient maintenant tous leur bien ; ce sont gens qui savent ce chemin que vous voudriez suivre, et guéris d'un mal dont vous voulez guérir. Suivez la manière par où ils ont commencé, c'est en faisant tout comme s'ils croyaient, en prenant de l'eau bénite, en faisant dire des messes, etc. Naturellement même cela vous fera croire et vous abêtira.

— Mais c'est ce que je crains.

— Et pourquoi ? qu'avez-vous à perdre ?

Mais pour vous montrer que cela y mène, c'est que cela diminuera les passions, qui sont vos grands obstacles.

Fin de ce discours

Or quel mal vous arrivera-t-il en prenant ce parti ? Vous serez fidèle, honnête, humble, reconnaissant, bienfaisant, ami, sincère, véritable. A la vérité, vous ne serez point dans les plaisirs empestés, dans la gloire, dans les délices ; mais n'en aurez-vous point d'autres ? Je vous dis que vous y gagnerez en cette vie, et que, à chaque pas que vous ferez dans ce chemin, vous verrez tant de certitude de gain, et tant de néant de ce que vous hasardez, que vous connaîtrez à la fin que vous avez parié pour une chose certaine, infinie, pour laquelle vous n'avez rien donné.

— O ce discours me transporte, me ravit, etc.

— Si ce discours vous plaît et vous semble fort sachez qu'il est fait par un homme qui s'est mis à genoux auparavant et après, pour prier cet Etre infini et sans parties, auquel il soumet tout le sien, de se soumettre aussi le vôtre pour votre propre bien et pour sa gloire ; et qu'ainsi la force s'accorde avec cette bassesse. »

*
* *

Nous venons de voir que l'argument contient tout au long les mots : *jeu, parier, chance, risque, certitude, incertitude, hasard, perte, gain.* C'est le *Chevalier de Méré,* ami de Pascal, surtout pendant sa période dite « mondaine » de trois années, qui lui avait suggéré de résoudre un problème appelé depuis « *Règle des partis* », origine du *Calcul des Probabilités.*

La « Règle des partis » consiste en la répartition équitable des enjeux, selon les chances de gain, quand au jeu, une partie est interrompue pour une raison ou une autre. Cette juste distribution, cette *répartition* s'appelle le *parti.* Ce substantif *parti* vient du vieux verbe *partir* qui a le sens de *partager* et qui s'emploie encore de nos jours dans l'expression « *avoir maille à partir* » et dans le composé *répartir.*

Ainsi que nous l'avons déjà dit, c'est en l'année 1654, que Pascal traite du Pari, quelques mois seulement avant l'accident de voiture auquel il échappa au Pont de Neuilly le 8 novembre 1654, suivi de la fameuse nuit du « *Mémorial* » du 23 novembre 1654.

Le « Mémorial » *page d'extase mystique,* trouvée à sa mort cousue dans la doublure d'une poche de son habit et où l'on voit écrit essentiellement :

« Feu. Dieu d'Abraham. Dieu d'Isaac — Dieu de Jacob — non des philosophes et des savants. Certitude. Certitude. Sentiment — Joie — Paix — Dieu de Jésus-Christ — Joie — joie — joie — pleurs de joie — Renonciation totale et douce. »

La Renonciation, l'abandon de son âme à Jésus, n'a pas été *complètement totale,* Pascal est revenu aux mathématiques quatre ans après avec la *Roulette.* Ce fut une exception durant une nuit d'insomnie, une *magnifique exception :* la recherche de la *quadrature* de la Roulette qu'avait jadis posée le P. Mersenne. La *Roulette* est le nom qu'a donné Pascal à la courbe décrite par un point d'un cercle qui *roule* sans glisser sur une droite fixe. Roberval la désigna après sous le nom plus savant de *trochoïde* et par la suite elle sera connue sous celui de *cycloïde.* Elle avait été étudiée en premier lieu par *Galilée,* puis concurremment par *Wallis, Mersenne, Roberval, Fermat, Torri-*

celli, Wren, Huygens, Descartes, Pascal. Ces mathématiciens ne se sont d'ailleurs pas montrés toujours très bienveillants entre eux au sujet surtout de la *priorité,* de *l'antériorité* de la découverte de *chacune* des remarquables propriétés de la jolie et élégante courbe qu'est la cycloïde ; les discussions étaient peu amènes, parfois même se trouvaient sur les bords de l'aigreur. Songeant à la princesse grecque *Hélène,* femme de Ménélas, célèbre par sa *beauté,* enlevée par Pâris, cause de tant de *malheurs* futurs, on a eu l'idée plus tard en l'honneur de la belle Hélène de surnommer poétiquement la Roulette de Pascal : « *L'Hélène de la Géométrie* ».

Nous avons tous entendu parler de la correspondance de six lettres que Pascal a entretenue avec *Pierre Fermat* sur le *Calcul des Probabilités.* Né en Gascogne à *Beaumont-de-Lomagne* à mi-chemin entre Agen et Toulouse, Conseiller au Présidial de Toulouse, *Fermat* fut un des plus grands arithméticiens de tous les temps et néanmoins ce n'était pas un savant au sens moderne du mot, pas plus que *Pascal* et *Gassendi* et même *Descartes ;* seul à la rigueur faisait exception *Roberval.* Ils étaient tous des *amateurs de génie,* subissant l'influence de leur milieu, ils vivaient dans le climat de « *l'honnête homme* » du XVII[e] siècle et leurs travaux étaient presque toujours des œuvres de circonstance.

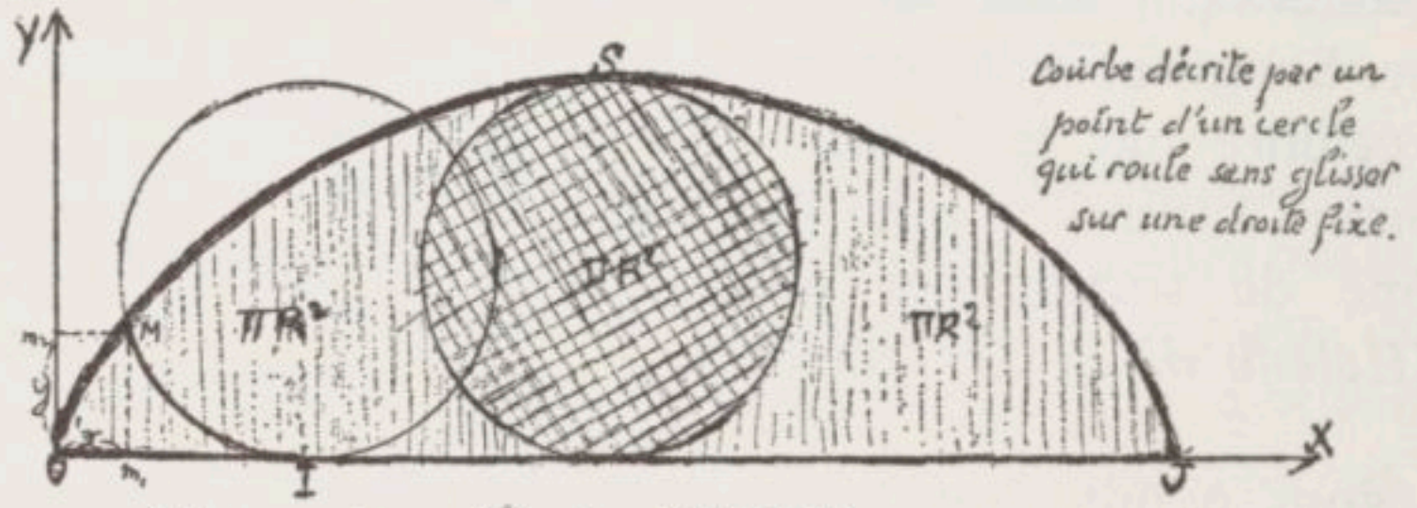
Pascal, plus que tout autre, avait besoin d'une ambiance intellectuelle qui le tienne en haleine, qui lui propose des sujets de recherche, il lui fallait en outre l'aiguillon de la conversation, de la correspondance, de la discussion, voire de la polémique.

C'est là un point très important que l'on ne voit pas mis en valeur par les critiques littéraires et que j'ai tenu à nettement signaler afin que nous puissions mieux apprécier le fameux Pari avec sa grandeur et ses faiblesses.

Pascal imagina pour la « *Règle des partis* » départ du « *Calcul des Probabilités* » le *triangle arithmétique* qui portera son nom le « *Triangle de Pascal* », lequel servira aussi dans l'*Analyse combinatoire,* le *Binôme de Newton,* les *Statistiques,* la *Courbe de Gauss.*

ROULETTE de PASCAL ou CYCLOÏDE

« L'HÉLÈNE de la GÉOMÉTRIE »



Courbe décrite par un point d'un cercle qui roule sans glisser sur une droite fixe.

$M\binom{x}{y}$ segment OI = arc $\widehat{MI}$ segment $OJ = 2\pi R$

Longueur $\widehat{OSJ}$: $l = \int_0^{2\pi R} \sqrt{dx^2+dy^2} = 8R$ = 4 fois le diamètre du cercle Aire $A = \int_0^{2\pi R} y\,dx = 3\pi R^2$ = 3 fois l'aire du cercle

LA ROULETTE DE PASCAL

TRIANGLE ARITHMÉTIQUE DE PASCAL

```
1
1 1
1 2 1
1 3 3 1
1 4 6 4 1
1 5 10 10 5 1
1 6 15 20 15 6 1
1 7 21 35 35 21 7 1
1 8 28 56 70 56 28 8 1
1 9 36 84 126 126 84 36 9 1
1 10 45 120 210 252 210 120 45 10 1
```

Chaque nombre est obtenu en faisant la somme du nombre inscrit au-dessus et de celui inscrit à la gauche de ce dernier

LE TRIANGLE DE PASCAL

*
* *

INFINI - RIEN. Ces deux mots au fronton du Pari en sont à la fois *le titre,* l'*argument,* la *conclusion.*

Immédiatement Pascal écrit : « L'unité jointe à l'infini ne l'augmente de rien. Le fini s'anéantit en présence de l'infini et devient un pur néant. »

En fait l'enjeu, notre vie, est tantôt considéré par Pascal comme *fini,* tantôt comme négligeable, comme *rien* suivant qu'il se place en *mathématicien* surtout au début de l'argument ou en *chrétien* surtout vers la fin.

En tant que mathématicien il accorde à la vie une valeur intrinsèque, réelle, il la voit j'oserais dire en *valeur absolue ;* en tant que chrétien il ne peut la regarder qu'en *valeur relative* par rapport à la *vie éternelle* et ainsi que le nombre fini s'anéantit en présence de l'infini, ainsi notre vie devient-elle un « *néant* », c'est le mot employé.

A la fin quand le libertin est prêt à être conquis par le discours, le Pascal mathématicien fait totalement place au Pascal chrétien qui peut déclarer :

« Je vous dis que vous y gagnerez en cette vie et que à chaque pas que vous ferez dans ce chemin, vous verrez tant de certitude de gain et tant de néant de ce que vous hasardez que vous connaîtrez à la fin que vous avez parié pour une chose *certaine, infinie,* pour laquelle vous n'avez rien donné. »

Infini - rien *Vie éternelle, — vie terrestre.*

On pourrait critiquer Pascal en disant que si la mise du libertin disparaît, il n'y a plus de jeu possible : pas de mise, pas de pari. De plus on ne parie jamais pour une chose *certaine,* surtout lorsque la mise est *nulle.*

Autrement *graves* néanmoins, sont les critiques qui ont été faites pour la *justification* même du mot *pari.* Et en premier lieu c'est *l'obligation* dans laquelle Pascal met le libertin de parier.

« *Le juste est de ne point parier* » dit le libertin, ce qui lui attire instantanément la réponse tranchante : « Oui, mais il faut parier. Cela n'est pas volontaire, vous êtes embarqué. »

Vous êtes embarqué ! Aucun essai d'explication pour convaincre de la *véracité* de cette allégation, la phrase est sans appel, par contre on note dans tout l'argument cette *insistance* sur la *nécessité du pari :* puisque vous êtes dans la *nécessité* de jouer, lorsque vous êtes *forcé* à jouer, étant *obligé* à jouer, etc.

Et pourtant *choisir* est une chose, *parier* en est une autre. Le *choix* est *toujours nécessaire* et peut d'ailleurs s'exercer dans plusieurs directions, alors que le *pari* est *toujours volontaire,* il dépend essentiellement de notre volonté. Pascal *n'a pas justifié* et pour cause la *nécessité du pari* il ne pouvait la justifier.

Ce qui n'est pas volontaire c'est d'être au monde et c'est de notre libre choix que dépend l'orientation de notre conduite, il est *nécessaire* que nous vivions d'une certaine manière, d'où *nécessité du choix* alors qu'*il n'y a nullement nécessité du pari.*

Or Pascal tient à appliquer dans son Pari ces prémices du *Calcul des Probabilités* qu'il vient de trouver il y a quelques mois à peine avec *Fermat,* Fermat de Toulouse, que Pascal appelait : « *le premier homme du monde* » et à qui il écrivait à propos de leurs recherches communes : « *Je vois bien que la vérité est la même à Toulouse et à Paris.* »

Dans ce *Calcul des Probabilités* devaient d'ailleurs s'illustrer par la suite les mathématiciens *Bernoulli, Lagrange, Laplace, Gauss, Joseph Bertrand* et plus près de nous *Emile Borel,* dont j'ai eu l'honneur d'être l'élève.

Pascal dans son Pari veut calculer, aussi emploie-t-il le verbe « *parier* » dans un sens *ambigu.* Ambigu car le verbe « *parier* » vient, ainsi que nous le savons, du latin « *pariare* » c'est-à-dire *égaler,* mettre des *enjeux égaux,* le parieur doit donc avoir *au moins un partenaire* qui comme lui a des chances de gagner et des risques de perdre.

Le parieur de Pascal, lui est *sans partenaire ;* il pourrait de plus, dire à Pascal : « De la vie éternelle que vous promettez, j'ignore tout, son *existence même par hypothèse,* c'est vous-même Pascal qui avez décidé de raisonner *a priori* en partant du *scepticisme ;* j'ignore aussi *le nombre de chances* que j'ai de l'obtenir. » Or dans un pari on connaît *l'existence de l'événement* et le *nombre de chances* qu'il a d'arriver en d'autres termes sa *probabilité.*

On peut donc dire que le pari de Pascal *n'est pas du tout*

un pari, c'est par une extension plus ou moins utile que Pascal a employé le mot *parier.*

Allons plus avant, à part les *deux fois* où il s'agit d'une infinité et d'un nombre fini de hasards dont un seul serait pour le libertin, Pascal ne cesse d'affirmer à de multiples reprises *l'égalité des chances.* Cette opinion préconçue semble résulter d'une association d'idées que voici : *Dieu est* ou *Dieu n'est pas* (deux cas possibles), aucune raison pour, aucune raison contre, (égalité d'ignorance) comme justement il en est de même au jeu de *pile ou face,* il s'ensuit par une déduction *hâtive* la *conclusion erronée de l'égalité des chances :* probabilité 1/2.

L'erreur de Pascal a donc pour explication la suivante : dans le jeu de pile ou face les deux cas sont *également possibles,* alors que dans « *Dieu est* ou *Dieu n'est pas* » les deux cas sont possibles, *sans plus,* possibilité *logique* seulement c'est-à-dire pas d'impossibilité a priori, si *non* ce serait transformer une *ignorance* en *connaissance positive ;* si on en connaissait en effet la probabilité 1/2, comme *c'est le cas* dans le jeu de *pile ou face, ça serait fini,* on serait assuré de *l'existence de l'événement,* de l'*existence de Dieu.*

C'est par conséquent, de propos *délibéré ou non,* mais *arbitrairement* que Pascal a assimilé son pari au jeu de *pile ou face,* au jeu de *croix ou pile* pour employer la locution d'alors, les monnaies portant au *Moyen Age* une *croix* au lieu d'une *effigie* sur le côté opposé à la pile, encore que dès la *Renaissance* par allusion aux portraits monétaires de cette époque on commençait à employer l'expression « pile ou face ».

Par là se trouve dégagé le sophisme qu'un membre de l'Institut *Ernest Havet* soupçonnait dans le Pari de Pascal.

Ernest Havet, un des plus connus éditeurs des « *Pensées* » au siècle dernier, professeur au Collège de France, a écrit à propos de l'argument : « L'instinct avertit qu'il doit y avoir un défaut dans cette démonstration étrange, mais on a de la peine à le démêler » et *Roger Lacombe* dans un article paru en 1947 dans la « *Revue Philosophique* » écrit : « L'incroyant qui lit le texte fameux du pari ne se sent nullement convaincu, même pas ébranlé, il a le sentiment d'être en présence d'un sophisme, mais qu'il n'arrive pas à déceler. »

Le sophisme que j'avais pour ma part remarqué quand je faisais une étude assez sérieuse du Calcul des Probabilités, a

été signalé et commenté par *Léon Jeantet* dans un article de la « Revue Philosophique » en 1940 et en des termes différents par *Georges Brunet* dans son livre : « *Le Pari de Pascal* » paru en 1956.

Le sophisme nous espérons l'avoir fait comprendre. Sans aucun doute possible il réside, résumons-nous, en un pari *qui n'en est pas un* puisque le parieur *n'a aucun* partenaire ; où de plus *ni l'existence de l'événement* par hypothèse, *ni le nombre de chances* qu'il a d'arriver, ne sont connus ; dans l'assimilation de *ce dit pari* au jeu de *pile ou face* à la probabilité 1/2 avec l'existence d'un événement ne comportant qu'une *possibilité logique,* concept qui ne contient absolument *aucune probabilité.*

Ce point éclairci il reste encore que la partie mathématique de l'argument est souvent obscure, voire incohérente, mais il ne faut pas oublier qu'on a affaire à un brouillon griffonné à la diable par un homme cloué sur son lit.

Aussi, je pense que c'est avec la plus grande discrétion, avec le plus grand respect que l'on doit s'approcher de ces lignes auxquelles *Pascal n'avait pas mis la dernière main.*

Ce n'est pas toujours ce qu'a fait *Port-Royal* qui dans l'édition de 1670 a supprimé purement et simplement toutes les *Pensées* qu'il « jugeait, dit Etienne Périer, neveu de Pascal, ou *trop obscures* ou *trop imparfaites* ».

Le Pari, bien entendu, n'a pas fait exception à la règle.

Il est bien certain qu'en vue de la publication, Pascal aurait en particulier révisé le brouillon du Pari, rendu intelligibles les parties qui ne le sont guère, examiné de plus près une déduction mathématique, donné le glacis final.

Mais c'était à *lui* et à *lui seul* que cela appartenait.

Par contre il importait de ne faire dire à Pascal que ce qu'il avait admirablement dit et rien de plus. Malheureusement on est en droit de se demander si certains éditeurs ou critiques se sont vraiment penchés sur le texte de l'argument pour en parler comme ils l'ont fait. Pour les exemples on n'a que l'embarras du choix. Alors que nous savons que le Pari a pour objet immédiat d'*amener l'incrédule à croire,* ou plus simplement même, *à l'incliner, à le prédisposer à croire,* de *préparer*

pour cela *le terrain propice* par sa conduite nouvelle dans la vie, alors que nous savons qu'il s'agit *non pas de vérité métaphysique,* mais d'*utilité pratique,* non pas même à proprement parler de *foi mais de salut,* eh bien ! nombre d'esprits superficiels ont pensé et pensent encore de nos jours que Pascal aurait découvert avec l'argument du Pari une *preuve rationnelle* de l'existence de Dieu.

Le mathématicien *Joseph Bertrand* du XIX[e] siècle connu pour ses travaux sur le Calcul des Probabilités a pu écrire : « On a cru dans une page de Pascal voir l'application du Calcul des Probabilités à la démonstration de l'existence de Dieu. C'est lui prêter *injustement* un *ridicule.* »

Mais que dire des auteurs sérieux tels *Ernest Havet* et *Renouvrier* et aussi *Valensin* lui qui a écrit pourtant plus de vingt ans après la publication de l'article de *Lachelier,* et tant d'autres qui introduisent l'*Enfer* dans le Pari alors que pas une seule fois Pascal n'en parle et n'y fait même la moindre allusion ; le *P. Chesnau* également n'a-t-il pas écrit : « Pascal inspire à l'incroyant ce dilemme : ou l'éternel bonheur ou l'*éternel malheur ;* il faut parier. »

Non. Pascal ne place le libertin que devant une alternative, celle de la *vie éternelle* et du *néant.* « Si vous gagnez, vous gagnez tout ; si vous perdez vous ne perdez rien. »

On ne saurait douter certes que Pascal n'ait *pensé* au plus impressionnant des aspects du *risque* que peut courir l'incroyant : l'*Enfer ;* il y a là une considération qui lui était familière, *en dehors du Pari,* il parle de la « *crainte de l'Enfer* », du « *péril d'une éternité de misères* », de la « *damnation* », etc.

Il nous est permis d'ailleurs de nous demander, pourquoi Pascal a renoncé à cette peur de l'Enfer dans son Pari. L'argument est pourtant moins frappant quand il s'agit de la *félicité future* dont on peut après tout prendre son parti d'être privé, que lorsque c'est la *damnation éternelle* qui est en perspective. Pourquoi donc Pascal n'a-t-il pas joué sur la crainte de l'Enfer ? Nous nous risquons à une double explication.

En premier lieu Pascal s'adresse à un libertin, à un homme du monde, un homme cultivé et il ne pense pas qu'il faille pour le persuader lui faire peur, lui tenir le même langage qu'à un homme d'éducation plus fruste.

En second lieu pour introduire l'*Enfer* dans un raisonne-

ment fondé tout entier sur les idées de *rien, fini et infini,* il aurait fallu le représenter par un *infini négatif,* notion *non connue* à cette époque et dont Pascal aurait peut-être usé si elle ne lui avait pas été étrangère et qui d'autre part, disons-le, aurait sans nul doute embrouillé à l'extrême une démonstration déjà assez embrouillée.

Voulons-nous d'autres exemples où l'on en prend à l'aise avec Pascal, ils sont sans nombre, j'en appelle ici deux autres seulement.

Voici le premier : Port-Royal n'a pas *osé* reproduire le mot « *abêtira* ». « *Naturellement même cela vous fera croire et vous abêtira.* »

C'est *Victor Cousin* le premier qui l'a publié et l'a accompagné du commentaire connu : « Quel langage ! Est-ce donc le dernier mot de la sagesse humaine ? La raison n'a-t-elle été donnée à l'homme que pour en faire le sacrifice, et le seul moyen de croire à la suprême intelligence est-il comme le veut et le dit Pascal de vous abêtir ? Comme si lorsqu'on a hébété l'homme il en était plus près de Dieu. »

Je crois que Victor Cousin dans son commentaire passe un peu à côté de ce qu'a voulu réellement dire Pascal qui dans sa pensée, « *abêtira* » a la signification généralement admise et proposée notamment par Brunschvicg, à savoir de rendre à l'esprit son *innocence,* l'innocence de l'enfance, au cœur sa *pureté* afin de préparer ainsi le terrain de la grâce. Encore que je dois dire, « vous abêtira » me semble assez irréconciliable avec cette assurance donnée par Pascal : « l'esprit ne risque rien à croire » « votre raison ne sera pas blessée », etc.

Chacun à sa façon peut juger la chose, mais enfin Pascal avait écrit le mot à jamais historique « abêtira » et on n'avait aucun droit de le supprimer.

Voici le second exemple. Dans le fragment capital du Pari « *fin de ce discours* » pourquoi à *deux ou trois exceptions* près, *Molinier* d'abord, *Tourneur* ensuite dans son édition de 1942, pourquoi critiques et éditeurs suppriment-ils *la virgule* entre les mots *ami et sincère ?* Pourquoi ?

Relisons les premières lignes de ce passage avec la suite des *huit adjectifs,* énumération des qualités qui font « *l'honnête homme* » du XVII[e] siècle. « Or quel mal vous arrivera-t-il en

prenant ce parti ? Vous serez fidèle, honnête, humble, reconnaissant, bienfaisant, ami, sincère, véritable. »

Qu'ont-ils laissé publier *Ernest Havet, Léon Brunschvicg, Jacques Chevalier,* les *Editions Bordas, Albert Béguin,* la *Librairie Garnier, Auguste Valensin, Hachette* également dans la petite collection Vaubourdolle de nos Lycées et Collèges et tant d'autres. Voici : « Or quel mal vous arrivera-t-il en prenant ce parti ? Vous serez fidèle, honnête, humble, reconnaissant, bienfaisant, ami sincère, véritable. » Pourtant *trois siècles* se sont écoulés depuis la mort de Pascal ! Mieux ! Dans la « *Renaissance du Livre* » de l'éditeur *Mignot* ami sincère devient *sincère ami !*

Port-Royal avait sciemment supprimé « *abêtira* », ici on n'a pas supprimé sciemment la *virgule,* non on ne l'a pas vue ; un des premiers critiques ou éditeurs ne s'est pas suffisamment penché sur le manuscrit à cet endroit-là, les autres encore moins, ils ont copié sur lui.

Et cependant la chose est d'importance, sans parler bien entendu du *sens* qui est *carrément changé,* on peut bien dire que « *ami sincère* » est plat, banal, un ami est sincère ou n'en est pas un et puis on voit bien que cela ne va pas, vient rompre l'harmonie de la belle énumération des huit adjectifs, et que de plus, non le substantif mais bien l'*adjectif ami,* convient seul admirablement.

Il y a dans le Pari l'inextricable phrase qui passe pour être *totalement incompréhensible* et que bien entendu Port-Royal a supprimée :

« Et cela étant, quand il y aurait une infinité de hasards dont un seul serait pour vous, vous auriez encore raison de gager *un* pour avoir *deux,* et vous agiriez de mauvais sens, étant obligé à jouer, de refuser de jouer *une* vie contre *trois* à un jeu où d'une infinité de hasards il y en a un pour vous, s'il y avait une infinité de vie infiniment heureuse à gagner. Mais il y a ici une infinité de vie infiniment heureuse à gagner... »

« Pris à la lettre, a pu dire *Lachelier,* ce passage est à la fois *incohérent* et *absurde.* »

Nous sommes en droit de nous demander, en effet, com-

ment Pascal a pu écrire : « Quand il y aurait *une infinité* de hasards dont *un seul* serait pour vous, vous auriez encore raison de gager... » Avec une probabilité absolument nulle !

Vraiment, Pascal manie d'une manière étrange les infinis !

Quant à la fin de phrase : « *S'il y avait* une *infinité* de vie *infiniment* heureuse à gagner », elle vient rendre le tout inintelligible et sur le plan rationnel et sur le plan grammatical.

René Waltz, Professeur Honoraire de la Faculté des Lettres de Lyon est persuadé qu'à l'endroit de la phrase : « *s'il y avait...* » il s'agit d'un lapsus calami à savoir l'omission de la négation élidée n'. Avec la négation introduite on aurait : « s'il *n'y* avait une infinité de vie infiniment heureuse à gagner : *Mais* il y a une infinité de vie infiniment heureuse à gagner », l'ensemble est alors compréhensible tout en se maintenant sur les frontières de l'aberration.

C'est en pensant à cette partie de l'argument du Pari que *Jacques Chevalier* a écrit : « Il faut être de la race de Pascal, il faut être de sa postérité spirituelle pour l'entendre comme il *veut* et *doit* être entendu. »

Curieuse façon de la part d'un philosophe de couper court ainsi à une exégèse ! Il est vrai qu'avec cette affirmation cela permet à Jacques Chevalier de donner dans « *L'Œuvre de Pascal* » de la « *Pléiade* » une longue note au bas de la page 955 à propos de « *gager un pour avoir deux* » quand il y aurait une *infinité de hasards* dont un *seul* serait pour le libertin, note dont voici le début : « C'est-à-dire de gager votre vie actuelle contre une éternité de vie et de bonheur. En effet un infini du *second ordre* (comme est une infinité de vie et de bonheur) multiplié par l'unité (une chance), équivaudrait au *produit* d'un infini du *premier ordre* (comme est une infinité de hasards) par un autre infini du *premier ordre* (comme serait une infinité de vie), etc. »

Inutile de continuer, tant cela est effarant, ahurissant. Faire le *produit* de *deux infinis hétérogènes* l'un de *durée,* l'autre de *bonheur,* c'est en mathématiques le comble de l'*absurdité.*

De son vivant, nombreux furent les *éloges* adressés à Pascal et vifs certains *reproches* tels ceux de l'*Abbé de Villars* à propos du « Pari ». Dès les premières lignes, nous le savons, Pascal écrit : « *Puisqu'il y a pareil hasard de gain et de perte* »,

et se place volontairement sur le propre terrain de son interlocuteur faisant intervenir *seule* la *raison,* il ouvre le débat en disant : « *Dieu est ou il n'est pas* » après avoir affirmé préalablement « *Nous sommes donc incapables de connaître ni ce qu'il est, ni s'il est.* »

Et l'*Abbé de Montfaucon de Villars* de rétorquer vertement :

« Taisez-vous Pascal, je perds patience de vous entendre traiter la plus haute de toutes les matières et appuyer la plus importante vérité du monde et le principe de toutes les vérités, par une idée si basse et si puérile, par une comparaison du jeu de croix ou pile, plus capable de faire rire que de persuader et par un raisonnement si défectueux et appuyé par des fondements incertains et peut-être entièrement faux. Je ne dirai pas que vous avez fait d'abord une avance qu'un homme sage ne devrait pas faire ; et je ne sais pas avec quelle conscience vous pouvez dire à un libertin que par raison on ne peut assurer que Dieu est. »

Des deux hommes l'un voyait la chose uniquement en *croyant,* l'autre en *croyant* et en *savant.*

*
* *

Nous aimerions dire maintenant que tout au long de l'argument du Pari, on a bien l'impression que non seulement le *géomètre,* mais aussi le *polémiste,* l'auteur des « *Provinciales* » prête son concours à l'*apologiste,* l'auteur des *Pensées.*

Pascal joue au bon *tacticien,* la critique lui en a été faite ; il sait provisoirement abandonner un peu de terrain au libertin quand c'est nécessaire pour mieux repartir.

D'ailleurs le libertin qu'il a choisi, il faut bien l'avouer, est un incrédule de convention tout au moins de bonne composition qui se garde bien de relever les faiblesses de l'argumentation en dehors même de celles qui concernent la *logique mathématique,* quand par exemple il demande à voir « *le dessous du jeu* » c'est-à-dire les *conditions véritables du pari,* les *éléments qui guideraient le choix, les preuves de la vérité du christianisme* et qu'il a comme réponse : « oui l'Ecriture et le reste... » il ne lui vient pas à l'idée de répliquer à peu près ceci : « Pour qui a décidé de raisonner a priori en partant

du scepticisme comme vous l'avez fait, Pascal, l'hypothèse chrétienne ne *s'impose* pas *nécessairement*, elle est une hypothèse produite de *contingences historiques.* »

Ce sceptique, créature de Pascal, oui est de bonne composition. Quand il s'écrit soudain « *Oh !, ce discours me transporte, me ravit* » il ne s'est pas aperçu qu'à *l'incertitude* du gain posée d'abord en principe, comme une concession qu'on lui faisait, s'est insensiblement substituée la *certitude* de ce même gain.

Ainsi selon la méthode de la plus ancienne rhétorique, *discussion apparemment logique* et partie *pathétique* de l'argumentation, Pascal assure son succès sur son libertin conciliant et visiblement fier de son procédé de conversion, il peut conclure avec la délectation du triomphe :

« Si ce discours vous plaît et vous semble fort, sachez qu'il est fait par un homme qui s'est mis à genoux auparavant et après pour prier cet Etre infini et sans parties, auquel il soumet tout le sien, de se soumettre aussi le vôtre pour votre propre bien et pour sa gloire ; et qu'ainsi la force s'accorde avec cette bassesse. »

Je dirai que je ne pense pas, qu'il faille entendre le mot *bassesse* dans le sens admis généralement, à savoir que le libertin pourrait regarder l'agenouillement comme attentatoire à sa dignité.

Pascal emploie vraisemblablement le mot « *bassesse* » dans la signification *physique* de l'époque l'opposant au mot « *hauteur* », ailleurs il l'utilise dans un sens un peu plus étendu, de ce qui est *inférieur* en fait de *rang,* de position de *naissance,* plus rarement dans le sens *presque exclusivement* usité de nos jours, à savoir de *vilenie* ou de *manque d'élévation morale.*

Ainsi dans son fragment relatif aux *usages du baromètre* Pascal écrit : « Il y a un certain degré de *hauteur* et un certain degré de *bassesse* que le vif-argent n'outre-passe quasi-jamais. »

Dans les « *Pensées* » à propos de la *Grandeur de Jésus-Christ* et des *Trois Ordres :* le *charnel,* le *spirituel,* la *charité,* nous lisons : « La distance infinie des corps aux esprits figure

la distance infiniment plus infinie des esprits à la charité, car elle est surnaturelle » et plus loin : « Il est bien ridicule de se scandaliser de la *bassesse* de Jésus-Christ, comme si cette *bassesse* était du même ordre duquel est la grandeur qu'il venait faire paraître. »

La *bassesse* est ici l'*humilité d'origine* de Jésus.

Par conséquent quand Pascal dit à la fin du Pari : « la force s'accorde avec cette bassese », cela pourrait se traduire simplement : « la force de ce discours s'accorde avec la soumission de l'homme qui *se baisse,* s'agenouille pour prier », c'est tout, rien qui puisse porter atteinte à l'amour-propre à la dignité du libertin.

Je me dois de parler d'une critique majeure qui de divers horizons a été faite à Pascal, elle est fondée sur des raisons *morales,* en particulier sur l'appel qui est fait à *l'égoïsme.*

Lachelier écrit : « On ne peut nier que le pari ne soit *un acte intéressé.* »

Renouvier souligne : « un partisan d'une autre religion pourrait nous présenter l'argument du Pari aussi légitimement pour nous inciter à suivre les préceptes de la religion et non ceux du christianisme ».

De même *Diderot :* « Pascal a dit "Si votre religion est fausse, vous ne risquez rien de la croire vraie, si elle est vraie vous risquez tout de la croire fausse" un imam peut en dire autant que Pascal. »

L'idée de jeu, a écrit *Voltaire,* l'idée de jeu de perte et de gain ne convient pas à la gravité du sujet. »

Et *Ernest Havet* de dire : « Ce n'est pas ainsi qu'annonçaient la religion ceux qui ont converti le monde. »

La critique de Paul Valéry est tout autre dans « *l'Introduction à la Méthode de Léonard de Vinci* ». Valéry écrit : « Léonard de Vinci ne connaît pas le moins du monde cette opposition si grosse et si mal définie, que devait trois demi-siècles après lui, dénoncer entre l'esprit de finesse et celui de géométrie, un homme entièrement insensible aux arts, qui ne pouvait s'imaginer cette jonction délicate, mais naturelle de dons distincts, qui pensait que la peinture est vanité ; que la vraie éloquence se moque de l'éloquence ; qui *nous embarque*

dans un pari où il engloutit toute finesse et toute géométrie ; et qui ayant changé sa neuve lampe contre une vieille, se perd à coudre des papiers dans ses poches quand c'était l'heure de donner à la France la gloire du calcul de l'infini... »

Critique certes sévère, qu'on peut ne pas partager du moins entièrement, mais peut-on imaginer toutefois un plus haut témoignage rendu en même temps à un homme contemporain de *Descartes,* en le considérant comme étant *le seul* en France capable d'inventer le *Calcul de l'Infini,* le *Calcul infinitésimal.*

La gloire en devait revenir à l'*Angleterre* avec *Newton* et à l'*Allemagne* avec *Leibnitz.*

Il y aurait beaucoup à dire sur Valéry, Anti-Pascal, trop Anti-Pascal pour n'être pas pascalien sous un certain éclairage. On ne s'en prend ainsi comme Valéry d'une façon aussi entière, aussi aiguë qu'à ce qui *vous anime* et *vous résiste.*

Les insolites et remarquables *Cahiers* de Valéry, écrits pendant les longues nuits d'insomnie, publiés ces dernières années par le « *Centre National de la Recherche Scientifique* », les *Cahiers* de Valéry sont emplis de Pascal ou de Contre-Pascal.

Assurément on y voit bien la distance entre ces deux esprits, les fins poursuivies ne sont les mêmes, ni l'enjeu de la recherche, ni le credo essentiel ; ces deux esprits, l'un torturé par le salut, l'autre évaluant l'abîme. Mais Valéry a connu, comme Pascal, à un certain moment de sa vie, *l'espérance mathématique* projetée dans le domaine du *sensible* et du *mental.* Il a cherché le secret de *chiffrer* la *connaissance,* d'introduire l'ordre des *grandeurs* dans l'ordre de la *qualité.*

L'Antiquité pensante, connaissante, avait *fait le contraire* tâchant de *qualifier* le *quantitatif,* ainsi la mystique de la construction élégante, la mystique de la belle courbe, la mystique du Nombre d'Or...

Rapprochement de *Pascal* et de *Valéry,* tous deux épousant le *double mouvement* de la recherche et pour tous deux : même audace, même erreur.

*
* *

Nous avons essayé au cours de cette étude de montrer que le *Pari de Pascal n'est pas un pari,* que sa *nécessité* ne s'impose nullement, que son assimilation au jeu de *pile* ou *face* ne se

justifie en aucun point et que le *Calcul des Probabilités ne peut y trouver application.* Le mot même *pari* ne se rencontre pas il est vrai une seule fois dans l'argument, seulement et souvent le verbe *parier,* verbe qu'on emploie fréquemmnt dans un sens *très vague* ou par extension quand il s'agit de *soutenir,* d'*affirmer,* de *pronostiquer,* mais ce n'est pas le cas ici, il s'agit bien dans l'esprit de Pascal et dans les faits d'un *essai d'application* du Calcul des Probabilités.

Nous avons montré aussi qu'on a *supprimé* autoritairement des mots et des passages entiers de Pascal ou qu'on a pu *lui faire dire* ce qu'il n'a pas dit et qu'enfin il ne fallait pas perdre de vue que le *pari* plus que tout autre partie des *Pensées* a été laissé à l'état de *réel brouillon* et que Pascal aurait revu de près s'il avait pu publier son œuvre et qu'on ne peut savoir ce qu'aurait été le texte définitif.

Il nous faut revenir et insister encore quelque peu sur un trait que nous croyons essentiel du génie de Pascal, il s'agit de son *impatience créatrice* suivie bientôt après d'un *faiblissement de l'enthousiasme.*

Sa sœur *Gilberte* qui n'a vu en lui que des qualités, en particulier sa *patience* devant la douleur, accorde qu'il eut cependans un défaut : « L'extrême vivacité de son esprit, dit-elle, le rendait si *impatient* quelquefois qu'on avait peine à le satisfaire. »

Nous savons que son père était très versé dans les mathématiques, (la courbe dite le « *limaçon de Pascal* » est attribuée à Etienne Pascal), il n'était pas cependant un homme d'une discipline particulière mais un *dilettante,* « l'honnête homme » de l'époque. *Blaise* a hérité de cette tendance paternelle, *Montaigne* attira sa sympathie par la *souplesse* et l'*universalité* de ses investigations. Jointe au *trait de son caractère, l'impatience* dont parle sa sœur, cela devait avoir pour conséquence son *impatience créatrice, trait de son génie,* suivie d'une *chute d'enthousiasme.* N'a-t-il pas écrit lui-même : « *Je cédais volontiers à l'attrait de la nouveauté.* » Aussi Pascal bien qu'ayant fait des *découvertes ingénieuses* n'a pas eu par contre ces *grandes conceptions d'ensemble* qui forment des époques dans l'histoire de l'esprit scientifique : la *géométrie analytique,* la *géométrie*

descriptive, le *calcul infinitésimal,* la *gravitation universelle,* la *théorie de la Relativité.*

Ces remarques vont pour terminer m'aider à répondre à cette question : *Pourquoi donc Pascal a-t-il eu recours à l'argument du Pari ?*

Je dirai à nouveau qu'ayant avec *Fermat* établi *les premières assises du Calcul des Probabilités, sans aller plus avant,* il fut tenté, vu son impatience naturelle, d'essayer d'en faire *immédiatement* l'application à un sujet qui lui tenait au cœur, celui de la *croyance.* Il a voulu avec cette clef toute neuve, voir jusqu'où la démonstration pouvait être poussée, quel pouvait être l'apport du *hasard soumis au calcul,* la « *Géométrie du hasard* » comme il l'appelait. Or les applications du Calcul des Probabilités sont souvent *délicates,* Pascal impatient n'a pas pris le temps d'examiner d'assez près la chose.

« Il a, dit *Georges Brunet,* sur une construction solide et de style inédit appliqué un vernis mathématique qui s'écaille dès qu'on y touche. »

Disons qu'étant donné son *impatience créatrice* et sa *promptitude à l'affirmation,* il a été victime plus que tout autre de cette illusion de l'inventeur qui dans l'*engouement* de la découverte discerne mal *les limites d'application* de l'idée nouvelle.

Je pense avec d'autres que Pascal a eu recours à l'argument du Pari afin de se pencher sur le grand problème qui est de savoir *jusqu'où la raison peut s'avancer dans les profondeurs de la foi ?*

Problème plus général, plus ambitieux que le *procédé de conversion du libertin* habituellement seul considéré, qui n'en est qu'un reflet particulier et qui fut d'ailleurs à n'en pas douter un *échec ;* il y a bien des chances qu'il n'ait fait beaucoup de conversions, car la *disproportion* entre les biens *infinis* promis au *fidèle* et les biens *finis* préférés par l'*incroyant,* cette disproportion n'éclate qu'aux yeux de qui a déjà choisi.

Il y a eu *échec* sans aucun doute, mais *la faiblesse d'une démonstration ne ruine pas la proposition.* Quel grandiose, quel géant coup de dés !

Je ne suis pas, sur tous les points, d'accord à propos des critiques qui ont été formulées *au nom de la morale* sur le Pari de Pascal. Si nous sommes loin de la leçon de catéchisme, nous sommes encore plus loin de la salle de jeux du casino.

Un *coup de dés* dans lequel figurent pour *enjeux*, ou ainsi que l'aurait dit Victor Hugo « *entrent comme éléments* » : la *raison*, la *félicité*, la *destinée humaines*, également l'*existence de Dieu, l'existence d'une vie future*, un si gigantesque coup de dés est unique dans l'histoire des hommes, seul assurément un Pascal pouvait l'imaginer, le concevoir.

Le vaste problème du chemin que pourraient ensemble parcourir la *raison* et la *foi* a toujours tourmenté Pascal, cet « *effrayant génie* » cher à Chateaubriand. Pascal était ainsi fait qu'il avait besoin de *raisonner* et *de croire*, il a dû constamment rêver d'établir un pont entre la « *raison* » et le « *cœur* », de rendre la *croyance rationnelle* et le *raisonnement intuitif ;* malheureusement la *raison* se complaît dans l'*analyse*, tandis que la *croyance* est du domaine de l'*inspiration*, de l'*illumination*.

Mais si le Pari n'a pas autorisé Pascal à tirer aucune conclusion *précise*, la *raison* ne pouvant *prouver* l'*existence de Dieu* ou d'*une vie future*, il fut loin de le désespérer, cela lui a rendu plus chère sa *foi* qui *sentait* cette existence.

Quoi qu'il en soit et quelle que puisse l'être l'opinion de chacun sur cette grave question où l'auteur des « *Pensées* » crut sur le *plan rationnel* pouvoir aller plus loin qu'il ne lui fut permis dans la *pénétration du mystère de la connaissance*, Pascal, n'en demeurera pas moins à travers les siècles un des plus grands esprits de l'Humanité à la gloire immarcescible.

L'ECOLOGIE :
NAISSANCE, RENAISSANCE ET PATHOLOGIE D'UN MOT

par M. le professeur Hervé HARANT

Membre non résidant

Il y a moins de dix ans le mot d'écologie était officiellement prononcé à la Télévision française par M. Duhamel, alors Ministre de l'Agriculture, et repris quelques jours après par le Président G. Pompidou à l'occasion d'une conférence de presse.

Très rapidement le mot était exploité de manière explosive et dans tous les domaines. Si on avait réalisé un sondage, si cher à notre époque, au bout de quelques mois, 90 % des Français auraient entendu parler d'écologie, accordant d'ailleurs à cette discipline un sens particulièrement adapté à la culture de chacun : la pollution des rivières et des océans, l'extermination des oiseaux de mer par le mazout, le danger des pesticides pour le bétail, la défense des cascades et des lacs naturels contre les barrages, l'utilité des espaces verts, la protection des réserves naturelles, bien entendu, l'angoissant problème de l'énergie nucléaire et par conséquent de la bombe exterminatrice. Tout s'intrique, vaille que vaille, avec les appels à la pitié pour les animaux domestiques abandonnés, pour les fauves prisonniers dans les zoos, aussi bien que les protestations pour la défense du Larzac, l'interdiction de la chasse à courre et plus tard la destruction « commercialisée » des grands cétacés et des « bébés » phoques. Tout cela, dans le climat « d'absolu scientiste » qui caractérise notre époque, est orchestré d'ailleurs par la presse écrite et audio-visuelle, teinté çà et là d'une nuance politique ou contestataire.

Ce n'est certes pas un naturaliste de vocation et de carrière qui niera la légitimité et la bonne foi de cette défense de la nature, bien que parfois irrationnelle et déséquilibrée ; c'est seulement en se jetant dans l'excès conditionné par la mode qu'on peut espérer des résultats moyens dans une qualité de la vie,

ne pouvant, au détriment du collectif, contenter chacun en tout lieu et toujours.

Oui mais ! il n'en reste pas moins que ce renouveau de l'écologie passe par une crise pathologique qu'il faut juger objectivement, dans le cadre de son histoire.

*
* *

Le mot, en effet, n'est pas nouveau : c'est le biologiste allemand Ernst Haeckel qui dans « Die generelle Morphologie » publiée en 1866 définit « l'œkologie » comme « la science qui étudie les conditions d'existence des êtres vivants et les interactions de toutes natures qui existent entre ces êtres vivants et leur milieu (*οικος* = habitat, maison).

Sûr de la date de naissance, il nous est donc loisible, dans une perspective cavalière rapidement survolée, de noter la préhistoire de l'Ecologie. Son évolution, parfois discrète jusqu'à l'oubli, parfois mise en valeur par divers spécialistes de 1866 à son explosive renaissance actuelle, souvent génitrice d'une extension « pathologique ».

Le vieil Hippocrate était déjà écologiste quand il discourait à propos de l'influence des « airs, des eaux et des lieux » sur la santé humaine. Combien Aristote l'était aussi, combien eut-il mérité d'être le père de l'Ecologie si l'on avait davantage tenu compte au cours des âges de sa conception de l'Histoire. En réalité il s'agissait d'une véritable Histoire Naturelle des êtres vivants avec le déroulement des événements dans les divers milieux, la recherche de la nourriture et du gîte, les rivalités pour la possession sexuelle, la protection du territoire, voire la réalisation de coexistences pacifiques. D'autant que, dans le règne animal, comportement et interaction annonçaient la future éthologie, indispensable comparse de l'écologie ; mais, avec la tendance anthropocentrique de l'heure, elle devient complice de l'économie dont le sens est étymologiquement si voisin.

Oui ! au cours des âges, de patients observateurs ont fait de l'écologie sans le savoir, il n'en est pas moins vrai :

— que la vieille Histoire Naturelle, mutée en écologie vraie, n'est point morte. Cependant, il faut s'efforcer de freiner le torrent verbal de la logomachie scientiste comme le snobisme

de l'appareil coûteux, sans cesse renouvelé, à la faveur de la mode et de l'envie.

— qu'il faut se garder de l'inefficacité d'une « microrecherche » livrée en pâture aux palabres des congrès et promouvoir une recherche spécialisée, sans doute éminemment nécessaire, qui, ne confondant pas l'arbre avec la forêt, doit venir au terme d'un apprentissage du gai savoir et d'une complète érudition. En cela, l'Histoire Naturelle totale reste une excellente éducatrice.

Après les Réaumur, Spallanzani, Latreille, Lamarck, Candolle, fondateur de la Phytogéographie, Darwin ne fut pas tourmenté par le mot « Ecologie », et, lorsque Haeckel l'eut prononcé, le vocable resta souvent dans l'oubli : c'est ainsi que J.H. Fabre, dans la sérénité de son Harmas, ne se croyait pas écologiste. Pour ma part, dans la Sorbonne de 1920, où je pense avoir été un étudiant consciencieux, je n'ai jamais entendu prononcer le mot écologie, ni par les zoologistes (Y. Delage, G. Pruvot pourtant biogéographe de qualité, Houssaye, Hérouard, Robert, Wintrebert) ni par les botanistes (G. Bonnier, apôtre du néolamarckisme expérimental, Molliard, Blaringhem, Matruchot, R. Combes). Si à cette époque, on avait connu la manie des sondages, même sur la place de la Sorbonne, même parmi les étudiants en sciences, le pourcentage des initiés n'aurait pas été très élevé.

*
* *

Cependant, depuis le commencement du siècle et au fil des jours, la discipline « écologique » connut une première renaissance de caractère scientifique et cela dans trois directions principales : la phytosociologie, le néolamarkisme en biologie animale, l'écologie médicale, nouvelle « expression » de l'histoire naturelle des maladies transmissibles.

La démarche du naturaliste vers le phénomène de groupe s'est opérée avec ce qu'on pourrait appeler la « crise sociologique » de l'Histoire Naturelle, survenue il y a une cinquantaine d'années. Aux méthodes statiques et descriptives du siècle dernier qui ont permis de reconnaître les êtres vivants, de leur trouver des « airs » de famille, de les nommer en leur donnant

un état civil international, se sont progressivement substituées les interprétations des interréactions se manifestant entre les divers organismes.

Vint d'abord, l'apport très précieux des phytosociologistes. A la suite de précurseurs éminents, de Pyrame de Candolle à Flahault, une science de la végétation se fit jour à côté de la floristique ; le végétal, fixé au sol, devenait le test le plus tangible de l'influence du milieu ; menés avec brio, par les savants français Kuhnholtz-Lordat, Gaussen, Emberger, et par le botaniste zurichois Braun-Blanquet, pour ne citer que les chefs d'école, de nombreux travaux eurent le mérite d'imposer au naturaliste le fait collectif, la notion sociale, soulignant l'importance des interactions des organismes entre eux et des êtres vivants avec leur milieu. Un grand effort commun, malgré la divergence de nomenclatures abusives, la diversité des tracés, la variété des interprétations, eut du moins pour résultat de ne plus s'attarder sur les êtres isolés et de multiplier les observations « écologiques » avant même que le mot, si cher aujourd'hui et à juste titre aux botanistes, soit restauré avec sa valeur actuelle. Aussi bien, dans cette démarche féconde, on n'a pas manqué d'étudier d'abord les conditions physico-chimiques du milieu : sol calcaire, siliceux, magnésien, acidité ou alcalinité mesurées avec des techniques de plus en plus précises, granulométrie, hygrométrie, température, ensoleillement, etc.

Incontestablement, et le matériel s'y prêtait bien, la priorité de telles recherches appartient aux botanistes. Peut-être ont-ils négligé, au départ, l'intérêt des facteurs biotiques qui paraissent aujourd'hui si importants. Mais après tout, n'est-ce pas la faute des zoologistes qui n'ont pas restauré assez tôt la notion de biocénose, définie pourtant par Mobius dès 1877. Il reste acquis, après les travaux des phytosociologistes de la première moitié du XX[e] siècle que, suivant le mot, de Kuhnholtz-Lordat, « la géographie est la fin suprême de l'histoire naturelle » (communication verbale). C'est au fond à un géographe, Max Sorre, que la biologie animale doit son retour aux sources en matière d'écologie, grâce à la notion d'œcoumène et de complexe pathogène mis heureusement en avant par cet auteur.

Avant lui toutefois, deux séries de travaux, avaient ouvert la voie à l'écologie animale : les recherches des éthologistes modernes de l'école de Rabaud et les perspectives de l'épidémiolo-

gie dynamique magnifiquement esquissée dans l'œuvre de Charles Nicolle.

Quand Rabaud, Picard, Lichtenstein, P.P. Grasse, parlaient d'inter-actions organisme-milieu, de peuplement du figuier, de comportement d'insectes parasites, ils n'employaient pas encore, remarquons-le bien, le mot écologie, à une époque où les phytosociologistes se contentaient de parler, avec les biogéographes, de conditions édaphiques et biotiques.

Il fallut, bien évidemment, quand on se proposa l'étude de « mœurs des animaux » au sens le plus large et le plus ancien, qu'on fit intervenir les rapports avec le milieu, de ces êtres mobiles, en proie à des taxies et à des instincts. Ainsi, a-t-on accordé la notion d'éthologie avec celle d'écologie. C'est pourquoi la définition de l'écologie devait retrouver le sens extensif que lui avait donné Haeckel. Qu'on le veuille ou non, malgré les querelles de mots, inévitables lorsque se dessinent les fondements d'une discipline nouvelle ou renouvelée, l'écologie d'aujourd'hui associe l'étude de l'environnement à celle des comportements. Nous ne pensons pas autrement, lorsque faisant allusion à la maison d'un prince régnant, nous nous proposons de parler des palais et des communs, du personnage principal et de ses satellites, les uns accomplissant de hautes fonctions et les autres des besognes mineures.

Il me semble qu'il y a eu là, au cours d'un demi-siècle, une succession de démarches parallèles ou convergentes, qui ont conditionné la manière de penser des écologistes contemporains.

Désormais, ce sont des groupes en équilibre qui prendront le pas dans notre besoin de catégoriser sur les individualités spécifiques. Au surplus, il est de toute nécessité que le souci de systématiser ne l'emporte pas sur la fraîcheur et la spontanéité de saines observations. Il est assez attristant de constater avec quelle facilité l'esprit humain cherche à s'évader du fait pour devenir esclave du mot. Il en est ainsi à chaque palier nouveau de l'évolution scientifique. Les écologistes n'y ont pas échappé et c'est fort regrettable.

Certes, on aurait pu conserver le mot d'Histoire Naturelle. L'Histoire, au sens d'Aristote, répétons-le, n'est-elle pas un récit d'événements, la recherche de leurs causes, l'étude des populations, de leurs migrations ? L'historien ne se préoccupe-t-il pas de la conquête du globe, de l'organisation des collectivités, de

leurs rapports, de leurs luttes, etc. ? Mais tout cela, c'est de l'écologie au sens où nous l'entendons pour les groupements végétaux et animaux, dont la phylogénèse, l'état de permanence, le devenir, la hiérarchie même sont des sujets d'observation et de méditation justement à la mode aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, l'Ecologie, telle qu'elle est enseignée, et pratiquée par des spécialistes, est introduite par des définitions précises servie par des techniques empruntées à des disciplines variées. Aussi bien, a-t-elle abouti déjà à des résultats positifs. Il y a donc lieu de la considérer comme une science de synthèse, susceptible d'imposer des considérations doctrinales et d'intéresser non seulement le naturaliste, mais encore l'éthologiste, le géographe, l'épidémiologiste, voire le sociologue.

Que dire de l'Ecologie médicale, sur laquelle j'ai si souvent insisté ?

La maladie est un complexe vivant toujours en marche et comme tous les vivants elle est « créatrice de son évolution » (Paul Wintrebert) elle a un « destin » (Ch. Nicolle), elle a une Histoire Naturelle ; tout complexe pathogène (Max Sorre) est un écosystème dans la vie duquel interviennent ensemble des principes écologiques et économiques, puisque tout l'environnement est en cause, y compris les influences psycho-sociales, échappant parfois malgré tous les efforts du scientisme moderne à la quantification.

Nous savons bien, qu'il n'y a pas de vie possible pour un organisme isolé ; s'agit-il d'un animal apparemment solitaire, il est néanmoins porteur d'organismes inférieurs (bactéries et levures) dont on connaît l'importance métabolique ; le végétal le plus « désertique » reste tributaire de nombreux protistes du sol, environnement vivant dont nous constatons tous les jours l'efficacité. A l'âge des antibiotiques, on ne saurait mésestimer la qualité maléfique ou bénéfique des micro-organismes les plus divers ; la science physico-chimique des sols, la pédologie n'est pas séparable des considérations floristiques et faunistiques relatives au microcosme qui peuple le sol. Dans les substances élaborées par les êtres vivants d'origine si variée et de nature chimique si diverse, s'il en est effectivement d' « empêchantes », il en est d'autres de favorisantes et même la plupart d'entre elles sont à la fois empêchantes pour certains orga-

nismes et favorisantes pour tels autres : « probiose » et « antibiose » ne sont en définitive que les deux aspects cachés d'un équilibre apparent, la « cobiose ». Désormais, ce sont des groupes en équilibre qui prendront le pas dans notre besoin de catégoriser sur les individualités spécifiques.

C'est bien, dans une « cobiose » universelle que l'agresseur pathogène, le parasite en un mot, doit être jugé comme un organisme vivant sur un biotope animé et aux dépens de ce biotope.

En ce domaine, Charles Nicolle fut le « précurseur » comme j'ai eu l'honneur de le rappeler. Le « destin » des typhus et des fièvres exanthématiques, des spirochètoses récurrentes, comme la description des complexes pathogènes classiques (maladie du sommeil, paludisme, maladie de Chagas, fièvre jaune sylvatique et urbanisée, peste, etc.) sont des exemples connus de tous.

Que j'eusse voulu connaître aujourd'hui l'opinion de Charles Nicolle devant les rigueurs des virologues nous confinant dans les notions de spécificité très étroite ! Nous ne voulons pas ignorer tout ce qu'on nous a appris de la détermination des virus, ni des données expérimentales qui arriveront à nous laisser prévoir statistiquement les mutations possibles de leurs constituants chimiques au bout d'une très longue durée. Mais, cela est-il suffisant pour refuser à un virus, le fait de tenir une partie de « ses qualités actuelles » du complexe pathogène dans lequel il évolue : porteurs humains, Arthropodes vecteurs, réservoirs de virus animaux ? Je ne veux faire allusion qu'à une famille de virus qui m'intéresse particulièrement, les arbovirus. C. Levaditi, d'ailleurs, a émis l'intéressante hypothèse que ces virus, ayant entre eux des interactions antigéniques se sont différenciés à partir d'un type original de virus inadapté (grands-parents virus) propre aux rongeurs sauvages. C'est ce qui a permis à Vaucel dès 1959 d'écrire : « la validité de nos cartes épidémiologiques basées sur des réactions sérologiques supposées spécifiques, mais qui ne sont vraisemblablement que « du groupe », est très fortement suspecte ». Tout cela est proche de la pensée de Charles Nicolle.

*
* *

Nous voici un peu loin de l'Ecologie sensu lato confondue aujourd'hui avec la qualité de la vie et la protection de la nature, comme l'a fait remarquer encore récemment et très justement un distingué historien des Sciences, mon ami Jean Théodoridès. Au demeurant l'Académie Française soucieuse d'accomoder les mots à l'usage et à la mode s'est prononcée l'an dernier en proposant les définitions suivantes : « Ecologie.

1) - A l'origine, partie des sciences naturelles qui étudie les rapports de l'animal avec son milieu. Le terme écologie a été créé en 1866 par le biologiste allemand Haeckel.

2) - Science qui étudie les corrélations entre les êtres vivants et le milieu qui les entoure. Ecologie des insectes, des oiseaux, de l'homme, etc. Ecologie marine, d'eau douce, terrestre, etc.

3) - Dans la langue moderne, le terme écologique désigne aussi l'étude des conditions nécessaires au développement harmonieux des êtres vivants : mise en garde contre les facteurs qui menacent l'équilibre biologique (pollution, dégradation de l'environnement, etc.), mesures propres à assurer la survie des espèces existantes. Les tenants de l'écologie estiment que le progrès technique incontrolé, en provoquant une rupture entre l'homme et son milieu, met en danger l'espèce humaine et de nombreuses autres espèces. »

Désormais, chacun pourra donc se dire écologiste à sa manière : nonobstant les naturalistes de vocation gardent le droit de défendre la première et la deuxième définitions de l'écologiste et en tant que citoyen le devoir de s'associer aux impératifs imposés par l'amélioration de la qualité de la vie. Mais que de difficultés à surmonter : plus une civilisation est industrialisée, plus faciles seront les pollutions de toutes sortes. Jadis on aurait pu accuser les primitifs de tracer des pistes et de détruire des massifs forestiers ; aussi bien les nomades du néolithique ont-ils brûlé la forêt pour faire paître leurs troupeaux. Hier, nous avons retiré des avantages notoires de l'épuration chimique des eaux de consommation, de l'emploi judicieux de pesticides et d'engrais dûment contrôlés ; nous avons bénéficié du courant électrique et de l'alimentation en eau potable de la moindre bourgade, à conditionner et discipliner une cascade ou un barrage ; demain peut-être serons-nous obligés de faire appel à l'énergie nucléaire malgré d'éventuelles

ressources en énergie solaire, éolienne ou géothermique. Voici l'humanité plus menacée peut être qu'elle ne l'a été autrefois par les terribles pandémies de peste, de choléra, de malaria ; que de difficultés à prévoir dans l'amélioration des techniques et leur application ; que de nuances à respecter en instaurant au service de l'Homme le libre consentement de chacun au service du collectif. N'oublions pas et c'est encore Ch. Nicolle qui nous l'enseigne, qu'il faut « dans l'étude du vivant se méfier même de la raison et de la logique et qu'il faudrait pour qu'il en soit autrement que la vie fut logique alors que nous savons qu'elle ne l'est pas. » Peut-être d'ailleurs cette logique nous échappe par sa complexité.

Aussi bien « ce que nous avons créé nous même, nous entraîne où nous ne voulons pas aller » (P. Valéry).

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1979

ALLOCUTION DU PRESIDENT

JEAN-JACQUES BROUSSON

ET RAYMOND ESCHOLIER

par M. Claude ESCHOLIER

Membre résidant

Président

Il est dans la coutume de notre Compagnie que le Président nouvellement élu ouvre le feu, si j'ose dire, le premier lorsque débutent une session et une année nouvelles.

Fidèle à cette tradition, j'ai voulu dédier ce prologue à celui qui, il y a un demi-siècle, me fit connaître et aimer Nimes et Uzès, à cet écrivain, ce chroniqueur, ce polémiste dont le grand talent et la verve inépuisable ont profondément marqué et enchanté ma jeunesse : Jean-Jacques Brousson.

Jean-Jacques Brousson est né à Nîmes en 1878 et pour célébrer le centenaire de sa naissance, notre excellent confrère M. Frainaud vient, avec son talent habituel, de lui tresser une couronne. Qu'il me soit permis d'ajouter à cette couronne une petite rose qui, dans le respect de l'ordre des choses et de la vérité historique, sera un peu parfumée, un peu piquante...

Depuis que notre regretté confrère Ivan Gaussen nous a quitté, je crois être celui qui a le mieux connu Brousson, le spirituel et terrible secrétaire d'Anatole France. Commensal et ami intime de ma famille, il a été le témoin de ma vie comme je l'ai été d'une grande partie de la sienne, car nous nous sommes peu quittés de vue entre le jour où il m'a vu naître et celui ou je l'ai vu mourir.

Cependant les souvenirs que je garde de cet être original et attachant sont si nombreux qu'il faudrait un gros volume pour en rendre compte, et comme je dois ici me limiter, j'ai choisi d'évoquer seulement, et fort brièvement, les rapports qui

existèrent entre Jean-Jacques Brousson et mon père, Raymond Escholier, deux écrivains qui jouèrent entre les deux guerres un rôle important dans la république des Lettres.

Jean-Jacques Brousson, fils d'un docteur estimé, est né non loin d'ici entre la porte d'Auguste et les Arènes. Gavé de bonne heure de grec et de latin, il débarque à vingt ans dans la capitale pour en faire la conquête.

Menu de taille, les épaules en « bouteille de Saint Galmier », comme il le disait plaisamment lui-même, le nez au vent, la lèvre mince et sarcastique, il manie le verbe d'une façon étincelante, crépitant dans sa conversation comme feu d'artifice avec une vivacité d'esprit éblouissante, déchirant à belles dents ses ennemis — et parfois ses amis — avec une cruauté féroce, mais prêt à pleurer l'instant après de tendresse et d'émotion en projetant sur un monde inhumain l'image de l'enfant mal aimé qui le hantait toujours depuis sa douloureuse jeunesse.

Raymond Escholier, de quelques années son cadet, d'origine ariégeoise mais né par hasard à Montmartre, éclatant de santé physique et morale, étonnamment précoce, journaliste à quinze ans, ambitieux mais se dévouant à la réussite de ses amis autant qu'à la sienne, optimiste et réaliste, doué enfin d'une énergie et d'une ténacité inébranlables, bref, possédant tout ce qu'il fallait pour ouvrir largement devant lui les portes du succès.

Mais comment donc ces deux hommes qui furent en fait si différents par leur caractère, réussirent-ils à se lier d'une amitié qui devait durer plus d'un demi-siècle ? Car il y eut entre eux deux bien plus que d'amicales relations, mais une fraternité qui étonnait parfois les milieux littéraires et les salles de rédaction et grâce à laquelle ils progressèrent dans un monde parfois dangereux et perfide, côte à côte, au coude à coude, chacun, comme les mousquetaires de Dumas, prêt à croiser le fer (ou plutôt le stylographe) si son ami se trouvait en péril.

Certes, il y eut des hauts et des bas et, comme cela arrive souvent, des nuages noirs voilèrent parfois le ciel serein de l'amitié. Mais, après les brouilles, il y avait toujours d'émouvantes réconciliations dans lesquelles Raymond Escholier met-

tait tout son grand cœur généreux, tandis que l'extraordinaire sensibilité de Jean-Jacques Brousson lui faisait monter les larmes aux yeux. J'ai assisté à cela bien des fois.

La famille Escholier avait ses pénates dans l'île Saint-Louis, face au chevet de Notre-Dame, tandis que Brousson, irréductible célibataire, gîtait à quelques pas de là, rue Le Regrattier, l'ancienne rue de la Femme-Sans-Tête.

Lorsque j'étais enfant, Brousson avait son couvert mis tous les soirs à notre table et il nous régalait souvent de ses inventions culinaires. Le civet, la bouillabaisse, les aubergines « à la Jean-Jacques » étaient un régal sans pareil au même titre que sa conversation. D'ailleurs il en tirait gloire et ne considérait pas son talent de cuisinier comme un simple violon d'Ingres : il y voyait l'essence même de sa personnalité. Il vous eut sans doute pardonné de l'avoir traité de méchant auteur, jamais de mauvais cuisinier.

Les deux jeunes gens qui nous occupent s'étaient connus chez Anatole France, dans la fameuse villa Saïd où Raymond Escholier fréquentait déjà depuis un an lorsque le jeune Jean Brousson — il ne s'appelait pas encore Jean-Jacques — arriva à Paris.

L'on sait que ce fut sur la recommandation d'un compatriote haut fonctionnaire, Henri Monod, que Brousson s'embarqua, pour son bonheur ou son malheur, sur la galère francienne. Mais, diront certains, qu'allait-il faire dans cette galère ? C'est que la génération d'aujourd'hui ne peut imaginer la fascination qu'exerçait alors M. Bergeret sur la jeunesse et l'intelligentia de son temps. Cette fascination Brousson la subit lui aussi comme les autres et même quand il voulut détruire l'idole, il le fit avec une conscience trouble, la conscience de s'attaquer à un dieu, aidé dans cette tâche, il est vrai, par le goût un peu pervers qu'il avait pour le sacrilège.

Nos deux compères se retrouvèrent donc chez le père de Thaïs. Celui-ci, spécialiste du pseudonyme avait, quelques quarante ans plus tôt, transformé Anatole Thibault en Anatole France et ce fut lui qui incita les deux jeunes gens à remodeler leurs noms de guerre : Jean Brousson devint Jean-Jacques Brousson ce qui faisait un écho à Jean-Jacques Rousseau, tandis

que Escolier s'écrivit désormais avec un H pour renforcer l'accent médiéval de ce patronyme.

A la villa Saïd, ou chez Madame de Caillavet, l'égérie du Maître, ils eurent l'occasion de se frotter au tout-Paris des lettres, des arts, de la politique, depuis les jeunes thuriféraires jusqu'aux ministres et aux académiciens. Maurice Barrès, Marcel Proust, Laurent Tailhade, Pierre Champion, Mme de Noailles et vingt autres étaient là et aussi, me disait mon père, un grand jeune homme dégingandé, blond et timide : Léon Blum.

Tandis que Brousson travaillait avec France à la *Jeanne d'Arc,* à l'*histoire des Pingouins* ou à *la Pierre blanche,* courait avec son maître les antiquaires et les marchandes d'estampes et, à l'occasion, essayait ses jeunes griffes sur quelques infortunées victimes échouées villa Saïd pour une visite académique, Raymond Escholier écrivait dans de petites feuilles socialistes et, pour gagner le pain, grattait du papier comme expéditionnaire à l'Hôtel-de-Ville, sous les toits et les gouttières, dans une sorte de galetas mansardé qu'il partageait avec son grand ami Louis Pergaud. C'est là que ce dernier cachait sous les dossiers administratifs un manuscrit auquel il travaillait furtivement : *La guerre des boutons.*

Brousson fut secrétaire d'Anatole France durant six ou sept ans, jusqu'à la rupture qu'il nous a contée lui-même dans l'*Itinéraire de Paris à Buenos-Ayres.* C'est dans cet ouvrage qu'il raconte l'histoire de ce qu'il appelle *la perfide calomnie.* Je cite ici Brousson en rétablissant les noms dissimulés sous des initiales : « Escholier qui fut ce matin à l'audience dominicale de la villa Saïd, en revient plein d'émotion :

— Il y avait tel et tel...

X... a demandé au Maître : « Qu'avez-vous fait du petit Brousson qui vous était si attaché ? » Il a répondu sans sourciller : « J'ai dû m'en séparer. Il m'avait pris des livres. »

Escholier n'a pu tenir. Il est sorti. Il est venu me crier son indignation . Nous nous connaissons depuis de longues années. Nous avons partagé la bonne et la mauvaise fortune. Plus que des amis, des frères. La famille d'Escholier, ses enfants, ma famille. Il est plus ému que si la calomnie le concernait... Sur le conseil d'Escholier et de Gaussen j'écris sans retard une lettre à Anatole France... »

Et c'est la rupture. Après cette rupture de Brousson et de France, Raymond Escholier ne met plus les pieds à la villa Saïd et les deux amis continuent à se soutenir mutuellement dans la difficile carrière des lettres et du journalisme.

En avril 1914, Brousson est appelé à Nimes au chevet de son père mourant. Mais le métier de journaliste a ses dures servitudes et Brousson doit chaque jour remettre son article au journal *Le Matin* sous peine d'être remplacé, c'est-à-dire licencié. Et pendant ces jours où Brousson rend à son père ses derniers devoirs, c'est Raymond Escholier qui écrira les rubriques en son nom. C'est ainsi que parfois — et j'en conserve la preuve — Jean-Jacques Brousson a écrit du Raymond Escholier et Raymond Escholier du Jean-Jacques Brousson.

Après la grande bourrasque de la guerre de 1914, Jean-Jacques Brousson et Raymond Escholier se retrouvent et repartent la main dans la main.

Depuis longtemps Jean-Jacques Brousson avait rédigé, d'après des notes prises au jour le jour, une foule d'anecdotes croquées sur le vif pendant son passage villa Saïd. Il en sortira ces deux célèbres ouvrages : *Anatole France en pantoufles* et l'*Itinéraire de Paris à Buenos-Ayres.*

A la vérité, Brousson craignit beaucoup les réactions de son vieux maître tant qu'il fut vivant ; mais dès l'annonce de sa mort, il se précipita sur l'heure chez l'éditeur Crès qui fit pour l'impression diligence exceptionnelle. France mourut le 12 octobre 1924, *Anatole France en pantoufles*, sortait des presses le 28 octobre, seize jours après.

Jean-Jacques Brousson recueillit alors avec la publication de ces ouvrages spirituels et irrévérencieux les avantages et les inconvénients d'un grand succès de scandale littéraire ; c'est-à-dire qu'il se vit comblé à la fois d'applaudissements et d'injures, de fleurs et de boue.

Dans le même temps, Raymond Escholier devenait Conservateur du Musée Victor-Hugo, chef de Cabinet d'Aristide Briand et connaissait des succès pour les ouvrages qu'il écrivit en collaboration avec sa femme, Marie-Louise Escholier : *Dansons la trompeuse, Cantegril, La nuit, Quand on conspire* pour lesquels il obtint le prix Fémina et le Grand prix de littérature de l'Académie Française.

Puis les deux complices décidèrent, comme une sorte de jeu, d'écrire ensemble pour le théâtre. Je les vois encore durant l'été de 1927, dans notre vieille ferme familiale de l'Ariège, œuvrer tous deux à la *Conversion de Figaro* dans une atmosphère très détendue de joyeuses vacances. Cette comédie fut jouée avec succès à l'Odéon au mois de mai 1931.

Dix ans plus tard en 1941 la France était déchirée par la tragédie de la guerre et Raymond Escholier, replié dans l'Ariège avec les trésors artistiques de la ville de Paris dont il avait la garde, fut rejoint par Jean-Jacques Brousson qui passa sous son toit plusieurs mois avant de regagner Nimes, puis Uzès. C'est dans cette dernière ville qu'il devait s'éteindre, un peu oublié, à la fin de l'année 1957.

La direction des *Nouvelles littéraires* se souvint cependant que Jean-Jacques Brousson avait collaboré à ce journal depuis sa fondation et demanda à Raymond Escholier d'évoquer le souvenir de son ami disparu. Il le fit avec émotion et je ne saurais mieux faire pour terminer que de citer ici les dernières lignes de cet article paru le 30 janvier 1958 :

« Nul n'ignore *Anatole France en pantoufles* voire l'*Itinéraire de Paris à Buenos-Ayres* — où se trouvent sur la Fontaine de Nîmes des pages qui ne cesseront d'honorer la littérature française — pourtant le nom de leur auteur semble déjà tombé dans l'oubli. N'empêche que si un esprit attentif se penchait sur l'ensemble de ses chroniques éblouissantes (ce fut notre dernier chroniqueur), il aurait beau jeu pour en tirer un livre exceptionnel. Et ce jour-là, soyez assurés que le nom de Jean-Jacques Brousson monterait en flèche.

Et pourtant, ce ne seront jamais là que lettres moulées ; la vie, une vie d'une couleur prodigieuse, elle était dans ses entretiens, dans ses propos de table, cette table pour laquelle il fricassa tant de plats savoureux. Alors que régnait, parmi les vieux meubles composites donnés par Anatole France, un fumet d'aromates méditerranéens, la voix de Brousson s'élevait tantôt agressive, tantôt attendrie, tantôt véhémente, tantôt extasiée, d'un style et d'une cadence inégalables, d'un vocabulaire infiniment désuet, auquel le génie de ce causeur vertigineux donnait comme un battement d'ailes ».

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADEMIE PENDANT L'ANNEE 1978

par M. Joachim DURAND

Membre résidant

Président sortant

La tradition de notre Compagnie confie au Président sortant l'agréable mission de rendre compte, au cours de la séance publique annuelle, des travaux des académiciens nîmois pendant l'année écoulée.

Je voudrais, en préambule, évoquer les peines et les joies pendant cette même période.

L'année 1978 a mal débuté pour nous. Nous avons eu en effet, fin janvier, la douleur de perdre notre vénéré doyen, le pasteur Paul Brunel, décédé à 93 ans.

Le 22 août, c'est Ivan Gaussen, membre non-résidant de notre Compagnie depuis 23 ans, que la mort nous a ravi.

Au cours de l'année, nos confrères Jules Davé et Gaston Chauvet ont perdu leur épouse, Jean Roger et Yvon Pradel leur mère, Roger Gaillard et Christian Ligier leur père.

Nous avons eu, par contre, la joie d'accueillir, en qualité de membres résidants, deux nouveaux confrères : M. l'abbé René André et M. le docteur Jean Lauret. Ils ont remplacé, respectivement, le chanoine René Thibon et le pasteur Paul Brunel. L'abbé René André a été reçu officiellement au cours de la séance du 17 mars. Le docteur Jean Lauret l'a été au cours de la séance du 27 octobre.

Ont été élus, dans le courant de l'année, membre honoraire, M. René Jouveau, Capoulié du Félibrige, et, membre non-résidant, M. Jean Carrière, prix Goncourt 1972.

Ont été élus correspondants de l'Académie de Nîmes : Mmes Odette Teissier du Cros, Lebédeff, dite Maguelone, MM. Paul

Dourieu, Michel Courty, Bernard Dalle, François Boyer, René Gondrand, Jean-Louis Meunier et Alain Girard.

D'autres joies nous ont été réservées :

En janvier, la réélection, pour la troisième fois, à la Présidence du Conseil régional du Languedoc-Roussillon, de notre distingué confrère, le sénateur Edgar Tailhades, preuve « de sa compétence, de sa courtoisie, de son objectivité ».

En mars, la promotion, en qualité d'officier des palmes académiques, de Mme Carmen Déchery, correspondante, et l'élection, en qualité de Maire de la commune de Sélonet (Alpes de Haute-Provence) de M. Robert du Colombier, membre non-résidant, Procureur général honoraire de la Cour d'appel de Nîmes.

En avril, la promotion, au grade d'Officier de la Légion d'honneur, de notre Président d'honneur ès-qualité, M. Laurent Clément, Préfet du Gard.

En mai, la venue à Nîmes pour participer, au Musée de peinture de la rue Cité-Foulc, à l'inauguration de ses tableaux, de notre éminent confrère M. Louis Leprince-Ringuet, de l'Académie Française, et la venue à Rodilhan, commune voisine de celle de Nîmes, de M. André Chamson, également de l'Académie Française. M. André Chamson a présidé, à Rodilhan, l'inauguration d'un Foyer rural socio-culturel portant son nom.

J'en arrive maintenant à nos séances de travail.

Le vendredi 8 janvier, M. Hubert Noë, correspondant, a lu quelques *Contes choisis* et M. Pierre Couëtard, également correspondant, a lu la deuxième partie d'un substantiel exposé, relatif aux *biens immobiliers de Guillaume de Nogaret.*

Le 20 janvier, Mlle Alice Fermaud a parlé de *La renaissance politique de Florence au XV^e^ siècle,* ce qui nous a valu une très belle page de l'histoire florentine.

Le 3 février, les académiciens nîmois ont entendu une très instructive « communication » de M. le Général Pierre Henri Cothias, membre non-résidant, sur *le peintre Roybet,* né à Uzès en 1840 et décédé à Paris en 1920.

M. Guilhem Fabre, attaché de recherches au Centre national de la recherche scientifique, correspondant de l'Académie de Nîmes, a relaté, le 17 février, les tentatives effectuées, de 1966 à 1970, par certains spéléologues nîmois, pour percer *le*

mystère de la naissance de la source de la Fontaine de Nîmes.

Le 3 mars, M. Camille Lignières a lu une remarquable « communication » sur *Le mysticisme et les mystiques espagnols.*

Mme Carmen Déchery a brillamment évoqué, le 14 avril, la belle figure de cette ardente et talentueuse jeune femme que fut *Flora Tristan,* femme de lettres, née en 1803 et morte, à Bordeaux, en 1844.

Le 28 avril, M. l'abbé René André a vivement intéressé ses confrères en leur parlant, d'abord, *d'un duel juridique entre un Nîmois, Me Vidal, notaire, et les consuls marguerittois,* ensuite de la localité de *Marguerittes au temps des guerres de religion.* Vous allez entendre, dans quelques instants, l'évocation du duel juridique dont il s'agit.

Dans un très savant exposé intitulé *L'évolution de la vie,* M. Félix Villeneuve a prouvé une nouvelle fois, le 12 mai, ses très réelles qualités de biologiste.

Le 26 mai, M. Camille Lignières a lu une « communication » d'un de nos correspondants, M. Roger Ferlet, sur *Le parler vivarois.*

M. Victor Lassalle nous a vivement intéressés en nous parlant, le 8 juin, de *Vingt années d'archéologie à Nîmes.* Vous allez, tout à l'heure, entendre M. Lassalle évoquer, pour vous ces Vingt années d'archéologie.

Le 23 juin, les académiciens nîmois ont eu le privilège d'entendre un remarquable exposé de M. Lucien Frainaud, relatif à *L'amour, la tendresse et le génie chez George Sand.*

Le 13 octobre, M. Pierre Dupuy, correspondant, a, excellemment, traité le sujet suivant : *Le Cid et Goya ont-ils toréé ?.*

Environ un mois après, le 10 novembre, c'est M. le Vicaire général Raymond Marchand qui nous a donné une preuve nouvelle de sa vaste érudition, en nous contant, à travers l'existence de *la chapelle Sainte-Eugénie, un millénaire d'histoire religieuse nîmoise.*

Le bibliophile distingué qu'est M. Paul Blanc, correspondant de notre Compagnie, nous a intéressés, le 24 novembre, en nous présentant, avec de judicieux commentaires à l'appui, *deux lettres inédites de Charles Baudelaire.*

Le 8 décembre, M. André Nadal, qui présente, d'une façon substantielle et agréable, tous les sujets auxquels il s'intéresse, nous a instruits et charmés en nous parlant des *Procès faits aux animaux au Moyen Age et sous l'Ancien Régime.*

Le 11 décembre, à La Grand-Combe, M. le Préfet Pierre Degrave, président d'honneur ès-qualité de notre Compagnie, MM. Edgar Tailhades, Pierre Hugues, André Nadal et moi-même avons assisté à la célébration du centenaire de la naissance du poète Léo Larguier. Dans un instant, M. André Nadal va vous dire ce qu'il pense des qualités poétiques de *Léo Larguier.*

Lors de la dernière séance de l'année (22 décembre), M. Lucien Frainaud a fait un brillant exposé, relatif à la personnalité et à l'œuvre de notre éminent compatriote *Jean-Jacques Brousson,* à l'occasion du centenaire de sa naissance.

Au cours de cette même séance, le professeur Aquarone a fait part à ses confrères de sa découverte *du plus vieux dessin,* et l'un des plus beaux, *représentant nos Arènes,* et exécuté, au XVI[e] siècle, par le jeune peintre et architecte portugais Francisco de Hollanda.

*
* *

Tels sont un peu hâtivement résumés, les travaux des académiciens nîmois pendant l'année 1978.

Ces travaux — ce sera ma conclusion — attestent, incontestablement, la vitalité de notre Compagnie, dont on fêtera, dans trois ans, le tricentenaire.

DEMELES DU NOTAIRE VIDAL AVEC LES CONSULS ET LE SEIGNEUR DE MARGUERITTES AU XVIII[e] SIECLE

par M. l'abbé René ANDRE

Membre résidant

C'est au début de l'hiver de l'année 1760 que tout a commencé. Pendant plusieurs jours, sur le territoire du bourg de Marguerittes, dans le chemin se dirigeant, au sud, vers la fontaine de Couloures (aujourd'hui quartier du Mas de Brignon), plusieurs ouvriers agricoles s'occupent très activement. Que font-ils ? Réparent-ils ce chemin ? Non. Tout au contraire. Ils sont en train de le creuser, et ils enlèvent la terre ainsi remuée pour la transporter avec des tombereaux dans un champ. A qui appartient ce champ ? A un bourgeois de Nîmes, propriétaire à Marguerittes d'une maison, d'un moulin et de terres. Le bourgeois dont il s'agit ici n'est autre que le notaire Jean-Baptiste Vidal, et c'est lui qui a donné l'ordre d'opérer sur cette voie publique ce singulier prélèvement. Résultat : le chemin est totalement dégradé, et donc impraticable.

La réaction de la municipalité de Marguerittes ne se fait pas attendre. Le maire, M. Guillaume Gasquet, bachelier-ès-droits, et les consuls intentent un procès contre l'indélicat personnage, et font à cet effet un emprunt de cent livres. Ce ne sera pas le dernier, car notre hardi notaire va manifester, on va le voir, une tenace humeur procédurière, et il faudra sans cesse riposter.

Entre-temps, le maire et les consuls vont demander au sieur Vidal de remettre le chemin dans son état primitif.

Peu de temps après, le 15 février 1761, le maire et les consuls réunis constatent que M. Vidal, sommé par le procureur jurisdictionnel du lieu de cesser de prendre de la terre dans ce chemin, n'obtempère pas à cette injonction, et que

ledit procureur l'a fait assigner devant les officiers dudit lieu pour qu'ils lui renouvellent cette interdiction et l'obligent à réparer les dommages causés.

Mais, constatent de nouveau le maire et les consuls, « il n'entre pas dans l'esprit de M. Vidal qu'il lui est absolument interdit d'usurper tous les fonds de la communauté qu'il croit être à sa bienséance ». Sa boulimie de terre est loin d'être guérie. Au contraire. Il a une pièce de terre dans le quartier de Peyrouse (près de la Pinède). Sous le mur qui limite son terrain, se trouve un fossé appartenant à la commune. M. Vidal, pour s'agrandir, veut ajouter ce fossé à sa terre. Il ne trouve rien de mieux que de faire construire un nouveau mur de clôture de l'autre côté du fossé pour pouvoir faire remplir de terre « l'entredeux ».

Le maire et les consuls avertis veulent l'en empêcher. L'opiniâtre M. Vidal ne tient aucun compte de cette interdiction, et se dépêche même de faire remplir de terre le fossé.

Les autorités municipales décident alors, le 15 février 1761, de continuer les poursuites de justice contre lui devant le sénéchal de Nîmes et le Parlement de Toulouse, grande cour d'appel de la province de Languedoc, et de faire un nouvel emprunt de soixante livres pour frais de procès. Le maire et les consuls pensent, en effet, qu'il « est de la dernière conséquence d'arrêter les entreprises de M. Vidal, qui ne cherche qu'à envahir et qu'à s'approprier impunément des fonds qui appartiennent à la communauté (des habitants) et sur lesquels il n'a aucun droit ».

Cinq années se passent, et les registres de la commune restent muets sur cette affaire. Elle suit pourtant son cours : M. Vidal ne s'est pas tenu pour battu. Preuve en est la délibération des consuls du 24 septembre 1766, où nous lisons : « M. Vidal tracasse depuis longtemps cette communauté par des actes multipliés qui ont pour objet d'entretenir par caprice cette communauté dans des procès ruineux... il ne cesse d'élever de nouvelles prétentions sur le moindre sujet... » Le maire et les consuls décident de s'en tenir aux différentes requêtes déjà présentées par eux.

Trois ans après, M. Vidal revient à la charge : il présente une requête au sénéchal de Nîmes pour protester contre une délibération des consuls du 11 mai 1769 interdisant de faire paître les troupeaux dans certains quartiers du territoire de

la commune du mois d'avril aux vendanges ; il ne comprend pas pourquoi on veut le priver ainsi de la libre faculté de faire paître son troupeau de bêtes à laine. Le maire et les consuls ripostent sans tarder : ils décident, le 2 juillet suivant, de présenter une requête à l'intendant pour obtenir une nouvelle permission de plaider contre M. Vidal.

Les agissements de celui-ci contre les consuls ne cessent pas pour autant. Mieux : ils prennent maintenant plus de mordant : il en vient à critiquer l'administration municipale elle-même. Au début de l'année 1771, il écrit à l'intendant pour se plaindre qu'on néglige de le convoquer aux délibérations municipales, et qu'on fait secrètement des mises aux enchères concernant des réparations très considérables, dont plusieurs l'auraient intéressé, car il supporte la dix-huitième partie des impositions (en réalité la vingt-deuxième partie). Réponse du maire et des consuls dans la délibération du 17 mars 1771 : le valet de ville, Pierre Reboul, se rend à son domicile toutes les fois que le conseil est convoqué ; il n'y a rien de secret dans les mises aux enchères concernant les réparations à faire.

Le 7 avril, rappel par les consuls de la défense faite par le sénéchal de Nîmes à M. Vidal de faire paître son troupeau de bêtes à laine dans les quartiers réservés aux bêtes de labour. Vidal ayant fait appel au Parlement de Toulouse, les consuls décident de demander à l'intendant la permission d'emprunter huit cents livres pour frais de procès.

Rien ne calme ce fervent émule de Chicanneau : il s'avise de contester l'élection consulaire de l'année 1771. Coup de bâton dans l'eau.

Le goût excessif des grandeurs que M. Vidal a manifesté jusqu'ici va prendre entre-temps une autre forme. L'idée de noblesse lui est entrée dans la tête, l'amenant à céder à cette manie déjà fréquente, on le sait, au temps de Molière, qui s'en moque ainsi par la voix de Chrysalde, dans *L'Ecole des Femmes :*

Je sais un paysan, qu'on appelait Gros-Pierre,
Qui n'ayant pour tout bien qu'un seul quartier de terre,
Y fit tout à l'entour faire un fossé bourbeux,
Et de Monsieur de l'Isle en prit le nom pompeux.

mais prétention plus répandue encore au XVIII[e] siècle, où foisonnait l'anoblissement, souvent illicite.

Pourquoi M. Vidal ne tenterait-il pas, comme tant d'autres, d'accéder à la noblesse ? N'a-t-il pas « baillé (donné en bail) quelques fonds roturiers allodiaux sous une rente ou censive (féodale) en argent ou en denrées avec stipulation de droits de lods, prélation, rétention, etc. », et, ce qui semble encore plus valable en l'espèce, ne possède-t-il pas une pièce de terre noble au quartier de Trahusse, inféodée à François Condé par acte du 27 avril 1772 ? Ne sont-ce pas là des titres suffisants pour prétendre à la noblesse ? Tout cela, nous l'apprenons par un document intitulé : « Consultations pour Noble Joseph Teissier seigneur de Margueritte, contre M[e] Jean-Baptiste Vidal Notaire » (*Archives du Gard*, 39 J 52).

M. Vidal a affaire ici à forte partie. Le seigneur mène aussi vigoureusement la riposte contre lui que les magistrats municipaux. Il en a le droit puisqu'il est le seigneur justicier du lieu (le seul qui puisse se qualifier Seigneur du lieu tout simplement). Et il est d'autant plus fondé à faire interdire à M. Vidal de prendre ce titre de noble que, d'une part, les biens que celui-ci a donnés en bail ne sont pas nobles mais roturiers, et que, d'autre part, la pièce noble située au quartier de Trahusse inféodée par lui à François Condé appartient, non pas à lui, mais au baron de Marguerittes, qui en a fait vérifier les « confronts », c'est-à-dire les limites et les terrains contigus. Ainsi, nouveau coup de bâton dans l'eau pour M. Vidal.

Jusqu'ici notre notaire épris de chicane et de grandeur s'en est tenu aux exploits et autres actes juridiques dans sa querelle contre les consuls et dans sa course — manquée — vers la noblesse. C'est un exploit d'un tout autre genre, fort inattendu et qui n'a rien de juridique, qu'il va maintenant accomplir, à savoir : bouffonner. Nous en sommes informés par un « Factum » (mémoire de l'avocat des consuls du lieu contre lui, la plupart des procès se plaidant par écrit sous l'Ancien Régime) (*Archives du Gard*, 11 E 34 144). Cela se passe à l'occasion de la fête de Noël 1775. Cette solennité était alors marquée par la traditionnelle présentation du mouton, annoncée la veille au son de la caisse (le tambour).

M. Vidal feint d'ignorer cet usage. Il se rend à l'hôtel de ville et il se plaint au conseil politique assemblé du bruit qu'un tambour fait dans le village. Les consuls lui disent qu'ils ont

autorisé la chose, et lui assurent que les bergers ne feront plus battre la caisse dès que la fête sera passée. « Il applaudit à la conduite des consuls et se retire ».

Le lendemain des fêtes de Noël, et le 27 décembre, le maire, qui est toujours M. Gasquet, est éveillé à deux heures du matin par le bruit d'une caisse qui trouble le repos de tous les habitants. Il croit que c'est Reboul, tambour du village, qui est l'auteur de ce trouble : il envoie chez lui l'huissier de la juridiction, pour le sommer de sa part et de l'ordre du seigneur, de lui remettre la caisse. L'huissier ne trouve chez Reboul que sa femme, laquelle lui répond que son mari est au moulin de M. Vidal. Il s'y rend, il voit M. Vidal faisant les fonctions de tambour. Celui-ci répond aux ordres du maire en disant que le bruit de la caisse « lui sert à dissiper ses vapeurs et à mieux voir travailler son moulin », et il congédie l'huissier.

Le maire ne relève pas le caractère injurieux de ce refus d'obéir, et se contente de faire avertir M. Vidal de ne plus faire un tel vacarme pendant la nuit. Peine perdue : le même jour, à dix heures du soir, notre notaire « court toutes les rues en battant la caisse, et pour que le public sache bien qu'il méprise l'autorité municipale, il affecte de braver les consuls en battant de la caisse sous leurs fenêtres, et se fait accompagner de deux hommes, portant un flambeau allumé ».

Les consuls, patients, ferment les yeux, et se contentent d'un nouvel avertissement. M. Vidal n'en devient que plus hardi : il passe les deux nuits suivantes à faire autant de vacarme, toujours à la lumière de deux flambeaux.

Les habitants, fatigués d'un bruit qui les empêche de dormir, vont en foule se plaindre aux consuls et au seigneur. Nouvel avertisement des consuls ainsi que du seigneur à M. Vidal, pour mettre fin à « son singulier et puéril amusement, mais il croirait son amour-propre humilié, s'il cédait à la volonté du seigneur, il est dans son humeur altière de braver son autorité et celle des consuls ».

Le 30 décembre, à sept heures du soir, il fait la ronde du village avec son tambour, puis s'arrête avec deux ou trois paysans dans les fossés du lieu.

« Le mépris de l'autorité municipale était porté à son comble ; les consuls ne pouvaient plus longtemps garder un silence condamné par tous les habitants. Le maire et le sieur Soulier,

second consul, prennent leur chaperon, accompagnés du valet de ville, de l'huissier et du garde-chasse du seigneur ; ils suivent ce notaire métamorphosé en tambour. »

« A peine M. Vidal les voit-il venir vers lui qu'il prend la caisse des mains d'un enfant, qui en battait dans le temps qu'il se reposait, il la pend à son col, il entortille la corde à son bras, et il continue de battre plus fort en regardant insolemment les officiers de police. »

« Le maire l'aborde, il lui représente honnêtement l'indécence de sa conduite :

— Depuis quatre ou cinq jours, lui dit-il, vous affectez de troubler le repos public, vous devriez savoir que personne ne peut battre la caisse, surtout pendant la nuit, sans une permission expresse.

— Je n'ai besoin de celle de personne, répond fièrement cet homme arrogant ; je veux que tout le public sache que je fais planter des mûriers dans les fossés du lieu.

— C'est une excuse frivole, remettez-nous la caisse, lui dit le maire, en avançant les mains pour la recevoir.

— Elle m'appartient, vous ne l'aurez pas, rétorque M. Vidal.

Et il accompagne cette réponse de coups de baguettes, dont il meurtrit les mains et les bras du maire. »

« Il n'en fallait sans doute pas tant pour le faire arrêter et le faire conduire dans les prisons. » Le maire est cependant assez modéré pour ne pas prendre ce parti. Il se contente de couper la corde qui tient la caisse suspendue. Elle tombe, et le valet de ville l'emporte. M. Vidal redouble alors ses excès : il frappe tous ceux qui tombent sous sa main, il déchire le chaperon du second consul, il donne de grands coups de pied sur les cuisses du chasseur, il menace le maire :

— Vous me le payerez, lui dit-il.

— Tant pis pour toi, répond-il au second consul, qui ose se plaindre de ce qu'il lui a déchiré son chaperon.

« Trop faible pour assouvir sa rage, il appelle à son secours les paysans qu'il avait emmenés avec lui, il les menace de ne plus leur donner du travail s'ils ne viennent l'aider à massacrer les consuls. Plus prudents que leur maître, ceux-ci sont sourds à sa voix. »

« Ainsi finit cette scène qui ne devint pas plus tragique par l'heureuse impuissance de M. Vidal. »

« Le maire se devait à lui-même, il devait à sa charge, il devait au public d'en poursuivre la réparation. Il en porta plainte devant le lieutenant criminel du sénéchal de Nîmes le 2 janvier 1776. »

« Les peines les plus sévères menaçaient M. Vidal, il en fut alarmé. Il porta sa plainte le 9 janvier 1776 : il fit une histoire à sa guise, il allégua qu'il n'avait battu la caisse que pour annoncer une prétendue chasse au loup ; il accusa le maire de l'avoir assassiné. »

Deux mois se passent. Le 3 mars, la délibération des consuls parle encore des frais de procès contre M. Vidal. Aux 450 livres déjà empruntées, il faut maintenant ajouter 1.200 livres.

Et voici qu'une bonne nouvelle arrive pour les consuls et la ccmmunauté le 5 septembre. C'est la sentence du sénéchal de Nîmes ordonnant que M. Vidal, dans la huitaine, mette au greffe un acte portant que, « mal à propos et en contravention des règlements, il a battu et fait battre la caisse à des heures indues dans les rues de la ville et baronnie de Marguerittes, qu'il en est fâché, et promet de ne plus récidiver, sous les peines portées par les règlements auxquels il entend se conformer. »

La plaie d'argent n'est pas fermée pour autant pour les Marguerittois. La délibération des consuls du 15 septembre rappelle que M. Valère, procureur de la communauté, a fait les avances pour les frais du procès. Un emprunt de 1.500 livres est nécessaire pour rembourser ces avances et pour payer les autres frais concernant l'appel au Parlement de Toulouse.

En vue de rendre cet appel plus efficace, les consuls décident, le 15 décembre, « de demander à l'intendant la permission d'envoyer un député au parlement de Toulouse à propos du procès contre M. Vidal condamné déjà par le sénéchal de Nîmes ».

Et c'est l'année suivante, le 9 août 1777, que le Parlement de Toulouse condamne M. Vidal à « aumôner la somme de 50 livres aux pauvres du lieu de Marguerittes, laquelle sera remise ès main du curé dudit lieu, pour leur être distribuée un jour de dimanche à l'issue de la messe de paroisse », ajoutant que « le présent arrêt sera imprimé et affiché au nombre de vingt exemplaires, partout où besoin sera, aux frais et dépens dudit Vidal ».

Deux ans après, en 1779, la délibération des consuls du 11 avril constate que M. Vidal « n'a pas pu payer les frais des procès faits contre lui, parce qu'il a vendu tous ses biens à Jean-Louis Malafosse, son beau-père ».

C'est en prison que nous retrouvons M. Vidal l'année suivante. En effet, la délibération des consuls du 10 septembre 1780, rappelant que M. de Marguerittes avait prêté 494 livres pour le procès contre M. Vidal et qu'il fallait les lui rembourser, nous dit que notre notaire « est actuellement détenu dans les prisons royaux de Nismes a la requette du seigneur de Marguerittes et des autres créanciers ».

Enfin, en 1781, nous apprenons que M. Vidal est mort en prison. C'est la délibération du 16 mai qui nous en informe. Elle nous dit aussi que les consuls et les autres créanciers ont traité à l'amiable avec la veuve du notaire, celle-ci « ayant abandonné les 2.000 livres de son augment dotal », en signant un concordat. La communauté de Marguerittes retirera 800 livres.

Ainsi se termina cette longue affaire, qui avait causé tant de tracas au maire, aux consuls (sans oublier le seigneur) et à tous les Marguerittois, en même temps qu'elle avait lourdement obéré les finances de la communauté.

SOURCES - Archives municipales de Marguerittes. Archives du Gard : 39 J 52 ; II E 34/144.

---

25 ANS DE DECOUVERTES ET DE RECHERCHES CONCERNANT L'EPOQUE ROMAINE A NIMES

par M. Victor LASSALLE,

membre résidant

Au cours des vingt-cinq années qui se sont écoulées de 1955 à 1980, les monuments et les divers vestiges de la civilisation romaine à Nîmes ont fait l'objet d'intéressantes recherches, tandis que l'intensification des travaux utilitaires provoquait dans la ville de nombreuses découvertes archéologiques (1).

HISTOIRE

Une bibliographie des travaux relatifs à la colonie de Nîmes a été donnée par J.-Ch. Balty dans une revue belge (2), facilitant ainsi les travaux des autres chercheurs.

Une recherche d'ensemble sur Nîmes à l'époque romaine a été entreprise par Mme D. Roman qui a déjà donné, dans un numéro récent du bulletin de l'Ecole Antique de Nîmes, un article très documenté sur les problèmes que pose la datation de la création de la colonie (3), et Y. Burnand a consacré une étude approfondie aux sénateurs et chevaliers romains originaires de la ville (4).

Dans un domaine qui touche de près l'histoire, J.-B. Giard a fait le point, dans un article récent, sur les questions relatives au monnayage antique de Nîmes (5).

MONUMENTS

Arènes

Le problème de la datation des Arènes a été repris par G. Lugli (6) et R. Etienne (7), dans d'importants articles. Ces

deux auteurs placent la construction du monument à la fin du Ier siècle de notre ère ou au début du second et y voient un édifice postérieur au Colisée de Rome, ou, à la rigueur, contemporain de celui-ci.

Au contraire, A. Grenier, dans son précieux *Manuel d'archéologie gallo-romaine,* qui contient une utile étude d'ensemble de l'amphithéâtre nîmois (8), avait admis la possibilité d'une date sensiblement plus ancienne (milieu du Ier siècle de notre ère). Les fouilles entreprises en 1973 place des Arènes, en révélant que l'égout collecteur des Arènes traverse, par une brèche ouverte après coup, la courtine de l'enceinte augustéenne (16/15 av. J.-C.), ont montré que l'amphithéâtre a été construit plus tardivement que celle-ci.

L'ouvrage récent de R. Graefe sur les *vela* des monuments antiques (9) ne manque pas de faire une place aux hypothèses relatives au *velum* de l'amphithéâtre de Nîmes ainsi qu'aux vestiges qui subsistent de ses éléments de fixation. En collaboration avec J. Peyron, j'ai consacré un article à un petit escalier de service qui était sans doute destiné au personnel chargé de la manœuvre de ce *velum* (10).

Maison Carrée

J.-Ch. Balty a publié en 1960 un important ouvrage sur la Maison Carrée (11), où il a étudié l'ensemble des problèmes posés par le monument antique et par son histoire. Il y admettait la possibilité d'une datation haute (une vingtaine d'années avant notre ère), en conservant l'hypothèse d'E. Espérandieu relative à une dédicace d'Agrippa, qui aurait précédé l'inscription à Caius et à Lucius César lue par Séguier en 1758. Le *Manuel d'archéologie gallo-romaine* d'A. Grenier consacrait naturellement une notice bien informée au temple nîmois (12) qu'il situait dans son contexte architectural gallo-romain. M. Jean Brunel a montré que le nom de capitole donné autrefois à la Maison Carrée n'est qu'un terme médiéval sans rapport avec la fonction qui était celle de l'édifice dans l'Antiquité (13).

Dans le cadre d'un vaste programme de recherches et de publications du Centre National de la Recherche Scientifique et de la revue *Gallia,* dirigée par M. Paul-Marie Duval, M. Robert Amy, alors Directeur du Bureau d'architecture antique du

C.N.R.S. à Aix-en-Provence, a entrepris depuis 1955 la réalisation d'études et de relevés destinés à établir sur des bases plus solides les recherches sur la Maison Carrée. Le résultat de ces recherches, auxquelles fut bientôt associé M. Pierre Gros, a été la publication, en 1979, d'un bel ouvrage en deux volumes, dont un de planches : « *La Maison Carrée de Nîmes* » (14). On y trouve beaucoup de précisions qu'on ne peut songer à résumer ici (R. Amy restitue notamment, à l'intérieur de la cella, une colonnade parallèle aux grands côtés de celle-ci), mais la conclusion la plus importante des deux auteurs, appuyée sur une étude technique de R. Amy (15) et sur une minutieuse analyse stylistique de P. Gros, concerne la datation du monument. Ainsi qu'ils le démontrent, celui-ci n'a jamais comporté que l'inscription en l'honneur des princes de la jeunesse restituée par Séguier et cette dernière n'a pu être placée qu'entre 2 et 5 ap. J.-C.

Tour Magne

Le même programme de recherches a amené P. Varène (qui a succédé à M. Amy comme Directeur du Bureau d'Architecture antique) à reprendre, avec G. Roux (16), l'étude de la Tour Magne, en réalisant des relevés précis du monument (17) et en effectuant des fouilles qui ont révélé des vestiges de la tour et dc l'enceinte préromaines sur lesquels est construit le monument romain.

Enceinte augustéenne

L'étude de l'enceinte dont Auguste dota la colonie de Nîmes en 16/15 av. J.-C. a été entreprise par MM. Paul-Marie Duval et P. Varène en même temps que celles concernant la Maison Carée et la Tour Magne (18). Elle a nécessité une reconnaissance systématique des vestiges encore visibles, et l'enquête s'est poursuivie par des fouilles qui ont amené la découverte de divers éléments nouveaux rue Alexandre-Ducros (dans le jardin de la clinique Saint-Joseph), à l'intersection de la rue Armand-Barbès et du boulevard Kennedy, rue Montaury, au sommet de la colline de Montaury, etc. Un relevé complet de ces vestiges a été réalisé en vue de la publication.



fig. 1 - Nîmes - Place des Arènes - Tour et courtine de l'enceinte augustéenne (Photo J.-P. Goudet - Musées de Nîmes).

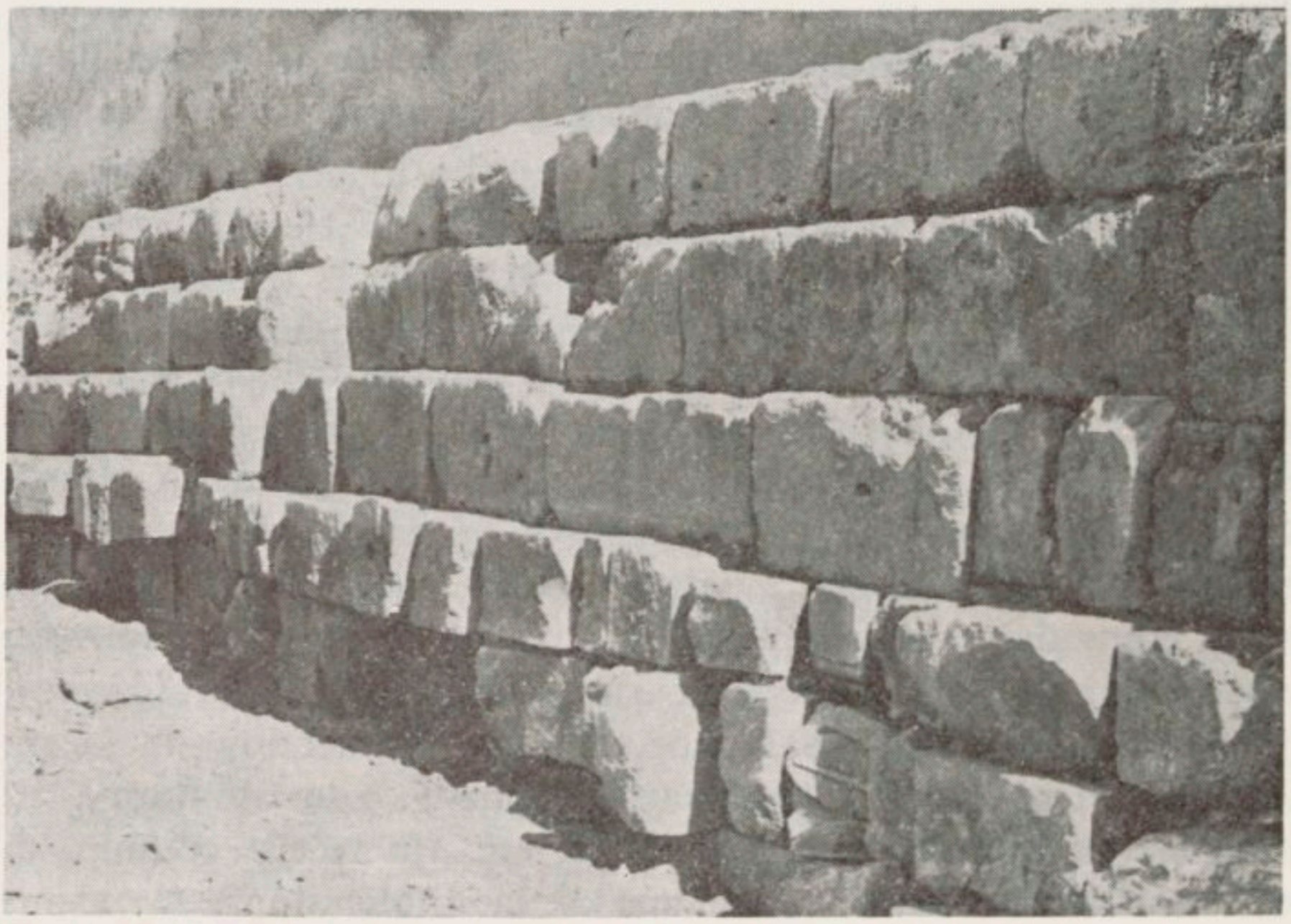


fig. 2 - Nîmes - Rempart découvert sur l'emplacement de l'ancienne Maison d'Arrêt (Photo J.-P. Goudet - Musées de Nîmes).

Mais, d'autre part, une recherche systématique entreprise en 1973 sur la place des Arènes par la Direction des Antiquités Historiques du Languedoc-Roussillon, avec le concours de Michel Py, alors chargé de mission aux musées d'Art et d'Histoire de Nîmes, a permis de découvrir un tronçon important et bien conservé de l'enceinte (fig. 1), avec deux tours (20), tandis que des découvertes fortuites révélaient d'autres parties de l'enceinte en divers points de Nîmes : entre la rue du Mail et celle du Cirque-Romain (21) (sur l'emplacement de l'ancien Marché aux bestiaux et de l'actuel Centre Pablo Neruda), à l'angle de la rue de l'Abattoir et de l'avenue Jean-Jaurès (22) et près de l'impasse des Figuiers (23). En faisant connaître avec précision le tracé de l'enceinte, les fouilles et les relevés de P.-M. Duval et P. Varène ont facilité la découverte des vestiges de la place des Arènes. Ils ont aussi permis de sauver celui de la clinique Saint-Joseph dont les plans d'agrandissement ont pu être conçus en tenant compte de la présence du rempart romain, qui a pu être dégagé et mis en valeur (24).

Enceinte du Bas-Empire

Les travaux entrepris sur l'emplacement de l'ancienne Maison d'Arrêt pour l'agrandissement du Palais de Justice ont amené la découverte, non pas de la basilique construite par Hadrien en l'honneur de l'impératrice Plotine que certaines hypothèses y situaient, mais d'un mur d'enceinte de l'Antiquité tardive, dont on ignorait tout jusqu'alors (fig. 2). Effectuées sous la direction de Bernard Dedet, alors chargé de mission aux musées d'Art et d'Histoire de Nîmes, puis de Jean Pey, son successeur dans ces fonctions, les recherches révélèrent un mur fait d'énormes blocs en remploi et de nombreux fragments architecturaux et inscriptions réutilisés (25). Ces derniers, d'un grand intérêt pour la plupart, sont conservés sur place, dans le sous-sol des nouveaux bâtiments du Palais de Justice, près des vestiges encore en place du rempart, qui restent accessibles.

Castellum

Une étude a été consacrée au Castellum de la rue de la Lampèze par M. André Nadal, ancien président de l'Académie

de Nîmes (26) et, une fois de plus, il faut citer ici le *Manuel d'Archéologie gallo-romaine* d'A. Grenier, qui a donné au sujet de ce petit monument, bassin de distribution des eaux de l'aqueduc antique de Nîmes, une utile mise au point (27).

Sanctuaire de la Fontaine

C'est encore le *Manuel* d'A. Grenier qui fournit à ce sujet les informations nécessaires (28), car il n'y a pas eu de travaux nouveaux sur l'ensemble architectural antique de la Fontaine depuis la publication de l'important ouvrage de R. Naumann (29) et le compte rendu qu'en a donné A. Bon (30).

HABITATIONS, URBANISME, VOIES

De très nombreuses observations ont pu être faites à l'occasion de travaux utilitaires entrepris dans la ville. Elles ont fait régulièrement l'objet de mentions sommaires dans les « Informations » de *Gallia* et on ne peut citer ici que quelques-unes des plus significatives.

Lors de la fouille effectuée par M. P.-Y. Genty avec une équipe de la Direction régionale des Antiquités Historiques dans le jardin de la clinique Saint-Joseph (rue Alexandre-Ducros), à l'occasion du dégagement d'une section de l'enceinte augustéenne, une recherche attentive a permis de découvrir, contre la face interne de celle-ci, une voie à ornières dépourvue de pavés et de dallage, dont les recharges successives avaient surélevé le niveau de 1,50 m durant la seule période romaine (31). Auparavant, on avait pu observer, rue du Cirque-Romain, puis rue de l'Abattoir, le caniveau antique couvert de dalles qui bordait une voie suivant, elle aussi, la paroi interne de l'enceinte d'Auguste (32). A l'extérieur de la ville romaine, on a pu voir aussi, près de l'intersection du boulevard périphérique sud et de la route de Beaucaire, lors de la construction du lotissement du Clos d'Orville, la bordure de la *Via Domitia*, dont le tracé se confondait là, comme on le sait, avec celui de la route de Beaucaire : elle était constituée à cet endroit de terre mêlée à des débris de poteries et maintenue par une murette que suivait un caniveau couvert de dalles (33).

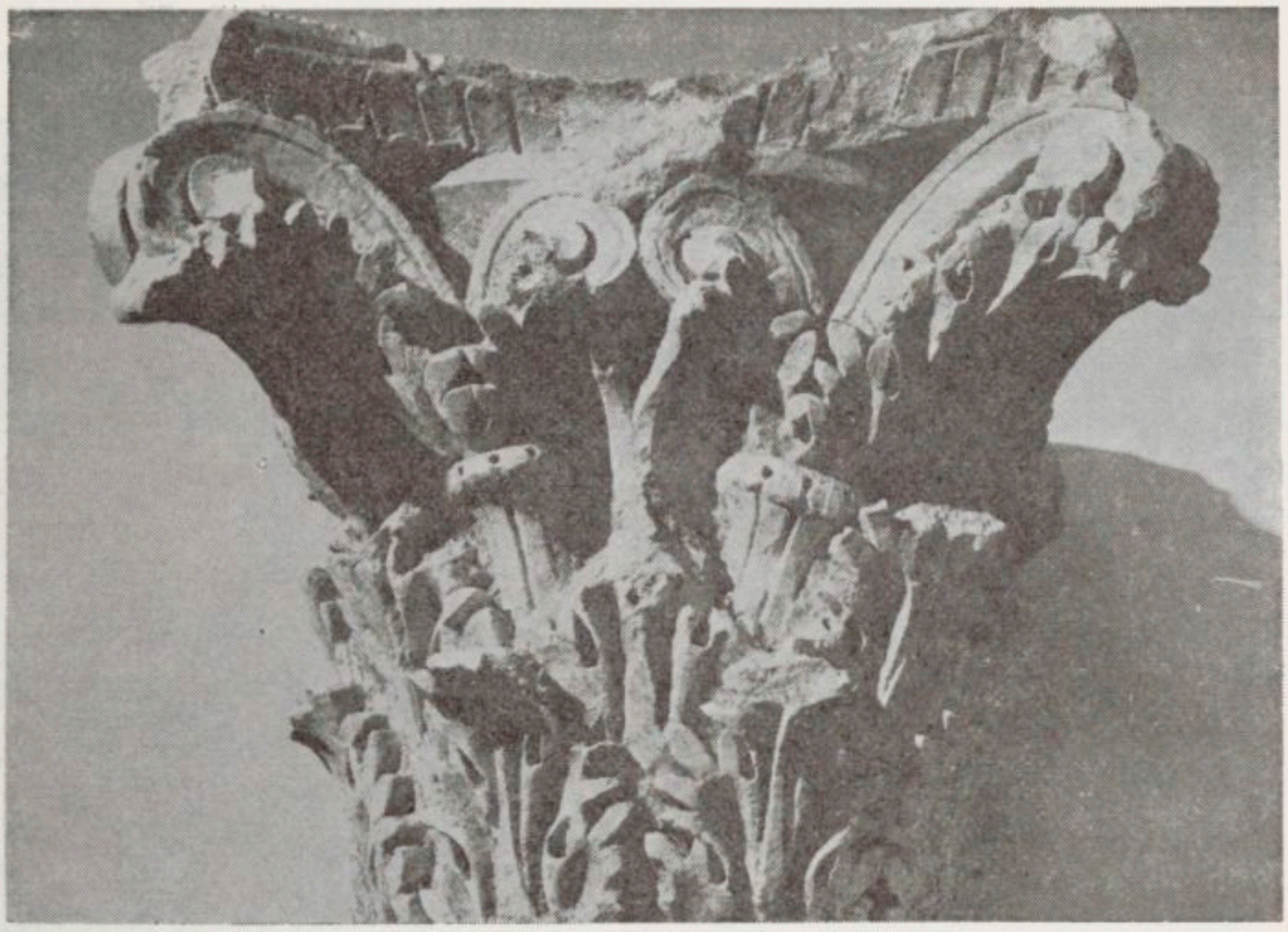


fig. 3 - Nîmes - Chapiteau trouvé sur l'emplacement des Halles (Photo Musées de Nîmes).

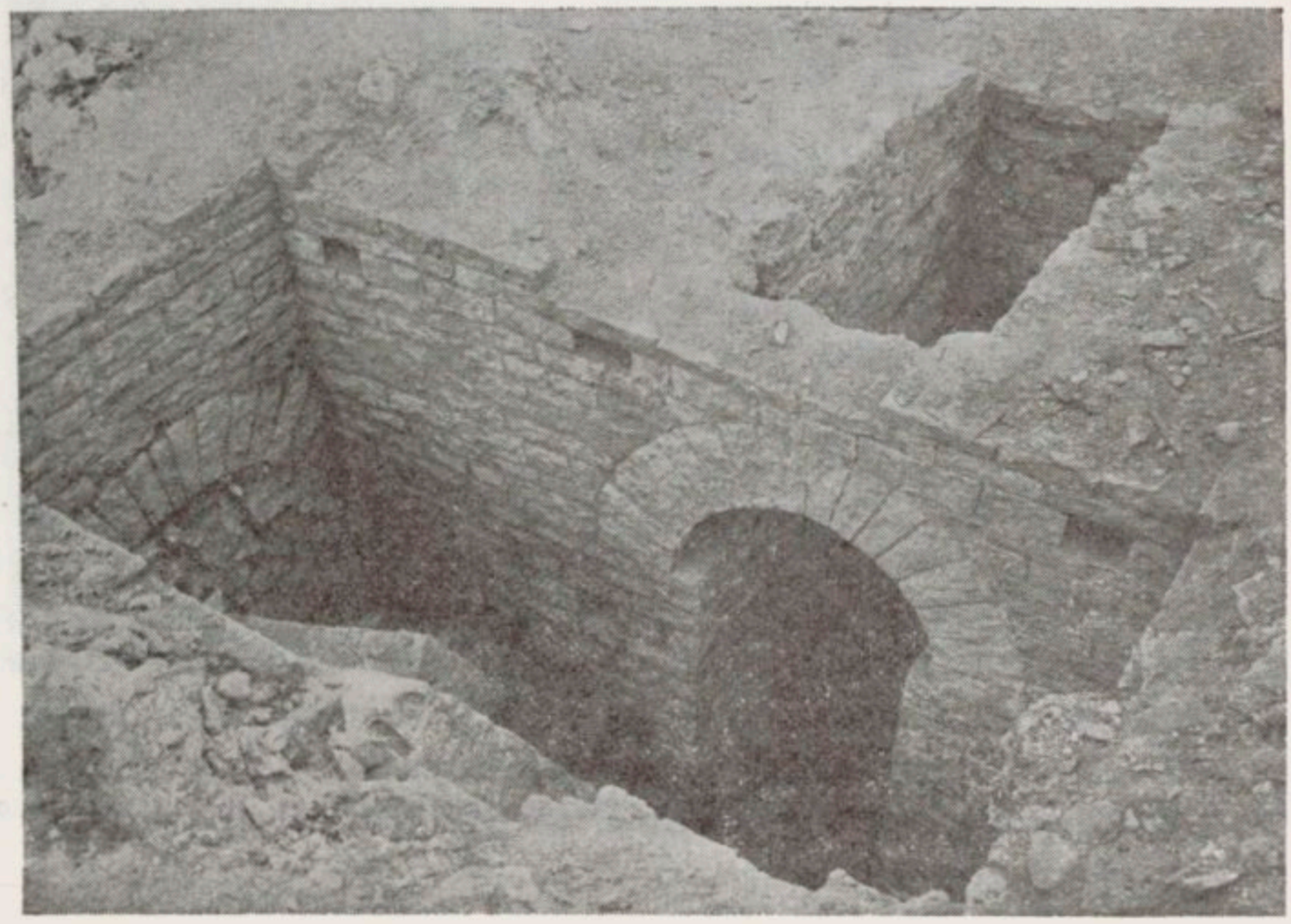


fig. 4 - Nîmes - Rue Rouget de l'Isle - Egout (Photo V. Lassalle - Musées de Nîmes).

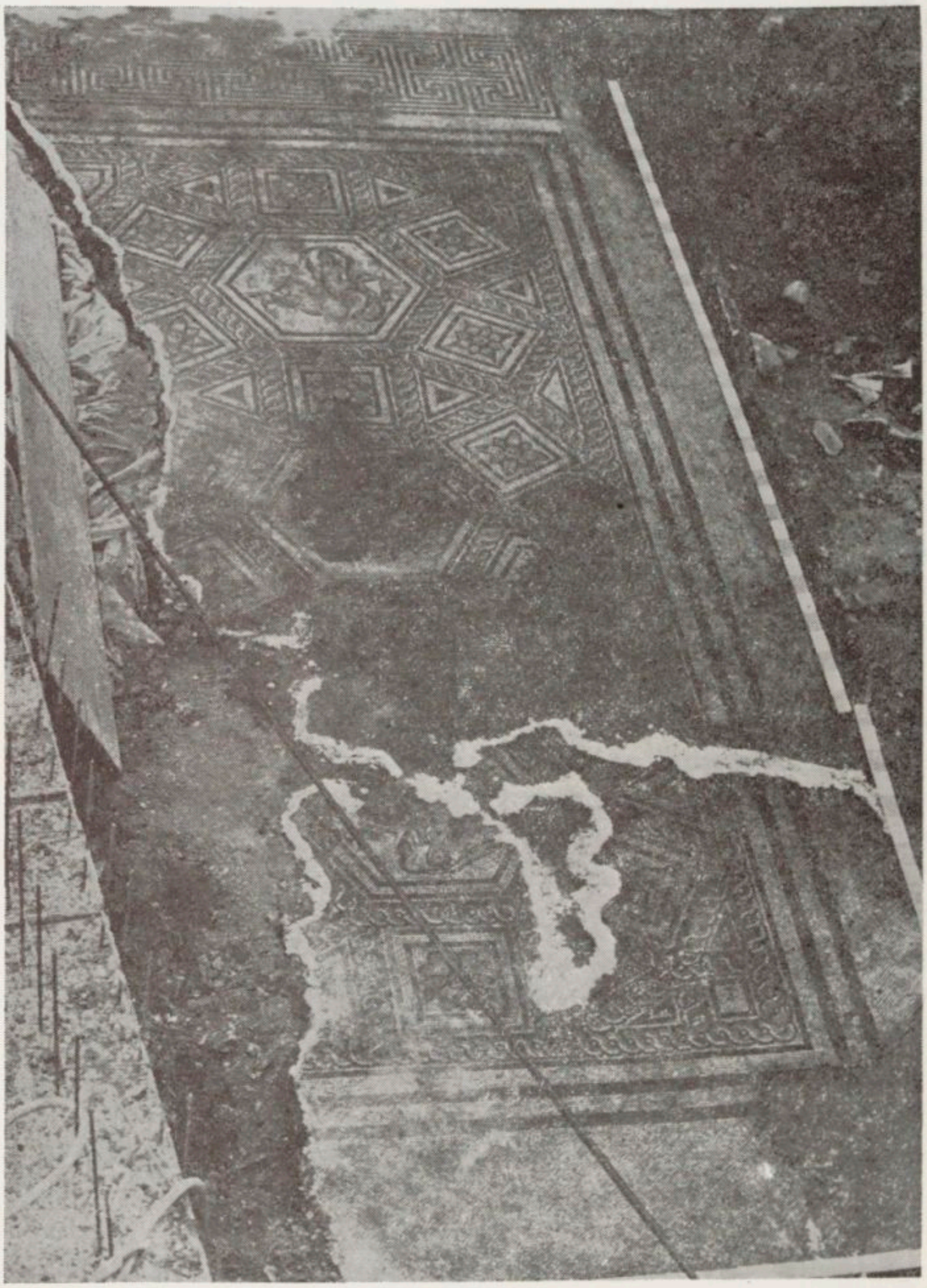


fig. 5 - Nîmes - La mosaïque de la rue Sainte-Marguerite lors de sa découverte (Photo Cl. Bassier).

Lors de la construction de l'ensemble d'immeubles « la Marseillaise », rue Rouget-de-l'Isle, une voie pavée, malaisément datable, mais assez semblable à celle qui a été découverte récemment à l'oppidum d'Ambrussum, a pu être observée (34) et le même chantier a permis de photographier et de relever, avant sa destruction, un grand égout qui comportait un bassin rectangulaire (fig. 4) parementé en petit appareil de moellons (35). Non loin de là s'étendaient les vestiges d'une maison romaine dont les pièces étaient disposées autour d'une cour à péristyle ; des modifications avaient été apportées à l'édifice au cours d'une longue utilisation et l'amas de brique pilée qui emplissait l'une des pièces attestait, semble-t-il, une activité artisanale (36).

A l'angle de la rue Fernand-Pelloutier et de la rue Sainte-Marguerite, MM. Nickels et Genty, avec une équipe de la Direction régionale des Antiquités Historiques ont pu, au cours des quelques heures qui précédèrent la destruction des vestiges d'une maison dont le sol était orné de mosaïques géométriques, effectuer les photographies et les relevés nécessaires (37).

Quelques années auparavant, rue Sainte-Marguerite, une mosaïque à décor figuré (fig. 5) appartenant au même ensemble avait pu être sauvée, et, après restauration, déposée au musée archéologique (38). Il en avait été de même pour un fragment de mosaïque à décor de rinceaux trouvée avenue Jean-Jaurès, non loin des Jardins de la Fontaine (39) et pour un autre fragment, plus modeste, trouvé rue Sainte-Anne.

Grâce à des dispositions nouvelles prises récemment en faveur des fouilles de sauvetage, à l'accroissement des moyens dont dispose la Direction régionale des Antiquités Historiques et à une meilleure coordination des interventions archéologiques avec les travaux de construction, une fouille en milieu urbain a pu être réalisée, dans des conditions plus satisfaisantes que dans le passé, rue Nationale, en 1978-1979. Mettant à profit les délais séparant la démolition d'un immeuble vétuste de la reconstruction prévue à son emplacement, une équipe de la Direction des Antiquités a pu, successivement, procéder à des sondages, réaliser une fouille partielle du terrain, organiser avec l'aide de la Ville de Nîmes un stage qui a réuni une quinzaine de bénévoles, et achever la fouille et les relevés, en lais-

sant aux musées d'Art et d'Histoire de Nîmes le temps nécessaire à l'enlèvement d'un intéressant fragment de mosaïque romaine. Sans aporter de gêne aux travaux de construction, cette fouille a permis de très utiles observations sur un emplacement où s'étaient succédées plusieurs occupations antiques et médiévales (41).

SCULPTURES, INSCRIPTIONS

Parmi les nombreuses découvertes faites à l'occasion des travaux entrepris sur le sol nîmois, on compte diverses sculptures monumentales et figurées parmi lesquelles on peut citer des chapiteaux trouvés sur l'emplacement des halles centrales (fig. 3) et sur celui de l'ancien Foyer communal, le remarquable groupe de statues (une statue de Silvain, deux nymphes, deux Silènes (fig. 6), deux chèvres) exhumés route de Beaucaire en 1958 (42) et une grande statue féminine provenant de la rue des Bénédictins.

On a trouvé aussi d'assez nombreuses inscriptions qui sont, pour la plupart, des épitaphes assez brèves sur des stèles funéraires (43). Mais, lors de la fouille de la route de Beaucaire, en 1958, ce sont les fragments d'un monument (fig. 7) d'une largeur de 4 m qui ont été mis au jour (44) et, par la suite, les travaux du Palais de Justice ont livré des inscriptions d'un rare intérêt, comme celle qui fait mention du don d'une statue d'argent à la basilique par une flaminique augustale ou celle où il est question de la générosité d'un donateur ayant offert un nouveau *velum* pour le théâtre (45).

Il serait utile d'entreprendre une étude stylistique des inscriptions funéraires très nombreuses qui sont conservées à Nîmes. J'ai tenté, dans un court article, d'établir quelques critères permettant de préciser la datation de certaines stèles funéraires (46) et G. Sauron a consacré une importante étude aux rinceaux de feuillage qui ornent de nombreux cippes funéraires nîmois (47).

TOMBES

A la périphérie de la ville, ont été trouvées, en plusieurs occasions, des tombes remontant aux diverses phases de l'occupation romaine.



fig. 6 - Nîmes - Détail d'un Silène trouvé route de Beaucaire (Photo V. Lassalle - Musées de Nîmes).



fig. 7 - Nîmes - Détail du couronnement d'un grand monument funéraire trouvé route de Beaucaire (Photo V. Lassalle - Musées de Nîmes).



fig. 8 - Nîmes - Objets trouvés dans une tombe au Clos d'Orville, route de Beaucaire (Photo V. Lassalle - Musées de Nîmes).

Les principales découvertes de tombes du Haut-Empire ont eu lieu route de Beaucaire, sur le tracé de l'antique *Via Domitia,* à l'intersection de cette voie avec le boulevard Talabot, et au Clos d'Orville (48) (fig. 8). Mais d'autres ont été faites à Courbessac et sur la colline du Puech du Teil.

Les découvertes de tombes romaines tardives ou du haut Moyen Age ont eu lieu non seulement au quartier de la Valsainte, comme on pouvait s'y attendre en raison des trouvailles précédemment faites dans ce secteur, mais aussi rue d'Angoulême, rue Guynemer, au cimetière du Pont de Justice ou à Nîmes-Ouest.

*
* *

On voit, par les mentions bien succinctes qui précèdent, l'importance des découvertes occasionnelles (encore trop sommairement signalées et qui devront être publiées de façon plus complète) ainsi que celle des recherches méthodiques (dont les résultats des plus importants seront publiés dans un proche avenir) qui ont été faites à Nîmes ou à propos de Nîmes, au cours des années écoulées.

Il peut sembler que les découvertes fortuites ne peuvent fournir que des éléments épars et disparates, peu susceptibles d'entrer autrement qu'à long terme dans le cadre de travaux de synthèse, les études systématiques pouvant seules aboutir à nous procurer des ensembles de résultats cohérents. Ce n'est qu'en partie exact et on a pu noter, au moins dans un cas (celui de l'enceinte augustéenne), une remarquable convergence dans l'apport des unes et des autres.

L'amélioration récente des méthodes d'intervention (évidemment liée à celle des moyens) en ce qui concerne les fouilles de sauvetage entreprises à l'occasion des découvertes fortuites a d'ailleurs permis (et permettra plus encore, espérons-le, dans l'avenir) de mener à bien celles-ci dans de meilleures conditions et avec plus de profit. Les nombreux travaux prévisibles dans le centre de Nîmes révèleront sans doute bien des enseignements nouveaux sur le passé de la ville.

NOTES

(1) Ces découvertes ont généralement fait l'objet de mentions sommaires dans les « Informations » des Directeurs des Antiquités Historiques du Languedoc-Roussillon (successivement MM. J. Jannoray, H. Gallet de Santerre et G. Barruol) parues dans **Gallia** 1956 (p. 217-218), 1959 (p. 469-473), 1962 (p. 632-635), 1964 (p. 502-504), 1966 (p. 478-479), 1969 (p. 406-407), 1971 , 1973 (p. 506-509), 1975 (p. 251), 1978 (p. 454-455), 1979 (p. 543-546).
Elles ont régulièrement été signalées par les conférences de l'Ecole Antique de Nîmes.

(2) J.-Ch. BALTY, « Colonia Nemausus, notes d'archéologie et d'histoire augustéennes », dans **Revue Belge de Philologie et d'Histoire,** 1960, p. 59 et s.

(3) D. ROMAN, « La fondation de la colonie de Nîmes : problèmes de chronologie », dans **Ecole Antique de Nîmes, bulletin annuel,** n.s., n° 14, 1979, p. 99 et s.

(4) Y. BURNAND, « Sénateurs et chevaliers romains originaires de la cité de Nîmes sous le Haut Empire : étude prosopographique », dans **Mélanges de l'Ecole Française de Rome,** 87, 1975, 2, p. 681-791.

(5) J.-B. GIARD, « Le monnayage antique de Nîmes », dans **Ecole Antique de Nîmes, buletin annuel,** n.s., 6-7, 1971-1972, Nîmes, 1974, p. 47-60.

(6) G. LUGLI, « La datazione degli anfiteatri di Arles e di Nîmes in Provenza », dans **Rivista dell'Istituto Nazionale d'Archeologia e Storia dell'Arte,** nuova serie, XIII-XIV, 1964-1965, Rome, 1965, p. 145-199.

(7) R. ETIENNE, « La date de l'amphithéâtre de Nîmes », dans **Mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à André Piganiol,** Paris, 1966, II, p. 985-1010.

(8) A. GRENIER, **Manuel d'archéologie gallo-romaine, III, l'architecture, 2, Ludi et circenses, théâtres, amphithéâtres et cirques,** Paris, 1958, p. 612-639. Sur la carrière qui a fourni une partie des matériaux du monument, voir E. DROUOT, « La carrière romaine de Barutel », dans **Mémoires de l'Académie de Nîmes, VII^e^ série, t. LIX, années 1974-1975-1976,** Nîmes, 1977, p. 106-119.

(9) R. GRAEFE, **Vela erunt, Die Zeltdacher der römischen Theater und ahnlicher Anlagen,** Mayence, 1979, 2 vol.

(10) V. LASSALLE et J. PEYRON, « L'escalier de service de l'amphithéâtre de Nîmes », dans **Revue archéologique de Narbonnaise,** V, 1972, p. 161-173.

(11) J.-Ch. BALTY, **Etudes sur la Maison Carrée,** Bruxelles, 1960.

(12) A. GRENIER, **op. cit., III, L'architecture, 1, L'urbanisme, les monuments : capitole, forum, temple, basilique**, Paris, 1958 p. 388-392.

(13) J. BRUNEL, « La Maison Carrée a-t-elle été un capitole ? » dans **Ecole Antique de Nîmes, bulletin annuel,** n.s., n° 2, 1957, p. 21-26.

(14) R. AMY et P. GROS, **La Maison Carrée de Nîmes,** 2 vol., Paris, 1979.

(15) R. AMY avait déjà fait connaître ses conclusions à ce sujet en décembre 1970 dans une communication publiée dans les **Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,** Paris, 1971, p. 670-686.

(16) G. ROUX, « La Tour Magne à Nîmes », dans **Delta,** p. 11-18.

(17) **Gallia,** 1964, p. 502-503 ; 1966, p. 478-479 ; P. VARENE, « La Tour Magne, Nîmes », dans **Le rayonnement des civilisations grecque et romaine sur les cultures**

périphériques, Actes du VIII^e Congrès International d'Archéologie classique, Paris, 1965, p. 643-646 ; P. VARENE, **La Tour Magne,** Nîmes, 1978.

(18) P. VARENE, « L'enceinte gallo-romaine de Nîmes », dans **Actes du VIII^e Congrès International d'Archéologie Classique,** Paris, 1965, p. 647-652.

(19) **Gallia,** 1964, p. 502-503 ; 1966, p. 478.

(20) **Gallia,** 1975, p. 521 et s.

(21) **Gallia,** 1964, p. 503.

(22) **Gallia,** 1973, p. 506-509.

(23) **Gallia,** 1975, p. 521.

(24) **Gallia,** 1979, p. 543-544.

(25) **Gallia,** 1978, p. 454-455 ; 1979, p. 543-546.

(26) A. NADAL, « Le Castellum », dans **Ecole Antique de Nîmes, bulletin mensuel,** n. s., 3, 1968, Nîmes, 1968, p. 93-120.

(27) A. GRENIER, **op. cit., IV, Les monuments des eaux, 1 : aqueducs, thermes,** Paris, 1960, p. 88-101.

(28) A. GRENIER, **op. cit., IV, Les monuments des eaux, 2 : Villes d'eau et sanctuaires de l'eau,** Paris, 1960, p. 490-506.

(29) R. NAUMANN, **Der Quellbezirk von Nîmes,** Berlin-Leipzig, 1937.

(30) A. BON, « La Fontaine de Nîmes », **Mélanges Georges Radet,** 1940, p. 580-592. Voir aussi V. LASSALLE, **La Fontaine de Nîmes de l'Antiquité à nos jours,** Paris, 1967.

(31) **Gallia,** 1979, p. 543-544.

(32) **Gallia,** 1964, p. 503.

(33) **Gallia,** 1962, 692-693. Au cours de cette fouille de sauvetage, comme dans bien d'autres occasions, la constante collaboration d'E. Rebuffat a été très précieuse.

(34) **Gallia,** 1969, p. 406-407.

(35) **Gallia,** 1969, p. 406-407.

(36) **Gallia,** 1969, p. 406-407.

(37) **Gallia,** 1979, p. 543-546 ; P.-Y. GENTY, « Sauvetage d'un ensemble gallo-romain à mosaïque géométrique, rue F.-Pelloutier à Nîmes », dans **Ecole Antique de Nîmes, bulletin annuel,** n. s. n° 14, 1979, 1979, p. 85 et s.

(38) **Gallia,** 1971

(39) **Gallia,** 1956, p. 217 ; 1962, p. 634.

(40) **Gallia,** 1959, p. 469-470.

(41) **Gallia,** 1979, p. 545-546.

(42) **Gallia,** 1959, p. 470 ; H. GALLET DE SANTERRE, dans **Actes du VII^e Congrès International d'Archéologie classique ;** V. LASSALLE, « Un groupe de sculptures antiques », dans **Revue des Arts,** 1958, 6, p. 288-290. Cette découverte, comme nombre d'autres a été faite grâce aux informations données par M.-O. Rappaz.

(43) Un supplément au t. XII (Gaule Narbonnaise) du **Corpus Inscriptionum Latinarum,** préparé par Y. Burnand, rassemblera ces inscriptions inédites. Mlle C. Bémont a étudié les inscriptions existant sur des supports autres que la pierre.

(44) **Gallia,** 1959, p. 470, fig. 26 ; P. VARENE, « Blocs d'architecture funéraire découverts à Nîmes », dans **Gallia,** XXVIII, 1970, p. 91-125.

(45) **Gallia,** 1979, p. 543-546.

(46) V. LASSALLE, « Essai de datation des stèles à sommet cintré de Nîmes », dans les **Actes des 37e et 38e Congrès de la Fédération Historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, Limoux-Nîmes 1964-1965,** p. 117-122.

(47) G. SAURON, **Les cippes funéraires à rinceaux de Nîmes et de sa région (Ie - IIe siècles ap. J.-C.),** thèse de 3e cycle multigraphiée, Paris, 1977.

(48) **Gallia,** 1962, p. 692-693 ; V. LASSALLE, « Musées de Nîmes, dix ans d'acquisitions (1958-1968) » dans la **Revue du Louvre,** 1969, 1, p. 64.

LE POETE LEO LARGUIER
SON CENTENAIRE

par André NADAL,

Ancien Président

Le poète Léo Larguier dont nous avons célébré le Centenaire à la Grand-Combe, sa ville natale, vit le jour le 6 décembre 1878.

Nombreux sont ceux qui l'ont bien connu et ont parlé de lui.

En 1978 Ivan Gaussen, Président d'Honneur de l'Union départementale des Essi du Gard écrivait dans la revue « Causses et Cévennes » un long article « *Un Cévenol à Paris : Léo Larguier* ». Il en écrivait un autre en décembre de la même année dans le périodique « Le Gard » intitulé :

« *Il y a cent ans...*

Léo Larguier »

Jean Susini dans son « *Histoire Littéraire des Cévennes* » parle pertinemment de l'écrivain.

Joachim Durand né dans la commune de Pradel-Laval, près La Grand-Combe a en 1975 fait éditer une jolie plaquette : « *Figures Célèbres du pays gardois.* » Les Figures célèbres sont le mathématicien Antoine Déparcieux, les poètes Léo Larguier et Mathieu Lacroix.

André-Georges Fabre dans la revue « *Causses et Cévennes* » dont il est le Directeur a écrit en 1978 de belles pages sous le titre : « *Pèlerinage au pays de Léo Larguier* » illustrées d'un plan et de photographies.

A La Grand-Combe même le 11 décembre 1978, journée du Centenaire en présence de personnalités du département entre autres le Préfet Pierre Degrave, le Président du Conseil Général Robert Gourdon, le Sénateur Edgar Tailhades, le Maire de La Grand-Combe Larguier, la nombreuse assistance écoutait avec recueillement André-Georges Fabre, agrégé de l'Université parler éloquemment de Léo Larguier, de l'homme, de l'écrivain, de l'humaniste.

Nous lui succédions sur l'estrade pour parler du poète.

L'Académie de Nîmes a désiré que dans sa séance solennelle du 28 janvier 1979 nous reprenions ce que nous nous étions efforcé d'évoquer à La Grand-Combe.

Je n'ai pas connu personnellement Léo Larguier, je l'ai vu seulement une fois à Nîmes pendant la dernière guerre alors qu'il résidait à ce moment-là à Avignon, par contre bien qu'ayant été moi-même un amant malheureux de l'art et de la poésie je me suis toujours intéressé à son œuvre poétique.

Léo Larguier faisait paraître son premier recueil de vers à l'âge de vingt-cinq ans en 1903 : « *La Maison du Poète* » couronné la même année par l'Académie Française, on y trouve des poèmes qui retiennent l'attention par les images, la couleur, le lyrisme évocateur.

Dans son « *Livre d'Or de la Poésie Française* » Pierre Seghers y fait entrer Léo Larguier avec la poésie « *Rêverie* » de « *La Maison du Poète* ».

Nous en donnons les premiers vers :

REVERIE

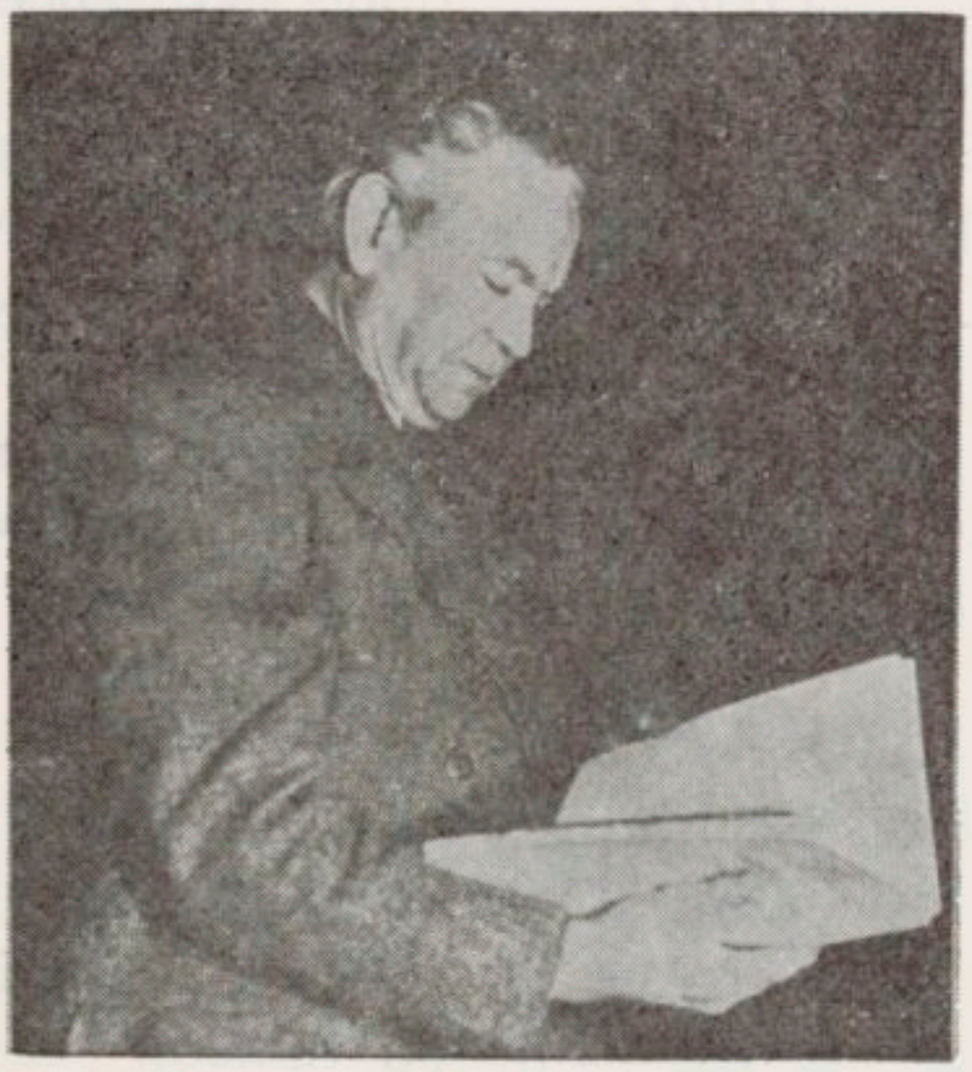
En soupant lentement sous une treille brune
Dont les beaux muscats blancs luisaient au clair de lune
Tandis que pour moi seul, dans la nuit, un oiseau
Chantait vers le tilleul, je pensais à Rousseau...
Un soir divin et frais venant après l'orage,
Devant le banc de bois du rustique Ermitage,
Une jeune servante avait mis le couvert.
Quelques gouttes tombaient du feuillage plus vert,
Un vase sur la nappe était plein de pervenche,
Madame d'Epinay portait c'était dimanche,
Son chapeau de bergère et son corsage ouvert,
Pure fraîcheur du soir ! On apportait la lampe,
Et Jean-Jacques songeait, son doigt contre sa tempe.
La servante heurtait les plats dans la maison,
L'Etoile du Berger montait à l'horizon...

Je dirai que Léo Larguier fait dans ce dernier vers une erreur d'astronomie.

Quand, en effet, le Soleil est au couchant, l'Etoile du Berger ne monte pas mais descend à l'horizon ; la distance angulaire de Vénus au Soleil, autrement dit l'éloignement de la planète de l'astre du jour ne peut dépasser 48°.

Trois ans après « *La Maison du Poète* », paraît en 1906 le second livre de vers : « *Les Isolements* », ses amis voyaient déjà en Léo Larguier un grand poète futur et lui-même était conscient de ses dons naturels et plein de confiance en son talent.

Nous lisons dans « *Les Isolements* ».



Léo Larguier
dans son cabinet de travail

« Lorsque je serai vieux et qu'illustre poète
En marchant lentement j'inclinerai ma tête,
Ne songeant qu'à mes vers qui m'accompagneront
Comme un essaim doré bourdonnant sur mon front,
Où seras-tu, que feras-tu ma grande aimée ?
Au soir de ma journée et de ma renommée,
J'irai triste et pensif sentant qu'il se fait tard,
Et suivant d'un regard désolé de vieillard,
Quelque enfant de vingt ans qui passera, légère,
Avec un chapeau blanc tout fleuri de bergère,
Semblable à celui-là, que tu portais parfois
Je reverrai la route, et l'auberge et les bois... »

Léo Larguier se voulait ou aurait voulu être le continuateur de *Victor Hugo*. Double erreur assurément.

Tout d'abord en dépit de son indéniable talent il visait, sans aucun doute, beaucoup trop haut, puis le romantisme auquel il s'attachait n'avait-il pas vécu, n'avait-il pas fini avec *Hugo ?* Pendant tout le XIX^e^ siècle a régné *Hugo,* mais la secon-

de moitié du siècle n'avait-elle pas déjà aussi *Baudelaire, Verlaine, Rimbaud* et *Mallarmé ?*

Et *Paul Valéry* même et *Apollinaire* n'apparaissaient-ils pas dans le lointain ?

Aussi la trop grande ambition de Léo Larguier, non blâmable certes, son éloquence, sa totale assurance, sa verve méridionale, lui valurent à vingt-sept ans un sonnet satirique signé *Robur* dans le numéro de mai 1906 de la revue « *Psyché* », épigramme qui dépasse, à mon sens, la mesure de la raillerie spirituelle, au dernier vers surtout, mais dont Léo Larguier tout le premier s'est fort amusé.

Voici le sonnet pamphlétaire quasi inconnu qu'on reproduit *Van Bever* et *Paul Léautaud* dans « *Poètes d'Aujourd'hui* » ouvrage actuellement introuvable.

LEO LARGUIER

Poète ayant, tété des muses surhumaines
Dès l'âge le plus tendre, il tutoya Hugo ;
Il est fécond — il chante en rimes toulousaines
Les bourgeoises vertus, l'âme du Calico,

Son jardin, sa « maison » et le vin de Suresnes !
Il « raccroche » la gloire — il est illustre et beau ;
Ancien sous-officier aux légions romaines,
Il a vaincu Mardrus, mis César au tombeau !

Il aime Ciceron — il sera député
Il connaîtra enfin ! la « popularité »
Il vivra dix mille ans — il aura du génie !

Il est impérator, il est ménétrier,
Membre d'un orphéon et d'une académie,
Et Joseph, et Prud'homme... Ubu... Léo Larguier !

Dans leur ouvrage « *Poètes d'Aujourd'hui* » *Van Bever* et *Paul Léautaud* font une grande place aux premiers recueils de Léo Larguier ; une dizaine de pages où sont imprimés les poèmes : *Automne, Rêverie, Remords* de « *La Maison du poète* », quatre ou cinq poèmes des « *Isolements* ».

Je ne parlerai pas de l'amateur d'art, de l'incroyable collectionneur qui fit de son domicile du 5 de la rue Saint-Benoît à Paris un véritable musée.

Je ne parlerai pas davantage de l'écrivain qui a évoqué avec tant de flamme : Hugo, Lamartine, Vigny, Mistral, Jaurès, Cézanne, la Provence, les Cévennes et aussi comme l'a écrit de lui *René Lalou* « *son cher Saint-Germain-des-Prés* ».

Je ne veux connaître que le poète qui a rêvé de laisser un nom dans la poésie, et que mentionne dans son « *Histoire de la Littérature Française de 1789 à nos jours* » le plus grand critique de notre temps *Albert Thibaudet* et que cite bien sûr notre concitoyen *Marcel Coulon,* l'auteur du « *Problème de Rimbaud* », dont j'ai eu après sa mort l'honneur d'occuper le fauteuil à l'Académie de Nîmes.

Marcel Coulon dans son livre : « *Anatomie Littéraire* » écrit : « Jean Moréas avait reporté sur le jeune poète Léo Larguier de la sympathie qu'il témoignait à Charles Guérin. »

Et *Henri Clouard* d'écrire :

« Il y a quelque douceur mélancolique à reporter sa pensée aux années déjà lointaines où la littérature vivante fréquentait les cafés littéraires : Le *Procope,* la *Source,* le *Soleil d'Or,* vrais logis de Paul Verlaine. Et avec Moréas, Maurras, Gérome Tharaud : *Le Vachette* et la *Closerie des Lilas.* Plus tard *Flore* et les *Deux Magots* dans le quartier qui rayonne de la place *Saint-Germain-des-Prés,* vrai village, village unique, dont *Léo Larguier* a peint l'aspect et raconté l'histoire. »

Disons qu'avant d'élire domicile à la rue Saint-Benoît et aux « *Deux Magots* » Léo Larguier dans sa jeunesse rencontrait Jean Moréas et Marcel Coulon au *Café Vachette.*

Après ses livres de poésie « *La Maison du Poète* », « *Les Isolements* », « *Jacques* », « *Orchestres* » Léo Larguier écrit en 1934 son grand recueil de vers : « *Les Ombres* » où toutes les pages hument le parfum et la nostalgie du passé.

Mon vieil ami *Joachim Durand* dans son livre vivant et coloré « *Figures célèbres du pays noir gardois* » préfacé par mon vieil ami également *Edgar Tailhades,* avec justesse Joachim Durand écrit que le poète Léo Larguier est déjà hanté dans « *Les Ombres* » par l'idée de la mort, il en cite le quatrain :

« Un verre de cristal brille sur mon dressoir,
Vers ma dernière soif le tendra-t-on encore,
Le matin de ce jour qui n'aura pas de soir,
Cette nuit dont mes yeux ne verront pas l'aurore ? »

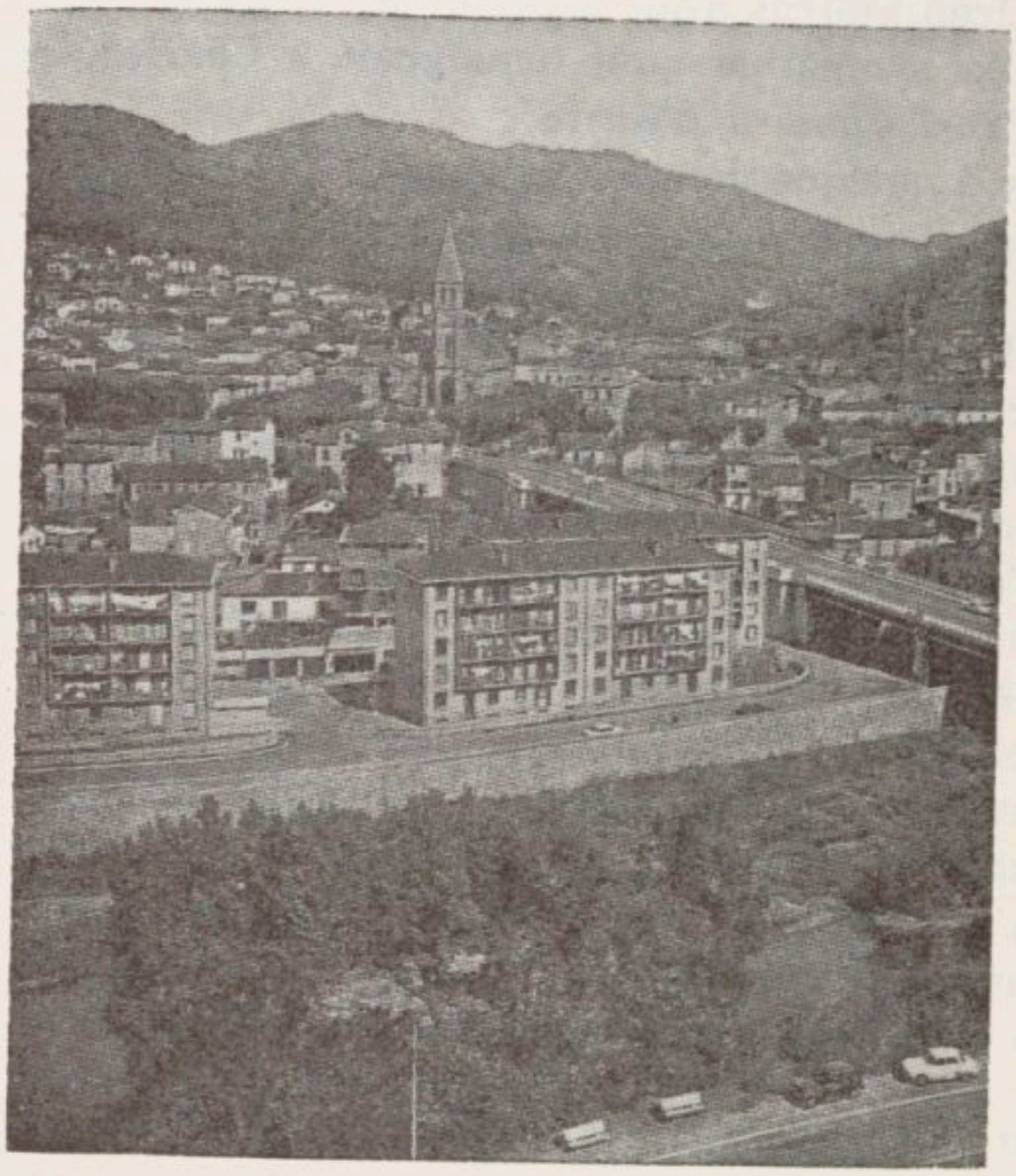
En 1938 paraissait chez Firmin-Didot une très belle antho-

logie « *Poètes Contemporains* » dans la « *Collection des Amitiés Françaises* ».

Parmi la cinquantaine de poètes composant l'anthologie se trouvent entre autres : *Henri de Régnier, Francis Jammes, Paul Fort,* la *Comtesse de Noailles, Claudel, Valéry, Cocteau, Supervielle, Eluard...*

Léo Larguier y est en fort bonne place avec une dizaine de poèmes des recueils « *La Maison du Poète* », « *Orchestres* » et surtout « *Les Ombres* ».

Il ne pouvait s'y trouver bien entendu « *Quatrains d'Automne* » puisque ce recueil ne paraissait qu'en 1953 trois ans après la mort de Léo Larguier.



La Grand-Combe
Patrie de Léo Larguier

« *Quatrains d'Automne* », son œuvre poétique sans doute la meilleure ; plus qu'ailleurs encore on voit, on sent que la poésie a été toute la passion, toute la vie de Léo Larguier.

La poésie pour lui, comme pour tout vrai poète s'adresse

non à la raison, à la logique ou au savoir, mais au sentiment, à la sensibilité, à l'imagination.

Symboles et métaphores sont là, les idées font place aux images, et la rime la plupart du temps riche chez Léo Larguier vient renforcer l'harmonie rythmique.

Dans « *Quatrains d'Automne* » comme dans les précédentes œuvres l'alexandrin est roi.

Nous sommes à La Grand-Combe.

« La place du village où je naquis est sombre
et seul je la traverse en me disant ce soir,
que dans cent ans mon buste y blanchira dans l'ombre
où des couples viendront comme à présent s'asseoir. »

Léo Larguier a vécu durant l'entière première moitié de notre siècle *en demeurant un homme du XIX^e^ siècle,* mais c'est toujours et partout l'exaltation de la poésie, de l'amour et du beau.

Les beaux vers que l'on sait par cœur sont des asiles
de vertes oasis, de bleus eldorados,
des chartreuses d'automne ou de lointaines îles,
escales, paradis, perles blondes des flots.

Homme de l'avenir, qui saurez tant de choses
ne nous méprisez pas, car nous aurons connu
de beaux vers, de bons vins, les nuits de mai, les roses
la douceur de tenir dans sa main un sein nu.

Il faut savoir songer aux yeux de Cléopâtre
au chignon de Phryné de perles emmêlé,
et sortant, odorants, d'un satin de théâtre
aux bras de la Duparc ou de la Champmeslé.

Constamment cependant reviennent aussi les souvenirs de la table de travail, du foyer de la cheminée et de la lampe du soir.

Orages qui changez le soir en fin du monde
douce pluie automnale et vous des vieux hivers
ô triste, lente pluie, obstinée et profonde
on peut vous préférer souvent aux plus beaux vers.

La planète parcout son orbe formidable
dans l'infini glacé de cette nuit d'hiver
O vertige étoilé !... Voici pourtant la table,
le feu, la douce lampe et le vieux livre ouvert !

Un chapitre a pour titre :

« A UN POETE »

Crois-tu que dans cent ans, de la vieille chapelle
viendront comme ce soir, les mêmes angélus
et songes-tu parfois, à la beauté nouvelle,
aux vers qu'on écrira quand nous ne serons plus.

Un des quatrains est par le fait un « *art poétique* ». Léo Larguier reprend même le mot célèbre de *Stéphane Mallarmé :*

« *Les poètes ne chantent plus au lutrin* », autrement dit ils ne veulent plus de chef d'orchestre, de chef d'école. En vrai poète, Léo Larguier ne veut avoir dans son art d'autre guide que lui-même, que son tempérament, son inclination, son inspiration.

Dix cygnes dans un champ ressemblent à des oies
Il faut, sans compagnon, faire seul le chemin.
Ne point marcher au pas sur des communes voies
Et se garder surtout de chanter au lutrin.

Et voici enfin le fameux quatrain souvent cité et qu'il nous plaît de reprendre, les quatre derniers vers qu'a écrit Léo Larguier, les quatre derniers vers à l'adresse du *poète anonyme* oui, mais aussi, bien entendu, à l'adresse de *lui-même,* dépeignant beaucoup mieux que nous ne saurions le faire notre grand compatriote dont nous célébrons le Centenaire et que nous aimons.

Sans doute on dressera ton buste sur ta tombe
ou sous un beau laurier deux noirs rameaux amers,
mais cet honneur n'est rien, il faut quand le soir tombe
qu'un homme dans cent ans, murmure un de tes vers.

SEANCE PUBLIQUE DU 7 JANVIER 1980

ALLOCUTION DE LA PRESIDENTE

L'AME ITALIENNE

par Mlle Alice FERMAUD

Membre résidant

Présidente

Nous avons l'habitude, nous autres Français, lorsque nous parlons des peuples étrangers, de distinguer ceux que, par tradition, on admire, pour leur puissance ou leur richesse, et ceux que, par habitude, on regarde de haut, parce que leurs pays nous semblent moins importants, et qu'on est tenté de les mépriser. Et remarquez bien que nous observons la même discrimination dans notre propre pays : nous autres, Méridionaux, nous ne sommes pas souvent estimés comme nos compatriotes d'autres provinces plus septentrionales ; on nous prête toutes sortes de défauts, on nous raille, et l'histoire des siècles passés nous montre bien que nous avons souvent été les victimes d'un ostracisme dépourvu d'indulgence. C'est bien un peu ce que nous faisons à l'égard de nos voisins du sud-est.

Je ne veux pas relever ici toutes les idées préconçues, les routines traditionnelles de nos jugements hâtifs et trop souvent injustes vis-à-vis de nos frères latins : nous sommes trop de même race, de même culture, notre histoire a été trop souvent mêlée pour que nous puissions nous jeter à la face les mêmes travers, les mêmes habitudes, et les mêmes torts réciproques. J'aime mieux vous faire toucher du doigt les différents aspects de cette âme italienne, en prenant pour cela l'exemple de trois de ses enfants.

*
* *

Et voici venir le premier : Nous le rencontrons sur une route d'Ombrie, cette terre des saints et des artistes, qui ressemble tant à notre Provence, la seule province de l'Italie péninsulaire qui ne soit pas baignée par la mer. Tête nue et pieds nus, vêtu d'une longue robe de bure couleur de la terre, et tenue à la taille par une simple corde, il va sous un soleil brûlant, sur la route poudreuse, un bâton à la main. Il parle à un compagnon vêtu comme lui : « oh ! frère Léon, petite brebis de Dieu ! sais-tu quel est le parfait bonheur ?... » De temps en temps il s'arrête, pour ramasser par terre, dans la poussière du chemin, un petit ver, un humble insecte, qu'il va mettre à l'abri dans une haie voisine, de crainte qu'on ne l'écrase en marchant. Un petit âne le suit, sur lequel il s'assiéra quand ses membres épuisés ne lui permettront plus d'avancer, évitant le plus possible de le charger de son maigre poids. Il s'appelle François, mais ne veut d'autre nom que celui de « Petit Pauvre de Dieu » ; il se sent le frère de toute créature, et parle aux bêtes comme aux gens : « mes frères les oiseaux ! », « ma sœur la cigale ! », et même « frère loup ! ».

Il ne possède rien, n'a jamais dans sa poche la moindre pièce de monnaie, mais son cœur est si riche, si débordant d'amour ! Il n'hésitera pas, lui si frêle et si faible, lorsqu'il rencontrera deux troupes de manants armés de bâtons et en train de se quereller, à se jeter entre elles deux dans la mêlée, pour arrêter leurs coups, pour apaiser leur haine, en leur reprochant leur manque d'amour réciproque, et ne les quittera qu'après les avoir réconciliés. Il est chétif, souvent contraint à demeurer étendu sur sa pauvre couchette de paille, mais à peine se sent-il mieux, que le revoilà en route, pour consoler, pour exhorter, pour apaiser. Et il est plein de joie de tout ce que son Créateur lui donne : le soleil, la lune, les étoiles, le vent, l'eau, et le jour, et la nuit, et même les afflictions, les maladies, les épreuves qui le rapprochent de ses frères souffrants, et à travers eux tous, de leur commun Sauveur. Heureux même de la mort qui le délivrera un jour de son pauvre corps de souffrance. Et dans sa joie débordante, il prend deux bâtons qu'il frappe l'un contre l'autre en guise d'instrument, et rythme sur leurs sons sa gratitude immense : « Loué sois-tu Seigneur ! » Assurément il danserait comme David, s'il en avait la force !

Apôtre de l'amour et de la joie, il traverse ce monde de haine et de tristesse en laissant à tous ceux qu'il rencontre un rayon du soleil de son âme, où tous peuvent se réchauffer. Et tandis que là-bas, au tournant de la route, disparaît à nos yeux l'humble robe de bure, dans le flamboiement d'or de l'angélus du soir, les pas du petit âne semblent scander encor : « Loué sois-tu, Seigneur. »

C'est le côté mystique et doux de l'âme italienne.

*
* *

Près d'un siècle s'est écoulé. Nous sommes maintenant ici sur une autre route qui de Rome mène à Florence. Un cavalier, tout brun dans sa longue robe rouge, chevauche au trot de sa monture, et nous dépasse vite, l'air sombre et résolu. Il a été Prieur de Florence du 15 juin au 15 août 1300. Au Conseil de la République, le 13 juin 1301, il s'est opposé vivement à l'envoi d'un régiment de secours à Boniface VIII, suscitant ainsi la rancune du Souverain Pontife. Désigné pour faire partie de l'ambassade envoyée à Rome par la commune de Florence pour y amadouer Charles de Valois, que le Pape avait appelé pour pacifier la Toscane, son absence est mise à profit par le parti adverse, qui l'accuse faussement de concussion ; et Dante, car c'est bien lui, vous l'aviez reconnu, n'est-ce pas ? se voit condamné par contumace à une forte amende, à un exil de deux ans hors de Toscane, à l'exclusion des affaires publiques, et, s'il refusait de payer son amende, à la confiscation de tous ses biens. Trop fier pour se plier à une condamnation inique, il ne se présentera pas, et ne versera pas la somme exigée, s'attirant par ce geste la condamnation à l'exil perpétuel, et, si jamais il tombait au pouvoir de la commune, à la mort par le feu. Et c'est pourquoi le rouge cavalier ne rentrera pas dans Florence. Il part sur la route d'exil, abandonnant tout ce qu'il a « plus chèrement aimé », et c'est là, nous dit-il, « la première flèche que décoche l'arc de l'exil ». Il essaiera bien de se rapprocher des exilés du parti adverse, qui tentent de rentrer dans Florence par la force, mais après l'échec d'une double tentative, il se séparera d'eux, écœuré de leur ingratitude, de leur hypocrisie et de leur mésentente. « Formant un parti à lui seul »,

c'est alors pour lui la vie errante de château en château, parfois bien accueilli à cause de sa gloire de poète, le plus souvent traité en subalterne. Nul mieux que lui ne saura dire d'une façon si pathétique :

«... combien c'est dur chemin
de descendre et monter par l'escalier des autres »,
et quel étrange « ... goût de sel
Laisse le pain mangé à la table d'autrui ».
Et en cette heure où notre pauvre monde compte tant d'exilés et de réfugiés, les poignants accents du poète ont une vive résonnance d'actualité.

Dans sa patrie, à la fois tant haïe et cependant chérie, il ne rentrera plus, même quand une amnistie générale en ouvrira les portes, parce que les conditions du pardon sont trop humiliantes, trop infâmantes pour un innocent. Conscient comme il l'est d'écrire un immense chef-d'œuvre, il attend que la parution de son livre lui ouvre la cité qui l'a indignement chassé. C'est en triomphateur qu'il veut rentrer dans « sa belle bergerie où il dormit agneau », pour y recevoir la couronne poétique de laurier « sur les fonts de son baptême ». Hélas ! cette suprême joie lui sera refusée ; mort de la fièvre à Ravenne au retour d'une ambassade à Venise, inhumé loin des siens, exilé dans sa mort comme il l'avait été pendant sa vie, mais auréolé d'une gloire posthume semblable à aucune autre, et dont le rayonnement s'est étendu dans l'univers entier. Non, cet homme indomptable ne s'était pas trompé en comptant sur son œuvre : c'est elle qui lui a ouvert les portes de la gloire qu'il rêvait, et qu'il eut au centuple, par l'immense beauté

« ... du poème sacré
Auquel ont mis la main et la terre et le ciel ».
C'est le côté farouche et fier de l'âme italienne.

*
* *

Les siècles ont passé, le temps a cheminé... Et nous voici maintenant sur un âpre rocher au bord de la côte nord de la Sardaigne, la Caprera, l'île des Chêvres, un roc battu par les tempêtes, aride et dénudé, où il faut disputer âprement la terre à un maigre sol caillouteux. Un homme est là, tout seul, con-

duisant sa rustique charrue ; au bruit de notre arrivée, il lève la tête, et, sous le vent qui éparpille ses cheveux blonds sur son front basané, il nous accueille par le large sourire de ses yeux si clairs, bleus comme son ciel et comme sa mer. Il porte sur le dos une vieille chemise rouge qu'il achève d'user. Sa physionomie reflète à la fois son existence accidentée, et la radieuse sérénité de son caractère, si bien qu'on se croirait sous le coup de l'une de ces hallucinations vertigineuses qui vous transportent, tour à tour et sans transition, du sein de la région des tempêtes au milieu de quelque oasis inconnue aux mortels : les orages, ce sont ceux de sa vie ; le calme, c'est celui de son âme. Son nom sonne comme un coup de clairon : Garibaldi.

Né à Nice en 1807, il a, dès son enfance, montré son goût profond pour l'aventure, celle surtout qui conduit à la liberté, pour soi et pour les autres. Dès l'âge de 12 ans, il sauve, par son sang-froid et son énergie, une barque pleine de ses petits compagnons et sur le point de faire naufrage ; à 27 ans, il prend part à une conspiration libérale éclatée à Gènes, et se réfugie à Marseille, où il passe de là au service du bey d'Alger. Mais voici qu'en Amérique du Sud des peuples se soulèvent contre la tyrannie du Brésil ; il y vole, capture plusieurs navires brésiliens, mais, victime d'un guet-apens, il est grièvement blessé et emprisonné ; il s'évade ; il est repris, traduit devant une cour martiale, maltraité, torturé, puis finalement acquitté. Il se porte alors en Uruguay, où le peuple lutte pour conquérir sa liberté contre l'Argentine. Avec une poignée d'hommes, sa fameuse légion des Chemises Rouges, qu'il rendra bientôt si célèbre, il libère le peuple opprimé.

Et maintenant c'est en Europe que sa patrie se soulève contre l'oppression autrichienne ; lui qui a tant aidé les autres, il ne peut la laisser sans secours. Et c'est alors que commence la glorieuse épopée. Conjuguant ses efforts avec ceux de Victor-Emmanuel II de Piémont, il libèrera une à une les provinces soumises à l'Autriche, ou courbées sous le joug d'un tyran. Il ne fait pas partie de l'armée régulière, il n'a pas suivi les cours d'une Ecole de Guerre, il n'a signé aucun pacte d'alliance avec Victor-Emmanuel, il ne l'a même jamais vu, mais ses campagnes vont dans le même sens que celles du souverain piémontais, et chaque fois qu'il a libéré une province il la pousse à se joindre à la monarchie du Piémont. Quelle audace chez cet

aventurier ! Tous les peuples d'Europe ont les regards fixés sur lui ; avec quelle appréhension on suit ses combats, ses victoires, en se demandant quel est son but ! va-t-il se tailler un royaume pour lui dans les régions conquises ? mais non : toujours modeste et désintéressé, il refuse la couronne de roi que lui offre la Sicile libérée, ne demandant rien pour récompense ; et le jour où il se rencontre avec Victor-Emmanuel suivi de ses troupes comme lui des siennes, les partisans des deux vaillants soldats, alors qu'ils craignent une échauffourée, voient Garibaldi s'avancer seul et mettre pied à terre, tandis qu'ils l'entendent prononcer cette phrase qui consacre l'unité italienne : « Je te salue, Roi d'Italie ! ». Cette parole d'un simple aventurier vient de faire naître une nouvelle patrie en Europe.

Et lorsque Victor-Emmanuel lui demandera ce qu'il désire comme récompense, s'attendant à lui voir réclamer au moins le commandement d'un régiment, il est tout surpris d'entendre le héros lui demander, pour prix de ses exploits, un sac de haricots de semence et un de pommes de terre, désirant se retirer dans son îlot aux Chêvres, où il vivra tout seul dans l'évocation de son glorieux passé, et le souvenir attendri d'Anita, sa compagne chérie, une créole qui avait uni sa destinée à la sienne, et avait partagé tous ses dangers : prise par les soldats de Rosas, le Général argentin, elle leur avait échappé, elle avait suivi son époux en Europe, elle avait soigné les blessés sur les champs de bataille d'Italie et aux hôpitaux de Rome, et était morte d'épuisement dans ses bras pendant sa fuite à travers les Maremmes, sur les côtes de l'Adriatique.

La France a contrecarré Garibaldi ; dans sa marche sur Rome, il a été battu par les zouaves pontificaux de Napoléon III, blessé, et fait prisonnier. Mais son cœur magnanime n'en gardera aucune rancœur ; et quand les armées prusiennes viendront déferler sur notre sol, en 1870, Garibaldi, à la tête de ses Chemises Rouges, les arrêtera à Dijon, notre unique victoire dans cette désastreuse guerre.

Et ce n'est pas fini : son œuvre se poursuit après sa mort : En 1914, alors que l'Italie était liée à nos ennemis par le pacte de la Triplice, elle se déclare neutre, et les quatre fils de Garibaldi, fidèles à la tradition paternelle de l'aide aux opprimés, lèvent une armée clandestine, et les Chemises Rouges arrivent sur le front français. Tous quatre sont tombés dans les tran-

chées françaises, offrant leur sang et leur jeunesse à notre pays.

Et ce n'est pas encore tout. En 1939, alors que l'Italie, dont nous avions repoussé les offres d'alliance, s'était rangée du côté de nos ennemis, le petit-fils, Santo Garibaldi, avec un régiment de volontaires levé à la hâte, est venu se mêler à nos troupes. Surpris dans la Ligne Maginot, ils ont pu s'échapper en Suisse où ils ont dû attendre la fin du conflit. Quelle belle fidélité de cette famille à notre pays !

C'est le côté modeste et généreux de l'âme italienne.

*
* *

Voilà quel est ce peuple qui nous ressemble tant. Mêmes vertus que nous, mêmes travers aussi (car les peuples, tout comme les individus, ne sont point exempts de défauts), ne vous semblent-ils pas faits pour cheminer avec nous, ces frères de race, au même pas que nous, dans cette voie qu'ils ont défrichée en commun avec nous, de l'amour du droit, de la justice et de la liberté, que leur ont léguée leurs ancêtres, qui sont aussi les nôtres ?

Et en nos temps actuels où les peuples européens de vieille civilisation cherchent à se grouper en une efficace amitié, il me plaît d'imaginer, dans ce cortège des nations réunies, la France et l'Italie s'avançant les premières, pour transmettre aux autres cet héritage reçu de leurs communs aïeux, et, marcher dans la paix, et la main dans la main.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADEMIE PENDANT L'ANNEE 1979

par M. Claude ESCHOLIER

Membre résidant

Président sortant

Une fois encore nous bénéficions, pour notre séance publique, d'une généreuse hospitalité dans cet Hôtel de Ville. Je tiens donc tout d'abord à adresser les remerciements de l'Académie à M. le Maire et à la Municipalité de Nimes.

En qualité de président sortant je dois vous rendre compte des activités de l'Académie de Nimes durant l'année écoulée.

Si nous avons eu, au mois d'avril, la tristesse de devoir rendre un dernier hommage à la mémoire de notre confrère M. Auméras, par contre c'est avec joie que nous avons accueilli de nouveaux membres tant résidants que non-résidants et correspondants. Nous avons eu, en outre, la satisfaction de voir nos séances de la rue Dorée animées et enrichies par des travaux particulièrement nombreux et variés ; ces travaux dont je vais, tout à l'heure, vous donner un résumé succinct.

Mais je voudrais dire d'abord, que ces communications qui constituent l'essentiel des activités de l'Académie sont élaborées par chacun en toute liberté et se développent, en un large éventail, dans tous les azimuts de la Science, du Savoir ou de la Curiosité. Et, à mon sens, l'intérêt de ces études, de ces recherches et parfois de ces spéculations intellectuelles réside surtout dans la diversité des talents et des tempéraments qui les expriment. Car c'est cette diversité qui donne l'occasion de s'enrichir mutuellement non seulement dans le domaine des connaissances, mais dans celui des différences.

Le 5 janvier, Mlle Fermaud qui représente parmi nous l'indispensable et bénéfique élément féminin et qui préside aux destinées de l'Académie pour 1980, Mlle Fermaud ouvrit le feu, si j'ose dire, avec : *les mythes de l'Antiquité classique dans*

la Divine Comédie. Avec sa grande connaissance de la langue et de l'histoire de l'Italie, Mlle Fermaud nous a révélé comment Dante, jetant audacieusement un pont entre le paganisme et le christianisme, avait accueilli dans son univers les dieux antiques comme des réalités, des « Intelligences divines émanant du Dieu créateur, du vrai Dieu qui reste caché aux hommes tant que le temps de la Révélation n'est pas arrivé. »

Le 19 janvier, ce fut M. le Professeur François Perroux, membre non-résidant, qui, avec une hauteur de vue exceptionnelle, a traité un sujet brûlant d'actualité en nous exposant sa conception, à la fois savante et généreuse d'une Europe fraternelle : *l'Europe sans rivages.*

Le 2 février, M. Joachim Durand, avec *Nelson et Lady Hamilton* évoqua d'une façon très vivante l'une des plus célèbres aventures d'amour entre ce héros que fut le grand amiral anglais et Emma Hamilton laquelle, passant des pires bas-fonds à la vie la plus brillante de la Cour de Naples, puis retombant à nouveau dans la misère, a eu une vie des plus romanesques.

Le 23 février, M. Lignières, alliant l'érudition à la sensibilité, fit une étude non seulement fort intéressante mais très utile dans la mesure où elle contribuera — il faut l'espérer — à faire mieux connaître *Ferdinand Fabre* qui fut le chantre de la nature, de la vie paysanne et du clergé campagnard des Cévennes de l'Hérault et dont le grand talent est aujourd'hui bien trop méconnu.

Le 9 mars, M. le Bâtonnier Tailhades, dans un travail remarquablement documenté et avec le grand talent d'orateur dont il a le secret, nous a présenté la figure attachante et originale de *Frotard, Abbé de Saint-Pons-de-Thomière* qui exerça une activité féconde dans la seconde moitié du XI[e] siècle. Ce fut une résurrection de la grande stature de ce religieux qui, possédant les plus belles vertus, gouverna son monastère avec une intelligence aiguë et bienfaisante, recevant les plus hautes missions des papes Grégoire VII et Urbain II et fit preuve, comme légat pontifical, d'un incomparable talent de négociateur.

Le 23 mars, M. le professeur André Gouron, membre non-résidant, a défini, dans son étude, le rôle primordial que certains Nîmois et Saint-Gillois ont joué comme pionniers de la science juridique du Moyen Age. La lumière qu'il a ainsi proje-

tée sur le rôle éminent que Nimes et sa région ont joué dans le domaine de la science juridique justifierait à elle seule l'existence de ce Centre d'Etudes Juridiques nimois dont M. le professeur Gouron a été le promoteur, qu'il dirige et dans lequel il enseigne.

Le 6 avril, notre confrère M. Bernardy, plaçant modestement sous le vocable de « manie » le réel talent de *collectionneur* qui est le sien a défini tout d'abord le phénomène de cette véritable passion avant d'évoquer, d'une façon très concrète et très animée, ses propres expériences dans ce domaine.

Le 20 avril, M. le professeur Hervé Harant, membre non-résidant, dans une causerie brillante et spontanée nous rappela les origines de sa *vocation de naturaliste* ainsi que les étapes de sa formation dans les Universités de Paris, Strasbourg et Montpellier. Et le Professeur Harant termina son récit par une évocation de Nimes où, voilà dix ans, il fut le co-fondateur de l'Unité Universitaire de notre cité.

Le 4 mai, M. Armand Brunel, membre correspondant, a tracé l'historique d'une petite revue artistique et littéraire : *la Cigale uzégeoise* dans laquelle on peut relever bien des signatures d'écrivains connus. Cela se passait entre les deux guerres, en un temps où une culture locale et décentralisée pouvait encore s'exercer au niveau des localités les plus modestes.

Le 18 mai, M. Félix Villeneuve, sous le titre : *la biologie et les races humaines* a fait le point sur les découvertes scientifiques dans le domaine de la connaissance de l'homme et a abordé dans le domaine moral et social certains problèmes fondamentaux de notre époque.

Ce fut dans un style alerte et vivant que, le 1er juin, M. l'abbé André retraça devant nous la vie de ce Nimois exemplaire, de cet homme de grande envergure que fut *Pierre Scatisse.* Au XIVe siècle ce grand trésorier de France et trésorier royal de Nîmes, habile négociateur, fut, on le conçoit, « chéri » des rois de France qui comptaient sur lui pour résoudre toutes leurs difficultés de trésorerie.

Le 15 juin, M. le docteur Drouot nous donna la primeur d'une monographie qui devait paraître peu après en librairie, consacrée au *Château de Saint-Chaptes.* Après une étude minutieuse sur l'origine et l'archéologie de ce château et l'énumération de ses propriétaires successifs, depuis Guillaume de Noga-

ret jusqu'à Henri Martin en passant par la famille de Brueys, M. le docteur Drouot évoqua les grandes heures de cette demeure historique avec le séjour qu'y firent le roi Louis XIII et le cardinal de Richelieu au moment de la « paix d'Alais ».

Après la trêve des vacances d'été l'activité de l'Académie a repris le 12 octobre. Ce jour-là notre éminent confrère M. le duc de Castries, de l'Académie Française, membre non-résidant, nous parla d'un de ses plus illustres ancêtres : *le Maréchal de Castries.* Grâce à ses archives familiales et à son grand talent d'historien, M. de Castries fit revivre devant nous cet homme de grande valeur, d'une intelligence politique et d'une force de caractère peu communes dont l'un des mérites a été, comme l'a écrit le duc de Lévis Mirepois, « de léguer au monde les Etats-Unis ».

Le 26 octobre, M. le chanoine Marchand, à partir de la découverte d'un livre de raison, nous retraça *la vie d'un paysan d'Aujac* à la fin du XVIII[e] siècle. Je me garderai d'en dire plus car M. le chanoine Marchand va nous présenter cette remarquable communication *in extenso,* dans un instant.

Le 9 novembre, Mlle Fermaud nous donna la première partie du diptyque qu'elle a consacré à *Léonard de Vinci.* Elle nous conta ses origines, l'éclosion de son génie, ses premiers travaux, ses activités universelles, sa vie fastueuse à la Cour de Ludovic le More à Milan et elle illustra son propos par la projection de nombreuses diapositives.

Nous eûmes ensuite le plaisir de recevoir rue Dorée le Capoulier du Félibrige, M. René Jouveau, membre honoraire de notre Compagnie, qui nous fit découvrir, dans une communication intitulée *Mistral et Barrès,* des aspects nouveaux dans les relations qui ont existées entre le poète de la Provence et le zélateur de la Lorraine. M. Jouveau nous montra un Barrès très proche de Mistral pour ce qui est de ses idées sur l'enracinement, sur l'enseignement régional, sur la décentralisation et il mit en évidence la grande attraction que la pensée de Mistral a exercé sur Maurice Barrès.

Le 7 décembre, M. André Nadal qui s'est toujours partagé entre la science et la poésie, avait choisi comme thème : *la cigale et la fourmi et l'entomologiste Fabre.* Et, avec son talent et son lyrisme habituels il sut nous captiver en établis-

sant des parallèles hardis, des exégèses et des analyses savantes sur les rapports et les rigueurs de la Science et de la Poésie, de la Fable et de l'entomologie.

Le 21 décembre, M. le Général Cothias, membre non-résidant, cloturait l'année 1979 en rendant un hommage vibrant à cet enfant d'Aigues-Mortes qui, ayant combattu sur tous les théâtres d'opération de 1914 à 1955, se révéla un grand conducteur d'hommes, un grand soldat et un grand français : *le Général Raymond Duval.*

Ainsi s'achevaient les travaux de l'Académie de Nimes pour l'année 1979. Ces travaux, par leur nombre, leur qualité et leur variété ont été, j'en suis sûr, cette année encore, la meilleure preuve de la fécondité et de la vitalité intellectuelle de notre Compagnie.

LE LIVRE JOURNAL D'UN PAYSAN D'AUJAC DE 1773 A 1820

par M. le chanoine Raymond MARCHAND

Membre résidant

Vice-Président

Un hasard heureux fit tomber, un jour de déménagement, entre les mains de M. le chanoine Cyprien Maurin, une sorte de cahier, en assez mauvais état, dont la couverture portait ces mots : « Livre Journal, fait par M. Antoine Castanier, féodiste ». Le Père Maurin, authentique Cévenol et curieux de tout ce qui a trait à son pays d'origine, eut la patience de lire — plutôt de déchiffrer — ce manuscrit comportant 117 feuillets et d'en faire une copie lisible, puis une synthèse bien ordonnée.

J'ai bénéficié de ce patient travail : ce qui me permet de présenter à l'Académie ce document de première main, où nous allons découvrir la vie au jour le jour d'un paysan aisé de la paroisse d'Aujac de 1773 à 1822.

Lorsque commence ce livre journal, Aujac était une paroisse du diocèse d'Uzès, doyenné de Sénéchas, sur le « chemin royal » reliant Bessèges à Villefort. Lorsque le livre s'achève, Aujac est une commune du département du Gard, arrondissement d'Alès, canton de Génolhac.

Antoine Castanier habite le hameau de Salveplane. Il est marié à Angélique Gadilhe et en aura deux garçons et trois filles. Sa profession : « féodiste », de fief ou feodum en latin, c'est-à-dire une sorte d'expert-géomètre, travaillant au cadastre et, à l'occasion, procédant à des bornages ou des expertises de terrain.

Il est aussi propriétaire, non seulement de sa maison, mais de terres qu'il loue à des « rentiers ». Il passe pour riche, autant qu'on peut l'être en Cévennes à cette époque. Il a des revenus, mais aussi quelques dettes qui le préoccupent. C'est une sorte de notable : en 1802 il sera maire de Bonnevaux.

Antoine Castanier est catholique. Il entretient de bonnes relations avec son curé M. de Leyris. Dans son testament de 1792, le premier legs de 60 livres est fait pour des messes, le second pour les pauvres de la paroisse. Pendant les temps de persécution de la Révolution, il restera fidèle au curé non-jureur, qui bénira clandestinement le mariage de sa fille aînée Angélique.

Antoine Castanier veut donner de l'instruction à ses enfants. Ses fils, il les envoie chez un M. Dumas, régent des écoles d'abord au Brouzet, puis à Génolhac. Il paye 5 livres pour ses deux fils, en 1783, mais il fournit la nourriture. En 1784, à Génolhac, il devra donner 7 livres par mois, plus le pain et la viande. Le maître d'école se chargera d'instruire les enfants, de les nourrir et de les « peigner » (sic).

Ses deux plus jeunes filles iront plus tard à l'école à Génolhac chez la « citoyenne » Roure, ci-devant religieuse. Nous sommes en 1797...

Nous voyons aussi apparaître tour à tour les notables de ce petit monde cévenol.

Le « chirurgien » M. Mercier, médecin de la famille, mais aussi préoccupé de son exploitation rurale que de ses malades, qu'il soigne en particulier avec du quinquina.

Le, ou plutôt les notaires, car ils sont nombreux dans la région et on a recours à eux pour toutes sortes d'affaires. L'un d'entre eux, Cadilhe, est le beau-frère d'Antoine.

Le juge de paix, qui s'appelle Chabert, a fort à faire pour apaiser les colères et les conflits qui naissent nombreux entre voisins.

Antoine Castanier a recours aux artisans du coin et note soigneusement leurs prestations et les dépenses qu'elles entraînent.

Les ventes des produits de la terre sont également enregistrées et nous pouvons suivre l'évolution des prix. Parmi ces produits, les vers à soie jouent un rôle important et la vente des cocons représente une bonne part des revenus. Les cocons se vendent environ 35 sols la livre ; en 1798 le prix montera jusqu'à 48 sols.

1783-1820 : c'est entre ces deux dates que se déroule la « tranche de vie » que nous révèle le journal de Castanier. On

s'attendrait à y trouver un écho des événements qui ont marqué notre histoire, en particulier la Révolution et l'Empire. Il n'en est à peu près rien : une seule fois le mot de « Révolution » est écrit à propos de la disparition des moines de La Chaise Dieu, créanciers du père d'Antoine. Le calendrier révolutionnaire est utilisé, mais suivi de la date dans le « vieux style ». Les assignats entrent dans les comptes mais avec méfiance.

Nous l'avons vu, Antoine reste fidèle au curé M. de Leyris, qui n'a pas prêté le serment et qui a dû s'exiler pour échapper à la déportation ou à la guillotine.

En vain cherchera-t-on dans le livre journal d'Antoine Castanier les traces de changement des nombreux régimes qui se sont succédés de 1792 à 1815. Les « Empires » ne l'intéressent pas. Seuls « les travaux et les jours », les saisons, les récoltes, les événements familiaux marquent cette vie d'un honnête, et bien vivant, paysan de nos Cévennes.

Voici donc tracé dans ses grandes lignes la vie d'Antoine Castanier, rédacteur du livre journal où il a consigné, au fil des ans, les péripéties de son existence.

Mais si vous le voulez bien, pénétrons plus avant dans cette existence paysanne.

Le pays d'abord : en 1773, au moment ou Antoine commence son journal, Aujac, aujourd'hui commune du canton de Génolhac, est une paroisse du diocèse d'Uzès, doyenne de Sénéchas. C'était un prieuré-cure du titre de St-Martin, dépendant de l'Abbaye de St-Ruf-de-Valence jusqu'en 1772. A cette époque, les chanoines de St-Ruf ayant été sécularisés, le prieuré fut mis sous la juridiction directe de l'Evêque d'Uzès. Le curé s'appelait alors Joseph Coste. Il mourut en 1780 et eut pour successeur Pierre Hyacinthe de Leyris, originaire de Génolhac, auquel Antoine Castanier fait plusieurs fois allusion dans son journal. L'Eglise romane d'Aujac paraît remonter au XI^{e} siècle. En 1857 la population d'Aujac, qui ne comptait que des catholiques, s'élevait à 922 habitants. Au recensement de 1975 la commune ne comptait plus de 135 habitants.

Castanier habite le hameau de Salveplane (en 1223 « locus de Silva-Plana ») qui domine la Cèze. Le terrain est assez tourmenté, nous dit le chanoine Maurin, et une bonne partie des terres cultivées sont des accols. En d'autres régions des Cévennes, on dit des « traversiers » ou mieux des « faïsses ». Les

seuls arbres sont des muriers plantés surtout en bordure des accols ou des chemins et des châtaigniers, qui eux poussent jusqu'au sommet des montagnes. Ajoutons-y quelques pommiers, qui donneront en 1795 une récolte qu'Antoine notera, car elle paraît miraculeuse, envnron 9 quintaux qui, payés en assignats, rapporteront 450 livres. En écus d'argent on en aurait donné seulement 27 livres !

Il y a aussi de la vigne : en 1806, Antoine a récolté 22 cornues de raisin à la vigne d'en haut et 15 à celle d'en bas, qui ont pu faire 7 à 10 hectolitres, plus la piquette. Il devait y avoir dans ces plants pas mal de clinton, qui, cultivé en treilles, a permis pendant longtemps aux cévenols de boire un peu de leur propre vin.

Pour les céréales, l'on cultive la touzelle ou blé froment (d'après le dict. de Boissier de Sauvage 1820), l'avoine, l'orge. Il parle aussi du coussegal qui, d'après la même source, est du méteil ou mélange de froment et de seigle. On l'appelle aussi « mesclo » ou mouture. Mais surtout l'on plante et l'on récolte le seigne, ou « ségal », qui pousse bien dans les terrains graveleux de nos Cévennes, où les « segala », terraïre de segal, sont nombreux.

Mais la principale ressource de ce pays, ce sont les châtaigners qui, bon an mal an, donnent leurs fruits, qui serviront à la nourriture des gens et à celles des animaux : cochons que l'on engraisse ou moutons que l'on fait passer après la récolte dans les châtaigneraies pour glaner...

Les châtaignes, une fois ramassées, étaient ensuite séchées sur les clèdes ; débarassées de leurs enveloppes, blanchies, elles servaient à la nourriture des jours d'hiver et le surplus était porté au marché, où elles sont vendues environ 40 livres la salmée (à l'heure actuelle environ 10 doubles décalitres). En 1806 Antoine Castanier a recueilli, soit par ramassage soit en livraison de ses « rentiers », 18 salmées de châtaignes blanches ou en patois cévenol « bajhano », mot qui vient directement du latin « castanae bajanae ».

Dans ses champs, Antoine récolte aussi des légumes, raves, navets. Jamais il ne fait mention de la pomme de terre dont la culture n'était pas encore implantée en Cévennes. L'édition du dict. de Boissier de Sauvage de 1756 n'en parle pas. Elle signale seulement l'existence de la « turfero » ou truffe rouge,

espèce de pomme de terre bonne à manger provenant de la racine d'une espèce de tolassum. L'édition de 1820 parle de la « poumo de terro » ou parmentière en donnant comme synonymes : « patato » et « tufero » et en signalant que les paysans « cévennois » (sic) appellent les pommes de terre « trufos », qu'ils distinguent de « trufos negros ».

Venons en à cet arbre d'or qui tient une grande place dans le journal. Je veux dire le mûrier, qui servira à l'élevage des vers à soie.

Antoine est un peu pépiniériste en ce domaine : il cultive les plants de mûrier et les vends 10 sols la pièce. Il vend aussi les feuilles, qu'il a sans doute en excédent, 30 sols le quintal en 1798. Mais surtout il s'en sert pour élever lui-même des vers à soie. Il est alors obligé d'engager des femmes, et même des hommes appelés « messadiers », pour le ramassage dans des terrains dont il nous dit les noms : la Chanabière, les Sagnos, les Tailladettos... Il les paie 10 ou 12 sols pour la journée, qui n'est sans doute pas de 8 heures... Pour le ramassage des châtaignes il ne donne que 4 sols par jour en 1796, 8 sols une autre année.

Antoine Castanier vend, le moment venu, ses cocons aux divers marchés de la région. Certains sont de bonne qualité, d'autre non, car les magnans sont sujets à de nombreuses maladies et l'heure de Pasteur n'est pas encore venue.

Mais il ne se contente pas seulement de vendre ses cocons. Il est aussi marchand de graine ou semence de vers à soie. Et même il se fait filateur, pour filer lui-même ou faire filer à Bessèges ou aux Vans des cocons de sa production. En 1792, 1 quintal de cocons (55 livres) lui a donné 14 livres de soie nette. Cette soie nette il la vendra à Alès 9 livres la livre en 1798, 16 livres en 1807.

Lorsque les années sont bonnes, la vente des cocons, de la graine ou de la soie, est d'un bon rapport pour les Cévenols et surtout représente pour eux le meilleur de l'argent liquide de l'année.

Tout au long de ce livre-journal, à travers la notation des dépenses et des achats, nous pouvons deviner ce qu'était la vie au jour le jour dans ce mas cévenol.

Antoine récolte certes une partie de sa nourriture : principalement châtaignes, seigle, pommes, vin. Pour la viande, on

consomme surtout du cochon et chaque année Antoine achète un cochon de lait qu'il engraissera à la maison. On achète plus rarement de la viande de boucherie : lorsqu'il y a un malade à la maison, on se procure du veau à 7 sols la livre (1791) ou du mouton à 5 sols, pour faire le bouillon. On procède aussi à l'abattage familial : chevreau, mouton ou même vache, à partager avec un voisin. Le pain blanc est d'usage assez rare, pour l'oncle malade par exemple : il se paie 1 livre et 18 sols, tandis que le pain de coussegal (froment et seigle) de 12 livres ne se vend que 1 livre et 4 sols.

Pour les textiles, on cultive le chanvre, auquel une terre, la chenevière, est réservée. On peigne et on file la laine pour en faire du cadis, sorte de gros drap gris ou blanc. Comme chaussures, on utilise surtout des sabots dont le prix varie entre 12 et 19 sols. Tandis que les souliers se payent 5 livres 5 sols en 1799 et seulement 3 livres 5 sols en 1801.

Il a aussi un « domestique », Jean Michel, du Cellier du Luc. Le mot de domestique est pris ici dans son vrai sens « de la maison », car Jean Michel semble en faire partie. Il a aussi une servante à laquelle il donne 18 livres pour 3 mois. Chose curieuse, Castanier loue à moitié un homme avec son voisin : ils le feront travailler 3 jours chacun.

Nous voyons aussi tout un petit monde d'artisans s'affairer autour d'Antoine : charpentier (ce mot est pris au sens large de travailleur du bois) qui, en 1796, gagne 25 sols par jour logé et nourri. Même tarif pour les maçons, les frères André, venus réparer la toiture faite de lauzes. Mais leur manœuvre ne gagne lui que 7 sols par jour. Il y aussi les peigneurs de laine, qui viennent s'occuper de la laine du troupeau de Jean, le fils aîné. Ils sont nourris et logés et gagnent 18 sols par jour.

Le livre parle également du maréchal-ferrant, qui fait tous les travaux du fer ; des cordonniers, mais Antoine et les siens portent plus souvent des sabots que des souliers.

A côté des ouvriers et des artisans, nous trouvons ceux qu'Antoine Castanier appelle ses « rentiers ». Il ne s'agit certes pas de bonnes gens vivant de leurs rentes, mais d'un certain nombre de personnes qui doivent payer à Antoine une rente annuelle provenant soit d'une location de terres, soit d'un prêt d'argent. Dans le livre-journal, nous en comptons 13. Les uns

ont passé contrat avec lui, d'autres continuent de payer une rente contractée par leurs aïeux. Antoine lui-même se trouve dans l'obligation d'assumer certaines dettes laissées par son père.

Le prix de la rente est payable parfois en argent pour la totalité : tant de livres ; d'autres fois, partie en argent, partie en nature : châtaignes blanches, paires de poulets, etc.

Les échéances sont fixées d'après les grandes fêtes : Noël, St-Barthélémy, St-Jean, La Magdeleine. Rares sont les rentiers qui payent régulièrement leur rente. L'argent frais leur manque. Alors ils donnent en acompte qui un cochon, un chevreau, du foin, des fruits, surtout des châtaignes. Ou bien ils font des journées de travail : mais il en faut des journées à 8 sols pour amortir une rente de 20 ou 30 livres !

Antoine tient bien ses comptes, il n'oublie rien, ni principal ni intérêts. Son livre-journal est témoin de son âpreté à poursuivre ses débiteurs qui sont bien souvent, petit à petit, grignotés et réduits à la ruine.

C'est un des aspects pénibles et douloureux de ce petit monde paysan. Certes le pays est pauvre, la vie est chère, mais Castanier ne laisse jamais perdre un sou et montre, vis à vis de ses débiteurs, une dureté qui nous fait souvenir de certaine parabole évangélique.

Ainsi pour un de ses rentiers un nommé Comte, de La Bartre. Il le fera saisir deux années de suite. Comte meurt, mais Antoine poursuit sa femme qui donne un chevreau. Elle meurt à son tour. Castanier prendra sa chèvre et finalement se rabattra sur l'hoirie échue à sa fille, qui devra donner en gage tous ses biens.

Pour ses ventes et ses achats, ou pour percevoir ses « rentes », Antoine se sert des mesures en usage avant la généralisation du système métrique. Elles sont fort complexes et varient parfois d'une vallée à l'autre : la mesure de St-Ambroix est plus volumineuse que celle de Villefort.

Pour les poids, il parle de quintal qui vaut cent livres (la livre est à peu près l'équivalent de 500 grammes, quoiqu'elle soit parfois moins lourde : j'ai souvenance que dans mon enfance la livre des poissonnières à Marseille valait 400 grammes !). Pour les produits de valeur : sel, tabac, on se sert de l'once qui équivaut à 1/16e de livre. Même chose pour les cocons.

Pour peser on se servait de la balance dite « romaine » longtemps en usage sur les marchés de campagne.

Pour les volumes on utilise la salmée, qui correspond à 10 double décalitres environ, la carte : un double décalitre. On parle aussi d'enimes ou de boisseaux. Mais tous ces ternes correspondent à la coutume et au lieu. Ils peuvent différer d'un endroit à un autre.

Quand Antoine achète son vin, il le mesure en charge, demi-charge, sétier et même feuillette.

S'il achète de l'étoffe, il la mesure en cannes et en pans.

On trouvera dans le dictionnaire de Boissier de Sauvage, éd. de 1820 (Alès) la valeur de ces différents termes et leur équivalent dans le système métrique.

Dans ses transactions, Antoine Castanier compte en livres, sols et deniers. Ce n'est qu'après l'an 1800 qu'il parlera de francs et de centimes. Il compte aussi en « louis » d'or de 24 livres, ou « double louis » de 48 livres. Egalement d'écu : lequel vaut 3 livres.

Longtemps dans les Cévennes, lorsqu'on parlait d'écu, on voulait dire 3 francs, et non 5. La livre valait 20 sols. Quant au denier, il en fallait 10 pour faire un sol.

Pour arriver à ses fins et rentrer dans son dû, Antoine a souvent recours aux hommes de loi, en particulier aux notaires, qui sont fort nombreux à cette époque et dont il signale la présence même dans de tout petits villages ou hameaux. Parmi les notables j'ai déjà nommé le juge de paix Chabert, le médecin Mercier.

Il y a aussi Monsieur le Curé, qui à partir de 1781 s'appellera Pierre-Hyacinthe de Leyris, issu d'une famille de notables de Génolhac.

En 1791 l'abbé de Leyris reçut comme vicaire un jeune prêtre de vingt-deux ans, l'abbé Jean Mathieu Novy originaire des Vans. Tous deux ne voulurent prêter à la Constitution Civile du Clergé qu'un serment sous condition, réservant les droits de l'autorité religieuse. Ce serment étant considéré comme non avenu, les deux prêtres furent expulsés de la paroisse par les autorités révolutionnaires. Pendant quelque temps, ils exercèrent leur ministère dans la clandestinité, mais M. de Leyris fut contraint de s'expatrier et sortit de France. J'ai retrouvé son nom sur la liste des déportés au 30 ventose an II (20 mars 1794).

Quant à l'abbé Novy, il se réfugia dans son pays natal. Il fut arrêté le 9 juillet 1792, emprisonné aux Vans. Cinq jours après, conduit avec d'autres prêtres sur la place de la Grave, après avoir essayé de l'ébranler et même fait intervenir son vieux père, on lui posa la terrible question : le serment ou la mort ? « Je préfère mourir » répondit-il, et il tomba frappé de nombreux coups. Il avait 23 ans.

M. de Leyris revint dès que les ardeurs révolutionnaires le lui permirent. Il exerça à partir du 3 juillet 1796 son ministère dans une semi clandestinité, puis ouvertement à partir du dimanche des Rameaux (9 avril 1797), et demeura curé d'Aujac jusqu'à sa mort en 1826.

C'est devant M. l'abbé de Leyris, rentré d'exil, mais vivant encore à l'écart de la paroisse, chez un M. Robert, de Salveplane, qu'Angélique, la fille aînée, se mariera le 26 vendémiaire an V (17 octobre 1796) avec Louis Pertus. Le contrat est reçu par Me Deleuze, notaire à Bedousse.

Jean Castanier, l'aîné des fils, se marie le 28 brumaire an X (25 novembre 1802) avec Claire Sardargues, de la Figère. Il en aura au moins neuf enfants dont le livre porte mention. Le ménage vit au foyer des parents et cela ne va pas toujours sur des roulettes, la dispute parfois va jusqu'à la limite de la bagarre. Aussi, le 11 avril 1810, le ménage de Jean Castanier part « avec armes et bagages » (sic) pour aller résider à St-Sinforien près Chomérac (départ. de l'Ardèche). « Mon fils pour travailler de géomètre du cadastre. »

Les baptêmes des enfants sont soigneusement notés et c'est toujours M. Leyris, curé, qui officie.

Du second fils, Timothée, nous apprenons qu'après son école de Génolhac, il est parti en apprentissage à Nîmes chez un M. Olivier, droguiste, place du Marché. Le père lui payera 350 livres pour l'année. En 1798, « à cause de la persécution pour la réquisition », Timothée quitte Nîmes et ira vivre à Estampe, paroisse de Chasseradès, chez un certain Boyer, auquel Castanier devra 27 francs pour dépense faite avec mon fils du temps « qu'il fallait tenir l'un et l'autre le large du pays ». En 1795, ce garçon avait fait une assez grave maladie : M. Mercier le chirurgien l'avait soigné avec du quinquina et vingt prises de poudre de potesieur (?), et Antoine s'était procuré une ânesse

pour donner du lait au malade. Grâce à ces soins, Timothée guérit. Plus tard il se mariera avec une fille appelée Thérèse Jean et ira habiter St-Ambroix.

La deuxième des filles d'Antoine, Julie, se marie le 15 février 1810 avec Jean-Pierre Bertrand, de Tarabias.

Quant à la troisième, Virginie, elle est sans doute restée célibataire. Dans son testament de 1807, son père lui lègue une chambre dans sa maison, avec les meubles, et le droit de passage, ainsi qu'une petite rente. Il est vrai que l'on disait autrefois dans nos montagnes « les tantes font de bonnes maisons ».

Quant à sa femme Angélique Gadilhe, elle est la première nommée dans ses divers testaments et reçoit, en sus de ses biens dotaux, les fruits, rentes et revenus, sa vie durant « à charge par elle de mettre mon hérédité à tel des enfants mâles qu'elle jugera capable de faire la légitime de droit aux autres enfants et régler les paiements, et en cas elle vient à décéder sans nommer un héritier, je nomme dès à présent Jean Castanier, mon fils aîné.. » (20 février 1792, devant Me Cade, notaire du Pradel, paroisse de Gravières).

Notons qu'au travers du journal, nous voyons qu'Antoine laisse à sa femme assez d'initiatives pour payer ou recevoir en son absence. Elle garde la maison, mais on sent qu'elle y a sa place. Le testament nous le confirme.

Antoine Castanier note le décès de son père, survenu à Salveplane le 26 février 1785. Cinq ans plus tard c'est son oncle Jean Antoine Castanier qui meurt, après quelques jours de maladie et avoir été soigné par M. Mercier. Pour lui on a acheté de la viande, du pain blanc. Tous ces services seront reconnus et rémunérés par testament. Pour les obsèques, on fera bien les choses ; Antoine donne le détail : suaire, fosse, chandelles, planches, clous, porteurs, pain bénit, sans oublier « le canon de vin offert aux porteurs ». Le tout lui coute 23 livres.

Un an après, c'est son frère Joseph qui vient mourir à Salveplane. Il a vécu longtemps à Paris, paraît-il. Lorsqu'on l'enterre, le 28 septembre 1791, M. le curé Leyris n'est plus là, ou tout au moins obligé de se cacher. Antoine note qu'avant de mourir son frère a pu « arranger ses affaires » devant Me Chabert, notaire au Collet de Brin. Lui aussi a été soigné par le chirurgien Mercier et pour lui on a acheté de la viande pour faire du bouillon.

On n'oublie donc rien : curé, médecin, surtout pas le notaire...

Le livre-journal garde la trace de chaque événement... certaines inscriptions ont même été barrées, car elles ne rappelaient que de mauvais souvenirs, ainsi celle-ci au folio 26 : « désobéissance de mes enfants. Toutes les fois qu'on me déplaira, il leur sera déchargé de leur légitime 24 livres à chaque désobéissance ». Et, à la ligne suivante « le 17 vendémiaire, Marie Angélique (sa fille aînée) a refusé de laver des culottes : 24 livres...) ».

Le Temps lui-même est parfois noté, du moins certains orages : celui du 3 octobre 1795 qui a fait des dommages presque inestimables. Les rivières ont débordé comme en 1772. Violents orages encore : du 6 août 1800, celui du 10 septembre 1801 qui a emporté le tiers des châtaignes.

Au fur et à mesure qu'il avance en âge, Antoine Castanier négligera son livre-journal. Il le rouvrira cependant le 12 septembre 1821 pour noter le règlement des droits « légitimaires » d'une de ses sœurs.

Le 15 décembre 1822 il ouvrira une dernière fois son journal pour y inscrire ses volontés en ce qui concerne une dette de 200 livres contractée vis-à-vis de « MM. les Moines de la Chaise-Dieu ». Il y a bien longtemps que les moines ont été chassés de l'abbaye, mais Antoine se sent toujours débiteur... vis à vis de qui ?... Après avoir consulté un « Directeur de conscience éclairé » (qu'il ne nomme pas) il décide que ses héritiers rendront cette somme partie à l'Eglise de la Chaise-Dieu, partie aux pauvres...

Près de cinquante ans ont passé depuis qu'Antoine Castanier en 1773 inscrivait ses premières notes sur son livre-journal. Il doit approcher des quatre-vingts ans.

Il a traversé l'ancien régime, la Révolution, l'Empire... Les Bourbons sont revenus sur le trône.

Comme tel personnage célèbre, il pourrait répondre à la question « qu'avez-vous fait tout ce temps là ? ». « J'ai vécu... » et il nous tendrait ce vieux cahier en nous disant simplement : « lisez... tout y est... ! »

ALLOCUTION DE M. GUY GARDAVAUX

Secrétaire Général de la Préfecture du Gard
représentant M. Pierre DEGRAVE, Préfet du Gard
Président d'honneur de l'Académie de Nimes

Au terme des communications que vous venez d'entendre, où la profondeur de la recherche le disputait à l'élégance du style, il serait bien présomptueux de ma part de tenter de hisser mes propos au niveau du talent de ceux qui, dans des directions différentes, viennent d'écrire de nouvelles pages qui enrichiront encore l'anthologie de l'Académie de Nimes.

Qu'il me soit permis — et je me crois autorisé à le faire en votre nom à tous — de leur adresser mes compliments pour la qualité de leur recherches et le brio avec lequels ils ont su en exposer le résultat.

Je me dois d'ailleurs d'ajouter que je n'en attendais pas moins en venant ici, tant est flatteuse la renommée de votre Académie.

Cette Académie, officiellement reconnue par lettres patentes signées en 1682 par Louis XIV, fut pour un certain nombre de gens d'esprit, l'occasion de se réunir pour veiller à la conservation de notre patrimoine culturel.

Et ce n'est pas un hasard si Nimes est devenu le siège d'une des plus anciennes, sinon de la plus ancienne Académie de Province : il suffit en effet de songer à ce que cette ville compte de vestiges de civilisation prestigieuse dans laquelle l'humanisme est allé puiser ses sources.

L'Académie de Nimes, est-il besoin de le rappeler, a compté parmi ses membres nombre de célébrités. Je ne citerai que l'historien Léon Ménard, l'archéologue Jean-François Séguier, le chimiste Chaptal, l'aéronaute Mongolfier, mais aussi Talleyrand, Berthollet, Napoléon Bonaparte et j'en oublie certainement, tels François Guizot et Alphonse Daudet bien connus dans cette ville.

Autant de noms illustres qui sont là pour témoigner s'il en était besoin, du rayonnement intellectuel de l'Académie de Nimes, foyer d'humanisme où en toute courtoisie, et dans le respect des croyances propres à chaque individu, toutes les idées peuvent librement s'exprimer dans le seul souci du développement de la culture française.

Foyer d'humanisme certes si l'on songe en particulier qu'humanisme signifie culture, mais aussi élégance morale, idéal de sagesse, autant de choses que nous a enseigné l'école de la pensée gréco-latine.

De Nimes à l'époque romaine, et de l'époque romaine à l'Italie, il n'y avait qu'un pas à franchir, l'Italie qui a toujours offert un modèle séduisant à ceux qui sont à la recherche de l'inspiration antique.

Mais si la pensée est au service de l'âme, elle est aussi au service de la science humaine, tant il est vrai que l'humanisme s'est donné pour fin la mise en valeur de l'homme dans ses deux dimensions, à la fois spirituelle et temporelle. Aussi n'est-il pas étonnant que la vie d'un paysan d'Aujac ait trouvé droit de cité dans cette enceinte.

Et si vous le voulez bien, je terminerai en empruntant cette formule d'André Gide qui parlant de l'humanisme disait :

« Il n'y a d'art qu'à l'échelle de l'homme. »

Il m'a paru qu'aujourd'hui, dans cette assemblée, cette formule prenait toute sa signification.

LETTRES - SCIENCES - ARTS

UN NIMOIS EXEMPLAIRE AU MOYEN AGE : PIERRE SCATISSE

par M. l'abbé René ANDRE,

Membre résidant

Pierre Scatisse : ce nom n'est guère prononcé de nos jours, et la rue qui le porte, tout près de la gare S.N.C.F. de Nîmes, est l'une des plus petites de la cité.

Ce ne fut pourtant pas un homme ordinaire. Dans l'*Histoire littéraire de Nîmes* de Michel Nicolas, il est célébré comme « l'un des hommes les plus remarquables qu'ait produit notre pays » (1). Un ouvrage qui s'intitule : *Statistique morale de la France ou biographie par départements des hommes remarquables dans tous les genres* (2), en fait le portrait suivant, éloquent dans sa brièveté : « Pierre Scatisse, président de la cour des aides de Languedoc, chéri de Charles V, et célèbre par ses vertus et ses connaissances en jurisprudence ». L'éloge que lui rend Ménard dans son *Histoire de la ville de Nîmes* n'est pas moindre : « Scatisse, trésorier de France, faisait un honneur infini à cette ville (de Nîmes) où il avait pris naissance. Ses talents et son mérite le couvrirent de gloire. On le verra employé dans les plus importantes affaires de l'Etat, par les rois sous lesquels il vécut » (3).

Comment ne pas s'intéresser à un personnage présenté de façon si élogieuse qu'il attire dès l'abord la sympathie ? Comment ne pas chercher à mieux le connaître ? Au surplus, l'attention que nous porterons au déroulement de la vie de Pierre Scatisse aura pour avantage, pensons-nous, de nous aider à mieux comprendre certains aspects de cette époque du Moyen Age dans laquelle il vécut, époque marquée par les désastres de la guerre de Cent Ans et, par contrecoup, par l'affermissement de l'autorité royale sur les structures féodales et munici-

pales, s'accompagnant de la croissance des institutions de l'Etat, tout particulièrement en ce qui concerne l'administration des finances, dans laquelle ce nîmois très remarquable que fut Scatisse joua un rôle important.

Scatisse naquit à Nîmes (?), mais nous ignorons le jour de sa venue au monde, l'indifférence pour la date de naissance étant courante au Moyen Age ; c'était d'ailleurs encore vrai au temps de Luther, né en 1483, mais date seulement probable, car, dit Gheorghiu, dans son livre *La jeunesse du Dr Luther*, « au siècle où il vivait, les hommes naissaient sans date de naissance », ajoutant qu'Erasme lui-même « ignorait son âge ».

Toutefois la famille de Scatisse n'était pas originaire de Nîmes. Le premier de ce nom qui nous soit connu est Barthélemi Scatisse : ce négociant de Lucques (ville de Toscane) avait transporté son commerce à Nîmes. Mais il ne fut pas un simple marchand, comme semble le croire Ménard : les Archives de la ville de Montpellier nous apprennent qu'il était aussi, en 1328, « commis pour recevoir l'impost du subside de la guerre de Flandre » (4). Barthélemi eut un fils, nommé Jean, qui, lui, fut simplement commerçant (5).

Nous voyons aussi un autre Scatisse, prénommé Marquis, valet du roi, nommé trésorier de Beaucaire et de Nîmes par le roi Charles IV le Bel, le 20 septembre 1327, selon Ménard (6), et nous le retrouvons, en 1332, sous Philippe VI de Valois, exerçant cet office de trésorier auprès des consuls de Narbonne, comme nous l'apprend un document des Archives de la ville de Montpellier (7).

Ce Marquis Scatisse fut-il le père de Pierre, du même patronyme ? Une lettre du roi Charles V, datée du 20 mai 1370, vient ici nous éclairer : elle parle des services rendus par le père de Pierre Scatisse « à son très cher aïeul et seigneur (Philippe VI de Valois) et à son père (Jean le Bon) » (8). Il ne peut s'agir que de Marquis Scatisse, nommé trésorier de Beaucaire et de Nîmes, on l'a vu, par Charles IV le Bel le 20 septembre 1327, et que nous avons retrouvé cinq ans plus tard remplissant la même fonction sous Philippe VI de Valois. Bien que nous n'ayons découvert aucun document le concernant sous le règne de Jean le Bon, on peut admettre, jusqu'à plus ample informé, qu'il fut bien le père de Pierre Scatisse.

De l'enfance de Pierre Scatisse, nous ne savons rien. Mais, dit Ménard, « on peut croire qu'il fut élevé et instruit avec soin. La figure honorable qu'il fit dans le monde, son habileté dans les affaires, marquent assurément une éducation distinguée » (9). On comprend encore mieux cette opinion de Ménard si Pierre Scatisse, comme il le semble, est bien le fils de Marquis Scatisse, occupant la fonction de trésorier du roi, et rompu aux affaires.

Tout cela est cependant peu de chose. Serons-nous alors contraints de dire de Pierre Scatisse ce que Jean Favier a écrit sur les légistes de Philippe le Bel : « Etapes de leur carrière, étapes de leur fortune, telles sont malheureusement les seules certitudes que l'on puisse acquérir » ? (10). Ce cadre réducteur, la remarquable personnalité de Scatisse, sa haute moralité, certaines notations de son *Journal,* nous permettront de le déborder. Il n'en est pas moins vrai que la plus grande partie des documents que nous possédons sur lui portent surtout sur ces deux aspects de sa vie.

De la carrière, de la fortune de Pierre Scatisse, c'est le professeur Louis J. Thomas qui va nous permettre de nous en faire une première idée. Il en dresse le tableau suivant, où l'on voit que notre Nîmois ne fut pas seulement trésorier de France, mais remplit encore des tâches multiples :

« En juin 1363 (au moment où Scatisse fut commis par le roi Jean le Bon, avec Pierre Raymond de Rabastens, sénéchal de Beaucaire, pour faire fortifier Marsillargues), il n'était pas seulement trésorier de France, il était depuis plus de vingt ans un des collaborateurs les plus actifs de l'administration et de la politique royale dans le Languedoc. D'abord receveur de la sénéchaussée, puis commissaire aux Etats (de Languedoc) pour la demande des subsides ; ensuite, et à plusieurs reprises, réformateur royal avec le chancelier Gille Aycelin, dans tout le Languedoc ; représentant du roi dans les délicates négociations avec l'Aragon quand le duc d'Anjou a rompu sa promesse de mariage avec une princesse aragonaise, il avait au cours et à l'occasion de ses diverses besognes, acquis une belle fortune — dont une portion était justement représentée par des champs, des vignes et des maisons qui lui payaient des rentes et des censives sur le territoire de Marsillargues (*Archives municipales,* 4 janvier 1346) » (11).

Retenons cette date du 4 janvier 1346 : c'est la première fois que l'on trouve mention dans un document du temps de l'existence de Pierre Scatisse, mais il ne s'agit ici que de ses possessions de propriétaire terrien.

Un mois après, c'est le trésorier royal qui fait sa première apparition (selon les documents connus). Depuis quand l'était-il ? Nous l'ignorons. Ce que nous savons, c'est qu'en 1337 Thoré du Puy était trésorier royal à Nîmes (12). Ainsi donc, c'est le 3 février 1346 que nous trouvons une lettre de Pierre Scatisse, trésorier royal à Nîmes, à Gautier Gaucelin et à Pierre Pélegrin, sous-viguiers de Montpellier, leur rappelant que les consuls et les habitants de cette ville doivent encore 5.100 livres tournois, reste du fouage de 20 sols tournois par feu imposé sur la sénéchaussée par le duc de Normandie (le futur Jean le Bon) pour la guerre de Gascogne contre les Anglais (13).

Cet impôt du fouage perçu par Pierre Scatisse nous situe bien dans les problèmes financiers de l'époque où il vivait, et qu'il convient de décrire à grands traits, pour mieux comprendre sa fonction absorbante de trésorier du roi.

Jusqu'à la guerre de Flandre et à celle de Cent Ans, qui débutèrent l'une et l'autre sous le règne de Philippe VI de Valois, le roi de France « vivait du sien », c'est-à-dire des revenus de son domaine. Mais, dès 1341, à cause de ces guerres, la fiscalité devint la grande affaire de l'Etat affamé. « Le peuple, nous dit Edmond-René Labande, fut contraint à des sacrifices financiers d'ampleur inconnue : fouage de 20 sous par feu (foyer) en 1342, maltôte (impôt extraordinaire) de 4 deniers pour livre en 1343, donc quadruplée depuis Philippe le Bel. Enfin, la gabelle du sel fut appliquée sans consultation d'assemblées, par ordonnance de 1341, non plus localement, mais dans toute la France » (14). Cette pression fiscale va d'ailleurs se continuer et s'amplifier. A partir de 1355, année de la réunion des Etats de langue d'oïl, accordant les subsides de guerre et votant l'imposition d'une gabelle sur le sel et d'une aide sur les marchandises vendues, on assiste à l'institution d'impôts permanents. Comme l'écrit Jean-François Lemarignier : « La période d'établissement des impôts permanents a été essentiellement resserrée entre 1355 et 1370 ; c'est du moins le temps de pointe » (15). Remarquons ici que, en Languedoc, les Etats (assem-

blées des trois ordres) furent autorisés à assumer, eux-mêmes, les levées de ces impôts très lourds pour l'époque, redisons-le, ce qui suscitait parfois des résistances, comme nous le verrons.

Revenons maintenant à Scatisse, qualifié dans le document cité précédemment de trésorier royal à Nîmes. Or, nous le savons, on dit communément qu'il fut trésorier de France. On peut se demander, à voir se dérouler la carrière de notre Nîmois dans l'administration des finances, et les qualifications diverses qui accompagnent son nom dans les documents, s'il le fut vraiment, au sens strict du terme. Voyons ce qu'il en est.

Plusieurs documents désignent Scatisse comme receveur de Nîmes en 1351, trésorier du roi à Nîmes en 1352 et en 1354. C'est seulement en 1356, dans les comptes du clavaire (trésorier de la ville) de Nîmes, qu'il apparaît avec le titre de trésorier de France, et l'on retrouve ce même titre dans d'autres documents, en 1360, 1364, 1369, par exemple (16).

On sait que, à cette époque, les charges très importantes de trésorier de France n'étaient remplies que par quatre hauts personnages. Or, nous affirme Paul Dognon, qui a tout particulièrement étudié cette question, « (Scatisse) n'est pas nommé parmi ceux qui ont occupé, de 1356 à 1371 ces postes fort élevés... tout en remplissant en Languedoc quelques-unes des fonctions que comportait cet office » (17). Cela étant précisé, nous verrons par la suite que de hautes fonctions, dans la même carrière financière, mais portant d'autres titres, seront néanmoins confiées à Pierre Scatisse.

Mais n'anticipons pas. Nous nous trouvons toujours, pour l'instant, à l'année 1346. Le 28 avril, Pierre Scatisse est mentionné dans un reçu de 2.000 livres tournois versées pour la guerre de Gascogne, et il est qualifié alors de « trésorier de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes » (18). Le 22 mai, dans un autre reçu, la qualification est plus précise : il est appelé « trésorier du roi en la sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes » (19).

Le 4 novembre de cette même année 1346, on voit se dérouler à Nîmes, en l'absence de Pierre Scatisse, une cérémonie dans laquelle il est pourtant directement concerné, car il en est la cause déterminante :

« 1346. 4 novembre, Nîmes. — En la grande salle de la Cour du roi, Me Jacques de Castries, syndic et procureur des

consuls de Montpellier, présente à Bertrand de Codolis, chevalier, docteur ès lois, lieutenant de noble et puissant seigneur Guillaume Roland, chevalier, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, la procuration donnée par Pierre Scatisse, trésorier de la sénéchaussée de Nîmes, à Philippe Scatisse, de Lucques, habitant Nîmes, et à Bon Jean de Vallongue, pour le remplacer en la dite trésorerie » (20).

C'est sous une autre qualification que figure notre trésorier de la sénéchaussée de Nîmes dans des lettres de quittance du roi Philippe VI de Valois du 31 juillet 1347, qui l'appelle simplement : « notre receveur de Nîmes » (21).

Deux ans après, le 19 avril 1349, Pierre Scatisse est présent lors des actes de la vente de Montpellier faite au roi de France par le roi de Majorque, et il est encore plus simplement nommé : « Pierre Scatisse de Lucques » (22).

Deux années se passent, pendant lesquelles les documents sont muets sur notre Nîmois, et voici que, le 20 avril 1351, nous le voyons réapparaître, à côté de Guillaume Rolland, sénéchal de Beaucaire, tous deux étant qualifiés en outre de « commissaires députés par Sa Majesté (Jean le Bon, roi depuis le 22 août 1350) pour le subside de la guerre » : il s'agit pour eux de donner audience à deux consuls de Montpellier, représentant leurs collègues. Après discussion, ils consentent à donner 2.500 écus d'or. Mais le rigoureux Scatisse leur fait remarquer que l'accord portait d'abord sur 3.000, et qu'il n'en peut pas moins recevoir. Alors, dit le texte, « les consuls lui disent que, si la chose est ainsi, ils financeront encore les autres 500 livres restantes » (23).

Ce subside de la guerre, que les consuls de Montpellier rechignaient à payer de façon intégrale comme ils l'avaient promis, soulevait encore plus de résistance de la part des habitants de Tournon, dans le Vivarais : ils refusaient tout simplement de le verser. Aussi le roi Jean le Bon ordonne-t-il, le 29 avril 1351, au sénéchal de Beaucaire et à Pierre Scatisse, qualifié de « trésorier royal de Nîmes », de faire une enquête sur l'exemption de tout subside de guerre dont prétendent jouir ces Vivarois (24).

Laissant de côté certains actes et démarches de Pierre Scatisse, notamment auprès de quelques marchands de Montpellier

qui « mettaient la monnaie du roi à plus haut prix qu'elle n'avait cours », tout ceci en l'an 1354, nous en arrivons à l'année 1356, qui est marquée d'un jour faste pour notre Nîmois.

C'est le 30 juin que la chose se passe. Ménard nous présente Pierre Scatisse, reçu solennellement par les consuls de Nîmes, « à l'occasion de son retour d'un voyage qu'il avait fait à la cour de France ». Comme c'était alors la coutume à l'égard de personnages éminents, des flambeaux et de la bougie lui furent offerts, pour présents de ville, « marques de distinction qui lui étaient bien dues », souligne Ménard, complétant cet hommage par les éloges que nous avons rapportés plus haut (25).

Mais n'est pas moins important ce qu'écrit, de son côté, le clavaire de Nîmes, dont le registre est la source des informations de Ménard sur cet événement. Il dit sur Scatisse, dans la concision de son latin, le mot essentiel : *vir prudens*, c'est-à-dire homme sage, habile, avisé, éclairé, exprimant ainsi la haute estime en laquelle était tenu dans sa ville natale cet homme exemplaire (26).

Nous souvenant de la phrase de Cicéron : « *quum honos sit praemium virtutis* », tous les honneurs étant le prix de la vertu, nous pouvons dire que pour le sage et vertueux Scatisse les honneurs couronnent les charges bien remplies, ainsi que nous venons de le constater, et comme nous le verrons par la suite.

Pendant cette même année 1356, Scatisse s'employa, au nom du roi, à faire verser par des seigneurs languedociens une certaine somme au roi d'Aragon. En voici la raison. Pierre le Cérémonieux, roi d'Aragon, aurait pu nuire grandement à notre pays s'il s'était rangé du côté des Anglais. Aussi le roi Jean le Bon pensa-t-il que l'union entre ce prince et lui était chose de première importance. Après bien des négociations, le comte d'Armagnac, lieutenant du roi en Languedoc, conclut, au nom du monarque, un traité avec François de Perillos, ambassadeur d'Aragon, par lequel il fut convenu que les deux rois concluraient une ligue ; que Louis, comte d'Anjou, second fils du roi de France, épouserait l'infante Jeanne d'Aragon, et que plusieurs seigneurs du Languedoc s'engageraient, au nom du roi Jean, à payer pour ce mariage une certaine somme au roi d'Ara-

gon. Quelques-uns de ces seigneurs étaient absents de la province : ils servaient en Gascogne ou en Rouergue contre les Anglais. De ce nombre étaient les seigneurs de Roquefeuil, de Calvisson, d'Alais, de Montfrin et de Brignon, qui avaient tous leur demeure et leurs terres dans la sénéchaussée de Beaucaire. Il fallait leur demander d'envoyer leur procuration. Et ce furent le président Chalemard, commissaire du roi dans la province, et Pierre Scatisse, trésorier de France, qui leur écrivirent à cet effet, durant le mois d'août de cette année 1356 (27).

Au cours de l'année 1357, Pierre Scatisse vit s'élever contre lui de graves soupçons : il ne s'agissait de rien moins que d'intelligence avec des brigands qui s'étaient emparés du lieu d'Aubaron, situé dans la Camargue, et qui avaient pénétré ensuite dans Saint-Gilles, d'où ils avaient d'ailleurs été chassés. Les brigands dont il est question étaient des routiers, faisant partie de ces grandes compagnies qui ravageaient alors la France. Ces troupes, qui combattaient auparavant pour notre pays, à cause de la trève qui avait suivi l'emprisonnement à Londres du roi Jean le Bon, n'étaient plus payées et s'étaient débandées, se livrant au pillage.

Ces brigands n'avaient pu pénétrer dans Saint-Gilles qu'à l'aide de certains complices, qui furent d'ailleurs châtiés. Mais des soupçons s'étaient aussi formés contre d'autres personnes d'une condition plus élevée, parmi lesquelles Pierre Scatisse. « Son zèle toutefois et son amour pour la patrie, le rang distingué qu'il occupait, aurait dû les dissiper », remarque Ménard, qui continue ainsi : « Aussi fut-il à peine instruit de ces bruits injurieux, qu'il écrivit d'Avignon, où il était alors, une lettre très vive aux consuls de Nîmes, le 21 août, pour se justifier et détruire une si outrageuse calomnie. Il leur manda qu'il avait appris par ses amis que quelques membres du conseil de ville de Saint-Gilles répandaient dans le monde que les brigands, qui s'étaient emparés d'Aubaron et qui avaient passé le Rhône, ne l'avaient fait que par son ordre, et munis de ses lettres ; que c'était le garde du port de Saint-Gilles, qui l'avait ainsi débité, et qui ajoutait que les brigands avaient assuré à leur passage qu'il ne tarderait pas à passer lui-même le fleuve après eux. Il conjure ensuite les consuls d'engager le sénéchal à faire arrêter ce garde du port et les autres brigands qui l'avaient ainsi calomnié, à prendre des informations sur la vérité des faits, et

à punir les calomniateurs par des peines proportionnées à leur malice, ajoutant qu'il en écrivait en son particulier au sénéchal. Il termine sa lettre par de vives protestations sur son innocence : « Soyez assurés, leur dit-il, que je conserverai dans mon âme une amère douleur de cette calomnie, jusqu'à ce qu'on m'ait rendu justice. Je suis entièrement innocent, et Dieu le sait, de tout ce qu'on a la malice de m'imputer à ce sujet » (28).

Cette accusation ne nuisit nullement à Pierre Scatisse. On le verra bientôt chargé par le dauphin (le futur Charles V) de missions importantes en Languedoc et ailleurs.

Pendant cette même année 1357, c'est le propriétaire terrien qui figure dans un document. Nous avons vu qu'il avait des maisons et des terres à Marsillargues. Il possédait aussi des biens à Cournonterral (Hérault). Il y vend, au cours de cette année-là, une terre *parraneam* (de peu de valeur) à Etienne Peyret, du même lieu, et il est simplement appelé : « bourgeois de Nîmes » (29).

Des terres du Languedoc, dirigeons-nous vers Londres, où le roi Jean le Bon se trouve prisonnier, et pense au payement de sa rançon : il a la plus grande peine à réunir l'argent nécessaire. Il écrit le 18 juin 1358 aux consuls de Montpellier une lettre où il est parlé de Pierre Scatisse ainsi que des trois de ses conseillers et de l'un de ses secrétaires, pour leur dire qu'il les leur envoie en vue de leur expliquer son état depuis son arrivée en Angleterre, son manque d'argent et l'aide qu'il attend d'eux (30).

Après le roi, c'est le dauphin qui va confier à Scatisse, conjointement avec d'autres personnalités, une mission, et celle-ci sera beaucoup plus importante que la précédente. Le 30 août 1358, par lettres datées de Paris, il députe en Languedoc et dans les bailliages de Mâcon et d'Auvergne l'évêque de Lisieux, Guillaume, Jean le Maingre dit Boucicot, maréchal, et Pierre Scatisse, trésorier de France. Ils sont chargés de procéder à la réformation du pays, de prendre toutes les mesures pour sa défense, de lever le subside nécessaire à la rançon du roi, etc. (31). Par d'autres lettres du 7 septembre de la même année, le dauphin les charge de la pacification du Forez (32).

Ces gens chargés de mission étaient sans cesse en mouvement. Jugez plutôt : le 31 octobre, Guillaume, évêque de Lisieux était à Nîmes et y anoblissait un habitant de Limo-

ges (33). Le 10 novembre, Boucicot et Pierre Scatisse se trouvaient à Villeneuve-lès-Avignon (34).

Une autre lettre du dauphin va bientôt suivre. Le 6 décembre de la même année, il nomme Gilles Aycelin, évêque de Thérouanne, chancelier de France, subrogé à l'évêque de Lisieux, qui venait de mourir, et Pierre Scatisse, trésorier de France, réformateurs et visiteurs de la Langue d'Oc, pour demander de nouveaux subsides dans cette province, et il leur permet de remettre pour de l'argent toute sorte de crimes, excepté celui de lèse-majesté, d'accorder aux villes qui n'avaient pas de consuls la faculté d'en avoir, de donner des lettres de légitimation, de noblesse et d'amortissement, d'établir des foires et des marchés, etc. (35).

Ainsi, Pierre Scatisse prit une part active à l'administration de la province de Languedoc durant quelque temps. C'est à lui que s'adressèrent les habitants de Nîmes, en octobre, pour remédier à un très sérieux danger qui menaçait cette ville : un grand nombre de *brigands* la mettaient en péril. Aussi les consuls décidèrent-ils, le 21 octobre 1358, d'avertir Pierre Scatisse de la chose (36).

Le rôle de réformateur confié à Scatisse va trouver nouvelle matière à s'exercer au cours de l'année suivante. Le 2 juillet 1359, Jean, comte de Poitou, trosième fils de Jean le Bon, écrit à l'évêque de Thérouanne, chancelier de France, et à Pierre Scatisse trésorier du roi, pour leur demander d'exécuter l'ordonnance par laquelle ce prince s'était réservé pour sa subsistance en Angleterre (où il se trouvait à côté de son père) les revenus de la recette ordinaire et extraordinaire de la sénéchaussée de Beaucaire, la rève (prélèvement sur les marchandises exportées) de quatre deniers pour livre de la sénéchaussée de Carcassonne, etc. Or, certains commissaires du roi avaient cru ne pas devoir comprendre dans les revenus réservés à l'entretien du roi et du prince les impositions extraordinaires, qu'ils s'étaient appropriées. En chargeant l'évêque de Thérouanne et Pierre Scatisse de l'exécution de ses ordres, le comte de Poitou les délègue en même temps pour mener une enquête sur tous ces faits et punir les fonctionnaires rebelles et prévaricateurs (37).

Ce n'est pas seulement la cour de France, c'est aussi le pape Innocent III (1352-1362) qui appréciait le mérite de Scatisse. Le

pontife, « ayant permis en 1360 la levée d'une décime en France pendant deux ans, pour aider à payer la rançon du roi Jean, commit le trésorier Scatisse (Baluze, *not. ad. vit. pap. Avenion.* tome 1, p. 896) pour recevoir les deniers qui devaient en provenir : ce fut par une bulle de la même année », écrit Ménard (38).

Après avoir noté, dans un document du 23 janvier 1360, que Pierre Scatisse est qualifié de « vénérable et preude (sage) personne » (39), nous arrivons à l'année 1361 durant laquelle ont lieu de nouvelles négociations entre la France et l'Aragon. Deux questions sont à régler : 1° payer la somme convenue lors de la cession de Montpellier à la France, vente signée à Montaut, près de Villeneuve-lès-Avignon le 18 avril 1349 ; 2° savoir si en dépit du coup de tête de Louis, duc d'Anjou, second fils du roi, refusant le mariage avec la fille du roi Pierre IV d'Aragon, on donnerait suite au projet d'alliance entre les deux familles. Pour que les négociations eussent quelque chance d'aboutir, il fallait régler d'abord la question irritante de l'argent à verser au monarque aragonais.

C'est pourquoi le roi Jean le Bon (revenu en France en 1360) se trouvant alors à Dijon, envoie à Pierre Scatisse, le 30 novembre 1361, ses lettres de créance pour le roi, la reine et la cour d'Aragon, en le priant de s'entendre au sujet de cette affaire avec le cardinal de Montagu. Il s'agit de payer au roi d'Aragon les 132 000 florins d'or que lui doit le roi de France. Mais Jean le Bon est toujours désargenté, car, nous dit l'historien A. Coville, « il dépensait à sa fantaisie l'argent de sa rançon, (étant) d'une frivolité incorrigible » (40).

Quelle est donc la mission précise de Scatisse ? Le roi « sait que ceux de Montpellier donneraient volontiers 60 000 florins, et aussi ceux de Narbonne et d'environ ». Il s'agit donc pour Scatisse, de traiter avec les bourgeois de Montpellier pour une somme de 50 000 florins, s'il n'est pas possible d'en obtenir davantage, en leur promettant de ne jamais aliéner la souveraineté de leur ville, et avec ceux de Narbonne pour en recevoir le plus qu'il se pourra, en leur exposant les périls qu'une guerre avec l'Aragon leur ferait courir. Et le roi conclut : « Nous voulons que notre cousin soit paié sans délai de ces sommes... afin qu'il n'ait cause de soi douloir plaindre de nous... Faites le mieux que vous pourrez » (41).

Quel fut le résultat de ces démarches ? « Il est probable, dit Auguste Molinier, que le Languedoc paya, en effet, une bonne partie de la somme, mais nous n'avons aucun renseignement bien précis à cet égard. Quoi qu'il en soit, le rusé souverain d'Aragon voulait avant tout l'argent qui lui était dû, et le payement de ces 132 000 florins d'or dut lui faire abandonner toute idée de rupture » (42). Ainsi, pour une bonne part, semble-t-il, c'est grâce à l'habileté de Scatisse que les négociations avec le roi Pierre IV eurent une issue heureuse.

S'il fallait trouver de l'argent pour payer le roi d'Aragon, il était aussi nécessaire de s'en procurer pour se débarrasser des troupes espagnoles et des compagnies de routiers qui séjournaient volontiers dans le Languedoc, où le vin se trouvait en abondance, mais où du fait de leur présence le danger était permanent pour les populations : « En 1361, tout le pays, de Nîmes à Albi, fut ravagé », écrit A. Coville (43). Aussi, le 13 février 1362, Pierre Scatisse, trésorier, et Jean évêque de Meaux, écrivent-ils à Jean de la Croix, receveur député de la sénéchaussée de Beaucaire, une lettre lui rappelant des lettres du roi Jean le Bon du 27 janvier. Ce receveur doit trouver 53 000 florins d'or pour payer les troupes espagnoles et 8 000 florins d'or pour les soldats qui, sous la conduite du sénéchal de Beaucaire, sont chargés de chasser le chef de compagnie Pennin Bourré et ses hommes. Ce subside doit être levé non seulement sur les communautés d'habitants mais aussi « sur les nobles qui n'ont point été à la guerre ou à la garde des forteresses, sous ombre de leurs privilèges » (44).

Un autre souci pour les gens de finance, tel que Scatisse, et surtout pour les populations, était, nous l'avons déjà vu, le payement de la rançon du roi Jean. Précisons ici que, en 1361, il restait à acquitter, pendant six ans, six échéances annuelles de 400 000 écus. Cette aide ne fut pas également payée par les diverses parties du royaume. « La charge de l'aide, écrit A. Coville, tomba presque entièrement sur la Normandie, la Champagne, l'Ile-de-France et les sénéchaussées de Languedoc. » Et le même auteur ajoute : « Même dans les pays où elle fut régulièrement établie, il fut difficile de faire payer l'aide » (45). De mauvaises récoltes en 1362 et en 1364, des épidémies en 1361, 1362 et 1363, les ravages des compagnies, notamment dans notre Languedoc, expliquent cette difficulté.

Cette grosse affaire de la rançon du roi Jean va amener Scatisse à se rendre d'abord hors de notre province comme réformateur, puis à y revenir. Le 26 février 1362, le roi Jean le Bon nomme Jean, évêque de Meaux, Jean de Bourbon, comte de la Marche et Pierre Scatisse, trésorier de France, pour aller en qualité de réformateurs dans le bailliage de Mâcon. Ils doivent faire de même dans les sénéchaussées de Toulouse, Beaucaire et Carcassonne. Le roi leur donne entre autres le pouvoir de traiter avec les Etats de ces pays la question du subside.

C'est à la fin du mois de mai de cette année 1362 que l'évêque de Meaux et Pierre Scatisse assemblèrent à Montpellier les Etats généraux de la Langue d'Oc, pour leur exposer les dangers provenant des nouvelles incursions des compagnies et pour les engager à y remédier. La question des subsides y fut également traitée et, après les observations des députés de la sénéchaussée de Carcassonne touchant l'état d'épuisement dans lequel se trouvait leur pays, la part contributive de cette circonscription fut fixée à 70 000 francs par an (46).

Nous venons de parler des nouvelles incursions des compagnies dans le Languedoc. Scatisse va être de nouveau, et sans tarder, affronté à ce problème, d'abord, pour répondre à une requête, ensuite, pour ressentir personnellement le contrecoup de cette présence des routiers dans notre province.

Comme la sénéchaussée de Carcassonne, celle de Beaucaire devait verser 70 000 deniers d'or au mouton chaque année, pendant six années consécutives (47). Mais la présence dangereuse des routiers « qu'il fallait payer pour pouvoir vivre en paix », amène les gens de cette sénéchaussée à formuler une requête auprès de « Jean, évêque de Meaux et de Pierre Scatisse, trésorier de France, réformateurs généraux dans toute la Langue d'Oc ». Ceux-ci, après avoir pris conseil du cardinal de Thérouanne, leur firent remise de 20 000 deniers d'or au mouton sur les 70 000 qui devaient être versés (48).

Ce problème crucial posé par le séjour néfaste des compagnies et la nécessité où l'on se trouvait de les payer pour avoir la paix, va être, pour Scatisse, au cours de cette même année 1362, l'occasion d'une aventure, qui peut nous paraître surprenante, mais qui ne dut pas être rare à cette époque troublée, où le danger, partout présent, suscitait la méfiance des popu-

lations, surtout à l'approche de troupes armées, comme on va le voir.

Certains chefs de compagnies se trouvaient à Pamiers en octobre de cette année-là. Pierre Scatisse vint, le 15 novembre, leur apporter le reliquat des 100 000 florins d'or qui leur avaient été promis, et ce reliquat constituait une très grosse somme d'argent. Or, lorsque notre Nîmois se rendait à Pamiers, il lui arriva l'aventure que voici, telle que nous la trouvons rapportée dans une lettre de rémission du roi Jean le Bon pour les habitants et les consuls de Fanjaux :

« Notre cher et fidèle trésorier Pierre Scatisse, accompagné de quelques-uns de nos officiers et d'un certain nombre de gens d'armes, voulant avec ceux qui l'accompagnaient se rendre au castrum (lieu fortifié) de Fanjaux, envoya maître Cerninus Cestor, un de nos clercs, auprès des consuls de ce lieu pour annoncer son arrivée. Maître Cerninus ayant communiqué la chose à quelques consuls, ceux-ci lui répondirent que, au nom de Dieu, il s'en retournât vers le trésorier, mais eux ne le suivirent pas immédiatement. Et dès qu'apparurent le trésorier et les gens d'armes qui l'accompagnaient, le veilleur du lieu, placé sur le clocher de l'église, croyant qu'il s'agissait des ennemis du pays, sonna le tocsin (fecit *tocassen*). Et comme maître Cerninus allait sortir par la porte dite porte de la Fontaine, le mauvais sort voulut que, très rapidement, plusieurs personnes du lieu se trouvèrent rassemblées, munies d'armes diverses, et elles levèrent le pont-levis. Maître Cerninus fut immobilisé un certain temps entre le pont et la barbacane de bois qui était alors fermée. Ce portail de la Fontaine étant donc fermé par ces gens qui s'étaient rassemblés, les consuls du lieu survinrent et leur ordonnèrent de l'ouvrir pour recevoir le trésorier et ses compagnons. Mais les gens dont il s'agit ne voulurent pas l'ouvrir ni la laisser ouvrir, assurant que ceux qui voulaient entrer étaient des ennemis du pays, bien que les consuls leur affirmassent le contraire. De telle sorte que Pierre Scatisse et ceux qui l'accompagnaient ne purent entrer dans le castrum (de Franjaux), et qu'il leur fallut se retirer.

« Les consuls ayant fait tout ce qui était en leur pouvoir pour calmer ce tumulte, ils envoyèrent le lendemain auprès du trésorier le châtelain royal de Fanjaux, pour lui dire que s'il voulait revenir dans ce lieu, ils le recevraient avec toute la révé-

rence à laquelle ils étaient tenus envers lui. Scatisse y vint le jour suivant avec ses compagnons, on lui rendit les honneurs qui lui étaient dus, et l'on fit le possible pour leur procurer tout ce qui leur était nécessaire » (49).

Les compagnies continuant à ravager le Languedoc, les villes s'activent à réparer leurs murs de défense, et de nombreux villages sont fortifiés. Ainsi, en juin 1363, Pierre Scatisse est chargé par le roi Jean le Bon, avec Raymond de Rabastens, sénéchal de Beaucaire, de faire fortifier Marsillargues, village que connaissait bien nôtre Nîmois, puisqu'il y possédait des champs, des vignes et des maisons. Louis J. Thomas précise, à propos des fortifications de ce village, que, sur l'emplacement des défenses et du fossé, les emphytéotes de Pierre Scatisse occupaient dix-neuf parcelles, qui furent « détruites ou gâtées » par le seul établissement du fossé et de la palissade, sans parler de plusieurs maisons lui appartenant qui furent également détruites (50). Nous aurons à parler plus loin de la conduite généreuse de Scatisse à l'égard de ses tenanciers victimes de ces destructions.

L'année suivante, le 8 avril 1364, le roi Jean le Bon meurt à Londres, où il était prisonnier. Son fils Charles V lui succède le même jour et, dès le 26 avril, il écrit aux consuls de Montpellier pour leur dire qu'il leur envoie son trésorier Pierre Scatisse et son secrétaire, M^{e} Gontier de Baigneux. Ceux-ci ont pour mission de leur expliquer ses difficultés d'ordre financier, provenant du fait que plusieurs membres de la famille du roi sont encore en ôtage en Angleterre et ne peuvent être délivrés que par le payement des sommes promises par le feu roi et dont il faut hâter le recouvrement. Les envoyés du roi doivent aussi demander aux consuls de garder leur ville, de jour et de nuit, et de n'y laisser entrer aucun suspect, car le roi de France est en guerre avec celui de Navarre (51).

C'est pendant cette même année 1364, nous apprend l'*Histoire générale de Languedoc,* que le roi Charles V, à une date qui n'est pas précisée, nomma Pierre Scatisse, trésorier de France, ainsi que trois autres hauts personnages, pour veiller à la défense de la sénéchaussée de Beaucaire contre les grandes compagnies qui continuaient à parcourir le pays (52).

Pour exécuter les ordres du roi, ces quatre commissaires convoquèrent à Nîmes, dit Ménard, les communes de cette

sénéchaussée, et ils ordonnèrent, pour la défense du pays, qu'elles lèveraient 1150 hommes d'armes et 300 hommes de pied, et les soudoyeraient pendant un mois » (53). En fait, cette levée d'hommes ne fut pas exécutée, et le maréchal d'Audeneham, dit encore Ménard, « dans la vue de mieux pourvoir à la conservation commune de la province, convoqua les Etats généraux de Languedoc à Béziers pour le 6 novembre suivant » (54).

Durant ce mois de novembre 1364, le roi nomme Louis, duc d'Anjou, son frère, lieutenant général en Languedoc. Arrivé dans la province au commencement du mois de janvier 1365, celui-ci se trouvait à Nîmes le 9 de ce même mois, et il fit son entrée à Montpellier le 14. C'était un prince au train de vie fastueux, ce qui l'amena à pressurer le pays confié à ses soins, et qu'il va administrer pendant près de seize ans. Nous allons voir Scatisse à ses côtés pour certaines négociations, et nous constaterons aussi que c'est sur son ordre que notre Nîmois écrivit son *Journal,* qui commence en 1369 pour se terminer en 1374.

Dans le premier trimestre de l'année 1365, sont présents à Toulouse, avec les ambassadeurs d'Aragon, cinq plénipotentiaires nommés par le roi Charles V : le duc d'Anjou, le maréchal d'Audeneham, Pierre d'Avoyr, chancelier du duc, Pierre Scatisse et Jean de l'Hôpital, tous deux trésoriers de France. Des négociations engagées, il résulta un traité que le roi de France et celui d'Aragon signèrent dans cette même ville de Toulouse le 9 mars 1365, par lequel ils formaient une ligne offensive et défensive contre Charles le Mauvais, roi de Navarre, qui avait repris les armes contre la France, et soudoyait les compagnies qui ravageaient le Languedoc (55).

Mais la paix avec le roi de Navarre suivit presque aussitôt. « Le roi, dit l'*Histoire générale de Languedoc,* employa pour négocier cette paix les cardinaux de Thérouanne et de Boulogne et Pierre Scatisse, trésorier de France, qui firent un voyage à Narbonne aux mois de février et de mars 1365 et s'y abouchèrent avec les ministres du roi de Navarre. Enfin elle fut entièrement conclue à Paris... et signée le 6 mars de l'année suivante » (56).

Aucun événement notable n'est à signaler dans la vie de Scatisse au cours des trois années suivantes : les documents

connus ne parlent que de quelques actes touchant les habituelles affaires d'impôts. Mais voici que, en 1368, notre Nîmois est l'objet d'une nouvelle promotion : le 9 août de cette année-là, le roi Charles V ajoute à ses pouvoirs celui de général des aides en Languedoc.

« Charles... à notre amé et féal conseiller Pierre Scatisse, trésorier de France, et général sur le fait des aides ordonnées pour la délivrance de notre très cher seigneur et père... Nous avons commis... à vous seul et pour le tout le gouvernement et la juridiction des dites aides et de tous les officiers d'icelles en tous le pays de la Langue d'Oc, et pour juger souverainement toutes les affaires les concernant » (57). C'est là l'origine de la cour des aides de la province. Ainsi Scatisse est-il chargé à la fois de l'administration et du contentieux des impôts pour tout le Languedoc.

A toutes ces charges, déjà lourdes, Scatisse va devoir ajouter une autre activité, non moins contraignante : sa vie va graviter, pendant quelques années, autour d'un personnage important : le duc Louis d'Anjou, gouverneur du Languedoc, auprès duquel nous l'avons rencontré plus haut. C'est par le *Journal* tenu par notre Nîmois sur l'ordre du duc lui-même que nous apprenons qu'il accompagnait partout ce prince, l'aidant de ses conseils et de son expérience. Ce *Journal* est en fait une note de frais — 6 francs par jour — des voyages qu'il a effectué au service du duc « pour entendre aux besoignes pour le fait de la guerre » entre le 14 avril 1369 et le 3 décembre 1374. Les « besoignes » en question, c'étaient le payement des aides et la nécessité de réunir les communes pour les octroyer, les mesures à prendre pour le gouvernement de la province, les négociations pour recouvrer le château de Tarascon dont les Provençaux s'étaient emparés, les moyens à employer pour chasser les grandes compagnies du pays, etc.

Ce *Journal,* auquel se sont intéressés, non seulement les historiens de notre province, mais aussi l'érudit autrichien Henri Denifle et l'historien anglais Peter S. Lewis, est de par ailleurs très révélateur de certains aspects caractéristiques de cette époque.

Comme les rois et les princes, les administrateurs sont alors sans cesse en voyage. Durant ces cinq années, selon ce *Journal,* Scatisse, domicilié à Nîmes, où il avait son hôtel, dans

la rue du Grand-Couvent, s'est rendu seize fois à Toulouse, centre administratif et judiciaire de la province de Languedoc, qu'il atteignait au terme d'un voyage à cheval de cinq jours en moyenne, et où il faisait parfois des séjours prolongés. Avignon, Roquemaure, Montpellier, Carcassonne, Montauban, Lavaur, Albi, Castres, etc., furent aussi, à plusieurs reprises, des villes où il dut se rendre. Bref, ce *Journal* témoigne, et l'Anglais Peter S. Lewis ne manque pas de le souligner, que « chaque année (Pierre Scatisse) a parcouru le Languedoc de long en large pour ces affaires » (les « besoignes » dont nous avons parlé plus haut) » (58).

Un autre trait important de l'époque apparaît également dans le *Journal* de Scatisse : la vie est alors, on le sait, totalement imprégnée de religion. Aussi les grandes fêtes religieuses y sont-elles plusieurs fois signalées, et l'on constate que notre Nîmois avait soin d'interrompre ses occupations habituelles pour les célébrer : « fester le saint jour de Noël », « tenir pasques » à Nîmes, nous dit-il. Il parle aussi à deux reprises de la fête du *Corpus Christi* ou du « saint sacrement » ainsi que de celles de Pâques fleuries et de la Pentecôte. Toutes fêtes qui ponctuent le déroulement de sa vie si active et qui sont sans doute pour lui — l'attentive mention qu'il en fait le suggère — autant de haltes bienfaisantes !

Toutefois, les tâches multiples et absorbantes qu'il doit remplir ne laissent guère de répit à Scatisse. L'une des premières missions à lui confiées par le duc d'Anjou, comme nous l'apprend son *Journal,* fut de se rendre à Avignon pour le règlement d'un conflit. La guerre existant alors entre le duc et la reine Jeanne, il s'agissait, pour Scatisse, de traiter avec le sénéchal de Provence la question du château de Tarascon, pris par les Provençaux, et de « plusieurs choses secrètes », ajoute-t-il. Ces négociations aboutirent à une trève qui devait durer un an à partir du 2 janvier 1370 (59). Mais, écrit Henri Denifle, après avoir cité le *Journal* de Scatisse à propos de cette trève, « la paix entre la reine Jeanne, comtesse de Provence, et le duc d'Anjou ne fut réellement conclue qu'au mois d'avril 1371 » (60). Et parmi ceux qui firent serment, de part et d'autre, d'observer tous les articles de ce traité, figurait, au nom du duc d'Anjou, Pierre Scatisse, comme nous l'apprend Ménard (61).

Revenons à l'année 1370. Elle est marquée pour Scatisse par un bienfait du roi Charles V à son égard, comme en témoignent des lettres patentes du monarque, datées du 20 mai, qui viennent ajouter d'autres droits et possessions à celles qu'il possédait déjà à Villevieille. Avant d'indiquer le contenu de ces lettres, il convient, nous semble-t-il, de faire un court historique de la seigneurie de Villevieille, qui appartenait alors à Scatisse. Les Bernard d'Anduze avaient édifié au XII[e] siècle « un donjon puissant et massif destiné à la protection du passage de Sommières », écrit Chassin du Guerny. « Convaincus de complicité avec les Cathares, ajoute-t-il, le roi en profita pour les spolier de tous leurs biens en Bas-Languedoc l'année 1243. En 1344, Philippe de Valois assigna à Humbert, dauphin du Viennois, entre autres places Villevieille, qu'il ne tarda pas à céder à Géraud de Prats, seigneur de Saint-Bonnet. » C'est quelques années après qu'apparaît Pierre Scatisse : en 1365, il fait l'acquisition de cette seigneurie. « Trois ans plus tard, continue Chassin du Guerny, il se fit inféoder la tour dite du roi — le vieux donjon des Bermond — moyennant un tournoi d'argent. Il entreprit les premières constructions du château, et sans doute les trois tours carrées et imposantes, construites en petit appareil, qui font pendant au donjon. Elles portaient le nom de tours de Montredon, du Portail et du Colombier » (62).

Deux ans après — nous laissons de côté la question de la durée de constructions dont nous venons de parler — par les lettres patentes déjà mentionnées, datées du 20 mai 1370, le roi Charles V honore le seigneur de Villevieille d'une donation, en ayant soin de souligner, notons-nous dans ces lettres, que « le mérite (de Pierre Scatisse) en demanderait une bien plus grande ». De quoi s'agit-il ? Lisons le texte royal, dans ses passages essentiels : « Charles, Roi de France... ayant égard aux agréables, louables et signalés services que notre bien aimé et fidèle trésorier et conseiller Pierre Scatisse, et son père, ont rendu à notre très cher aïeul et seigneur, et à notre père et à nous fidèlement, utilement et depuis longtemps... nous lui donnons et accordons... le four (de Villevieille) et l'entière juridiction et justice haute, moyenne et basse, et tout ce que nous avons dans la même ville et ses appartenances de la valeur de dix livres de Paris » (63).

Propriétaire à Marsillargues et à Cournonterral, seigneur de Villevieille où il jouit du château, du four et d'autres biens, Scatisse a d'autres possessions à Cassagnoles, Ribautes et Vermeils, comme l'indiquent « des reconnaissances féodales à Pierre Scatisse, bourgeois de Nîmes, par des habitants » des trois derniers lieux cités, durant l'année 1370 (64).

Ne quittons pas cette année 1370 sans parler des relations existant entre le duc d'Anjou et les papes d'Avignon, relations dans lesquelles la question des décimes ecclésiastiques pour les frais de guerre tenait une place non négligeable, et qui ne pouvait être négociée sans le concours du trésorier du roi Pierre Scatisse, lequel d'ailleurs était bien en cour auprès de la papauté, depuis que le pape Innocent IV avait su apprécier son mérite, comme nous l'avons vu plus haut. Aussi allons-nous voir Scatisse à côté du duc au cours de ces contacts avec la papauté, durant l'automne et l'hiver de cette année-là.

Le 16 septembre, écrit Auguste Molinier, « le duc d'Anjou (quitte) Toulouse avec Pierre Scatisse et l'évêque de Chartres pour aller saluer le pape Urbain V, qui revenait alors de Rome et venait de débarquer à Marseille. Le 21, la noble compagnie est à Montpellier ; le 23, Pierre Scatisse et l'évêque vont au devant du pape, qu'ils trouvent à Noves, et qu'ils accompagnent à Avignon pour négocier avec lui l'octroi de décimes ecclésiastiques ». Retour à Toulouse, puis, continue Molinier, « le 21 décembre, départ de Toulouse pour Avignon ; passage à Montpellier le 25 ; arrivée à Nîmes le 26, lendemain de Noël. Le 29, Pierre Scatisse et l'évêque de Chartres vont à Avignon pour assister à l'élection du pape (Urbain V étant décédé le 19 décembre) ; ils y retrouvèrent le duc d'Anjou qui les y avait précédés ». L'élection fut rapide : elle eut lieu le 31 décembre. Le choix se porta sur le cardinal Pierre Roger de Beaufort, qui prit le nom de Grégoire XI. Molinier conclut : « Pierre Scatisse resta dans cette ville jusqu'au 7 janvier (1371) » (65).

Peu d'événements notables sont à signaler dans la vie de Scatisse pour les deux années 1371 et 1372. Il continue de vaquer à ses occupations habituelles : faire lever les subsides de guerre (la guerre de Gascogne qui se poursuit), réunir les communes pour voter les subsides de deux francs par feu, payer les trésoriers de guerres, et s'occuper du contentieux des impôts comme général de la cour des aides de Languedoc.

En 1373, le 22 avril, Scatisse reçoit le duc d'Anjou à Villevieille ; le 3 juin, nous le retrouvons à Montauban, toujours en compagnie du duc, « pour recevoir, dit-il dans son *Journal*, les monstres (revues de troupes) des gens d'armes et des arbalétriers qui devoient aller en sa compagnie (du duc) en le duchié ». Après plusieurs voyages à Toulouse, et des séjours prolongés dans cette ville en septembre et en novembre, Scatisse est à Nimes le 13 décembre pour participer à l'Assemblée tenue dans cette ville, assemblée ordonnée par le duc d'Anjou, des communes des trois sénéchaussées du Languedoc. Le prince est reçu solennellement, et il va d'abord loger à l'évêché ou les consuls avaient fait apporter les tapisseries et les ameublements nécessaires : cent dix lits, par exemple, note Ménard. Puis, la princesse étant venue à Nimes, le duc et sa femme vont loger dans la maison de Scatisse (66).

Pendant cette assemblée des communes, les consuls de Nîmes firent, le 15 décembre, des présents en vins, confitures, flambeaux à tous les députés qui la composaient, ainsi qu'à tous les membres du conseil du duc d'Anjou, dont Scatisse faisait partie. A l'approche de Noël, les consuls firent aussi les présents accoutumés aux personnes notables, lesquels consistaient en lapins et en chapons, dont bénéficia Pierre Scatisse, comme le note le clavaire de la ville (67).

Quelques jours après, en janvier 1374, nous retrouvons Scatisse dans sa maison de Nîmes, en train de régler par acte notarié la question des dommages subis par les tenanciers des terres et des maisons qu'il possédait à Marsillargues du fait de la construction des fortifications, comme on l'a vu plus haut avec Louis J. Thomas. Ecoutons le même auteur nous rapporter la scène, tout à l'honneur de Scatisse. Après avoir indiqué que ce bourgeois de Nîmes n'avait réclamé, en 1369, aucun dédommagement pour les parcelles de terre ou de maisons détruites ou gâtées par le seul établissement du fossé et de la palissade, Thomas écrit : « Le trésorier de France et général sur le fait des aides qui se fait maintenant appeler, comme il en a le droit, "seigneur de Villevieille", mais se qualifie toujours de "citoyen de Nîmes", se montre généreux. Le 4 janvier 1374 (date inexacte, Scatisse ayant quitté Nîmes pour Toulouse le 2 du même mois, comme il le consigne dans son *Journal*), dans sa maison

de Nîmes, devant maître Bernard notaire, il fait remise à ses tenanciers des cens en argent ou en nature qu'ils lui devaient pour ces jardins, ces vignes, ces champs et ces maisons maintenant détruits. Il voulait ainsi, assurait-il, prendre sa part des dommages subis du fait des Compagnies (?) par ses vassaux de Marsillargues... » (68).

Toutefois, Scatisse doit sans tarder reprendre ses activités habituelles. Parti de Nîmes le 2 janvier pour se rendre à Toulouse où il arrive en compagnie du duc d'Anjou le 8 janvier, Scatisse y demeure avec lui jusqu'au 4 mars.

Le 5 mars, sur l'ordre du prince, il se rend, avec Barthélemy Vidal, procureur du roi en la sénéchaussée de Toulouse, pour « parler, dit-il dans son *Journal,* aux villes desdites sénéchaussées », et leur faire payer sans tarder le subside qui devait être versé le 8 mars, et pour leur demander aussi de bien vouloir faire lever à l'avance le subside qui devait être payé le 8 mai. Le duc, dit Scatisse, « avait grand besoin de finance » pour payer les soldats qu'il avait convoqués pour le lendemain de Pâques, en vue de la bataille qu'il voulait livrer contre le duc de Lancastre. Tâche harassante pour les deux fonctionnaires, comme le souligne Scatisse : « Et chevauchâmes le dit procureur et moi par les dites sénéchaussées, sans arrêter, et pourchassâmes grande quantité de deniers desdits subsides, et les fîmes porter à Toulouse le jour de Pâques fleuries, le 26 mars » (69). Tout cela, on le voit, exécuté à bride abattue, en une vingtaine de jours. Ajoutons que la bataille prévue pour le 10 avril entre le duc de Lancastre et le duc d'Anjou dans la plaine située entre Montauban et Moissac « n'eut pas lieu, les Anglais n'ayant pas osé apparaître », écrit Henri Denifle (70).

Au mois de mai, nouvelle équipée. Scatisse part le 1er de ce mois avec le duc d'Anjou pour se rendre dans les sénéchaussées de Carcassonne et de Beaucaire en vue, dit-il, « de faire chasser les compagnies qui détruisaient les dites sénéchaussées ». L'action du prince fut efficace : « Les troupes du duc d'Anjou, écrit Ménard, firent une si vive poursuite des compagnies, qu'avant la fin de l'été de cette année 1374, le Bas Languedoc s'en vit presque entièrement délivré » (71).

Il nous faut quitter un instant le récit des événements, pour noter deux nouveaux titres donnés à Scatisse. A la fin du traité entre le duc d'Anjou et le vicomte de Castillon (frère

de Gaston de Foix), signé à Toulouse durant le mois de juillet de cette année 1374, parmi les personnes présentes se trouve « sire Pierre Scatisse, maistre de la chambre des comptes à Paris » (72), et dans des lettres du roi Charles V données à Paris le 13 décembre de la même année il est parlé de « Pierre Scatisse, maistre des comptes à Paris » (73), titre que nous retrouvons, accompagné d'un autre, le 5 août 1376, lorsque le duc d'Anjou qualifie Scatisse de « conseiller du roi et notre conseiller et maître de la Chambre des Comptes de Paris » (74). Ainsi, Scatisse a-t-il franchi de nouveaux degrés dans la hiérarchie administrative : il est devenu maître de la Chambre des Comptes de Paris et conseiller du roi comme il l'était déjà du duc d'Anjou.

De ces hauteurs, descendons à la petite histoire, comme nous y invite Scatisse lui-même. Dans son *Journal* (nous commentons le passage à la suite de Ménard), il raconte que le duc d'Anjou, se trouvant à la cour du pape Grégoire XI, offrit, le 27 novembre 1374, un repas somptueux à quinze cardinaux. Le prince avait eu soin d'envoyer à Nîmes Pierre Scatisse et le trésorier du roi Philippe S. Père pour faire provision de gibier (*sauvegines*, écrit Scatisse), « et de tout ce que demandait, dit Ménard, la somptuosité du dîner qu'il donna ce jour-là » (75).

Jusqu'ici, le *Journal* de Scatisse, qui s'achève, après la mention de ce festin plantureux, avec la relation de certaines démarches faites par le trésorier à Nîmes et à Uzès pour la levée d'un subside de deux francs par feu, ce *Journal* donc nous a fourni quelques renseignements de première main, venant s'ajouter à d'autres, sur les occupations de notre Nîmois durant presque cinq ans (1369-1374).

Et voici que, soudain, les documents concernant Scatisse deviennent extrêmement rares. Est-ce à dire qu'il a cessé toute activité ? Non. Nous allons le voir à l'œuvre jusqu'en 1378, encore qu'à travers des témoignages sporadiques.

En 1376, il se trouve présent aux Etats de la province tenus à Saint-Cernin-du-Port, et il est qualifié, par le duc d'Anjou, comme nous l'avons déjà vu, de « conseiller du roi et notre conseiller et maître de la Chambre des Comptes de Paris » (76).

En 1377, il est question de lui dans une affaire de réclamation contre des impôts jugés excessifs. Des plaintes s'élèvent de

la part des consuls de Montpellier et de plusieurs marchands de cette ville ainsi que d'autres cités des sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne à propos de certaines taxes sur des marchandises exportées qui leur paraissaient abusives, et que « les Gens des Comptes et Généraux sur le fait des Finances et Pierre Scatisse trésorier » voulaient leur faire payer. Par lettres du 11 mai 1377, le duc d'Anjou interdit cette levée arbitraire de 12 deniers par livre, pour la réduire à ce qu'elle était auparavant : 6 deniers par livre (77). On voit que les fonctionnaires des finances de cette époque, y compris Scatisse, manifestaient parfois un zèle excessif, qu'il fallait modérer, dans la perception des taxes.

Nous arrivons maintenant à l'année 1378, qui nous fournit les derniers documents connus sur la vie de Scatisse, et nous constatons que deux d'entre eux le montrent toujours exerçant les fonctions de conseiller du duc d'Anjou et de trésorier.

Mais c'est d'abord le seigneur, ou plutôt le coseigneur, qui figure dans un document daté du dernier jour de février de l'année 1378. Seigneur de Villevieille, comme nous l'avons vu plus haut, Scatisse était aussi coseigneur de Bernis, Uchaud et Aubord. C'est donc en ce dernier jour de février de cette année-là, que, « pour Pierre Scatisse », ainsi que le porte le document, à la requête des syndics et des bayles qui président, a lieu l'assemblée générale des habitants de Bernis et d'Aubord. Il s'agit d'élire de nouveaux syndics. Cette élection offre cette curieuse particularité, qui est bien de l'époque, et qui se retrouve d'ailleurs en d'autres lieux, par exemple à Bellegarde : les nobles nomment leurs propres syndics, et de leur côté les non nobles font de même (78).

Nous voici maintenant à Nîmes, où Scatisse joue le rôle de conseiller du duc d'Anjou. Nous sommes au mois de juin de cette année 1378. Après des discussions très mouvementées, les Nîmois avaient accepté de payer les nouveaux subsides de cinq francs par jour pour frais de guerre (la guerre de Guyenne contre les Anglais) exigés par le duc d'Anjou, lequel, pour faciliter ce recouvrement, permit aux habitants de prélever certains droits sur les denrées pendant six mois. C'est à la fin des lettres de ce prince, datées du 14 juin, contenant le détail de ces droits, qu'il est question de Scatisse : « Le duc d'Anjou déclare, écrit

Ménard, que si le produit de tous ces droits ne suffisait pas pour payer le subside, les consuls auraient la liberté de faire une imposition du restant par manière de taille, sur l'ordonnance de Pierre Scatisse, son conseiller, à qui il donne aussi le titre de maître de la chambre des comptes de Paris » (79).

« C'est ici, ajoute Ménard, le dernier monument (document) où il soit fait mention de Scatisse. Aussi crois-je que sa mort, dont nous ne connaissons pas l'époque certaine, doit à peu près être placée vers ce temps-là » (80). De son côté, Hector Rivoire écrit : « La mort vint l'arracher à ses utiles travaux vers le milieu de l'année 1378 » (81).

Si ces deux auteurs se sont permis d'avancer cette opinion, c'est qu'ils ignoraient l'existence de plusieurs documents qui viennent l'infirmer de façon catégorique : ces documents sont au nombre de trois, et l'on y voit agir Scatisse jusque vers la fin de cette année 1378.

Le premier nous fait assister à un rebondissement de l'affaire de cette levée arbitraire de 12 deniers par livre sur les marchandises exportées, que le duc d'Anjou avait interdite en 1377 à Scatisse et à ses collègues de l'administration des finances. Le prince, modérateur en cette occasion, ne le fut nullement par la suite. Revenant sur sa décision, il imposa lui-même cette taxe abusive, le 29 mai 1378. Aussitôt, de nouvelles plaintes, provenant des mêmes assujettis, justifiées, disaient-ils, « parce que ce subside portait grand dommage au pays, attendu qu'ils étaient chargés de grandes charges et aides pour le fait des guerres », allèrent jusqu'au roi. Celui-ci, le 10 juillet 1378, écrivit à Scatisse et aux sénéchaux de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire et aux Maîtres des ports et passages, pour leur signifier qu'il révoquait cette ordonnance du duc d'Anjou, et pour interdire à Pierre Scatisse, trésorier général, et autres, de faire payer cette taxe de 12 deniers par livre (82).

Les documents qui suivent ne concernent plus l'administrateur des finances, mais le seigneur.

Le 29 novembre 1378, Marguerite, veuve de Raimond Gobi à Uchaud, est mise en possession, en présence de Guillaume Fabre, lieutenant de Guillaume Montanesi, baile de Bernis, Uchaud et Aubord pour Pierre Scatisse, coseigneur des dits lieux (83).

Le 20 décembre 1378, nous nous trouvons dans la trésorerie royale de Nîmes, et nous allons entendre Pierre Scatisse lui-même, parlant en présence de Jacques de Cabanes, juge de la cour du sénéchal de Beaucaire, Henri du Cros, notaire, et trois autres témoins. Le « conseiller du roi et maître de la cour des comptes de Paris » expose les faits suivants. Il a acheté de noble Marie de Montclar, fille et héritère universelle de Nicolas de Montclar, chevalier, toute la juridiction et seigneurie qu'elle avait à Bernis et à Uchaud, ensemble tous ses droits et revenus dans les mêmes lieux et leurs dépendances, avec une tour de ladite Marie, située à Bernis et contiguë aux remparts, pour le prix de cinquante francs d'or, suivant acte reçu par Me Pierre de Regnac, notaire, le premier décembre 1374. Quoique Marie ait vendu ses droits et possessions francs et quittes, Pierre Scatisse a appris que les choses vendues sont tenues d'un service dû au Roi conjointement avec les autres nobles de Bernis. Il vient donc s'exécuter devant le juge commissaire, et lui demander d'homologuer la vente qui lui a été faite en franc alleu. Le juge accorde l'homologation. Pierre Barnier, trésorier royal de la sénéchaussée de Beaucaire, reconnaît avoir reçu de Pierre Scatisse, pour le lods, *pro laudimio*, au nom du Roi, cent francs d'or. Pierre Scatisse déclare avoir fait hommage au Roi pour tout ce qu'il tient de lui, et le prouve en montrant des lettres patentes émanées des conseillers de la Chambre des Comptes de Paris, datées du 9 juillet 1377, témoignant qu'il « avait fait honneur et serment de fidélité au Roi à cause des lieux et villes de Villevieille, et de Baus, et de Montronc, et de Bernis qu'il tient du Roi ». Pierre Scatisse reconnaît tenir en fief du Roi tout ce qui lui a été vendu par Marie de Montclar, sous l'hommage, le serment de fidélité et le service dû au Roi conjointement avec les autres nobles de Bernis, au prorata des droits de chacun. Et Scatisse prête serment (84). Tel est le dernier acte — solennel — de la vie de Scatisse qui soit en notre connaissance.

Et sa mort ? Est-il possible d'en fixer l'époque ? L'événement suivant peut nous éclairer. Le 5 mars 1379, a lieu l'assemblée générale des habitants de Bernis et d'Aubord, et elle est faite « pour Antoine Scatisse », coseigneur des dits lieux (85). Or, cet Antoine Scatisse n'est autre que le fils de Pierre Scatisse, selon un document de la seigneurie de Bernis du 4 octobre

1392, dans lequel il est dit : « Antoine Scatisse, damoiseau de Nîmes, fils et héritier de Pierre Scatisse » (86). Celui-ci serait donc mort entre le 20 décembre 1378, où nous l'avons vu à la trésorerie royale de Nîmes faire hommage au roi pour ses possessions et prêter serment, et le 5 mars 1379, date de l'assemblée générale des habitants de Bernis et d'Aubord, tenue pour son fils Antoine, devenu coseigneur de ces lieux.

*
* *

Quel portrait de Pierre Scatisse pouvons-nous tracer pour conclure ? Grâce à certains documents dont nous avons fait état et qu'ignoraient les auteurs cités au début de ce travail, il sera plus nuancé que celui qu'ils ont présenté :

Homme sage *(vir prudens),* fonctionnaire aussi plein d'ardeur à remplir ses hautes et lourdes charges que rigoureux — parfois à l'excès — dans la perception des impôts, réformateur énergique des abus, négociateur plein d'habileté, conseiller « aimé et féal » du roi et du duc d'Anjou, personnage de mérite aussi estimé des papes que des rois, caractère très sensible à la calomnie et exigeant sur l'heure le châtiment des coupables, généreux pour ses tenanciers de Marsillargues en difficulté, possesseur d'une belle fortune, seigneur opulent de plusieurs châteaux et villages, telle est l'admirable image — dans laquelle seuls des moralistes vétilleux pourraient déceler quelques ombres — de ce « citoyen de Nîmes » que l'on peut bien qualifier de Nîmois exemplaire.

NOTES

(1) NICOLAS Michel, **Histoire littéraire de Nîmes,** Nîmes, Ballivet et Fabre, 1854, t. 1, p. 178.
(2) **Statistique morale de la France ou biographie par départements des hommes remarquables dans tous les genres,** Paris, 1829.
(3) MENARD M. **Histoire de la ville de Nîmes,** Paris, 1751, t. II, p. 160.
(4) **Archives de la ville de Montpellier,** Cote 3871, 13 mars.
(5) MENARD, **op. cit.** t. III, Notes, p. 2.
(6) MENARD, **op. cit.** t. III, Notes, p. 2.
(7) **Archives de la ville de Montpellier,** Cote 1332.
(8) **Archives du Gard,** I E 2664.
(9) MENARD, **op. cit.** t. III, p. 5.
(10) FAVIER Jean, « Les légistes et le gouvernement de Philippe le Bel », dans **Journal des Savants,** Avril-Juin 1969, p. 94.
(11) THOMAS Louis J., **Un village de Languedoc au XIVe siècle. Fortification de Marsillargues contre les grandes compagnies. 1361-1369,** Montpellier, 1932.
(12) **Archives de la ville de Montpellier,** t. II, 1953, Cote DCCC LXXXX.
(13) **Ibid.** Cote DCCCCXIX.
(14) LABANDE Edmond-René, dans **Histoire de France,** Larousse, 1954, t. I, p. 257.
(15) LEMARIGNIER Jean-François, **La France médiévale. Institutions et Sociétés,** Paris, Armand Colin, 1970, p. 173.
(16) MENARD, **op. cit.** t. II, Preuves, p. 173.
(17) DOGNON Paul, **Les institutions politiques et administratives du pays de Languedoc du XIIIe siècle aux guerres de religion,** Privat-Picard, 1895, p. 365 bis.
(18) **Archives de la ville de Montpellier,** Cote XVI.
(19) **Ibid.** Cote XVII.
(20) **Ibid.** Cote DCCCCXVI.
(21) DEVIC et VAISSETE, **Histoire générale de Languedoc,** Toulouse, Privat, 1885, t. X, Preuves, col. 1020.
(22) **Ibid.** col. 1034.
(23) **Archives de la ville de Montpellier,** Cote 3892.
(24) DEVIC et VAISSETE, **Hist. gén. de Languedoc** t. X, Preuves, col. 1070.
(25) MENARD, **op. cit.** t. II, p. 160.
(26) **Ibid** t. II, Preuves, pp. 172-173.
(27) **Ibid.** t. II, pp. 159-160.
(28) **Ibid.** t. II, pp. 165-166 et Preuves, p. 186.
(29) **Archives de l'Hérault,** G. 1508.
(30) **Archives de la ville de Montpellier,** DC III.
(31) **Archives nationales,** JJ 93, n. 166.
(32) **Ibid.** JJ 90, n. 40.
(33) DEVIC et VAISSETE, **Hist. gén. de Languedoc,** t. X, Preuves, col. 1140.
(34) **Archives nationales,** JJ 90, n. 40.
(35) DEVIC et VAISSETE, **op. cit.** t. X, p. 690.
(36) MENARD, **op. cit.** t. II, p 192
(37) DEVIC et VAISSETE, **op. cit.** t. IX, pp. 699 et 700, n. 1.
(38) MENARD, **op. cit.** t. III, p. 7.
(39) **Archives de la ville de Montpellier,** Cote 3450.
(40) COVILLE A. dans **Histoire de France** de Lavisse, 1901, t. IV, p. 101.
(41) DEVIC et VAISSETE, **op. cit.** t. X, col. 1209-1211, et t. IX, pp. 272-728, note.
(42) **Ibid.** t. IX, p. 728, note.
(43) COVILLE A. dans **Histoire de France,** de Lavisse, t. IV, p. 165.
(44) **Archives de la ville de Montpellier,** Cote 3398-3399.
(45) COVILLE A., **op. cit.** t. IV, pp. 160-161.
(46) DEVIC et VAISSETE, **op. cit.** t: IX, pp 731-732.
(47) **Archives de la ville de Montpellier,** Cote 1039.

(48) **Ibid.** Cote 3995.
(49) DEVIC et VAISSETE, **op. cit.** t. X, Preuves, col. 1298-1300.
(50) THOMAS Louis J., **Un village...** pp. 16, 19, 27.
(51) **Archives de la ville de Montpellier,** Cote DCLXIX.
(52) DEVIC et VAISSETE, **op. cit.** t. IX, p. 766.
(53) MENARD, **op. cit.** t. II, p. 280.
(54) **Ibid.** t. II, p. 280.
(55) DEVIC et VAISSETE, **op. cit.** t. IX, pp 770-771.
(56) **Ibid.** t. IX, p. 772.
(57) **Ibid.** t. X, Preuve 539, col. 1390-1391.
(58) LEWIS Peter S., **La France à la fin du Moyen Age,** Paris Hachette, 1977, p. 38.
(59) **Journal** de Pierre Scatisse, pp. 2 et 3, dans MENARD, **op. cit.** t. II, Preuves.
(60) DENIFLE Henri, **La guerre de Cent Ans et la désolation des églises, monastères et hôpitaux en France,** Paris, 1899, Réédition Bruxelles 1965, t. I, p. 524.
(61) MENARD, **op. cit.** t. II, p. 291
(62) CHASSIN DU GUERNY, **Châteaux du Gard,** Nouvelles Editions Latines, Paris, sans date, p. 30.
(63) **Archives du Gard,** I E 2664, traduction du texte latin original.
(64) **Archives du Gard,** I E 2665.
(65) MOLINIER Auguste, dans DEVIC et VAISSETE, **Hist. gén. de Languedoc,** t. IX, p. 820, et **Journal** de Scatisse, p. 3, col. 2.
(66) MENARD, **op. cit.** t. II, pp. 316-317.
(67) **Ibid.** t. II, Preuves, Charte CLXXIV, p 320, col. 2.
(68) THOMAS Louis J., **Un village..** p. 29 et **Archives municipales de Marsillargues,** AA 2, n° 15.
(69) **Journal** de Scatisse, p. 6, col. 2.
(70) DENIFLE Henri, **op. cit.** p. 577.
(71) MENARD, **op cit.** t. II, p. 320.
(72) DEVIC et VAISSETE, **op. cit.** t. X, col 1486.
(73) **Archives de la ville de Montpellier,** Cote 137.
(74) DEVIC et VAISSETE, **op. cit.** t. X, col. 1535.
(75) **Journal** de Scatisse, p. 7, col. I, et MENARD, **op. cit.** t. II, p. 321.
(76) DEVIC et VAISSETE, **op. cit.** t. X, col. 1535.
(77) **Archives de la ville de Montpellier,** 3797-3798, Cote 1377.
(78) **Archives du Gard,** E 408, Seigneurie de Bernis, Notaire Jean de Loubaresses.
(79) MENARD, **op. cit.** t. II, p. 5, et Preuves, Charte I, p. 14, col. I.
(80) MENARD, **op. cit.** t. III, p. 5.
(81) RIVOIRE Hector, **Statistique du département du Gard,** Nîmes, Ballivet et Fabre, 1842, t. I., p. 586.
(82) **Archives de la ville de Montpellier,** 1818, Cote 1379.
(83) **Archives du Gard,** E 408, Seigneurie de Bernis.
(84) **Archives du Gard,** E 117, Seigneurie de Bernis.
(85) **Archives du Gard,** E 408, Seigneurie de Bernis.
(86) **Archives du Gard,** E 117, Seigneurie de Bernis.

LE PROCES DE NUREMBERG

par M. Laurent CLEMENT

Préfet des Yvelines

Ancien Préfet du Gard

Ancien Président d'honneur de l'Académie

Nuremberg, c'était autrefois la vieille cité franconnienne, célèbre par ses soldats de plomb, ses poupées et ses jouets mécaniques. C'était, pour les amateurs d'art, la patrie d'Albrecht Dürer et d'Hans Sachs, une ville musée aux trésors d'art inestimables...

En 1945, le musée germanique et le musée de la musique ne sont plus qu'un amas de pierres. De la vieille cité moyenâgeuse, il ne reste que des pans de murs d'enceintes noircis. Les fabriques de jouets se sont arrêtées et les gravures de Dürer ont été réduites en cendres.

Seul intact parmi tant de destructions, se dresse symboliquement le colossal palais de justice, désormais célèbre dans le monde entier.

Pour tous, en effet, les images du vieux Nuremberg se sont estompées, on a même oublié le fameux « stadium » où se déroulaient les parades des congrès nazis. Une seule vision est présente à toutes les mémoires, celle d'une salle d'audience où, durant onze mois, vingt et un des plus grands chefs de l'Allemagne nazie eurent à répondre de crimes sans nombre commis dans l'Europe entière.

Il était symbolique de choisir la ville de Nuremberg, où se déroulaient chaque année les fastes du nazisme, pour sa mise en accusation solennelle. C'est pourquoi, malgré ses destructions, cette ville devint en 1945 le siège du tribunal militaire international chargé d'établir les responsabilités, et de châtier vingt et une des principales personnalités allemandes ayant participé au pouvoir de 1933 à 1945.

Le palais de justice de Nuremberg, construit à la fin du XIX[e] siècle a, comme beaucoup de bâtiments allemands, l'aspect sévère d'une caserne ; aux fenêtres gothiques du pavillon central, flottent les quatre drapeaux alliés ; deux tanks munis de batteries antiaériennes, assurent la sécurité des abords immédiats.

A l'entrée, une importante garde M.P. contrôle, chaque jour, sévèrement les membres des diverses délégations autorisés à pénétrer à l'intérieur de l'édifice.

L'ambiance de la galerie intérieure surprend le visiteur non prévenu. Elle ne ressemble pas à nos habituelles « salles des pas perdus », et évoque plutôt les passages commerçants qui avoisinent les gares. Les Américains ont, en effet, transformé les anciens bureaux du rez-de-chaussée en boutiques variées : Barber Shop, Snack Bar, P.EX, etc.

Entre les audiences, procureurs, avocats, diplomates, secrétaires et interprètes, dégustent coca-cola et sandwiches aux cornichons sucrés, ou achètent cigarettes et chewing-gum, dans un cadre où ne manquent ni le fond de musique douce, ni les traditionnelles « pin-up » accrochées aux murs, aux lieu et place des anciens Présidents de Chambre bavarois.

Un flot de gens affairés parcourt les longs couloirs où Allemands, Français, Américains, Belges, Polonais, Tchèques, Anglais, Russes, civils et militaires de tous grades entament de difficiles conversations.

Les uniformes kaki aux pantalons impeccables des G.I. contrastent avec les guenilles des prisonniers S.S. occupés au transport des documents. Les officiers russes, en uniformes rutilants, constellés de décorations et de broderies d'or, ne le cèdent en rien pour le maintien aux lords anglais, et la robe violette du bâtonnier allemand jette une note vive et archaïque dans ce monde cosmopolite.

Pour gagner la salle d'audience, il faut monter au troisième étage, où se trouvent aussi les bureaux de la délégation française. Une sévère garde M.P. en défend l'entrée. Avant de pénétrer, un laissez-passer spécial est minutieusement examiné à la lumière de puissants projecteurs.

La salle, de dimensions restreintes, affecte la forme d'un vaste carré. Le box des accusés se trouve immédiatement à

gauche de l'entrée. Face à lui se tiennent les huit juges alliés. A droite, les quatre tables des ministères publics français, russe, américain, anglais. Derrière celles-ci, un peu en retrait, 150 fauteuils réservés à des journalistes de tous les pays du monde. Au-dessus, débordant légèrement les tables du Ministère public, un balcon où prennent place les invités de marque, venus assister aux débats.

La décoration intérieure est très sobre, les boiseries ont été ravivées ; derrière les juges, on a tendu un grand rideau de velours vert pâle, sur lequel se détachent les quatre drapeaux alliés. L'ensemble est baigné par une lumière au néon, qui donne aux visages un aspect cadavérique.

Une organisation technique de tout premier ordre a été mise au point. Autour de la salle, des ouvertures laissent passer l'objectif des caméras. Les débats sont enregistrés sur disques et sur films dans les quatre langues utilisées : anglais, français, allemand, russe ; cependant que des galeries supérieures, les photographes lancent leurs éclairs de magnésium. On pense moins à un tribunal qu'à un studio de prises de vues, ou à un laboratoire. En réglant de façon convenable le bouton placé sur le bras droit de chaque fauteuil, il est possible, après avoir coiffé le casque d'écoute, d'entendre tous les débats en langue française, quelles que soient les langues parlées.

Les vingt et un accusés sont évidemment très observés.

Encadrés de M.P. en grand uniforme, casque et ceinturon blanc, il y a là tous les grands noms de l'Allemagne nazie :

— Des généraux comme Keitel et Jodl ;
— Des amiraux comme Doenitz et Roeder ;
— Des diplomates, Von Papen, Ribbentrop, Neurath ;
— Un philosophe : Rosenberg ;
— Des financiers : Funk, Schacht ;
— Un journaliste : Fritsche (l'adjoint de Goebbels).

Au premier rang, parmi eux, la grande vedette du procès, le Maréchal *Goering,* considérablement amaigri, vêtu d'un uniforme gris pâle et d'un foulard rouge, sans aucune de ses célèbres décorations.

Son visage de morphinomane jouisseur, reflète tour à tour l'ironie, le mépris, la lassitude, l'attention, mais sa bouche ne se départit jamais d'une moue dédaigneuse et hautaine. Chaque

matin, pénétrant le premier dans le box des accusés, il reçoit en grand seigneur les salutations des autres accusés.

Tout à côté de lui, *Rudolf Hess,* dont la pâleur du visage torturé, contraste avec la chevelure très noire. Vieilli, il a perdu la superbe du jeune premier des grandes parades nazies. Très agité, il mâche continuellement du chewing-gum et paraît n'accorder qu'une attention lointaine aux débats, leur préférant visiblement la lecture d'un roman (qui est, paraît-il « Trois hommes dans un bateau » de Jérome K Jérome). Dispose-t-il vraiment de toutes ses facultés, ou bien joue-t-il savamment la comédie ? Les psychiatres ne se sont pas accordés sur ce point. On a cependant remarqué qu'il est bien difficile de suivre le fil de ses pensées lorsqu'il se hasarde à faire un exposé.

On reconnaît mal dans le vieil aveugle épuisé qui se tient près de lui, le diplomate que fut *Von Ribbentrop.* Le héros des ambassades n'est plus qu'un corps voûté, un malade qui ne dort plus et a substitué le bromure au champagne.

Tout à côté, *Keitel,* sorte de caricature d'officier prussien. Sanglé dans les restes de son uniforme, il se tient très droit, figé dans une attitude méprisante.

Rosenberg, d'allure jeune, a un regard intelligent et presque sympathique.

Immédiatement derrière Goering, au second rang, les Amiraux *Doenitz* et *Roeder* dissimulent leur regard derrière des lunettes noires, et observent un maintien digne, à égale distance de la fanfaronnade de Goering et de la morgue de Keitel.

Jodl, en uniforme feldgrau, semble plus accablé que Keitel.

Tout près de lui, le vieux *Von Papen* promène son regard de fouine, si parfaitement révélateur de son âme hypocrite.

Parmi les autres, frappent aussi les visages durs de *Sauckel, Frank* et *Streicher.*

Streicher, vieillard de 76 ans, maniaque de l'antisémitisme, grand amateur de photographies et de littérature pornographiques.

Sauckel, tout en rondeur, militant nazi devenu négrier du S.T.O. jouant volontiers les « fils du peuple ».

Pendant onze mois, ces personnages prirent place chaque matin au banc des accusés.

Quatre cents séances, deux cents témoins, trois cent mille documents de toutes natures, manipulés, traduits, photogra-

phiés, reproduits par des milliers de civils, d'officiers et de soldats, dispersés dans les six cents bureaux du Palais de Nuremberg, suffirent à peine à retracer les crimes monstrueux de ces 21 chefs nazis, crimes qui dépassent par leur ampleur et leur cruauté tout ce qu'il est possible d'imaginer.

L'acte d'accusation distingue trois catégories de crimes :
1°) - Crimes contre la paix.
2°) - Crimes de guerre.
3°) - Crimes contre l'humanité.

I. - *CRIMES CONTRE LA PAIX*

Ils sont ainsi définis : « La direction, la préparation, le déclenchement ou la poursuite d'une guerre d'agression, en violation de traités, assurances ou accords internationaux. La participation à un plan concerté ou à un complot pour l'accomplissement de l'un de ces actes. »

Cette partie du réquisitoire, confiée au Ministère public américain, a nécessité un gros travail de compilation et de recherches préalables, exigeant la collaboration étroite des juristes, des historiens et des diplomates. Pour le profane, c'est la plus intéressante, parce qu'elle éclaire d'un jour nouveau certains événements importants de la guerre.

Aucune difficulté de droit ne se posait pour condamner les crimes contre la paix.

Depuis le pacte Briand-Kellog, signé le 26 août 1928, la guerre est proscrite, en tant qu'instrument de politique nationale et tout recours à la force armée dans un but d'agression ou d'expansion territoriale, considéré comme un crime.

Pour établir la culpabilité des chefs nazis, des équipes spécialisées furent constituées par les autorités militaires américaines, avant l'invasion du continent. Elles ont permis la centralisation à Nuremberg d'un nombre considérable de documents diplomatiques et militaires. C'est ainsi que purent être saisies en entier à Flossenburg les archives du haut commandement de la Wehrmacht et la plupart des procès-verbaux des conférences secrètes tenues par Hitler à la chancellerie du Reich ou à Berchtesgaden.

Ces documents, absolument authentiques, montrent claire-

ment la volonté d'agression de l'Allemagne nazie depuis 1933 et apportent en outre, des révélations sensationnelles sur les principaux événements de la guerre 1939-1945, de sorte qu'on a pu dire que le procès de Nuremberg était une véritable « fixation cinématographique de l'histoire ».

La volonté d'agression découle de la doctrine nationale-socialiste. En 1924, Hitler dans sa prison de Landsberg, écrivait déjà dans « Mein Kampf » :

« La politique extérieure du Reich doit avoir pour premier objectif de rendre à l'Allemagne son indépendance et sa souveraineté effective. Elle doit ensuite s'appliquer à reconquérir les territoires perdus, enfin chercher à agrandir en Europe même les territoires allemands et, après avoir ainsi reconstitué la grande Allemagne, se préoccuper d'assurer ses moyens d'existence. »

Ces quelques lignes définissent les principaux points du plan d'agression du troisième Reich, méthodiquement réalisé à partir de l'accession de Hitler au pouvoir.

Le 14 octobre 1933, l'Allemagne quitte la conférence du désarmement et annonce cinq jours plus tard sa décision de se retirer de la S.D.N..

En 1934, le service militaire obligatoire est rétabli en violation des engagements du traité de Versailles.

Le 7 mars 1936, Hitler dénonce unilatéralement le traité de Locarno et réoccupe militairement la Rhénanie.

La même année, le Fuhrer déclare que la population doit se résigner à être rationnée pour un temps en beurre, en graisse ou en viande, pour que le réarmement puisse être effectué au rythme voulu.

Goering, nommé directeur du plan de quatre ans, place dès cette époque (1936) l'Allemagne sous un régime d'économie de guerre.

Tandis que le Gouvernement du Reich s'attache ainsi à fournir à l'Allemagne les moyens économiques, financiers et militaires nécesaires à la poursuite d'une guerre d'agression, Hitler et ses diplomates déploient une grande activité pour préparer le climat favorable à son déclenchement.

Le 17 mai 1933, Hitler proclamme solennellement « qu'il entend respecter les droits des autres nationalités ».

Le 26 janvier 1934, le pacte germano-polonais a pour but de créer un climat de fausse sécurité, et tente de faire échec au jeu de l'alliance franco-polonaise.

Le 13 janvier 1935, après le rattachement de la Sarre, le Fuhrer annonce qu'il ne posera plus aucune exigence territoriale à la France, et le 6 décembre 1938, Ribbentrop signe à Paris la déclaration franco-allemande reconnaissant « comme définitives les frontières entre les deux pays ».

Il s'agit en fait, dans la pensée d'Hitler, de stabiliser la paix à l'Ouest pour avoir les mains libres à l'Est.

A l'Est, Hitler rassure les peuples par d'aussi solennelles promesses.

Le 11 juillet 1936, il reconnaît l'indépendance de l'Autriche. Or, le 13 mars 1938, l'Anschluss est réalisé.

Le 29 septembre 1938, il promet à Munich de garantir à l'avenir l'intégrité du territoire tchèque, qu'il envahit moins de six mois après.

Le 23 mai 1939 enfin, Hitler réunit en conférence secrète ses principaux collaborateurs. Ceux-ci constatent avec satisfaction que « les six années qui viennent de s'écouler ont été bien employées et que toutes les mesures ont été prises dans l'ordre convenable, et en conformité avec le but poursuivi. L'unité nationale politique des allemands a été en substance réalisée, mais il est impossible — constatent-ils — d'obtenir de nouvelles réussites sans guerres et sans effusion de sang ».

Par conséquent, à cette date du 23 mai 1939, Hitler et ses complices, de sang froid, acceptent la responsabilité d'une guerre dont l'affaire du corridor de Dantzig ne sera que le prétexte.

Les invasions de tous les pays après la défaite de la Pologne et la campagne de France se font au mépris des conventions passées et des règles du droit international :

— Invasion du Danemark et de la Norvège le 9 avril 1940 ;
— Invasion de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg le 10 mai ;
— Invasion de la Yougoslavie et de la Grèce le 6 avril 1941 ;
— Invasion enfin de l'U.R.S.S. le 22 juin 1941, deux ans après la signature du pacte de non agression du 23 août 1939.

Toutes ces agressions ont été étudiées à l'audience dans leurs moindres détails. L'accusation a clairement démontré le

peu de valeur des arguments invoqués par la défense : intérêts vitaux du peuple allemand, devoir de protéger de prétendues minorités, politique d'encerclement qu'auraient pratiquée contre le Reich les puissances occidentales, et surtout la fameuse théorie du « Lebensraum », l'espace vital nécessaire au peuple allemand.

Il n'est pas possible d'entrer dans le détail, car c'est toute l'histoire diplomatique et militaire de la guerre et de l'avant-guerre qu'il faudrait refaire. Mais l'objet même de la discussion montre combien les débats de cette partie du réquisitoire furent passionnants.

*
* *

A travers les dossiers de Nuremberg, les interrogatoires des accusés, les dépositions des témoins, il est aussi possible de se faire une idée de la véritable personnalité d'Hitler.

Mis à part les sensationnels reportages du *Paris-Soir* d'avant-guerre ou les ouvrages peu sérieux tels que « J'ai été femme de chambre chez Hitler », il était avant 1939, malaisé d'avoir une opinion fondée sur le maître du IIIe Reich. Lorsqu'on avait, dit Raymond Cartier, « parlé de sa jeunesse misérable, de ses quatre années de guerre, de son végétarisme, de son horreur du tabac, de ses insomnies, de ses colères et de la puissance de son regard, on pouvait tirer un trait ».

A Nuremberg, ceux qui l'approchaient quotidiennement ont parlé.

Voici ce qu'en a dit Keitel :

« Il était extrêmement difficile de lui faire, même un rapport verbal. Il vous interrompait dès le premier mot et parlait à votre place. Cent idées jaillissaient sans cesse de son cerveau. C'était un foyer d'idées. Il est impossible qu'il existe au monde un homme ayant autant d'idées qu'Hitler.

« Il revendiquait une faculté extraordinaire de simplification et de synthèse. Le sens des événements, croyait-il, jaillissait à ses yeux et, tandis que d'autres se perdaient laborieusement sur les chemins de l'analyse, son intuition lui éclairait les problèmes comme un éclair.

« Les techniciens, disait-il, sont des gens qui ne savent

qu'un mot : non. Quoi qu'on leur demande, ils commencent toujours par vous exposer pourquoi c'est impossible. Jamais l'étincelle créatrice n'a jailli dans le cerveau d'un technicien. J'aime les amateurs et les dilettantes ; eux seuls ont des idées.

« Lorsque les financiers disaient à Hitler : "Il n'y a pas d'argent", il répondait : "Vous êtes là pour en trouver". Lorsque les industriels lui disaient : "le temps manque", il répondait "Vous vous en passerez". Lorsque les généraux lui disaient : "Les hommes manquent", c'est à peine s'il ne répondait pas : "Faites-en".

« Sa manière de commander était la suivante : il donnait des directives générales, recevait les plans des différents commandants en chef, les coordonnait, en faisait un tout qu'il commentait devant les principaux généraux. Il consultait, s'entourait d'avis, mais je tiens à reconnaître que toutes les idées stratégiques essentielles étaient de lui. Il était très doué pour la stratégie.

« Le Fürher, dit encore Keitel, n'avait reçu aucune instruction militaire, mais il avait les intuitions d'un génie. Il s'était formé lui-même, et il avait étudié seul la tactique et la stratégie. Nous, les généraux, nous étions devant lui, non comme des maîtres mais comme des élèves. »

*
* *

Les dépositions de Keitel, Chef de l'Etat Major Allemand, sont également très intéressantes en ce qui concerne la situation militaire de l'Allemagne en 1939-1940 :

« D'un point de vue purement militaire, nous autres, soldats, comptions sur une attaque des armées occidentales pendant la campagne de Pologne. Nous avons été très surpris qu'aucune action ne se soit produite, en dehors de quelques escarmouches sans importance entre la ligne Siegfried et la ligne Maginot. Nous en avons conclu que la France et l'Angleterre n'avaient pas sérieusement l'intention de faire la guerre. Le front entier entre la frontière occidentale et Bâle était garni par cinq divisions seulement, ce qui constituait une très faible occupation du Westwall. Si les franco-britanniques avaient attaqué, nous n'aurions pu leur opposer qu'un simulacre de défense. »

L'opinion du Général Jodl confirme celle du Maréchal Keitel :

« La catastrophe ne fut évitée — a dit Jold — que parce que les 110 Divisions que possédaient approximativement les Français et les Anglais restèrent complètement inactives contre nos 23 Divisions de l'Ouest.

« Notre stock de munitions, dit Jodl, était si ridiculement faible que nous nous sommes tirés d'affaire uniquement parce qu'il n'y a pas eu de bataille à l'Ouest. »

*
* *

Ainsi, les dossiers de Nuremberg semblent catégoriques : en 1939, l'Allemagne n'était pas en état de conduire la guerre sur deux fronts. Hitler aurait joué la partie sur un calcul psychologique : « la non intervention franco-anglaise ».

« Je connais, disait-il, Chamberlain et Daladier, je les ai jugés à Munich, ils n'attaqueront pas... »

Mais, que pensait Hitler après la bataille de France en juin 1940.

Toute une audience du procès a été consacrée à cette importante question : « Pourquoi Hitler n'-a-t-il pas débarqué en Angleterre au mois de mai 1940 après la bataille de Dunkerque ? ».

Des débats, il ressort que le Führer n'avait jamais pensé à un projet d'invasion des Iles Britanniques jusqu'à cette date, sans doute parce qu'il croyait que l'Angleterre allait signer la paix après la défaite de la France. Il jugeait aussi, prétend Jodl, l'Empire britannique utile pour maintenir hors du bolchevisme les masses misérables de l'Asie et songeait à une alliance germano-anglaise qui, selon le procédé habituel, aurait été le préambule et la sauvegarde d'une grande expansion continentale de l'Allemagne à l'Est. Enfin, il pensait surtout que l'Angleterre pouvait être atteinte plus facilement hors de son territoire sur mer ou dans ses colonies.

« Dès l'instant, disait-il, où ses routes de ravitaillement en vivres et en pétrole seront coupées, l'Angleterre sera contrainte de capituler. »

« Je suis en face de l'Angleterre, a-t-il déclaré dans une conférence secrète à Berchtesgaden, dans la situation d'une

homme qui n'a qu'une cartouche dans son fusil. Aussi longtemps qu'il la garde, il est fort, mais, si elle rate, sa situation devient grave. Un débarquement manqué représenterait une telle perte de matériel que les Anglais seraient rassurés pour longtemps et qu'ils pourraient appliquer sur d'autres théâtres, notamment en Méditerranée, les forces qu'ils sont obligés de garder dans leur île. Au contraire, je les neutralise aussi longtemps que je les tiens sous la menace. C'est pourquoi les préparatifs se poursuivent ostensiblement. »

Nous savons maintenant avec quel courage le Royaume Uni a fait face à la Wehrmacht et au pilonnage systématique de ses centres vitaux par la Luftwaffe. Nous savons aussi quel mépris il a opposé au chantage hitlérien.

L'épisode rocambolesque de la fugue de Rudolph Hess suffirait à lui seul à nous en persuader.

Le 23 octobre 1945, à Nuremberg, M. Dodd, magistrat instructeur américain, demanda au Maréchal Keitel s'il avait connu Rudolf Hess et ce qu'il savait de sa fugue.

« Je considérais Hess, répondit Keitel, comme un homme raisonnable et tranquille. Il n'avait rien de brutal en lui. Il avait été un très bon soldat et, comme il avait reçu une excellente éducation militaire, il en avait conservé un certain respect pour l'armée. »

« Je suis absolument certain que Hess avait obtenu de Goering l'autorisation nécessaire pour se procurer tous les avions dont il pouvait avoir besoin. Il avait libre accès à toutes les usines aéronautiques et à tous les terrains d'expériences et d'entraînement.

« Pour se rendre en Angleterre, il décolla du terrain des établissements Messerschmidt, à Augsbourg. Il avait certainement fait placer dans son appareil quelques nourrices d'essence supplémentaire. Il expliqua qu'il avait l'intention de faire un vol de longue durée vers les Pays-Bas et la Mer du Nord. Cela ne pouvait éveiller aucun soupçon. »

« Hitler apprit la fugue de son lieutenant, à Berchtesgaden. Keitel était présent.

« Je revois, dit Keitel, le Führer marchant de long en large dans son grand studio, se touchant le front du doigt et disant : "Hess doit être devenu fou. Il a dû avoir un dérangement céré-

bal. J'en trouve la preuve dans la lettre qu'il m'a laissée. Je ne le reconnais pas. On dirait qu'elle a été écrite par quelqu'un de différent".

« Cettre lettre n'a pas été retrouvée. Elle doit être perdue. Hess disait qu'il considérait la prolongation de la guerre comme un désastre et qu'il se rendait en Angleterre pour essayer de la faire cesser, grâce aux relations qu'il possédait parmi des anglais influents.

« Hitler donna aussitôt l'ordre d'arrêter le professeur Messerschmidt, mais il fut prouvé que celui-ci n'avait ni connaissance, ni soupçon du plan Rudolph Hess. Il fut également établi que Mme Hess n'avait pas été mise au courant du projet de son mari. »

Hitler ignorait-il vraiment ce départ ?

A cette date du 10 mars 1941, sur le point d'attaquer la Russie, il était conscient du risque qu'il prenait en acceptant la guerre sur deux fronts, il n'est pas impossible qu'il ait songé à faire capituler l'Angleterre au moyen d'un grandiose chantage.

La mission de Hess n'était pas absurde, les Allemands pouvaient penser qu'elle avait des chances de réussir.

Londres était sans cesse pilonné par la Luftwaffe, Coventry venait d'être rasé en un seul raid, les usines d'armement des Midlands étaient attaquées sans relâche. En mer, les sous-marins imposaient des pertes considérables à la marine britannique. L'Europe était à cette époque une gigantesque usine d'armement travaillant pour le seul compte de l'Allemagne.

Lord Kirk-Patrick a relaté l'entretien qu'il eut avec Rudolph Hess en 1941.

Celui-ci lui déclara avoir eu la première idée de son voyage en lisant un livre sur la politique étrangère d'Edouard VII : ce livre lui avait fait comprendre l'erreur fondamentale de l'Angleterre ; ce principe, passé en force de tradition, qui la conduit à s'opposer toujours à la puissance continentale prépondérante. A partir de 1904, l'Angleterre avait appuyé la France contre l'Allemagne. C'est pourquoi elle était responsable de la guerre de 1914.

Il fit ensuite une apologie de Hitler et une justification de sa politique,

— démontra que l'Angleterre était perdue,

— enfin, soumit ses propositions :

« La solution que je suis venu vous proposer, dit-il, est que l'Angleterre donne à l'Allemagne les mains libres en Europe, tandis que l'Allemagne laissera à l'Angleterre les mains absolument libres dans son Empire ; sous la seule réserve qu'elle restitue nos anciennes colonies qui nous sont nécessaires comme source de matières premières. »

Lord Kirk-Patrick sentit qu'on touchait au nœud de la question et demanda :

« La Russie est-elle en Europe ou en Asie ?

« En Asie, répondit Hess sans hésiter.

« Dans ces conditions, puisque M. Hitler ne demande les mains libres qu'en Europe, il n'aurait pas la liberté d'attaquer la Russie ?

Hess réagit aussitôt ;

« L'Allemagne a certaines demandes à présenter à la Russie. Il faudra qu'elles soient satisfaites, soit par une négociation, soit pas une guerre. Mais les rumeurs actuellement répandues au sujet d'une attaque prochaine de la Russie par Hitler sont sans fondement. »

Cette conversation avait lieu le 13 mai 1941. Les plans de l'Etat-Major allemand prévoyaient que les préparatifs du « plan Barbarossa » qui était le plan secret d'invasion de l'U.R.S.S. devaient être achevés pour le 15 mai et, seules les complications balkaniques avaient différé de quelques semaines l'agression d'Hitler contre l'U.R.S.S.

« Les propositions que je viens de vous transmettre, dit enfin Rudolf Hess, n'ont de chances d'aboutir que si elles sont discutées par un autre gouvernement que le gouvernement actuel : M. Churchill, qui a comploté la guerre depuis 1936, et ses collègues, qui se sont associés à la politique belliqueuse ne sont pas des hommes avec lesquels le Führer voudra négocier.

« Mon voyage, dit enfin Hess, vous donne une dernière chance d'ouvrir une négociation sans perdre la face. Si vous rejetez cette chance, vous aurez donné la preuve que vous ne voulez pas d'accord avec l'Allemagne. Hitler sera fondé et, en fait, ce sera de son devoir, à vous écraser complètement et à vous tenir après la guerre dans un état permanent de sujétion. »

L'Angleterre ne se laissa nullement impressionner.

« Il fut clairement signifié à Hess, déclara Eden aux Communes, qu'il n'était absolument pas question d'engager une négociation de quelque nature qu'elle soit avec Hitler ou son gouvernement. Depuis son arrivée en Angleterre, Hess a été traité comme un prisonnier de guerre et il continua à l'être jusqu'à la fin de la guerre. »

... Echéance à laquelle il fut traité en criminel.

On pourrait multiplier ainsi les exemples de débats relatifs aux principaux événements de la guerre. Cette partie, certes très intéressante, ne doit pas cependant nous faire oublier qu'il s'agissait avant toute chose de châtier des criminels, et qu'en conséquence, il convenait d'établir la liste complète de leurs forfaits, liste pour laquelle les alliés n'avaient, hélas, que l'embarras du choix. C'était l'objet de la deuxième partie de l'acte d'accusation, traitant des crimes de guerre.

II - CRIMES DE GUERRE

Les crimes de guerre sont ainsi définis par la charte constitutive du tribunal : violations des lois et coutumes de la guerre, assassinats, mauvais traitements ou déportation pour des travaux forcés, ou pour tout autre but, des populations civiles dans les territoires occupés, assassinats ou mauvais traitements des prisonniers de guerre ou des personnes en mer, l'exécution des otages, le pillage des biens publics ou privés, la destruction sans motif des villes et des villages ou la dévastation, que ne justifient pas les exigences militaires.

Les crimes commis en France ou contre les citoyens français ont revêtu les formes suivantes : arrestations arbitraires opérées sous des prétextes politiques et raciaux. Elles furent, soit individuelles, soit collectives, notamment à Paris (rafle du 18e arondissement par la Feldgendarmerie, rafle de la population juive du 2e arrondissement au mois d'août 1941, rafle de juillet 1942) ; à Clermont-Ferrand (rafle des professeurs et des étudiants de l'Université de Strasbourg repliée à Clermont-Ferrand, le 25 novembre 1943) ; à Lyon, à Marseille (rafle de 40.000 personnes au mois de janvier 1943) ; à Grenoble (rafle du 24 décembre 1943) ; à Cluny (rafle du 24 décembre 1943) ; à Figeac (rafle de mai 1944) ; à Saint-Pol-de-Léon (rafle de juillet 1944) ; à Locmine (rafle du 3 juillet 1944) ; à Eysieux

(rafle de mai 1944), et à Meaux, Moussey (rafle de septembre 1944).

Ces arrestations ont été suivies de brutalités et de tortures réalisées par les moyens les plus divers : l'immersion dans l'eau glacée, l'asphyxie, la torture des membres et l'emploi d'instruments tels que le casque de fer et le courant électrique, pratiquées dans toutes les prisons de France, notamment à Paris, Lyon, Marseille, Rennes, Metz, Clermont-Ferrand, Toulouse, Nice, Grenoble, Annecy, Arras, Béthune, Lille, Valenciennes, Nancy, Troyes et Caen, et dans les chambres de torture aménagées dans les immeubles de la Gestapo.

Dans les camps de concentration, le régime sanitaire et le régime du travail étaient tels que la mortalité prétendue naturelle atteignait d'énormes proportions, par exemple :

1°) Sur un convoi de 250 Françaises déportées de Compiègne pour Auschwitz en janvier 1943, 180 étaient mortes de faiblesse au bout de quatre mois ;
2°) 143 Français sont morts de faiblesse du 23 mars au 6 mai 1943, au block 8 de Dachau ;
3°) 1.797 Français sont morts de faiblesse, du 21 novembre 194 au 15 mars 1945, au block de Dora ;
4°) 465 Français sont morts de cachexie, en novembre 1944 à Dora ;
5°) 22.761 déportés sont morts de faiblesse à Buchenwald, du 1er janvier 1943 au 15 avril 1945 ;
6°) 11.560 détenus sont morts de faiblesse au camp de Dachau et plus particulièrement au Block 30, réservé aux malades et aux invalides, du 1er janvier au 15 avril 1945 ;
7°) 780 prêtres sont morts de faiblesse à Mauthausen ;
8°) Sur 2.200 Français immatriculés au camp de Flossemburg, 1.600 sont décédés de mort prétendue naturelle.

L'extermination dans les camps de concentration se poursuit par les mauvais traitements infligés sous le prétexte d'expérimentations pseudo-scientifiques (stérilisation des femmes à Auschwitz et à Ravensbruck, étude de l'évolution du cancer de l'utérus à Auschwitz, du typhus à Buchenwald, recherches anatomiques à Natzweiller, piqûres au cœur à Buchenwal, greffes osseuses et ablations musculaires à Ravensbruck, etc.) et par l'envoi dans les chambres à gaz, dans les wagons à gaz et dans les fours crématoires.

Sur au moins 228.000 Français déportés pour des raisons politiques et raciales dans les camps de concentration, seuls 28.000 d'entre eux ont survécu.

En France même, des exterminations systématiques ont été opérées, notamment à Asq le 1er avril 1944, à Colpo le 22 juillet 1944, à Buzet-sur-Tarn le 6 juillet 1944 et le 17 août 1944, à Pluvignier le 8 juillet 1944, à Rennes le 8 juin 1944, à Grenoble le 8 juillet 1944, à Saint-Flour le 10 juin 1944, à Ruisnes le 10 juin 1944, à Nîmes, à Tulle, à Nice où, en juillet 1944, les suppliciés furent exposés à la population, et à Oradour-sur-Glane, où la population entière du village a été fusillée ou brûlée vive dans l'église.

De nombreux charniers témoignent de massacres anonymes. Tels sont notamment les charniers de Paris (cascade du Bois de Boulogne), Lyon, Saint-Genis-Laval, Besançon, Petit Saint-Bernard, Aulnat, Caen, Port-Louis, Charleval, Fontainebleau, Bouconne, L'Hermitage-Lorge, Morlaas, Bordelongue, Signes. »

En vertu du fameux décret « Nacht und Nebel » (« Nuit et Brouillard »), beaucoup de déportés furent entièrement retranchés du monde et ne purent ni recevoir ni envoyer des lettres. Ils disparurent sans laisser de traces et les autorités allemandes ne firent jamais mention de leur sort.

La déposition suivante faite par Mme Marie-Claude Vaillant Couturier, ancienne déportée de Ravensbruck, donne une faible idée de ce qu'était la vie dans les bagnes nazis :

« Le matin, à 3 heures et demie, tout le camp a été réveillé et envoyé dans la plaine, alors que d'habitude l'appel se faisait à 3 heures et demie à l'intérieur du camp. Nous sommes restées dans cette plaine, devant le camp, jusqu'à 5 heures du soir sous la neige, sans recevoir de nouriture, puis, lorsque le signal a été donné, nous devions passer la porte une à une et l'on donnait un coup de gourdin dans le dos à chaque détenue en passant pour la faire courir. Celle qui ne pouvait courir, soit parce qu'elle était trop vieille ou trop malade, était happée par un crochet et conduite au bloc 25, le bloc d'attente pour les gaz ? Ce jour-là, dix françaises de notre transport ont été happées ainsi et conduites au bloc 25. Lorsque toutes les détenues furent rentrées dans le camp, une colonne dont je faisais partie à été formée, pour aller relever dans la plaine, les mortes qui jonchaient le sol comme sur un champ de bataille. Nous avons

transporté dans la cour du bloc 25, les mortes et les mourantes sans faire de distinction ; elles sont restées entassées ainsi.

« Ce bloc 25, qui était l'antichambre de la chambre à gaz si l'on peut dire, je le connais bien car, à cette époque, nous avions été transférées au bloc 26 et nos fenêtres donnaient sur la cour du 25. On voyait les tas de cadavres empilés dans la cour et de temps en temps, une main ou une tête bougeait parmi ces cadavres, essayant de se dégager : c'était une mourante qui essayait de sortir de là pour vivre.

« La mortalité dans ce bloc était encore plus effroyable qu'ailleurs car, comme c'étaient des condamnées à mort, on ne leur donnait à manger et à boire que s'il restait des bidons à la cuisine, c'est-à-dire que souvent, elles restaient plusieurs jours sans une goutte d'eau.

« Un jour, une de nos compagnes, Annette Epaux, une belle jeune femme de trente ans, passant devant le bloc, eut pitié de ces femmes qui criaient du matin au soir, dans toutes les langues : « à boire, à boire, à boire, de l'eau ». Elle est rentrée dans notre bloc chercher un peu de tisane, mais au moment où elle la passait par le grillage de la fenêtre, la aufscherinnen l'a vue, l'a prise par le collet et l'a jetée au bloc 25.

« Toute ma vie, je me souviendrai d'Annette Epaux. Deux jours après, montée sur le camion qui se dirigeait à la chambre à gaz, elle tenait contre elle une autre française, la vieille Line Porcher, et au moment où le camion s'ébranlait, elle nous a crié : « Pensez à mon petit garçon si vous rentrez en France. » Puis, elles se sont mises à chanter La Marseillaise.

« Dans le bloc 25, dans la cour, on voyait les rats gros comme des chats courir et ronger les cadavres et même s'attaquer aux mourantes qui n'avaient plus la force de s'en débarrasser.

« Une autre cause de mortalité et d'épidémie était le fait qu'on nous donnait à manger dans de grandes gamelles rouges qui étaient seulement passées à l'eau froide après chaque repas. Comme toutes les femmes étaient malades et qu'elles n'avaient pas la force durant la nuit de se rendre à la tranchée qui servait de lieu d'aisance et dont l'abord était indescriptible, elles utilisaient ces gamelles pour un usage auquel elles n'étaient pas destinées. Le lendemain, on ramassait ces gamelles, on les portait sur un tas d'ordures et dans la journée, une autre équipe

venait les récupérer, les passait à l'eau froide et les remettait en circulation... »

*
* *

Quant au pillage de l'économie française par l'Allemagne nazie, voici les chiffres officiels indiqués par la Section économique de la délégation française :

Prélèvements de matières premières

Charbon	63.000.000 tonnes
Energie électrique	20.976 M kwh
Pétrole et carburants	1.943.750 tonnes
Minerai de fer	74.848.000 tonnes
Produits sidérurgiques	3.822.000 tonnes
Bauxite	1.211.800 tonnes
Ciment	5.984.000 tonnes
Chaux	1.888.000 tonnes
Produits de carrière	25.872.000 tonnes

et différents autres produits d'une valeur totale de 79.961.423.000 F.

Prélèvements d'équipement industriel

Total : 9.759.861.000 F, dont 2.626.479.000 F de machines-outils.

Prélèvements de produits agricoles

Total : 126.655.852.000 F.
En tonnes pour les produits principaux.

Froment	2.947.337 tonnes
Avoine	2.354.080 tonnes
Lait	790.000 hectol.
Lait concentré et en poudre	460.000 hectol.
Beurre	76.000 tonnes
Fromage	49.000 tonnes
Pommes de terre	725.975 tonnes
Légumes variés	575.000 tonnes
Vin	7.647.000 hectol.
Champagne	87.000.000 de bout.
Bière	3.821.520 hectol.
Différentes sortes d'alcool	1.830.000 hectol.

DESTRUCTION ET PILLAGE D'ŒUVRES D'ART

Les musées de Nantes, de Nancy, du Vieux Marseille furent pillés. Des collections privées de grande valeur furent dérobées. C'est ainsi que des œuvres de Raphaël, Vermeer, Van Dyck, Rubens, Holbein, Rembrandt, Watteau et Boucher disparurent. L'Allemagne força la France à livrer l'Agneau Mystique de Van Dyck, que la Belgique lui avait confié.

En Norvège et dans d'autres pays occupés, la confiscation de la propriété de nombreux civils, de sociétés, etc... fut ordonnée par décrets. Un nombre considérable de biens de toutes sortes fut volé en France, Belgique, Norvège, Hollande et au Luxembourg. Les dommages résultant du pillage subi par la Belgique entre 1940 et 1944 s'élevèrent à 175 millions de francs belges.

*
* *

Il faudrait encore parler de la déportation des jeunes en Allemagne pour le travail obligatoire, dirigée et organisée par Sauckel. Les ouvriers transplantés se virent imposer des conditions de travail et d'existence incompatibles avec le plus élémentaire souci de la dignité humaine. Des camps de représailles furent organisés pour ceux qui refusaient l'esclavage. Les plus vaillants, réfugiés dans les maquis, furent l'objet de persécutions sanglantes qui sont encore présentes à toutes les mémoires.

III. - *CRIMES CONTRE L'HUMANITE*

Tous ces crimes, si variés, n'ont pourtant qu'une seule origine : la Doctrine nationale socialiste, doctrine qui, niant toutes valeurs spirituelles ou morales, rejette l'humanité dans sa barbarie primitive. La propagation d'une telle doctrine peut donc être considérée en elle seule comme un crime et, sans doute, le plus grand de tous, le péché contre l'esprit, la faute originelle dont tous les autres crimes découleront.

Les origines lointaines de la philosophie nazie se situent lors de la crise morale traversée par l'Allemagne au XIX[e] siècle. A cette époque, sciences naturelles et sciences de l'esprit don-

nent naissance au relativisme absolu, et au scepticisme ; l'abus de l'intellectualisme amène une réaction brutale, un retour au primitif en même temps qu'une condamnation des valeurs traditionnelles. Nietzche sera le premier prophète brillant de cette nouvelle philosophie : « S'il n'y a pas de cause finale dans l'univers, dit-il, l'homme dont le corps est matière à la fois émotive et pensante, peut pétrir le monde à sa guise en choisissant pour guide une biologie combative. » La conception du gouvernement des masses par des maîtres agissant sans aucune entrave, proposée par Nietzche, annonce déjà le régime nazi.

Fichte, exaltant dans ses « discours à la nation allemande » l'idée du pangermanisme, Hegel qui affirme que « la santé morale des nations est maintenue grâce à la guerre tout comme le passage de la brise sauve la mer de stagnation » peuvent aussi être considérés comme des précurseurs du national socialisme.

Rosenberg n'a fait au fond que codifier et reprendre en les modernisant, des idées latentes outre-Rhin et qui constituent l'un des aspects tragiques de l'âme allemande.

Hitler, rassemblant dans un moule commun les âmes inquiètes, les a fanatisées et transformé le mythe racial en une véritable religion dont la conséquence devait être nécessairement la guerre, l'intolérance, le crime, la barbarie.

On ne peut donc dire que tous les crimes commis l'aient été accidentellement. Comme pour la guerre d'agression, on doit parler d'une véritable préméditation ainsi que d'une persistance systématique dans le mal.

A une époque où la défaite allemande commençait à se dessiner, le 4 octobre 1943 Himmler tenait aux Généraux S.S. ce langage :

« Notre règle absolue, à nous S.S., est la suivante : nous devons être loyaux, honnêtes et fraternels envers ceux qui appartiennent à notre sang — et seulement envers ceux-là. Ce qui peut arriver à un Russe ne m'attendrit absolument en rien. Que les nations vivent, prospèrent ou meurent de faim, cela ne m'intéresse que dans la mesure où elles sont les esclaves de notre culture.

« Que dix mille femmes russes meurent d'épuisement en

creusant un fossé antichar, cela ne m'intéresse que parce qu'il faut que le fossé soit terminé pour l'Allemagne. Il est clair que nous ne devons pas être rudes et inhumains sans nécessité ; nous, Allemands, sommes le seul peuple qui ait une attitude décente envers les animaux, et nous devons conserver cette attitude envers les animaux humains. Mais c'est un crime contre notre sang que de leur donner un idéal, car nous préparons des difficultés à nos enfants et à nos petits-enfants. Lorsque quelqu'un vient me dire : "Je ne peux pas faire creuser ce fossé antichar par des femmes et des enfants, ils en mourront et c'est inhumain", je leur réponds : "vous êtes un criminel. Si ce fossé antichar n'est pas creusé, ce sont des soldats allemands qui mourront, et ils sont les fils de mères allemandes. Ils sont de votre sang". Voilà ce que je veux inculquer aux S.S. comme l'une des lois les plus sacrées de l'avenir. Je leur demande d'adopter cette attitude à l'égard de tous les peuples non germaniques et spécialement à l'égard des Russes. »

Des conceptions aussi monstrueuses révoltent la conscience morale des peuples. Elles réclament une sanction sévère et le châtiment des coupables, quels que soient leur rang et la dignité de leurs fonctions. Pour faire cadrer les exigences de la morale et du droit, les juristes de Nuremberg ont introduit en droit pénal international une notion nouvelle : la notion de crime contre l'humanité.

« Le crime contre l'humanité est un crime international de droit commun par lequel un état se rend coupable d'atteinte à titre racial, national, religieux ou politique, à la liberté, aux droits ou à la vie d'une personne ou d'un groupe de personnes, innocentes de toute infraction. »

C'est une notion juridique plus large que la notion de crime de guerre ; le crime de guerre est évidemment un crime contre l'humanité, mais le crime contre l'humanité peut aussi être commis par un état en temps de paix à l'encontre, non seulement de ses ennemis, mais aussi de ses propres ressortissants.

Or, les nazis persécutèrent impitoyablement, même en Allemagne, tous ceux qui s'opposèrent à l'accomplissement de leurs buts criminels.

Le Général Fritsch déclarait le 11 décembre 1938 :

« Peu après la première guerre mondiale, je suis arrivé

à la conclusion qu'il nous fallait remporter trois victoires pour que l'Allemagne redevienne puissante :

— une première victoire contre les ouvriers et leurs organisations syndicales ;
— une seconde victoire contre l'Eglise catholique ;
— une troisième victoire contre les Juifs. »

Parmi toutes les persécutions, celle des Juifs fut la plus implacable ; elle était d'ailleurs la conclusion logique des idées racistes.

Dès 1933, les Israélites furent dépouillés de leurs biens, privés de leurs libertés, jetés dans des camps de concentration où ils furent maltraités et assassinés. C'est par centaines de milliers qu'il faut compter les meurtres. A partir de septembre 1939, les persécutions redoublèrent et s'étendirent à tous les pays conquis par l'Allemagne.

En novembre 1938, sur ordre du Chef de la Gestapo, des démonstrations antisémites eurent lieu dans toute l'Allemagne. Les biens des Juifs furent détruits, 30.000 Juifs arrêtés et envoyés, après confiscation de leurs biens, dans des camps de concentration.

En Europe Centrale et Orientale, la violence antisémite ne connut plus de bornes :

A Kislovdosk, en Pologne, tous les Juifs furent contraints de renoncer à leurs biens : 2.000 furent fusillés dans un fossé anti-tank à Mineralier, 4.300 autres juifs furent fusillés dans le même fossé, 60.000 juifs furent exécutés dans une île de la Dwina près de Riga, 20.000 à Lutsk, 32.000 à Sarny, 60.000 à Kov et Dniepropetrowsk.

Des milliers de Juifs étaient gazés chaque semaine dans des wagons qui se détériorèrent à la suite d'une utilisation trop intense.

Quand les Allemands se retirèrent devant l'armée soviétique, ils exterminèrent les Juifs pour empêcher leur libération. Ils installèrent un grand nombre de camps de concentration et ghettos dans lesquels les Juifs furent incarcérés et torturés, affamés, soumis à des atrocités et finalement exterminés.

En janvier 1946, j'ai visité Dachau avec un jeune camarade israélite de 22 ans. Son père, alsacien, combattant volontaire français de la guerre 1914-1918, sa mère et ses deux sœurs plus

jeunes de quelques années, avaient été déportés et impitoyablement exterminés. Je ne saurais vous dire mon émotion lorsque nous sommes entrés dans la salle des fours crématoires, où il restait encore un baquet de cendres d'ossements humains, parmi lesquels se trouvaient peut-être ceux de son père, qu'il savait déporté à Dachau.

*
* *

La haine du nazisme pour le christianisme se retrouve dans les écrits de Borman et de Rosenberg.

La philosophie nazie, écrit Borman, est plus haute que la philosophie chrétienne, qui a pour partie sa source dans les doctrines juives.

« La pitié chrétienne, écrit Rosenberg dans le Mythe du XX° siècle, conduit à la plus grande décomposition de toute notre vie.

« Partant du dogme de l'amour illimité et de l'égalité de tous les hommes devant Dieu, la société humaine a progressé jusqu'au rang de protectrice des inférieurs, des malades, des estropiés, des criminels et des paresseux. De telles conceptions sont inadmissibles pour la force nazie qui entreprendra le combat pour l'élimination de toutes les Eglises. »

L'Eglise catholique est particulièrement visée, Hitler ne peut admettre que les Allemands obéissent, même spirituellement, à un chef résidant à l'étranger. Les condamnations du racisme et du fascisme par Pie XI le mettent hors de lui et il entreprend un plan méthodique pour la destruction complète de l'Eglise.

Dans un discours prononcé en 1938, il déclare :

« L'élimination de l'Eglise doit être entreprise avec grande prudence, spécialement en tenant compte du caractère international de l'Eglise catholique.

« Un grand début dans cette direction a été fait par le système d'éducation des jeunesses hitlériennes qui a remplacé et absorbé comme une éponge la plus grande partie des organisations religieuses de jeunesse.

« Un plan spécial d'éducation prévoit que dès l'école, la nouvelle génération sera protégée contre "l'escroquerie noire" et élevée dans des conceptions anti-juives et anti-chrétiennes. »

*
* *

Dès 1933, les principaux partis politiques de l'opposition sont supprimés, et leurs militants qui refusent l'ordre nazi, jetés dans les camps de concentration. Le camp de Dachau fut créé en 1933, et celui de Buchenwald en 1934.

Dans tous les territoires occupés, les militants communistes et socialistes furent emprisonnés, déportés, exécutés.

La civilisation réclamait le châtiment des tortionnaires et des brutes nazis. Les crimes étaient si monstrueux et si patents qu'on peut se demander quels arguments purent trouver les avocats allemands chargés de la défense des 21 accusés.

La défense chercha très rarement à discuter la matérialité des faits. La préméditation, le caractère agressif de la guerre hitlérienne, les massacres étaient surabondamment prouvés. S'il arrivait parfois que les avocats ou les accusés prétendissent que le Ministère public exagérait en invoquant des montagnes de cadavres, les chambres à gaz ou les expériences médicales sur sujets humains, la projection d'un film, d'un réalisme saisissant, suffisait à les convaincre du bien fondé de telles accusations.

Après la projection, lorsque les plafonniers se rallumaient, on pouvait voir des centaines de visages glacés d'horreur, fixant des yeux dans leur box les hommes qui ordonnèrent « cela ». En effet, on éprouve déjà une certaine terreur à observer l'assassin d'un autre homme, mais quand on se trouve en face des responsables de millions de morts, assis à quelques mètres de vous, figés dans une attitude calme et digne, prenant de temps à autre des notes, au fur et à mesure du récit de leurs massacres, comme des étudiants à qui on exposerait l'histoire de l'Arménie ou les persécutions de l'Egypte des Pharaons, on se demande si le cynisme de l'homme a quelque limite. On se demande aussi quel avocat assez habile serait capable de plaider une cause aussi perdue d'avance.

Les principaux arguments de la défense furent les suivants :

1°) La loi hitlérienne était mauvaise, mais c'était pour les accusés la loi de leur pays, ils n'ont fait que lui obéir ;

2°) Les accusés n'ayant pas tué de leurs mains ne sont pas responsables personnellement ;

3°) Le tribunal de Nuremberg représente 33 Nations Unies, ce n'est pas un tribunal international, c'est un tribunal inter-allié, une des parties du procès est donc à la fois juge et partie.

A ces arguments d'ordre juridique, les juristes alliés répondent :

1er argument : La loi hitlérienne, vous l'avez faite vous-même et quand-même vous ne l'auriez pas faite, rien n'obligeait des personnages de votre rang à la couvrir jusque dans ses effets criminels. Associer la doctrine de l'immunité des chefs d'Etat à la thèse de l'obéissance passive du soldat, c'est prétendre qu'en fin de compte personne n'est responsable de rien. En un temps où la technique fournit aux dirigeants d'un Etat des moyens d'une puissance presque illimitée, il est impossible de reconnaître l'existence d'une irresponsabilité aussi illimitée.
2e argument : Meurtriers ou non personnellement, les accusés ont ordonné les crimes ou en ont été les complices.

Lorsqu'une bande de gangsters décide d'attaquer une banque et que le caissier est tué, la loi américaine prévoit que tous les membres de la bande sont coupables de meurtre.
3e argument : Il est vrai que le Tribunal ne comprend que des vainqueurs. Malheureusement, il ne peut guère en être autrement, puisque l'immensité du forfait n'a laissé subsister presqu'aucun neutre dans le Monde et en tous cas aucune nation qui ne soit intéressée à l'issue du débat.

Le 1er octobre 1946, à 14 h 55, la cour fait sa dernière entrée dans la salle d'audience.

Le banc des accusés est vide. Goering s'avance entre deux M.P.

« Accusé Herman Wilhem Goering, en raison des chefs d'accusation sur lesquels vous avez été déclaré coupable, le Tribunal vous condamne à la peine de mort par pendaison. » Ces paroles, prononcées lentement par Lord Justice Lawrence, juge anglais, président du tribunal sont immédiatement traduites en quatre langues. Goering se retire dédaigneux.

Un silence impressionnant précède l'arrivée de Hess annoncée par le bruit de l'ascenseur.

Hess esquisse une grimace et refuse le casque d'écoute, il paraît totalement indifférent à sa condamnation d'emprisonnement à vie.

Ribbentrop garde toute sa dignité.
Keitel demeure impassible.
Kaltenbrumer s'incline devant la cour.
Rosenberg est anxieux.
Frank lève les yeux au ciel.
Streicher titube.

Tous apprennent à cet instant leur condamnation à la pendaison.

Funck et Roeder sont condamnés à la prison perpétuelle.
Doenitz et Schirach s'en tirent avec vingt ans.
Puis la série des morts recommence :
Sauckel s'avance le regard coléreux.
Jodl et Seyss Inquart paraissent accablés par la sentance.

Speer leur succède, il n'aura que vingt ans de prison et Von Neurath quinze.

Borman est condamné à mort par contumace.

Le diplomate Von Papen, le financier Schacht et le journaliste Fritsche sont purement et simplement acquittés et quittent librement la salle d'audience.

Avec cette 400e séance se termine le plus grand procès de l'histoire du monde.

L'épilogue se déroule dans la nuit du 15 au 16 octobre, en présence de rares personnalités, trois Français seulement, le Général Morel, du Conseil du contrôle interallié de Berlin, accompagné de deux journalistes.

L'un d'eux, Louis Deroche, correspondant de l'A.F.P., m'a fait le récit de l'exécution le lendemain.

Les pendaisons eurent lieu dans un préau qui jusqu'à l'avant-veille, servait de salle de sport aux G.I. Dans la salle violemment éclairée par de puissants projecteurs, trois gibets fraîchement peints en vert foncé, ont été dressés sur une plateforme. Le bourreau américain, le sergent John Woods, accueille chacun des condamnés au sommet de l'escalier, leur fait enfiler une cagoule, assure un vigoureux nœud coulant autour de leur cou, puis bascule un levier invisible qui actionne une trappe où s'engouffre le corps du pendu.

Malgré toutes les précautions prises, le principal criminel, Herman Goering, avait trouvé moyen d'échapper au supplice. A 22 h 45, le Reichs Marschall avait en effet été trouvé mort dans sa cellule. Le factionnaire de service, chargé d'observer constamment le prisonnier, n'avait remarqué aucun geste anormal. Ce n'est qu'en entendant les râles de l'accusé qu'il pénétra à l'intérieur pour y trouver l'ex-maréchal agonisant, avec dans sa bouche une petite ampoule de cuivre contenant du cyanure de potassium.

Presque tous les autres moururent courageusement.

Ribbentrop balbutia péniblement ses dernières paroles : « Mon dernier vœu est que l'Allemagne réalise un jour son unité et que l'alliance se fasse entre l'Est et l'Ouest. »

Keitel invoqua Dieu, lui demandant d'avoir pitié du peuple allemand.

« Vive l'Allemagne », cria Kaltenbrunner.

La mort de Franck, récemment converti, fut celle d'un chrétien. L'ancien bourreau de Pologne avait déclaré quelques jours plus tôt : « Mille ans ne suffiront pas pour effacer la honte des crimes nazis. »

Streicher fut réticent à la potence, et prophétisa que les Américains subiraient bientôt le même sort de la part de leurs alliés bolcheviques.

Tous les corps furent incinérés et les cendres dispersées.

Ces brèves impressions du procès de Nuremberg auront suffi, je l'espère, à vous montrer l'importance et l'originalité du tribunal militaire international.

Certains pensent qu'il eût été plus logique et surtout plus rapide de procéder à l'exécution sommaire des 21 accusés. Les humoristes s'en sont donnés à cœur joie pendant ces longs mois de débats minutieux. On a bien souvent représenté le box des accusés en l'an 2.000, avec Goering affublé d'une barbe blanche, enrubannée de toiles d'araignée, écoutant avec l'attitude d'un sourd le nième exposé de l'avocat général.

Les sceptiques ont vu dans le procès une manifestation de l'utopie anglo-saxonne, considérant l'entreprise dès son début comme vouée à un échec total et sans intérêt.

Il est pourtant incontestable que ce procès était nécessaire.

Une immense documentation se trouve maintenant à la disposition des historiens. L'homme oublie vite et il sera peut-

être nécessaire de prouver un jour prochain avec des documents irréfutables, quel a été le vrai visage du nazisme. Si nous n'avions pour cela que les récits de la presse, on pourrait craindre qu'ils soient contestés... et peut-être verrions-nous l'entreprise démoniaque de Hitler transformée en une grandiose tragédie wagnérienne, proposée comme modèle à de nouvelles entreprises pangermanistes.

Il n'était d'ailleurs pas possible de procéder à une exécution sommaire sans trahir les principes fondamentaux de notre civilisation, respectueuse des droits de l'individu, même criminel.

En faisant preuve d'objectivité, les juges de Nuremberg ont eu conscience de rester fidèles au grand idéal de justice et de liberté pour lequel tant de leurs compatriotes étaient morts.

Ils voulurent aussi faire de leur mieux pour réaliser la grande espérance d'un avenir meilleur pour la condition humaine, qui anime les peuples libres depuis la grande guerre de 1914-1918.

Politis, dans sa « morale internationale », rappelle que comme toutes les règles morales, celles devant régir les rapports internationaux ne seront mises hors de doute que si tous les peuples arrivent à se convaincre qu'en définitive, on a plus d'intérêt à les observer qu'à les transgresser.

Je sais bien que de telles conceptions sont facilement qualifiées d'utopies et qu'il n'est que trop aisé de démontrer que l'idée de coopération internationale est loin d'avoir fait tous les progrès escomptés. Il n'en reste pas moins vrai qu'au point de vue juridique, le procès de Nuremberg constitue un acte décisif dans l'histoire du droit international pour préparer l'organisation d'une société excluant le recours à la guerre et mettant de façon permanente la force au service de la justice des nations.

C'est un idéal difficile à atteindre, mais c'est le seul qui soit à la mesure des sacrifices consentis par les peuples martyrs.

LA RENAISSANCE POLITIQUE DE FLORENCE AU XVI[e] SIECLE

par Mlle Alice FERMAUD

Membre résidant

Les Croisades, ce grand événement religieux, historique et humain, ont eu d'énormes conséquences sur la vie du Moyen Age finissant et tendant à aboutir à l'ère moderne. Les historiens se sont beaucoup attardés sur les résultats de ce grand mouvement de peuples, et ce qui les a surtout frappés, ce sont les enseignements, les leçons, les points de vue que les Croisés ont rapportés de ce proche Orient qui se révélait à eux dans leur émerveillement naïf, comme une nouveauté splendide dont ils devaient garder la nostalgie une fois de retour chez eux.

Mais si, au lieu de regarder ceux qui sont partis, nous nous arrêtons à considérer ceux qui sont restés, nous voyons que pour eux aussi des changements vont se produire, même s'ils sont d'un autre ordre. En effet, la plupart des seigneurs s'étant croisés, ils ont laissé la direction de leurs biens soit à leurs femmes, peu expertes en matière de gouvernement, soit à des serviteurs, fidèles ou supposés tels, et peu à peu la féodalité s'est émiettée pour faire place à une autre forme de gouvernement, celui des villes, ou communes. Le phénomène s'est présenté de la même façon en France et en Italie, et nous avons toute une période, du XIII[e] au XV[e] siècle, qui voit se développer la civilisation des communes.

Ce que je voudrais tenter de saisir aujourd'hui, c'est de voir comment les gouvernements communaux se sont transformés petit à petit en Italie en vraies seigneuries citadines, sans toutefois revenir ni à l'ancien système féodal, ni à celui des vieilles républiques. Les exemples abondent dans toute la péninsule, et c'est ainsi que nous voyons naître les nouvelles principautés de Florence, avec les Médicis, de Milan, avec les Visconti d'abord, puis avec les Sforza, de Venise avec ses Doges, de Naples, sous le gouvernement des Angevins, puis des Ara-

gonais, de Rome avec ses Papes, du Piémont, avec la famille de Savoie, prédestinée à l'unification territoriale, de Ferrare, avec les Este, d'Urbin, avec les Montefeltro, et tant d'autres qui vont modifier l'assiette de la Péninsule.

Il n'est pas question, bien sûr, d'étudier dans le détail chacune de ces Seigneuries. Nous en choisirons une, qui me paraît la plus typique, celle de Florence avec les Médicis.

Mais voyons d'abord les causes générales de ce glissement de la Commune vers la Seigneurie.

La Renaissance politique de l'Italie :

Le quinzième siècle politique italien est le siècle où quelque chose mourut et où quelque chose naquit : c'est la civilisation communale qui mourut, et la civilisation du quinzième siècle qui naquit.

C'est un siècle tourmenté par les historiens, par les gens de lettres, par les philosophes occupés à rechercher l'origine des phénomènes, et à scruter les problèmes spirituels qui déterminèrent le passage de la civilisation historique italienne de la Commune à la Seigneurie ; tout d'abord les érudits studieux recherchèrent les origines de chaque Seigneurie pour contrôler précisément la façon dont mourut la civilisation communale, et dont surgit, à l'improviste, l'ordre nouveau. Mais probablement ce changement a eu un harmonieux accompagnement d'idées et de sentiments nouveaux. Si nous considérons le « De Monarchia » de Dante et un petit opuscule de Laurent Valla, sur « La fausse donation de Constantin », nous nous apercevons tout de suite de la profonde, radicale diversité des hommes et des œuvres : cerveau symétrique, géométrique, le premier croit à la domination absolue d'une loi qui gouvernerait les pensées et les sentiments, il croit à la possible coexistence d'un pouvoir politique et d'un pouvoir spirituel interdépendants, et la réalité ne l'éloigne même pas de ses idéalités, qui sont essentiellement médiévales.

Chez Laurent Valla, au contraire, ce n'est plus un esprit théologal, mais une modernité de concepts, un sens de la réalité et de la mesure vraiment historique ; condamné par l'Eglise, il discute les bases du pouvoir politique papal avec un scepticisme tout à fait nouveau. Ainsi, tandis que le premier, dans la

limite de la pensée théologale, reste du Moyen Age, le second atteint proprement le sommet de la critique.

De la même façon, si nous parcourons les « Chroniques » de Jean Villani, nous apercevons dans son œuvre, amusante, l'œuvre d'un vrai et propre enregistreur automatique, qui ne cueille des faits que la partie éclatante, tandis qu'en Léonard Bruni, d'Arezzo, on a le véritable historien. Il recherche les documents des Archives de Florence, il les examine, s'en sert, veut savoir où peut bien tendre l'amas de faits qu'est l'Histoire ; en somme, on sent déjà la pensée de Machiavel. Pour les historiens, en effet, méritent vraiment ce titre les historiographes du XV[e] siècle, c'est-à-dire ceux qui recherchent les sources, qui construisent les récits, dans l'œuvre desquels on sent la thèse, l'effort de la pensée qui tend à discipliner les faits, mission égale à celle des historiens d'aujourd'hui, pour lesquels l'Histoire ne consiste pas dans la narration, pour lesquels il n'y a pas de lois historiques et déterminées, mais de l'humanité et de la passion, un dynamisme constant, et l'Histoire revient alors à revivre ces passions. Les historiens modernes se sentent loin du Machiavel des « Historiae », mais non du « Prince », en ce que l'historien moderne fuit la discipline des faits sous des idées fixes. Or, dans un siècle qui a recréé l'art, la philosophie de l'esprit ne pouvait pas se soutenir dans un organisme comme la Commune. Parce que au cheminement différent des esprits correspond inévitablement un changement de constitution politique.

La Commune du XV[e] siècle était vidée de son contenu.

La liberté communale signifiait en fait aucune liberté : d'une façon absolue. C'était, au contraire, le développement du principe de l'oligarchie ; quelques douzaines de familles avaient le gouvernement de l'état, et celui qui était en dehors des organisations artisanales était en dehors de l'Etat lui-même, en dehors de la vie vécue. Que l'on considère par exemple le cas de la Corporation très florissante de la Laine, à Florence. Etaient hors de cette Corporation tous les ouvriers, environ 30.000, irrémédiablement exclus des associations artisanales, qui ne se composaient guère plus que de 600 ou 700 citoyens. Et cette exclusion des « laborantes » était voulue par l'intérêt des « magistri », puisque la Corporation s'était proposée, de

toute façon, d'éviter la concurrence : d'une manière analogue se produisaient les rapports de la ville avec la campagne.

En fait, la Commune, florissante, s'était emparée d'un arrondissement toujours plus vaste, et les villes soumises étaient devenues des terres de la Commune, sans autre liberté que celle de payer les impôts.

Le problème de la liberté à l'intérieur et à l'extérieur n'était donc pas résolu. Mais l'état a aussi besoin de défense, et, généralement la défense se cherche et se trouve dans la valeur et dans le sacrifice des citoyens ; et cela ne pouvait certainement pas se produire au quinzième siècle, quand les « citoyens » étaient très peu nombreux, et que la masse, formée par les artisans et les paysans, était ennemie de l'état. Mais puisque défense et conquête sont nécessaires, et que la Commune ne pouvait et ne savait pas commander et se faire obéir, elle en trouva le moyen dans les compagnies de mercenaires, qui sont de véritables associations d'intérêt mutuel pour faire la guerre et se partager le butin. Fructueuses, ces associations, naturellement, ne voulaient pas se dissoudre, et se proposaient au plus offrant. Puis, quand une guerre était finie, leur tâche était d'insister et d'en provoquer une autre, ou de l'imposer, et, en attendant, elles circulaient dans l'Etat en le pillant et le saccageant.

Le citoyen de la Commune, lui aussi, au quinzième siècle, a des sentiments différents ; au début, les marchands s'éloignaient peu, prudemment, et craintivement, de leur ville ; au quinzième siècle, au contraire, on peut dire que les marchands florentins et vénitiens étaient partout, et que le florin et le sequin circulaient à travers le monde. Et non seulement cela, mais les marchands, très riches, constituaient de véritables compagnies de commerce, comme furent celles des Bardi et des Peruzzi à Florence, si bien qu'ils pouvaient prêter des centaines de milliers de florins au roi d'Angleterre.

Ces compagnies avaient dans le monde entier leurs représentants, « factores », qui, s'il se sentaient encore liés à leur pays, internationalisés désormais, avaient des horizons spirituels bien élargis. Des intérêts énormes étaient donc en jeu, et l'état n'était pas capable de défendre ses propres citoyens. En somme, à de nouveaux besoins il fallait une nouvelle institution. Et voici naître la Seigneurie, et naître vraiment des entrailles de

la civilisation communale : parce que les institutions humaines naissent par génération spontanée, juste au moment où l'humanité en sent le besoin, et la nouvelle institution se modèle selon les exigences du milieu où elle se forme.

On a ainsi la Seigneurie de type militaire, comme celle fondée par François Sforza, la Seigneurie bourgeoise, celle de Côme l'Ancien, marchand, qui ne brandit jamais une épée, mais toléra seulement la guerre, homme de paix, très riche, qui se servit de son argent dans des buts éminemment politiques.

François Sforza, au contraire, né dans la guerre et pour la guerre, conquiert Milan par la guerre, tandis que Côme devient Seigneur de Florence sans que les Florentins s'en aperçoivent.

En 1447, à Milan, à la mort de Philippe-Marie Visconti, les Milanais, qui rêvent à la vieille Commune glorieuse, créent la République Ambrosienne, mais pour la défendre ils appellent François Sforza, époux d'une fille de Philippe-Marie, qui accourt bien à Milan, mais l'occupe pour son propre compte. La Commune s'écroule donc parce que « fatalement » elle doit s'écrouler, et la Seigneurie naît parce que « fatalement » elle doit naître. Et cela arrive parce que, en abrégé, le Seigneur, militaire ou bourgeois, résolvait les problèmes que la Commune avait posés et n'avait pas résolus.

Le premier de tous : celui de la liberté. En effet, devant le Seigneur il n'y avait que des sujets, et des sujets tous égaux devant la loi, principe tout à fait moderne, né à ce moment-là, qui fut une immense conquête ; et le second principe est que c'est une condition nécessaire à la liberté d'obéir à une loi, dans les limites de laquelle le citoyen qui l'observe est libre.

En outre la Seigneurie assurait à l'Etat une nécessaire continuité du gouvernement et une unité de conduite, contre l'illogisme de la Commune qui, tous les deux mois, par exemple à Florence, changeait de chefs et de directives de gouvernement ; unité de conduite parce que le Seigneur, qui a un but établi par la sûreté et la tranquillité, a un programme qu'il doit réaliser.

Une chose encore, c'est que le Seigneur résolvait le problème de la nécessité de la défense à l'intérieur et à l'extérieur, avec des armes qu'il trouvait dans la ville elle-même, et qu'il guidait lui-même. Une fois rendues possibles les solutions du

problème de la liberté citadine et de celui de la sûreté politique et militaire, voilà que se forme et se développe la science de l'Etat, et les premiers fondements, c'est Marsile de Padoue qui les offre, si bien que lorsque Machiavel écrira le « Prince », les matériaux seront déjà réunis et élaborés, sur les éléments existants dans la conscience populaire. L'Etat moderne a par conséquent sa vie à lui, sa personnalité à lui, et le gouvernement est équidistant des extrêmes ; il s'est formé petit à petit un véritable organisme vivant, qui ne sert pas les intérêts de catégories, mais les intérêts généraux. Et c'est pourquoi la Renaissance soulève aussi le problème politique, et, tandis que l'on croyait retourner au passé, on découvrait un monde nouveau, un nouvel ordre de choses, une façon nouvelle de voir la vie.

Les origines de la Seigneurie des Médicis.
Come l'Ancien (1389-1464) :

Nous allons étudier maintenant plus particulièrement la Seigneurie des Médicis à Florence, née de la volonté d'un des membres de cette famille, Côme, surnommé l'Ancien, né en 1389. Nous nous arrêterons surtout sur trois époques principales : celle de Côme, celle de son petit-fils, Laurent, surnommé le Magnifique, né en 1448, et la troisième, sous l'autorité du moine dominicain, Jérôme Savonarole, né en 1492, donc contemporain de Laurent, prieur du couvent de Saint-Marc. La première période est celle de la création de la Seigneurie, réalisée par Côme, par un véritable tour de passe-passe, qui escamote la Commune sans que le peuple s'en aperçoive, et devient le maître incontesté de la ville, sans titre, sans fonction publique, sans rétribution, restant un simple citoyen privé, n'acceptant pour toute gloire que l'appellation de « Père de la Patrie ».

Une singulière description, dans les « Historiae », nous représente Côme l'Ancien comme un personnage taciturne, prudemment circonspect, qui vivait retiré dans une attitude apparemment modeste, mais foncièrement autoritaire. Il ne voulut jamais, Côme, être considéré autrement que comme un citoyen privé, et de sa ville il n'accepta ni noblesse ni titres princiers : pourtant en Italie et hors d'Italie il fut tenu pour le véritable et seul Seigneur de Florence, et un décret public le déclara « Pater Patriae ». Guichardin put dire de lui qu'il « fit l'Etat

et en jouit pendant trente ans ». Déjà au temps de Dante était connue, sinon très fortunée, la famille des Médicis, famille qui, déjà au milieu et puis à la fin du quatorzième siècle, était très riche et avait une banque très prospère. L'attitude de Côme, en vérité, ne s'écarta pas de celle qu'avait suivie ses pères. Salvestro de Médicis, par exemple, son grand-père, qui appartenait désormais au patriciat nouveau de la cité, pendant le tumulte des Ciompi, qui renversa le gouvernement bourgeois, tint une étrange attitude circonspecte et retirée. Bien qu'il fût tel qu'on avait recours à lui en toute difficulté, dans la certitude d'en avoir aide et conseil, pendant l'émeute il ne se fit pas voir parmi les magnats, mais parfois il prit part aux réunions du peuple, cherchant toujours à faire entendre la parole de paix, comme ami des classes inférieures, sans par ailleurs être hostile aux grands, ses pareils. Ayant tenté l'œuvre de médiation, il attendit l'inévitable, c'est-à-dire la coalition bourgeoise capitaliste composée des premières familles de la cité ; mais il resta à l'écart, et mourut en laissant son fils Jean, père de Côme, homme d'une extrême prudence, qui fut le fondateur de la banque des Médicis, et qui, à sa mort, laissa un héritage de deux millions de florins, en argent non employé en terres et en maisons, mais libre, ou placé dans des entreprises bancaires ou marchandes.

A la mort de son père, Côme avait quarante ans, il était sans aucun doute l'homme le plus riche de Florence, et il employait son argent comme une arme sûre pour la conquête de l'Etat, non certes d'une façon vile, par la corruption, mais intelligemment et honnêtement. A Florence, où fleurissaient les grandes compagnies marchandes, les petits commerçants, obligés de vivoter dans l'ombre, étaient souvent sur le bord de la faillite, et Côme refusait difficilement son concours pour les sauver, se créant ainsi des amis reconnaissants et fidèles. Il se servait aussi de sa fortune d'une autre façon : c'est-à-dire en prêtant de l'argent à l'état, parce que Florence, qui avait dû supporter des guerres longues et coûteuses, se trouvait dans une situation financière un peu étroite.

Probablement, en 1429, Côme n'osa pas espérer de devenir le Seigneur de Florence, mais il eut certainement le programme clair de démanteler la République mourante et de fonder un

monde, un ordre nouveau. Les ennemis de sa famille s'aperçurent de ce programme, et, entre tous, Renaud des Albizzi, homme de premier plan, qui s'était juré que, entre juin et septembre 1433, Côme sortirait de la ville, bien que l'exil désormais, à Florence, fût hors de mode.

Les gouvernements, demeurant en charge deux mois, devaient se prêter à de semblables jeux ; et voici que, au fauteuil de la République, juste en septembre 1433, sont appelés les ennemis de Côme ; il faut se hâter : le 7 septembre, Côme est appelé d'urgence au palais des Prieurs, et, à peine arrivé, il est pris, emprisonné, et fourré dans un dessous d'escalier. Mais comme on ne pouvait tenir prisonnier un homme tel que Côme de Médicis, ni le poursuivre en justice, il fut accusé de nourrir des projets séditieux contre la République, d'être l'héritier de Salvestro et de Jean de Médicis, qui avaient fait de tout pour rendre difficile le gouvernement républicain. Accusations non fondées, naturellement, et surtout mal fondée celle contre Jean, qui, justement le premier, quand, en 1426, à Florence, on en était arrivé à l'institution du cadastre pour frapper la richesse, avait vigoureusement appuyé la réforme, qui pourtant l'atteignait dans sa fortune considérable. Mais, évidemment, ce titre de mérite de la maison Médicis avait été oublié, et Côme fut exilé à Padoue pour dix ans. Côme s'en alla, d'autant plus sereinement qu'il savait que ses ennemis ne nuiraient pas à ses richesses, même s'ils avaient voulu confisquer les biens de sa famille, puisque les biens immobiliers des Médicis étaient fort peu nombreux, tandis que ses florins l'étaient davantage, et de beaucoup, et certainement pas saisissables. En effet, la confiscation n'eut pas lieu.

Après neuf mois de séjour à Padoue, les Vénitiens adressent au gouvernement de Florence la requête que l'exil de Côme se poursuive dans une cité plus digne, et obtiennent son transfert à Venise. Cette mutation survint, et elle fut dense de destinée. A Venise, Côme, pour la première fois de sa vie, fit le grand seigneur, et, non inférieur au faste de quelques nobles vénitiens, il fut vraiment un prince en exil.

Cependant, à Florence, puisque l'or est un très grand moteur, on s'aperçut de l'erreur commise en éloignant Côme, et, dans la marée des faillites, on vit qu'avec l'éloignement des

Médicis on avait tout simplement éteint un soleil. Il fallait le faire revenir, et, en septembre 1434, les Prieurs, cette fois amis de la maison Médicis, en décrétèrent le rappel.

Côme revint, serein comme il était parti, il fit un détour pour éviter la foule des ennemis d'hier qui s'étaient portés à sa rencontre pour le fêter, et, plein de respect et de prudence, il s'enferma chez lui, évitant autant qu'il le put les hommages de ceux qui voulaient lui présenter leurs respects.

En vrai Florentin, humaniste, riche, mondain, il ne voulut tirer aucune vengeance de son exil ; il ne voulut pas troubler par des gestes violents la belle harmonie de l'âme florentine, mais il commença, avec habileté et avec courtoisie, à faire le vide autour de lui, se contentant d'envoyer hors de Florence les Albizzi, qui avaient pris les armes pour aller contre lui, et puis il chercha un instrument docile, non pour détruire la République, mais pour créer quelque nouvelle fonction qui la reliât à la naissante monarchie. Parce que la République devait bien mourir, bien sûr, mais sans qu'on s'en aperçut.

Avec cette compréhension des hommes qui est la dot principale de celui qui s'apprête à former un ordre nouveau, et qui doit savoir se servir et des moyens techniques et des hommes eux-mêmes, Côme trouva ce qu'il cherchait en Luc Pitti, un gentilhomme beau et vaniteux, très riche et ambitieux, assez beau parleur et plutôt bruyant ; et Luc, qui jeta les fondations du merveilleux palais, comprit ou ne comprit pas les visées de Côme, mais fut toujours pour lui un ami très fidèle.

En 1458, Côme s'aperçut que l'on devait conserver la République, mais qu'elle devait être son amie : il comprit que l'on devait en rompre le mécanisme en évitant, avant toute chose, la fonction bimensuelle du Priorat. Luc, avec deux ou trois centaines d'hommes armés, après avoir répandu le bruit de très nombreuses milices prêtes à la lutte, épouvanta les conseillers. On institua alors un Conseil de cent citoyens choisis parmi les amis de la maison Médicis, et on passa aux élections des Prieurs qui devaient rester en charge pendant cinq ans. A ce point-là, Côme, qui avait la rare qualité de ne pas vouloir prévoir trop loin, et qui connaissait bien la loi des limites, s'arrêta, puisque son programme d'éteindre la République sans en donner l'impression aux Florentins, pouvait se dire réalisé,

et il voulut créer quelque chose comme une succession, entreprise toujours quelque peu difficile. Mais son fils, Pierre, ne comprit pas le conseil paternel de faire le bien en apparence, c'est-à-dire non par amour des hommes, mais pour que les bonnes actions fussent visibles, conseil dans lequel était en germe la théorie machiavélique, il ne comprit pas, parce qu'à son cerveau étroit cela dut apparaître trop difficile de concevoir la vie comme une création de toutes les heures.

Côme était toujours resté au rez-de-chaussée de sa belle maison, toujours prêt, de sa propre banque, à aider ses amis en danger, entouré d'artistes et de gens de lettres ; tout en voulant rester citoyen privé, il avait refait Saint-Laurent à ses frais, et avait constitué le premier noyau de la Bibliothèque Laurentienne, en donnant tout de lui-même. Non seulement cela, mais la paix de Lodi et l'amitié de Florence avec Sforza avaient été son œuvre, et une œuvre de véritable homme d'Etat. Pourtant ce grand citoyen ne voulut jamais rien : c'est que ce Florentin de la Renaissance avait son palais royal et son trône chez lui, dans sa maison où il avait su rassembler tout ce qu'il y avait de beau, et il avait en lui cette admirable force de renoncement qui permet à l'homme de ne pas défier le destin, et de rester maître de sa propre vie. C'est pourquoi Côme pouvait être banquier, et cultivé, et homme politique, et changeant, divers, mais non capricieux, capable de sentir et d'apprécier les beautés de la nature, le charme de toutes les heures, de tous les âges. Malheureusement son fils Pierre ne ressemblait pas à son père : il fit le comptable, je veux dire il fit les additions de l'argent qu'on lui devait, et il s'aperçut de l'énormité des sommes dépensées par son père, il cria à la ruine, et, sans comprendre la subtile délicatesse de la toile ourdie par son père, la défonça à coups de poing. Par bonheur la mort survint, et, dit Guichardin, les Florentins « décidèrent de faire grands les fils de Pierre », c'est-à-dire de considérer comme seigneurs et princes les fils de Pierre, Laurent et Julien.

L'un d'eux, beau, glorieux, Julien, mourut dans la conjuration des Pazzi, l'autre n'atteignit seulement que 44 ans, mais en vérité ce fut comme s'il avait vécu des siècles. L'ordre nouveau de la ville avait donc été fondé par un citoyen privé, mais étincelant de dons précieux, par un citoyen privé qui

anticipait la pensée de Machiavel, créant le type du Seigneur authentique dans la ville qui était le siège et le rendez-vous joyeux de l'art tout entier.

Laurent le Magnifique (1448-1492) :

La seconde période de la Seigneurie de Florence sur laquelle je voudrais vous présenter quelques réflexions, est celle de Laurent le Magnifique ; c'est l'apogée de cette glorieuse famille, période de faste, mais aussi de corruption, où domine la personnalité brillante, fine, cultivée de Laurent, poète et homme d'Etat, né en 1448. Plus habile que son père, il marchera sur les traces de son aïeul, avec brio, élégance et habileté, jetant ses florins à pleines mains pour l'embellissement de sa ville, mécène comme l'avait été son grand-père, et ne séparant pas la grandeur de sa famille de celle de Florence.

Lorsque, le 3 décembre 1469, la mort emporta Pierre de Médicis, il resta de lui deux fils : Julien, et Laurent, qui avait 20 ans, et était déjà uni à Clarice Orsini, en un mariage fait non par amour, mais pour obéir aux volontés paternelles ; et Laurent était un jeune homme qui semblait à tous peu audacieux, circonspect, soupçonneux, simulateur au point de ne pas paraître intelligent. Donc, une fois Pierre mort, le gouvernement de Florence, manifestant l'intention de « maintenir grands les fils de Pierre », montra qu'il se rendait compte parfaitement de la nécessité que, pour l'existence de la République de Florence, la Seigneurie reste en fait à la famille Médicis.

L'aîné des deux fils, Laurent, prenant entièrement sur lui le poids de l'héritage paternel, montra tout de suite sa propre immense grandeur ; en effet, sa jeunesse s'était intensément nourrie d'une méditation dont le fruit était un projet vigoureux.

Il avait vu un patriciat turbulent, enrichi par les trafics, à la tête duquel se trouvaient les familles des Strozzi, des Pitti, familles absolument souveraines, qui avaient été ennemies des Médicis jusqu'à leur complète défaite, et il s'était aperçu aussi que l'ossature organique de l'économie citadine était vermoulue, si bien que beaucoup de patriciens s'inscrivaient aux corporations mineures : donc les corporations étaient profondément différentes depuis le temps où avait vécu Dante Alighieri, de

plus, en dehors de ces corporations vivaient environ 60.000 citoyens, qui avaient besoin de travail, de paix, et surtout de justice, ce dernier besoin étant immanent à l'esprit humain.

De plus, par son propre génie politique, il s'était parfaitement rendu compte que grands et petits, à Florence, aimaient par dessus toute chose les vieilles institutions républicaines.

De ces observations il tira la déduction logique qu'une violente substitution de telles institutions, avec une forme quelconque de principat, serait une folie. Les institutions républicaines devaient devenir les institutions de la Seigneurie, et cela sans solution de continuité.

On peut dire que cette intuition fut la plus grande preuve du génie politique de Laurent, qui mûrit ses propres plans en les dérivant de constatations de fait et de déductions logiques précises.

Il fallait agir, donc, en démontant avec habileté le rouage républicain, en se servant d'instruments antiques pour instaurer un ordre nouveau.

Il fit alors proposer par Antoine Soderini une réforme du Grand Conseil, qui devait être composé d'une façon plus digne : il s'ensuivit qu'il fut formé de cette façon : cinq amis sûrs de Laurent élisaient quarante citoyens, qui à leur tour élisaient 50 citoyens pour chaque quartier, en tout 200, et ces 240 formaient le Grand Conseil de la ville. Ce nouveau Grand Conseil n'annulait pas le Conseil Général de la République déjà existant, mais tous les deux vécurent simultanément, formés d'un ensemble de 1472 membres. A côté se trouvait une espèce de comité exécutif : le Conseil des Dix, voulu par Côme. Les conseils, certes, étaient trop nombreux, mais dans cette pluralité, selon le dessein de Laurent, devait se développer ce germe de paralysie destiné à anéantir tout à fait l'organisme même des conseils.

A son tour, le Grand Conseil nommait les « pouvoirs », conseils composés de 8 ou 12 membres, appelés précisément « les huit de pouvoir et de garde », dont la tâche était délicate et grave : poursuivre les ennemis ou les amis peu fidèles de Côme, et les déférer comme traîtres au jugement du Podestat, qui, en réalité, ne pouvait faire autre chose que condamner. Puisque le Grand Conseil et celui des Cent dépendaient des

traditionnels conseils républicains, il est clair que s'étaient formés petit à petit à Florence deux états dans l'alvéole du vieil état désormais vidé de son contenu.

En effet, la guerre et le sac de Volterra furent accomplis sur l'ordre du Grand Conseil, sans que le Conseil Général de la République y participât.

Laurent, qui contrôlait sérieusement les magnats florentins, ne prévit pourtant pas le guet-apens qui se cachait justement dans sa maison ; en effet, la famille des Pazzi s'était toujours montrée son amie, et également ami, et, par surcroît, très paisible, s'était toujours montré un archevêque : Salviati. Ce fut précisément l'archevêque, peut-être même d'accord avec Sixte IV, qui tramait cette conjuration, qui éclata le 26 avril 1478, à Sainte-Marie-de-la-Fleur, juste au moment où Julien et Laurent s'y étaient rendus pour écouter la messe. Etaient présents l'archevêque Salviati en vêtements sacrés, les Pazzi, et une grande foule de partisans et d'amis, parmi lesquels Ange Politien. A un moment donné il s'éleva un grand tumulte, et Jacques et François Pazzi se jetaient contre Julien, le poignardant, tandis que deux prêtres s'élançaient sur Laurent, qui se défendit désespérément, s'enfermant ensuite, bien qu'il fût blessé, dans la sacristie. Les conjurés crurent pouvoir soulever le peuple, en donnant l'annonce de la mort du tyran, mais la blessure n'était pas mortelle, et Laurent, suivi du Politien, put s'enfuir dans le Palais Vieux. Salviati et les conjurés aussi se dirigèrent chez le Podestat, qui, ayant vu cet étrange cortège, s'enferma dans ses appartements, vers le clocher, et donna l'ordre aux hommes d'armes de fermer tous les débouchés de la place de la Seigneurie. Les conjurés furent ainsi encerclés, séparés, et pris par les hommes d'armes, parce qu'entre temps on avait appris la mort de Julien et la blessure de Laurent, enfin ils furent pendus aux créneaux du Palais. Cependant le peuple, contrairement aux espérances des conjurés, ne secondait pas la révolte, et au contraire hurlait contre les meurtriers, offensait le cadavre de l'archevêque pendu dans ses vêtements sacrés, criant « vivat » aux Médicis, courait au palais Médicis où s'était retiré Laurent blessé, qui exultait, parce que sa blessure, dont le sang avait été sucé par Ridolfi, n'était pas empoisonnée.

La foule donc était l'amie des Médicis, à qui une poignée de nobles seulement était hostile.

Peu après, éclatait une guerre générale, voulue et conduite par le Pape qui, protestant contre la pendaison de Salviati, excommuniait Laurent, guerre qui faisait rage encore un an après, au grand dommage du commerce florentin. Il était nécessaire de désarmer Fernand d'Aragon, et Laurent, courageusement, prit sur lui la tâche d'apaiser et de convaincre le très cruel Seigneur de Naples. Médicis sut si adroitement montrer sa sincère aspiration à la paix, et persuader le roi de Naples qu'il lui serait très utile d'avoir pour amis à Florence les Médicis, et que la guerre entre eux était chose absurde, qu'il obtint ce qu'il désirait, et il eut un très grand succès dans cette cour raffinée, où il sut aussi charmer de gracieuses et aimables dames, comme la Duchesse de Calabre, de qui, une fois revenu à Florence, il recevait des lettres pleines de bienveillance, qui lui rappelaient les jours délicieux passés à la cour de Naples.

Il revint à Florence comme le sauveur de sa ville.

Ayant compris que le Grand Conseil fonctionnait peu, Laurent institua un autre Grand Conseil, de façon plus compliquée : Laurent, Soderini et Pierre Guichardin élurent 30 personnes, qui nommèrent 110 de leurs amis, qui à leur tour en nommaient 48 ; ceux qui composaient le Grand Conseil furent ainsi 188. Celui-ci se réunit et décida de nommer un nouveau conseil, composé de 70 membres, en une espèce de sénat, qui devaient se renouveler tous les cinq ans par roulement, et nommeraient les Prieurs eux-mêmes, c'est-à-dire le gouvernement, et aussi les pouvoirs de garde et de pratique, non seulement pour les affaires intérieures et extérieures, mais aussi 12 « procuratores » pour les affaires financières.

Donc, puisque le gouvernement est nommé par les 70, l'Etat repose entièrement sur ces 70 ; le moteur immobile de tout le système est Laurent, qui ne fait pas partie des 70, et, tout en étant hors, est le maître de tout.

Il arriva que les Membres du Grand Conseil aspirèrent à faire partie des 70, et les 70 à être Prieurs, et que les membres du Conseil Général désirèrent d'entrée faire partie du Grand Conseil. Fragments de vieille noblesse, artisans majeurs, nouveaux enrichis, ce sont donc environ un millier de personnes qui veulent se mettre en évidence devant Laurent, et dont Lau-

rent doit se servir, en les connaissant avec une graduation opportune. Parmi la concurrence et la déloyauté qui dérivent de cette chaîne d'intérêts et d'ambitions, Laurent cependant reste « citoyen privé », il demeure au palais Médicis, dans la rue Large, il est en dehors de tous les organes constitutionnels, et pourtant c'est un véritable prince, et c'est comme à un prince que lui écrivent les puissants de la terre, pour lesquels il est le Seigneur de Florence ; et, si l'un d'entre eux se rend à Florence, il descend à la Maison Médicis, comme au vrai palais royal : il est prince, en somme, et lui-même, quand il écrit, fait comprendre qu'il se considère comme l'authentique Seigneur du plus grand Etat d'Italie après celui du Pape.

Toutefois, il continue à faire le banquier, et les sociétés bancaires qui aboutissent aux Médicis perdent de l'argent ; mais cela, pour Laurent, pour lequel l'argent est un moyen, n'a pas d'importance. Quand le petit-fils de Côme fait les comptes de sa caisse, il s'aperçoit que la maison des Médicis a dépensé, de 1484 à 1485, un million de florins d'or en œuvres d'art, et il juge « que l'argent est bien dépensé, et il en est content » puisqu'il a été dépensé au bénéfice de l'Etat et de la cité très belle.

Mais il n'était pas encore satisfait de l'ordre politique donné à la ville, et recommença la recherche de l' « ubi consistam ». Les 70 lui parurent encore trop nombreux, et ils les réduisit à 17, en un petit conseil d'amis de la maison Médicis, à qui reviendrait l'honneur et la charge de nommer le gouvernement. En réalité, c'est comme si les Prieurs avaient été nommés par Médicis. Il voulut ensuite internationaliser la maison des Médicis, c'est-à-dire créer des amis et dominer les ennemis. C'est pourquoi il mise sur une carte en apparence faible : il a deux fils : Pierre, destiné à être son héritier, et Jean, qui à sept ans est fait prêtre, et que, en vantant sa culture et son humanité, le père met devant les yeux du Pontife. Celui-ci était Innocent VIII, noble gênois, qui comprit comment Laurent avait raison dans ses aspirations, et nomma l'enfant, âgé de quatorze ans évêque d'Aix et abbé de nombreuses abbayes, et, le 9 mars 1489, étant donné que Jean n'avait que quinze ans, il le nomma « in pectore » cardinal. En 1492, quelques mois avant la mort de son père, il fut fait cardinal officiellement, à dix-sept ans.

Le 12 mars, la bulle pontificale fut lue solennellement à l'abbaye de Fiesole, il y eut une grande cérémonie à Sainte-Marie-Nouvelle, d'où le nouveau cardinal partit en direction de Rome.

La dernière lettre de Laurent à son fils cardinal est du 12 mars ; lettre savante, pure, généreuse et prophétique, dans laquelle le père conseille à son fils d'avoir peu d'amis, de posséder de belles choses et de beaux livres, en véritable humaniste, et affirme que la fortune des Médicis est liée à l'Eglise, et celle de Florence aux Médicis.

Le 8 avril 1492, il était mort, et avec lui disparaissait le plus grand homme de la Renaissance, le premier véritable homme d'Etat de l'Italie médiévale et moderne, qui avait su détruire un vieil ordre de choses, et en créer un nouveau. Il voulut être prince dans le vrai sens du mot, et arriva à de grandes choses par une tactique diverse, toujours habilement camouflée par des apparences de grand Seigneur. On le soupçonna d'avoir voulu par de grandes fêtes, des chants et des carnavals, endormir le peuple pour mieux le dominer, mais en réalité il fut un artiste grand, divers et changeant, qui, en chantant « que celui qui veut être joyeux le soit, il n'y a pas de certitude du lendemain », et « qui attend le temps le détruit », exprimait le tourment du temps qui passe et ne suffit pas pour créer. Dans cet effort de création, effort tourmenté et douloureux, se perd la sérénité païenne du Magnifique, et s'élève sa foi chrétienne qui croit à l'outre-tombe. Il mourut serein.

On raconte qu'à son lit de mort il voulut celui qui avait été le plus âprement son ennemi, Savonarole, et qu'il aurait obtenu du moine l'absolution à la seule condition de restituer ce qu'il avait pris à tort. Laurent, tout en ne se souvenant pas avoir jamais rien pris injustement, ordonnait que ses richesses fussent toutes données pour réparer de semblables torts, se rappelant peut-être comme un remords le sac de Volterra ; mais c'était une toute autre restitution qu'imposait le moine : Médicis devait restituer à Florence la liberté. Le Seigneur, qui se serait dépouillé volontiers de sa propre richesse, ne répondit pas, ne se sentant pas le courage de renier l'œuvre de toute sa vie : il ne répondit pas, et, dit-on, il n'eut pas l'absolution.

Quand la dépouille du Magnifique revint de Careggi à Florence, toute la ville la suivit, pleurant d'un seul cœur celui

qui avait été la plus pure, la plus haute expression de l'âme florentine.

Jérôme Savonarole (1452-1498) :

Enfin, une autre grande période de la Seigneurie de Florence se produit sous l'autorité de Savonarole, le grand ennemi de Laurent, qui n'a cessé de lui clamer bien haut à la face sa tyrannie, la corruption dans laquelle il maintenait le peuple, et qui fit tous ses efforts pour parer aux dangers qu'il sentait venir de loin. Prophète, il avait prédit la mort de Laurent, celle de Pic de la Mirandole, l'esclavage de l'Italie tombée au pouvoir de puissances étrangères, et avait commencé un redressement moral et religieux de la ville, lui donnant pour roi rien moins que le Christ. Vaincu par l'animosité du Pape Borgia à qui il osait reprocher ses turpitudes, il mourut en martyr. Il est très difficile d'évoquer cette grande figure, qui est restée assez mal connue jusqu'à ces dernières années, où la découverte de documents inédits a permis de faire la lumière sur sa vie et sur son œuvre (1452-1498).

Lorsque, tout jeune encore, Jérôme Savonarole s'enfuit de sa maison paternelle de Ferrare pour se réfugier au couvent de Saint-Dominique à Bologne, au fond de son âme s'était déjà produit, bien que confusément, le trouble d'une fatale et sublime prédestination. Court, mais affectueux et tendre, fut le congé qu'il prit du monde, ou plutôt de son père et de sa mère. Il se retirait à vingt-trois ans, et restait éclipsé aux yeux du monde pendant sept ans ; pendant cette période, au milieu des méditations, des lectures, des discussions, se formait sa culture, de caractère ascétique, scolastique, mystique.

Transféré à Florence, au couvent de Saint-Marc, que la maison Médicis avait, avec munificence, refait, embelli, rendu aimable, il éprouva les premiers mouvements violents de refus et d'indignation devant le spectacle de vanité et de corruption que la ville offrait à ses regards. Cependant, il commença à prêcher çà et là, où ses supérieurs l'envoyaient : à San Giminiano, à Brescia, à Pavies, à Gênes, à Florence aussi, où la singularité de son talent était remarquée, surtout par les esprits fins et les humanistes cultivés, comme Pic de la Mirandole et Ange Politien, qui furent bientôt ses amis.

Frère Jérôme se trouvait hors de Florence quand lui arriva, de la part du Prieur de Saint-Marc, une singulière invitation : Laurent le Magnifique, pour faire plaisir à ses amis qui estimaient et louaient le moine, l'invitait à Florence. En 1489, commencèrent, sous une plante de roses, dans le couvent de Saint-Marc, les conversations de frère Jérôme avec Pic de la Mirandole, Ange Politien, le Magnifique.

Le 1er août de cette année-là, il prêcha à l'église devant une foule très nombreuse, qui fut prise petit à petit par cet art oratoire fébrile, véhément, saccadé, par cette voix métallique, impérieuse, ardente, par ce charme de vrai condottière d'armées et de peuples. Ce n'était qu'un premier essai ; mais il suffit pour laisser une trace profonde dans l'esprit des auditeurs. Frère Jérôme, peut-être troublé par la véhémence même à laquelle il s'était abandonné en parlant, s'enferma humblement dans le cloître pour le reste de cette année-là, toute la suivante, jusqu'aux premiers jours de 1491. Il priait, méditait, écrivait : il composa à ce moment-là, en effet, quelques chansons, qui présentent les mêmes caractères que ses prédications, et de petits livres pour le noviciat, élaborés avec une clarté et un sens de la réalité singuliers. Homme de son temps par son impétuosité fébrile, il se différenciait de ses contemporains par la brutale conscience du devoir, qui se faisait sentir en lui avec une gravité et une précision qui ne se retrouveront que chez Emmanuel Kant.

Une nuit, un peu avant le second dimanche du carême, il eut une vision, et entendit une voix non humaine qui l'exhortait à avancer dans la voie dans laquelle il s'était mis, et le stimulait à la parcourir directement jusqu'au bout, même si le pressentiment d'une mort violente voulait l'en détourner. Il pensa alors à mettre fin à ses délais, et à donner libre cours, dans une prédication de nouveau style, à son monde intérieur bouillonnant. C'est pourquoi le second dimanche de carême de 1491 constitue une date importante. Monté en chaire, frère Jérôme commença d'abord à sonder son sujet en phrases tronquées, en mots décousus, avec une manière de faire oblique ; puis il se reprit, et poursuivit droit au but, composant un tableau terrifiant de la chrétienté contemporaine devant les yeux de la foule immense, qui bondait Sainte-Marie-de-la-Fleur,

et qui, prise par cet art oratoire inhabituel, bouleversant, resta profondément secouée et accablée.

La célébrité du prédicateur se répandait, et le 6 avril les Prieurs voulurent l'entendre au Palais Vieux ; il y alla, et tint un discours socialement révolutionnaire, parlant de tyrans et de sujets, de pauvres et de riches, et tendant le poing contre Laurent de Médicis, qui toutefois n'était pas présent. Mais, comme il était naturel que cela arrivât, ses amis politiques l'informèrent immédiatement ; et Laurent, pas effrayé, mais troublé dans sa conscience orgueilleuse de prince munificent et de mécène intelligent, se rendit au jardin du couvent de Saint-Marc pour parler à frère Jérôme. Celui-ci refusa de le recevoir, et le Magnifique s'en retourna, interdit mais non offensé. Cependant s'approchaient les années héroïques ; après la mort du Magnifique, celle d'Innocent VIII, c'est l'élection d'Alexandre VI. Voici désormais les deux ennemis en face.

Pendant les années 1492 et 1493, frère Jérôme prêcha quelquefois à Saint-Marc, dont il était devenu Prieur du couvent. Mais un jour, le 21 septembre 1494, par un de ces embrasements soudains de passion mystique impétueuse, il fit un grand discours à Sainte-Marie, devant une multitude de peuple et à un public choisi de magnats, de poètes et d'artistes. Il parla du déluge universel, et sut si bien entraîner son auditoire dans le tourbillon de son éloquence, qu'il sembla à bien des gens qu'ils se débattaient dans les gouffres du fléau biblique. Pic de la Mirandole, pris d'une angoisse indicible, dut sortir au grand air pour reprendre des forces ; puis il rentra juste à temps pour entendre les dernières paroles prophétiques sur le prochain bouleversement de l'Italie. Tous les assistants, se regardant l'un l'autre, semblaient se demander mutuellement : De quel péril parle-t-il ? D'où viendra-t-il ? Mais même le fait de ne pas savoir trouver une réponse à ces questions angoissées ne suffisait pas à les tranquilliser, et une ombre d'inquiétude tombait sur les cœurs.

Bientôt le fléau apparut dans la personne de Charles VIII, qui, le 17 novembre, entra dans Florence en conquérant, s'installa au palais Médicis et menaça de ruine. Partout régnaient la confusion et la terreur, tandis que les rues de la pacifique et opulente Florence regorgeaient d'hommes armés étrangers.

Pierre de Médicis s'était enfui. Qui aurait osé affronter le roi, sinon par les armes, du moins par les paroles ?

L'homme le plus influent à Florence était frère Jérôme : les Prieurs pensèrent l'envoyer, lui, auprès du roi. Il consentit humblement, et tout seul se rendit au palais des Médicis, se présenta à Charles VIII, lui parla comme un serviteur de Dieu et comme un fils de Florence. Le roi, soit par l'effet des paroles du moine, soit pour toute autre cause qui nous est inconnue, leva le camp et prit la route de l'Italie méridionale.

Tout le peuple de Florence attribua ce miracle à frère Jérôme, et fut bien heureux d'accueillir les projets de réforme démocratique de l'état qu'il exposa de la chaire à Sainte-Marie-de-la-Fleur.

Sur l'inspiration de Savonarole fut réalisée en vérité une profonde réforme. Avant toute chose, on renouvela et on renforça quelques anciennes institutions, qui avaient été laissées debout par les Médicis, mais sans aucune efficacité ; on constitua le Grand Conseil, dont feraient partie, par tours semestriels, les citoyens âgés au moins de vingt-neuf ans, qui auraient le droit de prendre part au gouvernement ; on permit l'appel des sentences émises par les Huit de Garde au Grand Conseil ; en matière d'impôt on institua la dîme, c'est-à-dire l'impôt du 10 % sur les biens stables ; on fonda le Mont de Piété, c'est-à-dire une banque populaire, à intérêt bas, au maximum le 5 %, contre la taxe courante alors à Florence, qui allait du 15 au 28 %.

Désormais la République florentine pensait et agissait selon les volontés de frère Jérôme Savonarole. A quelle fin visait-il, et comment donc était-il entré décidément dans la vie publique ? La réponse à une telle question implique la résolution de son drame intérieur ; Saint homme, d'une foi inébranlable, contempteur du monde, il sentait qu'il devait obéir à l'inflexible vocation de restaurateur du bien chrétien. Il ne faut pas croire qu'il était un théologien en retard, mais plutôt un homme du XV^e^ siècle, fier et batailleur, avec en plus le sentiment du devoir et l'ambition du martyre. Il s'était battu et se battait pour que le peuple florentin, cher à son cœur, le peuple de la plus splendide et heureuse cité italienne, fût libre de la tyrannie des Médicis et des aventuriers étrangers, et, fort d'un libre gouvernement, s'accommodât à vivre chrétiennement.

Dans son vingt-troisième sermon, sur Amos, à propos de l'esprit de prophétie, il avait tiré au clair sa propre situation : « Le Seigneur me dit : va, prophétise contre l'Italie le fléau que je dois faire ; undique sunt angustiae. Si je le fais, je perdrai mon corps ; si je ne le faisais pas, je perdrais mon âme. » Le martyre est déjà prévu et souhaité ; en avant donc, d'abord la libération des tyrans, puis la réforme religieuse, même au prix de lutter contre le Pape, s'il devait opposer des obstacles.

Le Pape Alexandre VI, tout d'abord, ne prit pas au sérieux les faits de Florence ; mais puis un moine franciscain, Mariano da Genazzano, le persuada que Savonarole était un homme dangereux. Alors il l'invita plusieurs fois à Rome, en lui laissant entrevoir l'offre du chapeau de cardinal ; mais frère Jérôme refusa toujours. Le Pape se fâcha fortement, et, par une bulle, lui interdit de prêcher. Frère Jérôme se tut pendant deux mois, puis pendant toute l'année '96 et une partie de '97, il reprit sa prédication avec une violence inusitée, visant Alexandre VI. Il répétait aux Florentins qu'il fallait avancer sans hésitations sur la voie entreprise : la réforme de l'Etat était achevée, la conscience redonnée au citoyen, on avait brûlé les vanités, mais il fallait encore lutter contre Rome, contre le Pape illégitime et sacrilège : il fallait convoquer un Concile.

La Seigneurie de Florence commençait à se préoccuper du pli qu'était en train de prendre la dissension entre le Pape et le moine. Alexandre voulait à tout prix qu'on le lui livrât : les Prieurs eurent la force de s'opposer à un tel crime et préférèrent plus tard instruire le procès eux-mêmes. Le 18 mars 1498 frère Jérôme fit son dernier sermon, très long, une espèce d'histoire abrégée, sereine, de son action et de sa prédication, et un congé conscient, tendre. Puis les événements se précipitèrent. Désormais le moine dominicain était en état d'accusation ; le banal épisode de l'épreuve du feu manquée, non par sa faute, exaspéra le peuple excité contre lui, et ce fut fini. Arrêté à Saint-Marc avec ses disciples, Sylvestre Maruffi, qui le reniera, et Dominique Buonvicini, qui le défendra jusqu'à la fin, il fut maintes fois torturé pour lui arracher les chefs d'accusation nécessaires pour bâtir le procès et hâter sa condamnation. Mais les délires du moine sous la torture n'étaient pas

suffisants. Impatient devant les retards de la Seigneurie florentine, le Pape Alexandre envoya à Florence deux commissaires apostoliques avec un mandat explicite de condamner frère Jérôme « même s'il était un saint Jean-Baptiste ». Les trois accusés furent condamnés, et le 23 mai 1498, sur la place de la Seigneurie, ils furent pendus à la même croix plantée sur le bûcher.

Ce peuple florentin qu'il avait tenu en main par les liens subtils de son éloquence, qu'il avait exalté, aimé et protégé, prit part au supplice comme à un spectacle, et se réjouit de disperser dans l'Arno les cendres encore chaudes des suppliciés.

Mais quelques-uns n'oublièrent pas, et avec les ans qui passaient, le souvenir du lieu et du fait, d'autant plus affectueux qu'il était désintéressé, refleurit chez les Florentins, qui, pour l'anniversaire, allaient répandre des fleurs sur la dalle de bronze, rappelant, sur la place de la Seigneurie, cette date, ce nom, ce sacrifice.

Ainsi s'est transformée la vieille République de Florence et sa Commune sous le gouvernement de la famille des Médicis, avec le court intermède de Jérôme Savonarole ; avec Machiavel, elle a connu un retour à la République d'autrefois, mais pour une brève durée, et pour retomber sous la domination des Médicis. Au XVI[e] siècle, Alexandre, devenu Duc de Florence, gouverna de façon si tyrannique qu'il fut assassiné par Lorenzaccio, qui crut sauver ainsi la liberté. Au moment de la Contre-Réforme, le Pape, pour récompenser Côme d'avoir soutenu et fait triompher l'Inquisition dans ses Etats, le nomma Grand-Duc de Toscane. Deux de nos reines de France appartenaient à cette illustre famille : Catherine, femme d'Henri II, et Marie, seconde femme d'Henri IV.

Les Médicis gardèrent le pouvoir en Toscane jusqu'à l'unification italienne sous Victor-Emmanuel II de Savoie.

Un des plus beaux fleurons de cette famille a été le jeune Jean de Médicis, ce fils de Laurent le Magnifique, devenu abbé à 7 ans et cardinal à 17, qui fut élu Pape sous le nom de Léon X, mécène éclairé et efficace, qui mérita de donner son nom à l'un des siècles les plus brillants de l'histoire, tant il est vrai que

dans une même famille se succèdent des génies et des brutes, des monstres et des saints.

Sources : Storia d'Italia, de Licurgo Cappelletti. Notes de cours des professeurs Boccolini et Busnelli, de l'Université de Pérouse.

ETUDE SUR LA FAMILLE FEODALE D'ANDUZE ET SAUVE DU MILIEU DU X^e SIECLE AU MILIEU DU XIII^e SIECLE

par Mlle Lina MALBOS

Correspondante

PREFACE

La famille des seigneurs d'Anduze et de Sauve, une des plus brillantes et sans doute la plus puissante du Languedoc oriental s'était taillé, au XII^e siècle, un vaste domaine allant de Sommières, sur les bords du Vidourle, jusque fort avant dans les Cévennes. Elle est cependant peu connue, et ces incertitudes sur son histoire sont une des énigmes les plus passionnantes qui puisse se poser aux historiens du Languedoc d'avant la Croisade.

Les seigneurs d'Anduze et de Sauve sont jusqu'au bout demeurés fidèles à leur suzerain, le Comte de Toulouse, et cette fidélité au pacte féodal a été la cause de la ruine totale de leur puissance, et aussi de la perte de leurs archives. Les seigneurs d'Anduze ont été en cela moins heureux que les comtes de Toulouse dont les archives se retrouvent, en partie du moins, dans les Layettes du Trésor des chartes des rois de France, aux Archives Nationales.

C'est à la perte de cette précieuse source de documentation que tient la principale difficulté qu'offre toute étude sur cette famille féodale, et il faut pour cela se contenter de sources de remplacement : mentions çà et là glanées dans d'anciens travaux d'érudition, et dans les Cartulaires ecclésiastiques.

C'est à ce patient travail de recherche, de critique et de reconstitution que s'est livrée, pendant de nombreuses années, Mlle Lina Malbos. Avec persévérance elle a fouillé toute la

documentation, imprimée ou manuscrite qui était susceptible d'apporter une donnée, aussi minime soit-elle. Elle a recueilli les faits et elle s'est efforcée, avec une patiente sagacité, de débrouiller l'écheveau des « Bernard fils de Bernard », ou de discerner si le « B. de Andusia » que l'on voit figurer comme témoin au bas de tel acte, est un Bermond ou un Bernard.

Ce travail est un essai de restitution généalogique ; il en a la sobriété et la précision. Il s'appuie constamment sur les textes, et les Notes qui l'accompagnent constituent le complément indispensable de cette lecture.

La tâche était ardue, et le chemin semé d'embûches. Qui pourrait se flatter, en une entreprise si difficile, de résoudre définitivement tous les problèmes ?

L'essai de Mlle Malbos apporte, sur ce sujet, une mise en ordre qu'aucun auteur n'avait, jusqu'à présent, tenté de faire avec une telle abondance de références et la même clarté. Il met au jour des faits nouveaux et élimine bon nombre d'imprécisions. Il rappelle enfin, en une synthèse brève mais d'une limpide précision, les faits principaux qui jalonnent l'histoire de cette famille fidèle jusqu'au bout, dans sa grandeur et dans son destin tragique, aux chefs unanimement reconnus du Languedoc féodal, les comtes de Toulouse.

Aucun historien des barons d'Anduze et de Sauve ne pourra désormais ignorer le très méritoire travail de Mlle Lina Malbos.

Jean SABLOU

AVANT-PROPOS

Commencée depuis plusieurs années, cette étude de la famille d'Anduze et de Sauve est limitée à la période du X^e^ au milieu du XII^e^ siècle, date de sa chute.

C'est la partie la plus intéressante de l'histoire de cette famille : antérieurement au X^e^ siècle on devrait faire foi à des auteurs qui ne sont le plus souvent que des compilateurs d'ouvrages plus anciens, dépourvus de références valables. Je n'ai pas voulu reprendre à mon compte des supputations, des suppositions plus ou moins embrouillées et hasardeuses.

Mon texte est concis ; il est condensé en une vingtaine de pages mais il a, pour l'accompagner et en vérifier les données, cent vingt notes critiques. Cela suppose une documentation importante et surtout la recherche des pièces authentiques : actes, diplômes, contrats, donations.

Telles quelles, ces lignes nous apportent des choses essentielles, encore non traitées, ainsi :

1° - La relation entre les baronnies d'Anduze et de Sauve et leur interdépendance en mettant une baronnie sous la suzeraineté de l'autre, quand la loi salique qui les régissait le réclamait.

2° - La découverte inattendue, dans un Cartulaire du Rouergue, d'actes de donation, en plus de notations intéressantes, prouvant que trois seigneurs de la maison d'Anduze étaient moines en même temps dans cette abbaye de Bonneval. Quelle merveilleuse trouvaille, dont tous les généalogistes de cette famille féodale vont profiter après moi !

Je m'en suis strictement tenue à l'étude des actes, d'autant plus difficiles à interpréter que sur un tel sujet on ne trouve ni testaments, ni contrats de mariage, ni date de la mort et par conséquent pas de date de l'ouverture des successions. De plus, il est souvent difficile de se reconnaître dans la suite des Bernard fils de Bernard, car les documents ne donnent, bien sûr, à aucun d'eux un numéro d'ordre.

Anduze et Sauve (1) deux baronnies de même « stirpe », deux branches du même tronc, une seule maison féodale.

Son territoire est très étendu (2).

Il comporte l'Andusenc et le Salavès, soit une part importante du département du Gard actuel, plus des possessions dans le Gévaudan.

Ces baronnies n'ont pas été morcelées parce que régies par la loi salique (3), ce qui paraît confirmer une origine franque.

Comme chez les grands barons les cadets deviennent abbés ou évêques.

Ceux qui ne sont pas clercs reçoivent un apanage sous la suzeraineté de l'aîné.

Cette maison d'Anduze et Sauve est comme un dragon à deux têtes, chaque tête étant une baronnie, celle d'Anduze et celle de Sauve.

Si l'âge, la maladie ou une mort violente en décapite une, elle renaîtra aussitôt des forces de l'autre.

Ces baronnies se donnaient mutuellement un seigneur quand besoin était.

Il est curieux de noter que Sauve eut des seigneurs issus de la branche d'Anduze tout au long du dernier siècle de son existence : c'est le seigneur d'Anduze qui alors mettait sur Sauve, privée de baron, un de ses fils, parfois l'aîné, sous le nom héréditaire de Pierre Bermond (4).

1re PARTIE

DU MILIEU DU Xe AU MILIEU DU XIIe SIECLES

Il est facile de souligner que l'existence de cette famille féodale remonte haut.

Dès le IXe siècle, il est question du « Castro Andusiensis » au sujet d'une donation à l'abbaye d'Aniane (5) mais le nom du seigneur n'est pas indiqué.

Ce qui est connu de l'histoire de cette maison d'Anduze et Sauve à ses débuts se situe vers le milieu du Xe siècle. Un plaid

tenu en 971 (6) nous fait connaître un Bernard évêque de Nîmes (7) comme frère du seigneur d'Anduze.

Faute de renseignements précis il faut se contenter de mettre en tête de cette généalogie Bernard, fils d'Almérade (8).

A Almérade succède sur Anduze et Sauve, son fils Bernard I[er] (9).

Sur ce dernier et sur ses descendants, et jusqu'en 1077, les renseignements sont sûrs, confirmés par des actes de donations à l'abbaye de Gellone et à Notre-Dame de Nîmes.

En 1013 Bernard I[er] se marie en secondes noces avec Garcinde, dont il aura deux fils : Raimond et Bermond.

De sa première femme, Ermengarde, il avait déjà trois fils : Almérade, Fiédol et Gérard dont deux sont clercs (10).

Il meurt entre 1020 et 1029 (11).

GENEALOGIE DE LA BARONNIE D'ANDUZE

A la mort de Bernard I[er], son fils aîné Almérade, reçoit Anduze. Il épouse Enaurs.

En 1052 (12), son fils Pierre Almérade lui succède jusqu'en 1077 (13).

Le 18 juillet de cette même année, il vit encore ; il est témoin à un acte de donation. Il meurt sans postérité à la fin de 1077. Anduze est sans seigneur (14).

Des deux fils du deuxième mariage de Bernard, le premier, Raimond, est mort sans postérité avant 1029 (il n'est pas témoin à la fondation de Notre-Dame de Sauve cette année-là).

Le cadet Bermond est seigneur de Sauve. Il épouse Eustorge. Il meurt en 1054 (15) et laisse après lui deux fils, Pierre Bermond et Pierre Bernard plus connu sous le nom de Bernard.

L'aîné, Pierre Bermond, lui succède sur la baronnie de Sauve (16). Il épouse Elisabeth. Le cadet, Bernard, reçoit Anduze (17) à la mort de Pierre Almérade fin 1077.

Il étaient tous deux petits-fils de Bernard I[er].

Bernard II, nous l'appelons ainsi, est seul seigneur d'Anduze de même que Pierre Bermond le premier de ce nom est seul seigneur de Sauve.

Bernard II d'Anduze épouse Azalaïs de Mandagout.

Dans un acte non daté du cartulaire de Gellone on lit : « Bernard Andusanico, marquione uxore Azalaïs et filii Raimundo » (18).

Leur fils Raimond I^er^ lui succède et devient seigneur d'Anduze. Vers 1076, il épouse Ermengarde, veuve de Guillaume de Montpellier (19). En 1093, il vit encore, il confirme une donation faite par son père à l'abbaye de Gellone (20).

Pour Bernard III et Bernard IV, qui suivent, il est hasardeux de leur attribuer tel ou tel diplôme, et les actes contenus dans l'Histoire du Languedoc surtout pour la première partie du XII^e^ siècle (21).

A Bernard III d'Anduze, fils de Raimond I^er^ et d'Ermengarde (le nom de sa femme n'est pas connu), on donne deux fils : Bernard l'aîné et Raimond le cadet (22).

Tout semble indiquer que ce dernier sera le père de Bernard, époux d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne (23).

Bernard IV succède à son père, on n'est pas mieux renseigné sur le nom de sa femme, heureusement les noms de ses fils nous sont connus.

Bernard V l'aîné sera seigneur d'Anduze jusqu'en 1164, date à laquelle il se fait moine.

Son deuxième fils, Pierre Bermond d'Anduze, seigneur de Sauve, jusqu'en 1161. A cette date il se fait moine.

Le troisième fils, Bernard d'Anduze va épouser vers 1150 Adélaïde de Roquefeuil, seule héritière de sa maison.

2^e^ PARTIE

Pour la première partie de cette étude on a dû se contenter des données de l'Histoire du Languedoc, souvent peu précises, sauf dans les tomes de Preuves. Toutefois, le Cartulaire de l'abbaye de Gellone fournit heureusement des renseignements sûrs, mais peu nombreux et avec des actes de fondations parfois non datés. Il en résulte une relation assez schématique et incomplète, mais aussi exacte que possible.

A partir de 1164, des documents irréfutables, plus nombreux et des plus importants, plusieurs non encore utilisés ou inconnus, ont permis d'établir enfin de façon certaine quels furent les seigneurs d'Anduze et de Sauve, leur ordre généalo-

gique, leur parenté entre eux. Mais la date de prise de pouvoirs et celle du décès n'ont pas pu être connues, aucun testament n'étant parvenu jusqu'à nous.

Cette deuxième partie est donc plus détaillée, elle offre plus d'intérêt à cause de situations particulières et inattendues, par exemple le fait que trois seigneurs de cette maison féodale ont laissé leur fief pour être moine, dans le même temps et dans la même abbaye : personne n'avait pu envisager pareille chose, d'où des généalogies fantaisistes.

La première date importante à signaler est 1164. Cette année-là Bernard seigneur d'Anduze se fait moine.

Ici se place l'affaire du péage dont parlent les historiens.

Bernard Pelet et Bernard d'Anduze avaient établi depuis deux ou trois ans un péage en commun très onéreux. Ils ont contre eux le seigneur de Montpellier, le comte de Toulouse et l'évêque de Nîmes qui en appelle au pape. Bernard d'Anduze cède aux remontrances, bien plus il abandonne son fief pour être moine (24).

Se faisant clerc Bernard laisse son jeune fils Pierre Bernard sous la tutelle du seigneur de Montpellier. Il apparaît que Pierre Bernard est le cadet, l'aîné dont on ne sait rien devait à bon droit porter le nom héréditaire de Bernard (25).

Quoiqu'il en soit c'est un Bertrand qui lui succède au fief d'Anduze (26). Il est cité « Bertrandus de Andusia » lors de sa donation à l'abbaye de Bonneval-en-Rouergue en 1166 (27).

Dès cette année-là et jusqu'en 1215 la maison d'Anduze fera des dons à Bonneval (28). Jusqu'alors d'autres églises ou abbayes avaient eu sa préférence (29), mais on comprend sa libéralité si l'on sait qu'en 1161, 1164 et 1165, successivement trois membres de cette famille s'y firent moines. C'est le cartulaire de Bonneval qui nous l'apprend.

Bernard V prend l'habit monastique en 1164 (30). Son fils Pierre Bernard le rejoint peu après (31).

En 1168, il est témoin à un acte (32) avec Pierre Bermond qui par ailleurs est dit d'Anduze « Petrum Bernardus de Anduzia » (33).

Après 1168, le nom de Pierre Bernard n'est plus cité comme témoin. Il mourut encore jeune après une vie exemplaire de piété « Petrus Bernardi Filius de Andusia Vir Bonne Simplicitatis » (34) on le voit, il est bien le fils du seigneur Bernard.

Quant à Pierre Bermond, il est présent à plusieurs actes, sept en tout, dont quatre non datés (35).

Le plus intéressant est celui de 1171, il est témoin à un acte d'un Bernard, seigneur d'Anduze dont il se dit l'oncle « P. Bermundi Avunculus ejus » Pierre Bermond dont le nom indique qu'il est seigneur de Sauve est donc l'oncle d'un Bernard d'Anduze donateur en 1171 (36) qui sera identifié plus loin.

Ainsi nous trouvons en même temps comme moines Bernard V, seigneur d'Anduze, son jeune fils et héritier Pierre Bernard et Pierre Bermond d'Anduze, seigneur de Sauve et frère de Bernard V, ce qu'il faut démontrer.

Entre 1164 et 1165, Anduze se trouve sans seigneur, du fait du départ pour le cloître de Bernard V et de son héritier.

Entre 1166, un Bertrand a repris le fief. Des documents divers et sûrs nous apprennent qu'il est le troisième fils de Bernard IV et un frère cadet de Bernard V et de Pierre Bermond.

Bertrand, cadet de la maison d'Anduze, ayant seulement un apanage, avait épousé Adélaïde de Roquefeuil, seule héritière de sa maison. Curieuse destinée que celle de Bertrand, elle ne pouvait être imaginée.

En 1166, il a déjà deux fils d'Adélaïde : Raimond et Bernard qui portent le nom de Roquefeuil.

Lorsque le départ pour l'abbaye de Bonneval de son frère aîné, puis de son neveu, laisse le fief d'Anduze sans seigneur, Bertrand devenu Bertrand de Roquefeuil par mariage, reprend le fief d'Anduze pour en assurer la continuité.

Son fils aîné Raimond aura le titre et les terres de la baronnie de Roquefeuil. Il continuera la lignée de cette maison, Bernard le deuxième fils de Bertrand lui succédera à Anduze sous le nom de Bernard VI.

Divers documents confirment que Bertrand est bien le mari d'Adélaïde et que leurs fils sont Raimond et Bertrand.

1° - En 1174, dans son hommage à Aldebert, évêque de Nîmes, Bernard seigneur d'Anduze se dit fils d'Adélaïde : c'est Bernard VI (37).

2° - Un acte « dit » de 1189 (38) montre comme frères Raimond de Roquefeuil et Bernard d'Anduze, étant tous les deux fils d'Adélaïde.

3° - En 1227, un acte très important (39) signé à Roquefeuil indique que Bertrand d'Anduze avait des droits sur divers châteaux de cette baronnie. En plus des donations à Bonneval les documents précités suffisent à établir la succession des seigneurs au fief d'Anduze et leur parenté entre eux (40).

En fin d'année 1169, Bertrand est présent au contrat de mariage de son fils aîné Raimond (41), mais en 1171, c'est Bernard VI qui fait donation comme seigneur d'Anduze (42). Il a succédé à son père entre 1169 et 1171.

Bernard VI peut nous apparaître comme un seigneur indiscipliné. On remarque un ton assez désinvolte dans l'hommage écrit, réclamé par Aldebert évêque de Nîmes en 1174. Il est à ce moment-là un seigneur puissant ; il se dit maître de l'Andusenc et du Salavès (43).

En 1176, Bernard VI fait une deuxième donation à Bonneval (44).

En 1178, il est témoin à l'ouverture du testament de Guy Guerrejat, cadet de la maison de Montpellier (45).

Son fils Bernard fera sa première donation à Bonneval, en octobre 1181 (46). La mort de Bernard VI se situe donc entre 1178 et 1181.

Ici se place un document peu connu montrant un B. d'Anduze présent en juin 1181 à une vente de l'abbaye de Psalmodi au monastère de Tornac (47) en qualité d'avoué de cette abbaye. Ce B. d'Anduze dont le sceau en navette est encore appendu à l'acte n'est ni celui de Bernard VI, ni de Bernard VII (48).

Il y a donc lieu de croire que ce B. d'Anduze c'est Bertrand, frère cadet de Bernard VI qui eut à la mort de son frère l'avouerie de Tornac.

On retrouvera ce Bertrand en 1184 puis en 1210, lorsqu'il fait une donation de sel à l'abbaye de Bonnefoy en Vivarais (49).

Une nouvelle et dernière donation des seigneurs d'Anduze est faite à l'abbaye de Bonneval. Elle est datée du 13 février 1215 (50). C'est Bernard VII qui en est le donateur. Son fils aîné Pierre Bermond signe avec lui.

Mais Bernard VII s'est déjà manifesté par un acte important en 1200 ; c'est l'attribution des coutumes et privilèges accordés aux habitants d'Alès dont il est le co-seigneur.

Il est évident que la mort de Bernard VII se situe entre 1189 et 1200 (52).

A partir de 1200 il est plus facile de suivre la famille féodale d'Anduze et Sauve jusqu'à sa chute, au milieu du XXX[e] siècle.

3[e] PARTIE

DE 1181 à 1259

BERNARD VII - PIERRE BERMOND VI
PIERRE BERMOND VII

A partir de 1181 et jusqu'à sa chute, la famille féodale d'Anduze et Sauve aura trois seigneurs : Bernard VII, son fils aîné Pierre Bermond VI et son petit-fils Pierre Bermond VII qui meurt en 1254.

Pour Bernard VII et ses successeurs les actes sont plus nombreux.

Certains, les plus importants, méritent qu'on s'y arrête. Parmi ceux-là sont les Coutumes d'Alès en 1210.

Ils nous montrent Bernard VII avec les siens comme seigneurs d'Anduze et co-seigneurs d'Alès.

« Dans les « coutumes » de 1200 accordant des privilèges aux habitants d'Alès sont nommés les co-seigneurs de cette baronnie : d'une part Raimond Pelet d'Alès, et d'autre part Bernard VII d'Anduze avec son fils aîné (53).

En 1216, après la mort de Pierre Bermond VI (survenue en 1215), Bernard VII d'Anduze et son petit-fils confirment les coutumes de 1200 par un acte très court (54).

En 1217, nouvelle confirmation (55), avec augmentation de privilèges, Pierre Bermond y est dit « majeur de 14 ans »(56). Dans la version en langue romane on trouvera mention de Bernard le deuxième fils de Bernard VII qui a en apanage des terres sur Alès.

En 1217 pareillement, Bernard VII avec son petit-fils Pierre Bermond VII confirme les privilèges qu'il avait accordés aux habitants d'Anduze trente ans auparavant, soit en 1187 (57).

En 1210, un acte de vente très intéressant (58) et peu connu nous montre Bernard VII comme seigneur d'Anduze entouré de sa femme et de ses quatre fils (59). Mars 1210, acte de « Bernardo de Andusia et Domino Marquisia (60) Uxoris ».

A la fin de l'acte sont nommés « ... Petrus Bermondi et Bernardus pater ejus... », c'est-à-dire les deux fils aînés, connus sous le nom de Pierre Bermond VI et de Bernard VIII.

Le 19 avril 1210, acte de la femme de Bernard VII « ego Marchisia » et plus loin « ... domina ad Andusiam, in castro infra cameram in presentia Bermundi et Marchissi (61) filiorum ejus... ».

Ce sont les deux derniers nés : Bermond, qui deviendra évêque de Viviers, et Marquis sous le nom héréditaire de Bernard, sera abbé de Mazan.

Le nom des deux filles n'est pas mentionné ; elles étaient déjà mariées (62).

A la fin de la copie de ce document se trouve un renseignement précieux, c'est la description du sceau de Bernard VII ou plutôt de sa bulle féodale (63), encore appendue à l'acte. C'est une chose bien rare qu'elle soit parvenue en bon état jusqu'à nous.

Les bulles féodales qui étaient de plomb, étaient le plus souvent réservées aux évêques ou au pape.

Celle-ci, d'un type équestre, porte sur le bouclier un lion. Bernard VII semble bien le premier de sa maison a avoir choisi un lion.

Le sceau de son père Bernard VI ne le portait pas. Mais après Bernard VII plusieurs de ses enfants et petits-enfants ont choisi le lion comme emblème.

Bernard VII est seigneur d'Anduze et pour la moitié co-seigneur d'Alès avec Raimond Pelet d'Alès (64).

Je crois qu'il est souhaitable de faire connaître dès à présent les co-seigneurs d'Alès pendant le premier quart du XIII[e] siècle.

De 1200 (65) à 1215 (66) : Raimond Pelet d'Alès ;

Bernard d'Anduze et son fils aîné Pierre Bermond VI.

De 1215 à 1220 (67) : Raimond Pelet d'Alès ;

Bernard VII d'Anduze et son petit-fils Pierre Bermond VII.

De 1220 à 1223 (68) : Raimond Pelet d'Alès ;

Bernard VII d'Anduze et son deuxième fils Bernard VIII.

De 1223 à 1227 : Raimond Pelet d'Alès ;

Pierre Bermond VII d'Anduze et Sauve.

De 1227 (69) à 1230 (70) : Bernard Pelet fils de Raimond ;
Pierre Bermond VII d'Anduze et Sauve.

Bernard VII a associé au gouvernement, d'abord son fils aîné Pierre Bermond connu dans l'histoire sous le nom de Pierre Bermond VI de Sauve, puis à la mort de ce dernier, en 1215, son petit-fils Pierre Bermond VII.

Comme co-seigneur d'Alès, Bernard VII ne paraît dans aucun acte touchant à l'histoire de cette ville depuis la confirmation de coutumes en 1217 jusqu'à sa mort. Il est permis de penser qu'il fut en dehors des dissensions existant entre les co-seigneurs à cause de leur politique différente : Raimond Pelet tenant pour les Montfort contre Toulouse, Pierre Bermond VII résolument pour Toulouse.

Bernard avait cependant un château à Alès ; des actes datés de cette ville le prouvent. Mais il est plus probable qu'il habitait Anduze, dont il fut le seul seigneur de 1181 au moins à 1223, année de sa mort. Cette date communément (71) admise se justifie si l'on sait qu'en 1222 il donnait les coutumes à Sommières (72) et qu'en 1224 (73) son petit-fils Raimond rendait hommage pour le quart d'Anduze qu'il tenait de son grand-père.

Il sera bon de revenir à Bernard VII pour sa vie courtoise, ami et protecteur des troubadours, il a pu les recevoir à Anduze et Alès, fin XII[e] et début XIII[e] siècles (74).

Bernard VII laisse de sa femme Marquise, quatre fils et deux filles :

— Pierre Bermond VI qu'il met sur Sauve alors sans seigneur (75) et qui lui succédera à Anduze après 1223 ;

— Bernard VIII, son deuxième fils, sous la suzeraineté de son aîné reçoit en apanage plusieurs châteaux dont Portes et Argentières (76) et quelques bénéfices sur Alès dont un droit de péage. On l'a vu présent en 1217 à la confirmation des coutumes d'Alès ;

Il est co-seigneur de cette ville de 1220 à 1223 (77) date de sa mort. Sa femme fut Vierne du Luc, de Pradelles et de Joyeuse. Elle reçoit à la mort de son məri une partie de ses droits seulement. Quant à ses enfants on n'est pas d'accord sur leurs noms (78).

L'aîné est Bernard qui sous l'appellation de Bernard IX se manifestera à Alès dans des négociations entre 1230 et 1239 (79). Deux filles au moins de Bernard VIII se marieront avec des seigneurs de Randonnat en Gevaudan.

— Bermond troisième fils de Bernard VII fut évêque de Viviers (80) ; par l'accord d'Argentières en 1223, il contribue à faire rétablir sur Alès son neveu Pierre Bermond VII ;

Marquis, le dernier fils de Bernard VII, prendra le nom héréditaire des Bernard plus compatible à son état de clerc à l'abbaye de Mazan en Vivarais d'abord comme moine ensuite comme abbé (81).

Les deux filles sont Adélaïde et Sibylle :

— d'Adélaïde on n'a aucun acte. On sait qu'elle se marie avec Odilon de Mercœur et qu'elle fut chantée et louangée par le troubadour Pons de Capdeuil (82).

— Sur sa sœur Sibylle on a plus de détails. Elle épouse, vers 1200, Raimond Pelet, co-seigneur d'Alès. On a plusieurs actes d'elle : en 1226 elle fait donation à l'abbaye de Bonneval-en-Rouergue (83). En 1227, son mari et elle sont garants d'un accord signé par leur fils Bernard avec Pierre Bermond VII (84). Enfin, en 1257, âgée et malade, elle donne quittance pour 250 livres tournois accordées par le roi saint Louis (85).

Tout porte à croire qu'elle est Clara d'Anduze la « trobaïritz », une des plus grandes non encore identifiée. Elle fut chantée et louangée par le troubadour Uc de Saint-Circ de 1210 à 1220 (86).

Clara est un surnom comme en portaient les grandes dames au Moyen Age. Ceci sera repris plus loin avec développement.

Bernard VII donne à son fils aîné le nom de Pierre Bermond avant de le mettre sur Sauve, resté sans seigneur depuis 1172-1774 (87). L'histoire le connaît sous le nom de Pierre Bermond VI de Sauve. Il sera baron et seigneur de Sauve jusqu'à sa mort qui survient en 1215 (88). Il épouse Constance de Toulouse vers 1200 (89). Il va s'efforcer en vain d'obtenir du pape Innocent III la succession du comté de Toulouse aux dépens de son beau-frère Raimond VII.

Il laissa de sa femme Constance, trois fils et trois filles (90). L'aîné Pierre Bermond lui succède à Sauve, d'abord, et à Alès comme co-seigneur.

Le second, Raimond, est seigneur de Florac (91) et reçoit le quart d'Anduze (92) après la mort de son grand-père Bernard VII.

Le troisième fils, Bermond, a pour apanage la moitié de Sommières léguée par son grand-père (93).

Il a en qualité d'aîné le droit de suzeraineté sur ses frères.

Pierre Bermond VII n'a qu'une dizaine d'années à la mort de son père, c'est lui qui va s'occuper comme chef de famille du mariage de ses trois sœurs. Il va tenter de trouver en ses beaux-frères des alliés pour sa politique, tout en faveur de Toulouse.

Sa sœur Béatrice, qui porte le nom de son aïeule maternelle Béatrix de Béziers, est mariée à Arnaud de Roquefeuil, écuyer cadet de cette maison. En 1228 (94) lors du contrat de fiançailles, Pierre Bermond VII de Sauve passe un acte d'aide politique réciproque avec Arnaud de Roquefeuil.

Une autre sœur Sybille d'Anduze est mariée à Barral de Baux (95).

Enfin, la troisième des filles dont on ne connaît pas le prénom, dénommée N... devient la femme d'Hugues de Mirabel (96). Elle eut en dot de son frère aîné, une partie du territoire de Sauve (97).

La descendance de N... est connue grâce au dénombrement des châteaux en Salavès (98).

Nous avons vu que Pierre Bermond VII avait accédé tout jeune au pouvoir. Dès l'âge de 15 ans, il devient après son père, le seul seigneur de Sauve. Son grand-père Bernard VII l'associe au gouvernement. Il est présent à la confirmation de Coutumes d'Alès en 1216 et en 1217 et à celle d'Anduze en 1217.

Sa vie politique va s'orienter et s'affirmer tôt. Elle sera opposée à celle du co-seigneur d'Alès Raimond Pelet. En 1210, Alès faisait hommage à Toulouse (99).

En 1217 Raimond Pelet prête serment de fidélité à Armaury de Montfort (100). La réponse de Toulouse ne se fait pas attendre, Raimond VI, comte de Toulouse signe en 1218 à Perpignan (101) un pacte important avec son petit-fils Pierre Bermond VII, âgé tout juste de 14 ans. C'est un traité d'égal à égal qu'il signe. Ce traité va orienter toute sa politique.

En plus d'une somme d'argent importante et des biens en Rouergue, Raimond VII lui transfère sa suzeraineté sur Alès, c'est-à-dire sur la maison Pelet. Pierre Bermond VII promet d'être l'allié de son grand-père paternel Raimond VI et de son oncle Raimond VII frère de sa mère Constance de Toulouse.

« Aucun défenseur de Toulouse n'a été aussi fidèle que Bermond VII » (102).

Raimond Pelet accepte mal la suzeraineté de Pierre Bermond. Le 15 avril 1220 à Alès (103) il rend hommage à Amaury de Montfort. Le même jour Pierre Bermond est dépossédé de sa part d'Alès par Amaury de Montfort qui l'attribue à Bernard VIII, deuxième fils de Bernard, donc l'oncle de Pierre Bermond (104).

Après la mort de Bernard VIII qui survient en 1223, Pierre Bermond VII, par l'arbitrage d'Argentières (105) recouvre ses biens à Alès.

Le dissentiment entre les deux co-seigneurs ne fait que s'accroître.

En 1226, lors de la venue du roi Louis VIII à la tête d'une armée dans le midi, les co-seigneurs d'Alès font tous deux hommage au roi de France.

Le 17 juin 1226, Raimond Pelet envoie son fils héritier à l'hommage qu'il ne pouvait rendre lui-même (106) au roi, alors à Beaucaire. La même année la plupart des fidèles du comte de Toulouse Raimond, qui est excommunié par l'Eglise, deviennent suspects et doivent prêter serment de fidélité au roi : c'est ce que fit Pierre Bermond VII. Il reconnut tenir de lui Sauve, Anduze, ses possessions sur Alès et d'autres châteaux (107).

Le roi malade repartit pour Paris, et dès sa mort en 1226, Pierre Bermond rejoint aussitôt le camp de Toulouse, « forfaiture » qui lui sera reprochée et aura de fâcheuses conséquences.

Peu après, en 1229, le traité de Meaux (109) va compromettre la carrière de Pierre Bermond. Avec les territoires en deçà du Rhône, le Gard et la région cévenole sont donnés au roi. Pierre Bermond VII est ainsi sous la suzeraineté directe de la royauté et non de Toulouse. La sénéchaussée de Beaucaire qui le harcèle va hâter son déclin (110).

Son autorité s'émiette. En 1238-1239 sa dépossession est complète à Alès (111). En 1243, il perd sa part de Sommières (112).

De 1240 à 1242, il va suivre Raimond de Toulouse dans le soulèvement des barons de l'ouest contre le roi saint Louis et sa mère (113). Le châtiment fut terrible. Par le traité de Vin-

cennes, Pierre Raimond VII perd tous ses droits, l'entrée dans ses Etats lui est interdite. En dédommagement, il reçoit la terre d'Hierle et six cents livres tournois de rente.

Entre le pacte de Perpignan en 1218 et le traité de Vincennes, soit exactement un quart de siècle, se tient toute la carrière politique de Pierre Bermond VII, dernier seigneur d'Anduze et Sauve. La destinée et la fin de sa famille féodale en découlent.

Après quelques derniers soubresauts, tentatives de révolte, Pierre Bermond, dix ans après avoir été privé de ses biens meurt en 1254 (115).

La même année, le roi revenant de croisade, devant les agissements de Pierre Bermond, ordonne que le château d'Anduze soit entièrement rasé (116). Mais c'est en 1256 seulement que l'ordre fut exécuté (117).

De sa première femme Josserande de Poitiers Pierre Bermond eut 3 fils et 2 filles (118).

L'aîné Guillaume, baron d'Olargues par mariage, et baron d'Hierle, fief donné à son père en 1243, ne put recouvrer la baronnie de Sauve. Il fut débouté pour la dernière fois en 1259 (119).

Il ne laissa à ses fils aucun fief, aucun apanage. A cause de sa politique d'attachement à Toulouse et de dissidence vis-à-vis de la royauté, Pierre Bermond VII fut le dernier seigneur de cette puissance famille féodale dont on a pu suivre l'histoire depuis trois siècles au moins.

Peut-on le condamner entièrement ? Il fut très marqué au début de sa carrière par le pacte de Perpignan avec son grand-père maternel Raimond VI de Toulouse ratifié par le futur Raimond VII. Ce pacte lui assurait des droits et des bénéfices, de son côté, il promettait aide et protection à Toulouse. Il a été fidèle à Toulouse jusqu'à sa mort (120).

RECAPITULATION

MAISON FEODALE D'ANDUZE ET SAUVE :

Premier quart du XIII[e] siècle

Anduze :

de 1200 à 1223 : Bernard VII ;
de 1223 à 1243 : Pierre Bermond VII son petit-fils.

Sauve :

seuls seigneurs de Sauve les Pierre Bermond ;
de 1200 à 1215 : Pierre Bermond VI ;
de 1215 à 1243 : Pierre Bermond VII.

Sommières :

de 1200 à 1223 : Bernard VII ;
de 1223 à 1243 : Pierre Bermond VII.

Excepté : co-seigneurie d'Alès.

***

LES DAMES DE LA MAISON D'ANDUZE ET SAUVE :

Période 1200 - 1226

Anduze :

— Marquise (1) femme de Bernard VII

Sauve :

— Constance de Toulouse (2) femme de Pierre Bermond VI

Alès :

— Marquise femme de Bernard VII Seigneur d'Anduze et co-seigneur d'Alès
— Constance de Toulouse
— Vierne du Luc (3) femme de Bernard VIII
— Sibylle d'Anduze (4) fille de Bernard VII femme de Raimond Pelet co-seigneur d'Alès

***

(1) Marquise : prénom de dignité - châtelaine d'ANDUZE et pour la moitié d'ALES jusqu'à la mort de son mari en 1223.
(2) Constance de Toulouse, châtelaine de Sauve ; on la voit peu souvent à ALES ; son mari meurt en 1215.
(3) Vierne du Luc, femme de Bernard VIII, cadet de la maison d'ANDUZE fut la châtelaine d'ALES pendant 3 ans seulement de 1220 à 1223, date de la mort de son mari (la même année que Bernard VII).
(4) Sibylle d'ANDUZE, fille de Bernard VII, mariée à Raimond Pellet, co-seigneur d'ALES, fut dame d'ALES de 1200 environ à 1226.

ALES EN PAREAGE POUR LA PERIODE ALLANT DE 1200 A 1229 POUR LA MOITIE FAMILLE D'ANDUZE ET SAUVE POUR L'AUTRE MOITIE FAMILLE PELET D'ALES

De 1200 à 1215 :
Raimond Pelet ;
Bernard VII d'Anduze et son fils aîné Pierre Bermond VI.
De 1215 à 1220 :
Bernard VII et son petit-fils Pierre Bermond VII ;
Raimond Pelet.
De 1220 à 1223 :
Bernard VII et son deuxième fils Bernard VIII ;
Raimond Pelet.
De 1223 à 1226 :
Pierre Bermond VII
Raimond Pelet

1200 Coutumes
1215 Mort de Pierre Bermond VI
1220 Pierre Bermond VII spolié
1223 Mort de Bernard VII
1223 Pierre Bermond VII recouvre Alès
1226 Bernard Pelet succède à son père

Coutumes d'Alès.
Histoire du Languedoc, tome VIII.
Teulet, *Layettes du Trésor des chartes modernes.*
Auguste Molinier, *Actes de Simon de Monfort.*

NOTES

(1) Anduze et Sauve, deux chef-lieux de canton de l'arrondissement d'Alès, distants de 20 kilomètres.

(2) MOLINIER, Géographie historique de la province de Languedoc au Moyen Age (DEVIC et VAISSETTE, **Histoire générale de Languedoc).**

(3) Le fait est rapporté par un ancien Inventaire des archives de la Sénéchaussée de Beaucaire : « Cayer papier contenant une enquête faite en 1260 pour prouver qu'en la baronnie d'Anduze les filles ne succèdent pas lorsqu'il y a des mâles, et que les deux baronnies ne se divisent point ». Cité par R. Michel, **La Sénéchaussée de Beaucaire au temps de Saint Louis.**

(4) Ainsi, à partir du milieu du XII[e] siècle et même un peu avant, successivement les deux fils de Bernard VII, le deuxième fils de Bernard VI et le fils aîné de Bernard VII ont été mis sur Sauve. A Sauve, les collatéraux ne succédaient pas à leur aîné.

(5) Vers 810, donation faite à l'abbaye d'Aniane « suburbis castri Andusianensi », mais le nom des seigneurs d'Anduze n'est pas mentionné. — **Hist. de Languedoc,** t. II, Pr., col. 72.

(6) Plaid tenu à Nîmes en 971 par les évêques d'Agde et de Nîmes. — **Hist. de Languedoc,** t. III, p. 168, PERTZ, **Monumenta Germaniae Historica,** t. III.

(7) Bernard d'Anduze, deuxième évêque de Nîmes, 947-976. Abbé GOIFFON, Catalogue analytique des évêques de Nîmes (Extrait du **Bulletin du Comité de l'art chrétien de Nîmes,** 1879).

(8) Almérade est dit père de Bernard d'Anduze (**Hist. de Languedoc,** t. III, p. 245). L'aîné de Bernard porterait le nom de son grand-père paternel.

(9) C'est le premier de ce nom dont nous connaissons la descendance. — **Hist. de Languedoc,** t. III, p. 245 et suiv.

(10) Almérade, qui recevra Anduze, Frédol évêque du Puy, Géraud évêque de Nîmes. — **Hist. de Languedoc,** p. 246 et 255.

(11) Fait une donation le 20 octobre 1020 à la cathédrale de Nîmes. **Cart. de N.-D. de Nîmes,** édité par GERMER-DURAND.
Absent à la fondation de N.-D. de Sauve par sa femme Garsinde, le 18 décembre 1029.

(12) 1052. Acte d'Almérade que l'on peut regarder comme son testament en faveur de son fils. — **Hist. de Languedoc,** t. II, p. 282-322.

(13) Meurt sans postérité en 1077. — **Hist. de Languedoc,** t. III, p. 323, et note 4. Il est encore présent comme témoin à un acte du 18 juillet 1077. — **Cartulaire de Gellone,** p. 128.

(14) La baronnie de Sauve lui en donne un, ce sera Bernard I.

(15) Meurt à Rome en 1054. — **Histoire de Languedoc,** t. III, p. 323.

(16) **Histoire de Languedoc,** t. III, p. 323. Tous les seigneurs de Sauve vont porter le nom de Pierre Bermond, même s'il n'est pas transmis de père en fils.

(17) Comme cadet, il fera hommage à son frère aîné Pierre Bermond, à cause de la loi salique qui régit ces baronnies. — **Histoire de Languedoc,** t. III, p. 323.

(18) Acte non daté. La présence de Pierre-Almérade permet de le situer avant la fin de l'année 1074. — **Cartulaire de Gellone,** p. 13.
« Marchione » : ce titre est important parce que les limites du fief touchaient celles de Maguelone, et qu'il était défenseur des « marches ». Son frère Pierre-Bermond se paraît du nom inattendu et prestigieux de « satrape ».

(19) C'est ce qui explique que Guillaume de Montpellier se disait frère de Bernard III d'Anduze. Ils étaient frères utérins, fils tous deux d'Ermengarde. — **Histoire de Languedoc**, t. III, p. 389.

(20) **Cartulaire de Gellone.** Raimond et sa femme Adélaïde de Mandagout confirment en 1093 une donation de la métairie de Melnac, faite par son père en 1071.

(21) Aucune filiation indiquée. Termes trop vagues et imprécis pour identifier les signataires ou les témoins des actes et diplômes. « ...On prétend que Bernard d'Anduze laisse plusieurs enfants... Il paraît d'ailleurs, etc... » **Voir Histoire de Languedoc,** p. 749-777.

(22) « On prétend que Bernard était fils de Raimond II d'Anduze » — **Hist. de Languedoc,** t. III, p. 777.
Cette opinion assez floue ne repose sur rien de précis ni de logique. Aucun autre Raimond d'Anduze qui serait Raimond II n'est indiqué ni dans un Cartulaire ni dans l'Histoire de Languedoc. Tous les seigneurs d'Anduze qui font donation ou apparaissent dans les diplômes comme témoins dans des actes du début du XII[e] siècle jusqu'à 1164 sont des Bernard.

(23) L'historien MENARD donne également comme fils de Bernard : Bernard et Raimond, mais il fait de Raimond l'aîné, sous le nom de Raimond II. Rien n'autorise à retenir cette hypothèse qui ferait de Bernard mari d'Ermengarde de Narbonne l'héritier d'un fief qu'il ne pouvait abandonner. (Papiers mss. MENARD. Arch. du Gard 1 F 139.

(24) **Histoire de Languedoc**, t. III, p. 777 et n. 4 - p. 845-848. **Historiens français,** XVI p. 83. — E.G. LEONARD, **Catalogue des actes de Raimond V de Toulouse,** 1932.

(25) Cette idée s'affirme si nous savons que le seigneur d'Anduze s'est fait clerc n'étant plus jeune. Son fils aîné, qui aurait pu porter à bon droit le nom héréditaire de Bernard, ne lui a pas succédé. Etait-il mort en 1164, ou moine lui aussi ? **Cartulaire de Bonneval en Rouergue,** p. XV, XVIII et XIX.

(26) Bertrand n'est pas indifféremment Bertrand ou Bernard, comme on l'a prétendu souvent.

(27) **Cartulaire de l'Abbaye de Bonneval en Rouergue** (Archives historiques du Rouergue, 1935, par P.A. Verlaguet et J.A. Rigal).
En 1166, donation de Montagut par diverses personnes. Acte 38, page 8 du Cartulaire de Bonneval. « Ego Bertrandus de Andusia ». Par cet acte, il est accordé à cette abbaye des terres près d'Anduze pour l'établissement d'une grange, ou domaine agricole.

(28) Abbaye de Bonneval (Sainte-Marie), de l'ordre des Cisterciens, fondée un peu avant 1161 par Guillaume de Calmont, évêque de Cahors, et dotée par lui, par le comte de Rodez et Bernard d'Anduze. — **Gallia christiana,** t., col. 1333. — **Histoire de Languedoc,** t. III, p. 706 ; t.V, col.. 911, n° 484.

(29) A l'église cathédrale de Nîmes (Cartulaire publié par GERMER-DURAND) ; à l'abbaye de Gellone (Cartulaire publié par les abbés CASSAN et MEYNIAL, 1894) ; à l'abbaye de Maguelone (Cartulaire publié par ROUQUETTE et VILLEMAGNE, 1912).

(30) **Cartulaire de Bonneval,** p. XIV et n. 3.

(31) Pierre Bernard mis en tutelle par son père et donc « majeur de 14 ans et mineur de 25 ans ». Il a donc 14 ans révolus quand il se fait moine à son tour. En 1166, un Bertrand d'Anduze se manifeste. Pierre Bernard a pu rejoindre son père en 1165.

(32) 1168. Donation par Hugues, évêque de Rodez. Parmi les témoins cités « Petrus Bernardi, P. Bermundi ». — **Cartulaire de Bonneval,** acte 11, p. 14.

(33) « Petrus Bermundi de Andusia », dans une relation de fondation . — **Cartulaire de Bonneval,** p. 2.

(34) Légendes, p. 15. XVIII, etc. — Appendices p. 668-678. **Cartulaire de Bonneval.**

(35) 1168, 13 ans (acte 9, p. 12) - 1168 (acte 11, p. 14) - 1174 (acte 13, p. 16). Dans 4 actes du XII[e] siècle non datés, p. 93, 98, 99, 101, du Cartulaire de Bonneval.

(36) Acte 13, p. 15. — 1171, donation de Bernard d'Anduze, sur plusieurs mas **(Cartulaire de Bonneval).**
Peut-on avancer que Pierre Bermond, seigneur de Sauve, et Bernard, seigneur d'Anduze, se sont faits moines en 1161 et 1164, et que leurs héritiers : Pierre Bermond pour Sauve et Pierre Bernard pour Anduze ont atteint la première majorité féodale de 14 ans ?, âge où ils pouvaient prendre les armes. L'examen des dates semble le faire croire.

(37) « En Bernard d'Anduze, fils d'Azalaïs » (acte en langue romane).
Cartulaire de N.-D. de Nîmes, 339. — A. CHARVET, Monastère de Tornac **(Bulletin de l'Art chrétien,** n° 2, p. 300). — **Hist. de Languedoc,** t. VIII, col. 303-304. — TEULET, **Layettes du Trésor des Chartes,** I, 102.

(38) « Ego de Rochafolio et B. de Andusia, domine Azalaïs filii ». ROUQUETTE ET VILLEMAGNE, **Cartulaire de Maguelone,** LXLV, mai 1189. Tome I, 352.

(39) Mars 1227. Bail à fief où il est question des droits de Bertrand d'Anduze sur divers châteaux, et des droits de père et de mère sur ces châteaux qui étaient parvenus aux signataires de cet acte. Ce bail est fait par Pierre-Bermond VII, seigneur d'Anduze et de Sauve et Arnaud de Roquefeuil, tous les deux arrière petits-fils de Bertrand d'Anduze et d'Adélaïde de Roquefeuil. (Mariages et testaments de la maison de Roquefeuil. Archives du Gard, 1 E 1884).

(40) Parallèlement, la filiation des barons de Sauve a pu être établie de 1150 à 1254, date de la mort de son dernier seigneur, Pierre Bermond VII.

(41) Contrat de mariage avec Guillemette de Montpellier. — **Hist. de Languedoc,** t. IV, p. 252.

(42) Première donation de Bernard VI à Bonneval. **(Cartulaire de Bonneval,** acte 13, p. 15).

(43) Dans cet acte de 1174 on lit à la fin : « et totz los mases que eu ai ni on a de mei en Salavès et en Andusenc ». **H.L.,** t. VIII, col. 303-304. — CHARVET, Le monastère de Tornac **(Bulletin de l'Art chrétien,** t. 2, p. 287 et s.).
Bernard se dit maître du Salavès parce que, à ce moment-là, Sauve est sans seigneur. Le dernier, un enfant, était mort entre 1272 et 1274.
Hist. de Languedoc, t. III, p. 129, n. 2 et XLII, p. 292 et s. — E.G. LEONARD, **Actes de Raimond V,** 1932 p. 44. — TEULET, **Layettes du Trésor des Chartes,** 4 vol., 1862-1902.

(44) Novembre 1176. Donation à Bonneval de Bernard, seigneur d'Anduze. **(Cartulaire de Bonneval,** acte 24, p. 24).

(45) **Histoire de Languedoc,** t. III, p. 43.

(46) 1181. Donation de 13 mas par Bernard d'Anduze à l'abbaye de Bonneval **(Cartulaire,** acte 44, p. 45).

1184, octobre, Donation de Bernard, seigneur d'Anduze. **(Cartulaire de Bonneval,** acte 64, p. 62).

(47) BRUEL, **Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny,** t. V, p. 651, n° 4284.

(48) Le sceau de Bernard VI est connu ; c'est un sceau rond de 45 mm. Le sceau de Bernard VII est une bulle féodale décrite dans un ouvrage de JACOTIN (Voir Note 63).

(49) En 1184 il fait donation à l'abbaye de Bonnefoy de sel à prendre à Sommières. En 1210, nouvelle donation de sel à l'abbaye de Bonnefoy, avec son fils Pierre. **Hist. de Languedoc,** t. IV, p. 648 et s. ; t. VII, p. 215 et s. ; t. VIII, col. 1933. — Jean REGNE, La chartreuse de Bonnefoy **(Rev. Mabillon,** Ligugé, 1923).

(50) 1215, 13 février. Confirmation de donations antérieures de treize mas par Bernard d'Anduze et son fils aîné. **(Cartulaire de Bonneval,** 134, p. 1i5).

(51) 1200. Bernard VII donne les Coutumes à Alès. (MARETTE, **Recherches historiques sur la ville d'Alès,** p. 420-421).

(52) Il signe avec son frère aîné Raimond un acte au sujet du château de Fressac, en 1189. En 1200, c'est son fils Bernard VII qui donne les coutumes d'Alès comme seigneur d'Anduze et co-seigneur d'Alès. La mort de Bernard se situe entre ces deux dates ; peut-être la mise au jour d'un document sûr permettra de connaître plus nettement en quelle année Bernard VII prit le pouvoir.

(53) « Nous seigneurs d'Alès, savoir : le seigneur Bernard d'Anduze, le seigneur Pierre-Bermond son fils et le seigneur Raimond Pelet. Texte en latin et en roman ». J. MARETTE, **Recherches historiques sur la ville d'Alès,** 1873, p. 404-463.

(54) **Ibid.,** p. 464-465.

(55) « Moi, seigneur d'Anduze et moi Pierre-Bermond son petit-fils, fils de feu Pierre-Bermond, fils dudit seigneur, majeur de 14 ans... ». — MARETTE, **op. cit.,** p. 466-497.

(56) Renseignement très important qui nous permet de situer la naissance de Pierre-Bermond avant 1202, puisqu'il avait 14 ans révolus, âge de la première majorité féodale. La majorité absolue était de 25 ans pour le Languedoc et le Gévaudan.

(57) Robert MICHEL, **L'Administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de saint Louis,** p. 224 et n. 4.

(58) Revente du château de Fressac, en mars et avril 1210, par Bernard d'Anduze à N.-D. du Puy. Actes passés à Anduze. A. JACOTIN, **Preuves de la maison de Polignac,** 1892, p. 190.

(59) On le voit là seigneur d'Anduze. Ont signé avec lui sa femme et ses quatre fils ; deux actes devant l'église Saint-Etienne et l'entrée du cimetière, le troisième dans le château féodal tout proche.

(60) « Marquisia » ou « Marquisa », prénom de dignité porté souvent à cette époque ; deux de ses petites-filles porteront son nom.
Le nom de la femme de Bernard VII n'avait pas été connu et cité à ce jour. Voir, **Histoire de Languedoc,** t. VI, p. 395 ; t. VII, p. 276 ; t. VIII, charte XLVI.

(61) « Marquisi », « Marquio », est encore un prénom de dignité comme celui de sa mère. Parmi d'autres exemples, en 1234, un Marquesius est dit fils de Raimond de Mandagout (GERMER-DURAND, **Chapitre collégial de N.-D. de Bonheur,** 1902), mais c'est sous le nom héréditaire de Bernard que Marquisi deviendra moine à Mazan. C'est pourquoi il y a deux Bernard dans cette même génération.

(62) Adélaïde d'Anduze, mariée à Odilon de Mercœur, cadet de cette grande maison ; elle vivait en Auvergne avec son mari.
Sybille d'Anduze était à Alès, puisque mariée à Raimond Pelet, co-seigneur d'Alès, avec Bernard VII.

(63) Bulle féodale de Bernard VII (Archives du Puy, 1 B 554/1).

(64) Paréage d'Alès. En 1200 Alès était déjà en paréage. Depuis combien de temps ? La question n'a pas été traitée ; elle mériterait de l'être, même par hypothèse.
En 1200, puis en 1217, le texte des coutumes fait état d'oppression, d'exactions et même de violences, de périls infinis subis par la population. A relire le texte, il est à remarquer que ce sont les seigneurs d'Anduze qui s'accusent, ce qui semble indiquer que ce paréage est assez récent, et qu'Anduze avait mis pied sur Alès à la fin du XII[e] siècle.

(65) C'est la date des Coutumes qui nous montrent ensemble Raimond Pelet d'Alès et Bernard VII d'Anduze et son fils aîné. J. MARETTE, **op. cit.,** p. 404.

(66) Mort de Pierre Bermond VI en 1275. — LUCHAIRE, Croisade contre les Albigeois. **Innocent III,** p. 253.

(67) Pierre Bermond VII est dépossédé de sa part d'Alès par Amaury de Montfort qui l'attribue à Bernard VIII. — **Hist. de Languedoc,** t. VIII, p. 723-725, et MOLINIER, **Catalogue des actes de Simon de Montfort,** 1873, p. 498.

(68) Mort de Bernard VIII, 1233. Peu après, Pierre Bermond, par l'arbitrage d'Argentières, recouvre la moitié d'Alès, 13 septembre 1229. — **Hist. de Languedoc,** t. VIII, p. 769 et s., BARDON, **Mémoires de l'Académie de Nîmes,** 1892.

(69) A l'occasion d'une trêve entre les co-seigneurs, Raimond-Pelet est remplacé par son fils Bernard. **Hist. de Languedoc** t. VIII, col. 861. — **Recueil des historiens français,** t. XXII, p. 172.

(70) L'influence de Pierre Bermond s'affaiblit à Alès ; peu après, sa dépossession sera complète. — **Hist. de Languedoc,** t. VIII, col. 1021.

(71) Date admise pour sa mort, peu avant celle de son fils Bernard VIII. — **Hist. de Languedoc,** t. VII p. 296 et 395.

(72) Il donne les Coutumes à Sommières. — Ivan GAUSSEN, **Foires et marchés de Sommières en Languedoc,** p. 192.

(73) **Hist. de Languedoc,** t. VI, p. 283 et t. VIII, acte CLVII.

(74) Il est cité dans plusieurs études concernant les « trobaïres ». Voir : Jean BOUTIERE et H. SCHUTZ, **Biographies des troubadours.** Textes provençaux des XIII[e] et XIV[e] s., 1964. — Vies de Uc Brunenc, XVI. — Guilhem de Balaun, XLVIII. — Pierre de Barjac, LXI, et Uc Faidit, qu'il a pu rencontrer et d'autres aussi : Peirol, XIV, Pons de Capdenac et Uc de Saint-Circ.

(75) Déjà dans son hommage à l'évêque de Nîmes, Bernard, en 1174, se dit maître du Salavès et de l'Andusenc. Le dernier héritier de Sauve, encore enfant, était mort entre 1172 et 1174. Sa mère, Béatrice de Melgueil, veuve de Pierre Bermond de Sauve s'était remariée en 1272 avec le futur Raimond VI de Toulouse. A cette date son fils était encore vivant.

(76) Il est possible qu'il ait été co-seigneur quelques années avant cette date Le paréage d'Alès n'a jamais été traité, et ce n'est pas le lieu ici de faire un exposé personnel.

(77) Après l'hommage de Bernard VIII à Simon de Montfort, il reçoit la moitié d'Alès, dont le co-seigneur est toujours Raimond Pelet. — **Hist. de Languedoc,**

t. VIII, col. 723 et s.; t. III, p. 264. — MOLINIER, **Catalogue des actes de Simon de Montfort.**

(78) MENARD, Papiers mss., Arch. du Gard F 139. — BARDON, Papiers mss., Ibid., F 182, et **Histoire de Languedoc,** t. VIII, p. 769 et n. 1.

(79) **Hist. de Languedoc,** t. VIII, col. 1021.

(80) **Hist. de Languedoc,** t. IV, p. 414; t. VI, p. 534. — **Gallia christiana,** t. XVI, p. 562. — ROCHE, **Armorial généalogique et biographique des évêques de Viviers.** 1894, t. I, p. 212-224.

(81) Bernard, dernier fils de Bernard VII, moine à Mazan. **Hist. de Languedoc,** t. IV, p. 601. — J. REGNE, **L'abbaye de Mazan.**

(82) BOUTIERE, **Biographies...** Pons de Capdeuil, XLVII, p. 312.

(83) **Cartulaire de Bonneval,** acte 44, p. 129. — A Alès, donation le 11 juillet 1226 « R. Peletus et nos Sibilia uxor... ».

(84) A propos de la trêve imposée aux deux co-seigneurs d'Alès, voir : **Hist. de Languedoc,** t. VIII, col. 861 et **Historiens français**, t. XXII, p. 172.

(85) **Hist. de Languedoc,** t. VII, col. 188-191; p. 52 et n. 1. — **Layettes,** t. III, p. 347-373. — **Recueil des historiens français,** éd. DELISLE, t. XIX, p. 538.

(86) J. BOUTIERE et A.H. SCHULTZ, **Biographies des troubadours,** 1964.

(87) Après la mort du jeune Pierre Bermond de Sauve, fils d'Ermessinde Pelet et de Pierre Bermond, son père, décédé en 1172.

(88) Décédé à Rome en 1215.

(89) Constance de Toulouse fille de Raimond VI de Toulouse et de Béatrix de Béziers, répudiée par son premier époux en 1099. **Art de vérifier les dates,** 2e partie, t. III, p. 68-251.

(90) **Hist. de Languedoc,** t. VI, p. 396.

(91) H. BOUILLET de BRANCHE, **Feuda Gabalorum,** 2e partie, 1949. Paréage de Mende.

(92) **Hist. de Languedoc,** t. VI, p. 396.

(93) **Ibid.,** t. VI, p. 396 et t. VII, col. 1247.

(94) « Bail à fief », 1228 (Arch. du Gard, 1 E 1884).

(95) **Hist. de Languedoc,** t. VI, 1772.

(96) **Ibid.,** t. VI, 369.

(97) N... eut en dot, non une partie du château de Sauve, comme l'affirme l'Histoire de Languedoc, t. VI, p. 369, mais elle reçut de son frère aîné une partie du territoire pour y construire le château de Mirabel, qui existe encore près de Pompignan, non loin de Sauve.

(98) Lors de la prise de possession par l'évêque de Maguelone des châteaux de la baylie de Sauve, en 1293, le château de Mirabel est cité, de même que les descendants de N... **(Cartulaire de Maguelone,** t. III).

(99) 18 juillet 1200 - « la bannière de Toulouse est une des tours du château des Pelet à Alès ». — **Hist. de Languedoc,** t. VIII, col. 592.

(100) Par un acte passé à Pont-Saint-Esprit. Cf. A. MOLINIER, Catalogue des actes de Simon de Montfort **(Bibl. de l'Ecole des Chartes,** t. XXXIV, p. 487, n. 145

et p. 494, n. 179. — Paul MEYER, **Chanson de la Croisade,** t. II, p. 104 et s., 205 et s.

(101) Perpignan, 8 octobre 1218 **(Hist. de Languedoc,** t. VIII, col. 1950). — Confirmation du traité par Raimond de Toulouse, son fils **(Ibid.,** t. VIII, col. 718-720).

(102) R. MICHEL, **L'administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de saint Louis,** 1910, p. 137.

(103) **Hist. de Languedoc,** t. VIII, pr. 264 ; t. VIII, p. 723 et s.

(104) **Ibid.,** t. VIII, p. 723.

(105) Après la mort de Bernard VIII, il se fait rendre justice. Par l'arbitrage d'Argentières, le 13 septembre 1229, il redevient co-seigneur d'Alès avec Raimond Pelet **Hist. de Languedoc,** p. 769 et s. — BARDON, **Mémoires de l'Académie de Nîmes.** — Abbé A. ROCHE, **Armorial généalogique des évêques de Viviers,** 1894.

(106) **Hist. de Languedoc,** p. 709 - 851.

(107) En mai 1226 **(Hist. de Languedoc,** p. 822-823).

(108) En Auvergne, fin 1226.
(109) 12 avril 1229, traité de Meaux **(Hist. de Languedoc,** t. VIII, col. 1021).

(110) A. MICHEL, **op. cit.,** p. 137.

(111) **Hist. de Languedoc,** t. VIII, col. 1021.

(112) A. MICHEL, **op. cit.,** p. 137.

(113) A. MICHEL, **op. cit.,** p. 154. — **Hist. de Languedoc,** p. 448 - 461, n. 58. — E. BERGER, **Blanche de Castille,** p. 341.

(114) **Hist. de Languedoc,** t. VI, p. 753. MENARD, **Hist. de la ville de Nismes,** t. I, Preuves p. 75-77

(115) « Il meurt en pleine révolte ». — **Hist. de Languedoc,** t. VI, p. 829.

(116) **Hist. de Languedoc,** t. VIII, p. 1607.

(117) Château d'Anduze rasé ; pierres et poutres enlevées et transportées peut-être à Sommières, 1er juillet 1256. De LABORDE, **Layettes du Trésor des chartes,** t. III, p. 303. **Hist. de Languedoc,** t. VII, 2e partie, col. 186 ; t. VIII, col. 1607. — **Recueil des historiens des Gaules et de la France,** t. XXIV, p. 636. — A. MICHEL, **Hist. de la Sénéchaussée de Beaucaire,** p. 163.

(118) Sa descendance. — **Hist. de Languedoc,** t. VI, p. 829.

(119) **Ibid.,** t. VI, p. 830, n. 6.

(120) **Ibid.,** t. VI, p. 830, n. 6.

APPENDICE

I - LES CLERCS

La maison d'ANDUZE a compté dès le X[e] siècle de nombreux clercs ; chanoines, moines, puis abbés, et évêques aussi.

A partir du 3[e] fils, le plus souvent les cadets quittaient le fief qui ne pouvait être morcelé d'après la loi salique qui régissait leur maison.

Il est une chose curieuse à remarquer : Pierre Bermond VII, devenu chef de famille à 18 ans, aucun de ses frères cadets, ni aucun de ses fils n'a été clerc, du fait, me semble-t-il, que son oncle Raimond VII de Toulouse dont il était le fervent allié avait trop souffert des agissements de l'Eglise.

Malgré les recherches dans la *Gallia Christina nova* et dans plusieurs *cartulaires* dont celui *de St-Victor de Marseillle* où l'on retrouve beaucoup de cadets de la famille d'ANDUZE, et malgré l'indication de leur nom avec l'année de tel ou tel acte, comment les mettre en toute certitude à leur place dans la généalogie de leur maison ?

Il est donc préférable de laisser de côté cete question des clercs qui aurait été traitée incomplètement et de façon erronée.

II - LES FILLES DE LA FAMILLE FEODALE D'ANDUZE

Les filles de grande famille, sont connues surtout lors de leur mariage ou de leur remariage, par leur contrat, véritable traité. Elles peuvent être citées encore dans le testament d'un proche, mais ces documents parviennent rarement jusqu'à nous.

Sauf pour quelques cas connus, on ne peut les comprendre — de même que leurs frères clercs — dans une généaologie faite surtout pour indiquer la succession des seigneurs et leur parenté entre eux.

BIBLIOGRAPHIE DES PRINCIPAUX OUVRAGES CONSULTES

— **Art de vérifier les dates.**

— BASDON : **Les listes chronologiques pour l'histoire** d'Alès.

— HENRI BOULLIER DES BRANCHES : **Feuda Gabalorum** 3 v. 1949.

— JEAN BOUTIERE et A.H. SCHUTZ : **Biographies des troubadours,** 1964.

— ALEXANDRE GERMAIN : **Mélanges d'Histoire et d'archéologie,** 1860.

— ALEXANDRE GERMAIN : **Cartulaire des Guillem de Montpellier.**

— DOM VIC et DOM VAISSETTE : **Histoire du Languedoc,** 15 Vol in-4°, Nouvelle édition Toulouse, 1872-1892.

— **Recueil des Historiens de la Gaule et de la France.** LEOPOLD DELISLE : Tome XXIV, en in-4°, 1904.

— ANTOINE JACATIN : **Preuves de la maison Polignac** 1988-1906.

— A. JEANROY et J.-J. SALVERDA DE GRAVE : **Poésies de Uc de St-Circ,** 1913.

— A. JEANROY : **La poésie Lyrique des troubadours,** 1934.

— B.G. LEONARD : **Catalogue des actes de Raimond V de Toulouse,** 1932.

— J. MARETTE : **Recherches historiques sur la ville d'ALES,** in-8, 1860.

— L. MENARD : **Histoire de la ville de NIMES,** 7 v. in-4°, 1750-1758.

— ROBERT MICHEL : **L'administration royale dans la Sénéchaussée de Beaucaire au temps de Saint Louis,** 1910.

— MOLINIER A : **Géographie Historique, province du Languedoc au Moyen Age,** extrait Hist. Lang. XII.

— MOLINIER A. : **Catalogue des actes de Simon de Montfort,** Bibl. Ecole des chartes, 1873.

— A. TEULET, J. DE LABORDE, ELIE BERGER : **Layettes du trésor des chartes,** 4 v. in-4°, 1862-1902.

— PAUL ALAUS, ABBE CASSAN, E. MEYNIAL : **Cartulaire de Gellone,** 1894.

— J. ROUQUETTE et ABBE VILLEMAGNE : **Cartulaire de Maguelone,** 1912.

— P.A. VERLAGUET et J.-A. RIGAL : **Cartulaire de l'Abbaye de Bonneval en Rouergue,** 1938.

— JEAN REGNE : **Cartulaire de l'Abbaye de Mazan,** civilisation cistercienne en Vivarais au Moyen Age), 1928.

— JEAN REGNE : **Cartulaire Chartreuse de Bonnefoy :** (La vie monastique en Vivarais au Moyen Age), 1923.

PRINCIPAUX MANUSCRITS CONSULTES

— **Inventaire général des titres de la terre de Roquefeuil,** copie 27 mai 1709 — Archives du Gard, cahiers manuscrits, I E, 1885.

— **Mariages et testaments de la maison de Roquefeuil**. Archives du Gard, I E, 1884.

Ne sont pas indiqués tous les autres cahiers de notes manuscrites. Ces notes sont attrayantes, mais pour la plupart compliquées et ne donnant aucune référence.

Ne sont pas indiqués davantage les ouvrages d'héraldique. Vu la quantité de renseignements portant sur plusieurs siècles, il est impossible à l'auteur d'en vérifier l'exactitude.

LES PROCES D'ANIMAUX AU MOYEN AGE ET SOUS L'ANCIEN REGIME

par André NADAL,

Ancien Président

Je vais traiter d'un sujet assez étrange, insolite même, je vais évoquer des institutions a priori *déconcertantes* et néanmoins bien établies au Moyen Age et sous l'Ancien Régime.

Il s'agit de la traduction en Justice d'animaux déclarés *coupables* alors que nous les connaissons *dépourvus de raison.*

Pour la clarté de notre étude nous distinguerons *trois catégories d'animaux,* jugés d'ailleurs par des tribunaux de caractères différents.

Dans la *première catégorie* entraient ce qu'on a pu appeler les « *animaux-fléaux* », animaux *insaisissables* vu leur *petitesse,* leur *nombre effrayant* et souvent la *vélocité* de leurs mouvements : insectes, chenilles, rougeurs, d'autres encore.

La *deuxième catégorie* formait les animaux dits « *meurtriers* » qui pouvaient être *individualisés, saisis,* et suivant le terme juridique « *appréhendés par corps* », tels un taureau, un chien, une truie.

Les animaux composant la *troisième catégorie* étaient ceux qui étaient *complices* du vice de l'homme ou de la femme dans l'*acte de sexualité* odieux et contre nature dénommé la *bestialité* ainsi que les animaux se trouvant impliqués dans la superstition qu'était la *sorcellerie.*

*
**

Les *animaux-fléaux :* insectes, chenilles et prédateurs de tous genres, ces « *plaies* » paraissaient au Moyen Age ne pouvoir être que d'origine *diabolique.* On fut conduit à employer contre eux une procédure conforme *non* aux règles usitées en

matière criminelle mais à celles de la pratique judiciaire en *matière civile* étant question d'*usufruit de propriété* et dans le but aussi d'obtenir de l'autorité *ecclésiastique* une sorte d'exé*cration* ou d'*adjuration* forçant les bêtes nuisibles à se retirer.

Il est un fait que les *animaux-fléaux* furent toujours jugés par le Tribunal de l'Evêque : l'*Officialité,* le juge était l'*Official.*

Disons tout de suite qu'autrefois les ravages des insectes et autres prédateurs étaient bien plus fréquents et bien *plus considérables* qu'ils ne le sont de nos jours. Nos moyens actuels de lutte étaient inconnus, et auraient-ils été connus que le principe même d'une extermination aurait heurté le *respect religieux de la vie.* Il ne restait que les « *armes spirituelles* ». Aussi dès l'apparition de tels fléaux le premier mouvement des populations était-il de se recommander à la *clémence divine.* Le préliminaire de la procédure était donc la *prière.* Ce moyen demeurant sans effet on abordait les voies juridiques, la procédure était compliquée et longue.

Les *plaignants* nommaient un *procureur* pour les représenter et adressaient au juge ecclésiastique, à l'*Official,* une *requête* contenant la désignation des lieux envahis, spécifiant la nature des dommages et indiquant la forme et la couleur des animaux dévastateurs. Faisant pendant au procureur il y avait un *avocat* qui prenait en main la cause des *défendeurs* en l'occurrence les insectes et autres parasites. La requête présentée, le juge ordonnait la citation des bestioles.

Un *huissier* était envoyé sur les lieux où elles se tenaient et les assignait à comparaître tel jour, à telle heure par-devers le magistrat, l'*Official,* aux fins de s'entendre condamner à vider les lieux usurpés. Il y avait, cela va de soi, toujours *contumace,* les insectes n'étaient pas au rendez-vous, alors on renouvelait jusqu'à *trois fois* l'assignation pour que la *contumace* fût bien établie, on se conformait en cela à la pratique des tribunaux suivant laquelle nul n'était réputé contumace qu'après *trois citations* régulières.

Les *défendeurs* faisant toujours défaut, le juge nommait des *experts* pour vérifier l'état des lieux et constater les dommages. La vérification effectuée, on requérait et on plaidait.

Les dégâts faits aux cultures n'autorisaient pas nous le savons la *destruction* des bestioles responsables, même si cette

destruction avait été possible ; elles avaient droit à une nourriture, il fallait donc leur offrir une *retraite* et un *délai* pour s'y rendre. Un tel *respect universel* de la vie rappelle celui de l'Inde de nos jours encore, où *j'ai pu voir* à *Bénarès* un membre de la secte religieuse le « *Jaïnisme* » porter devant la bouche une petite voilette afin d'éviter, en parlant, d'avaler et de ce fait de tuer un moustique innocent !

Les plaignants eux-mêmes offraient fréquemment aux bestioles un endroit où elles puissent *se retirer* et *subsister* commodément, ce qui pouvait donner lieu à contestation de la part de l'avocat au sujet du lieu de repli. Une *seconde* expertise pouvait être ordonnée et un autre lieu de retraite recherché. Après toutes ces précautions prises, sur avis du procureur épiscopal, le tribunal décidait de fulminer le « *Monitoire* », *avertissement solennel* que le droit canon impose avant toute *excommunication.* Il devait être écrit, lu au prône trois dimanches consécutifs et affiché aux porches des églises et sur les places publiques.

L'*excommunication* elle-même ne tombait que si le coupable ainsi dûment prévenu persévérait dans sa faute. L'excommunication était lue aussi à l'Eglise, trois fois *confirmée* par le « *Fiat, Fiat, Fiat* » des assistants, *symbolisée* par l'extinction de douze cierges foulés aux pieds par les douze prêtres qui assistaient l'Evêque et accompagnée d'exorcismes et d'adjurations.

Les tribunaux ecclésiastiques siégeaient également en *Espagne,* en *Italie,* en *Suisse,* en *Amérique du Sud,* au *Canada* et ailleurs. Au *Brésil,* les fourmis qui avaient envahi un monastère de Saint-Antoine furent excommuniées par les frères jésuites. Un des exemples les plus célèbres de procès contre les animaux dévastateurs est celui qui fut intenté en 1545 par les habitants de *Saint-Julien-de-Maurienne* aux charançons et insectes divers qui abîmaient leurs récoltes, le procès fut interminable.

Nous venons de donner une idée de la marche de ces singuliers procès dont l'usage ne se perdit qu'au cours du XVIII[e] siècle.

Des cas nombreux sont cités par des auteurs comme *Félix Hemmerlin* dans son traité sur les *Exorcismes, Gaspard Bailly,*

avocat au Sénat de Savoie sur les *Monitoires, Berriat-Saint-Prix* en 1829 dans son rapport sur les « *Procès et Jugements relatifs aux animaux* ». En voici un exemple :

« Au XVI[e] siècle une portion du littoral de l'Espagne était infestée par les rats, on assigna ces animaux devant l'autorité compétente, l'instance fut poursuivie en forme. S'agissant ensuite de prononcer la sentence, l'évêque saisi du litige se rendit au haut d'un promontoire et ordonna aux rats de s'en aller ; ceux-ci obéirent, ils se mirent à la nage, traversèrent un bras de l'Océan et se réfugièrent dans une île déserte où ils restèrent dès lors confinés ».

J'aurais aimé assiter au spectacle !

La procédure de l'*Officialité,* tribunal d'Eglise était aussi compliquée et aussi longue que la procédure civile. Elle l'était à tel point que le jour où la sentence était rendue, sommant les bestioles à quitter tel lieu sous peine de malédiction, il y avait longtemps parfois qu'elles s'étaient exécutées de leur plein gré après avoir vidé totalement de leurs richesses arbres et arbrisseaux.

Les animaux apparaissent fréquemment dans la Bible. Au début de la *Genèse,* le Seigneur dit au serpent tentateur : « Parce que tu as fait cela tu es maudit entre toutes les créatures vivantes... »

Il y a eu des adversaires qui avec franchise ont protesté contre la coutume régnante des procès d'animaux en particulier des animaux-fléaux tel *Léonardo Vairo,* bénédictin espagnol du XV[e] siècle qui écrit :

« On donne sentence d'*excommunication* contre la vermine, cette façon de faire est pleine de *superstition* et d'*impiété,* on *pèche* et *blasphème* grièvement quand on se moque de l'excommunication de l'Eglise, car vouloir soumettre les bêtes brutes à l'excommunication c'est tout de même que si quelqu'un voulait baptiser un chien ou une pierre. »

De fait l'excommunication contre les animaux fut remplacée fréquemment, puis définitivement par la *malédiction* et *l'anathème.*

Anathème, a-t-on pu écrire qui n'est pas prononcé contre les animaux en tant que tels, mais contre le *Diable* qui se sert des créatures non raisonnables à notre détriment.

Les *procès* d'animaux prédateurs étaient sans aucun doute voulu par le *peuple* plus que par l'*Eglise* qui se *résignait* à lancer par exemple l'anathème contre les charançons pour les pauvres vignerons désemparés, lesquels étaient déjà *rassérénés* à partir du moment où l'Official avait enregistré leur supplique ; leur désarroi faisait place à l'illusion, à la confiance en des jours meilleurs. Je pense à *Ibsen* le grand écrivain et dramaturge norvégien qui dans le « *Canard Sauvage* » fait dire à un de ses personnages :

« Laissons l'illusion aux âmes faibles, elles sont incapables de supporter la lumière. L'illusion seule les rend heureuses. »

*
* *

Pour la seconde catégorie d'animaux, celle des *animaux meurtriers,* nous avons affaire à un tout autre problème. A l'inverse des insectes et de la vermine, ces animaux pouvaient être « *appréhendés par corps* », ils étaient tenus d'apparaître personnellement devant la *justice seigneuriale,* la *justice criminelle ordinaire.*

Le Moyen Age reprenait ainsi le *principe de l'imputabilité* inscrit dans le *Droit Romain,* principe fort ancien d'ailleurs puisque *Moïse* avait prévu la conduite de procès contre les animaux et aussi *Dracon* l'archonte et législateur d'Athènes du VII[e] siècle av. J.-C., Dracon aux lois si sévères que de nos jours encore nous disons couramment des *mesures draconiennes,* un *régime draconien.*

Lycurgue également l'ami et allié de *Démosthène* faisait juger les animaux au Prytanée.

Nos vieilles juridictions *poursuivirent* et *condamnèrent* des animaux auteurs de crimes commis, naturellement avec aucune intention coupable, en *s'inspirant,* sans toutefois jamais s'y référer, de ce qui est écrit dans l'*Exode,* chapitre XXI, versets 28 et 29 :

« Si un bœuf frappe de ses cornes un homme ou une femme et que la mort en soit la suite, le bœuf sera lapidé, sa chair ne sera point mangée, le maître du bœuf ne sera point puni. Mais si le bœuf était auparavant sujet à frapper, et qu'on en ait averti le maître, qui ne l'a point surveillé, le bœuf sera

lapidé dans le cas où il tuerait un homme ou une femme, et son maître sera puni de mort. »

C'était l'application stricte de la loi du *Talion* qui vient de la *loi mosaïque.* Dans la simple morale d'un temps de violence, le meurtre appelait impérieusement le châtiment sans que l'on ait à s'embarrasser de *vaines recherches de responsabilité.* Au Moyen Age cependant, on ne punit pas seulement le *fait matériel* mais la *faute morale.* C'est vers les IX^e^-X^e^ siècles que paraît remonter l'usage de citer les animaux meurtriers en justice.

On les assimilait au point de vue de la *responsabilité pénale* à l'homme, comme faisant partie d'un « *tout juridique* » alors que pour nous aujourd'hui, les animaux font partie *uniquement* d'un « *tout biologique* », d'une « *biosphère* » selon l'expression chère à *Teilhard de Chardin.*

Les crimes pour lesquels les animaux étaient poursuivis et châtiés étaient le plus souvent des *meurtres d'enfants,* quelquefois aussi pour des questions de *maraudage.*

Dès qu'un méfait était signalé, l'animal délinquant était saisi et conduit à la prison du siège de la justice criminelle où l'affaire devait être instruite.

Des procès-verbaux étaient dressés et l'on procédait à une enquête. Le fait étant établi, l'officier qui exerçait les fonctions de Ministère public auprès de la justice seigneuriale, requérait la mise en accusation du coupable. Après avoir ouï les témoins et sur leurs dépositions affirmatives, le procureur prenait des réquisitions ; *l'animal n'était pas défendu par un avocat,* alors que ce dernier assistait les animaux-fléaux. Je n'ai pu en savoir au juste la raison. Le juge rendait sa sentence, déclarant l'animal coupable d'homicide et le condamnait à être *étranglé* et *pendu par les deux pieds de derrière* à un *chêne* ou aux *fourches patibulaires,* suivant la coutume du pays. La bête était, de fait, étranglée avant d'être pendue, moins par humanité que pour la commodité de la pendaison. L'exécution de ces arrêts de mort se faisait avec la même solennité que pour les criminels ordinaires. Le plus souvent on obligeait le propriétaire de l'animal à y assister ainsi que le père de la victime si celle-ci était un enfant. On les punissait l'un de sa *négligence* pour avoir laissé sa bête en vagabondage, l'autre de n'avoir *pas*

veillé suffisamment sur son enfant, ou peut-être, dans ce dernier cas, ainsi que me le faisait remarquer mon vieil et savant ami Jean Brunel, peut-être non pour donner comme une leçon au père, mais au contraire pour apporter quelque apaisement, quelque atténuation à sa souffrance, lui montrant que la Justice et la Société prenaient part à son malheur.

Voici un *arrêt-type* de la Justice seigneuriale rendu contre un porc en 1499 par le *Bailli* de l'Abbaye de Josaphat près Chartres : « Vu le procès criminel fait devant nous à la requête du procureur des religieux, abbé et couvent de Josaphat près Chartres, au sujet de la mort d'un enfant dénommé Gibon, âgé d'un an et demi, à peu près, qui a été mis à mort par un porc âgé de trois mois ; vu l'instruction faite par le procureur fiscal de cette juridiction, tout vu et entendu, en ce qui regarde le dit porc et pour les motifs résultant du procès, nous l'avons condamné et condamnons à être pendu à l'issue de l'audience dans l'étendue de la juridiction des sieurs demandeurs. Donné sous le sceau de notre baillage le 19e jour d'avril de l'an de grâce mil quatre cent nonante neuf. Signé : Brisc. »

L'animal était tenu d'entendre l'énoncé de la sentence soit parfois devant le juge, soit le plus souvent en prison.

Les *Capitulaires de Charlemagne* exigeaient que l'on conservât la *peau* des animaux pour le service des métairies, il fallait que le crime fût bien fréquent pour que l'Empereur ait songé à faire cette réserve.

Dans « *Les Guêpes* » d'*Aristophane* on voit le *chien Labis* condamné à recevoir les étrivières pour avoir dérobé un fromage de Sicile.

L'exemple inspira *Racine* avec bonheur, bien qu'un peu au-delà du vraisemblable, dans sa comédie « *Les Plaideurs* » où il s'agit du chien dénommé *Citron.*

L'accusation : « *Il a mangé là-bas un bon chapon du Maine.* » Nous nous rappelons la comique plaidoirie de l'avocat : *l'Intimé,* toujours hors du sujet et des faits, l'Intimé rappelé dans la ligne par le juge *Dandin,* lui Dandin constamment bâillant et l'Intimé en trémolo oratoire :

« *Avant la naissance du monde* », et Dandin :

« *Avocat ah ! passons au déluge.* »

Puis huit vers suffiront pour le fond même de l'affaire, le

dernier vers : « *Jour pris. Je dois parler, je parle, j'ai parlé.* »

A la fin de la plaidoirie, Dandin se *réveille* pour donner son verdict sur le chien Citron : « *Aux galères !...* »

Quand Racine a écrit sa comédie, il était au courant de l'existence des procès d'animaux, il n'a pas inventé à plaisir une facétie comme l'ont avancé quelques critiques littéraires. D'ailleurs l'année même de la pièce en *1668*, une *jument* comparaissait réellement en justice à Angers.

Monsieur *Georges Véper*, Conseiller à la Cour d'Appel de Chambéry, prononçait un discours à l'Audience Solennelle de Rentrée du 2 octobre 1953, le sujet était : « *Les Procès des Animaux au Moyen Age* ».

Sur ma demande la Cour d'Appel de Chambéry m'a aimablement prêté l'unique exemplaire du discours imprimé qu'elle possédait à la Bibliothèque de la Cour.

Par réserve, par pudeur peut-être Georges Véper fait tout juste une allusion aux procès des animaux en relation avec la *bestialité* dont nous parlerons tout à l'heure, par contre il s'étend beaucoup sur le cas des animaux-fléaux et traite avec précision et clarté les procès des animaux meurtriers. Il cite entre autre l'affaire célèbre de la condamnation à mort pour *infanticide* en Normandie de la truie de *Falaise*.

« En 1386 à Falaise, écrit Georges Véper, une truie fut pendue par les pattes de derrière après qu'on lui eut appliqué sur le groin un masque d'une figure humaine. Bien mieux cette truie fut habillée en homme. On l'affubla d'une veste, d'un haut de chausses aux pattes de derrière et de gants blancs aux pattes de devant. Une fresque peinte sur le mur occidental de l'aile ou croisée méridionale de l'église Sainte-Trinité de Falaise *relate* cette exécution singulière. Les frais du procès y compris ceux relatifs à l'exécution étaient supportés par le maître de la bête. »

Georges Véper fait ici une petite erreur en écrivant que la fresque peinte sur le mur de l'église de Falaise *relate* cette exécution, il aurait dû employer l'imparfait *relatait* car la fresque n'existe plus depuis le début du siècle dernier, les murs de l'église ont été badigeonnés à une forte couche de chaux et la fresque, peut-être déjà détériorée par le temps, a disparu.



Exécution d'une truie à Falaise en 1386

(Bois gravé d'après une fresque disparue de l'Eglise de Falaise — B.N. Estampes)

Mascarade tragi-comique cette exécution à Falaise en 1386 d'une truie devant le peuple assemblé et le seigneur à cheval ! Sans aucun doute diront certains. Certainement non répondront d'autres avec autant de conviction ; ne croyez-vous pas, diront-ils, que si la truie infanticide de Falaise fut « déguisée » en homme avant d'être étranglée et hissée aux Fourches patibulaires c'était pour signifier qu'on lui attribuait presque autant de responsabilités qu'à un homme et une quasi-égale conscience de ses actes ?

Il est un fait qu'en dépit du plus grand théologien du Moyen Age, *saint Thomas d'Aquin,* pour lequel agir contre un animal *dépourvu de raison* était *odieux* et *vain,* le Moyen Age favorisa plus ou moins un courant de pensée selon quoi les animaux doivent être considérés comme des êtres *perfectibles* et par conséquent responsables de leurs agissements presque au même titre que l'homme. Aussi les condamna-t-on *juridiquement* et on alla même jusqu'à les *réhabiliter* quand il y avait eu erreur judiciaire.

Les frais de nourriture des animaux incarcérés étaient portés sur les quittances comme ceux des prisonniers ordinaires. Les bourreaux à leur habitude se faisaient grassement payer l'exécution des « *bêtes brutes* », exécution tenue pour avilissante puisqu'ils se croyaient obligés de *porter des gants* pour l'accomplir, gants qui ne servaient qu'une fois car ils étaient après par le fait souillés et jetés dans les flammes du bûcher.

Une truie homicide fut pendue à *Meulan* en Seine-et-Oise le 5 mars 1403. Voici ce qu'il en coûta au maître de la bête.

« Pour dépenses faites pour elle dans la geôle : 6 sols parisis.

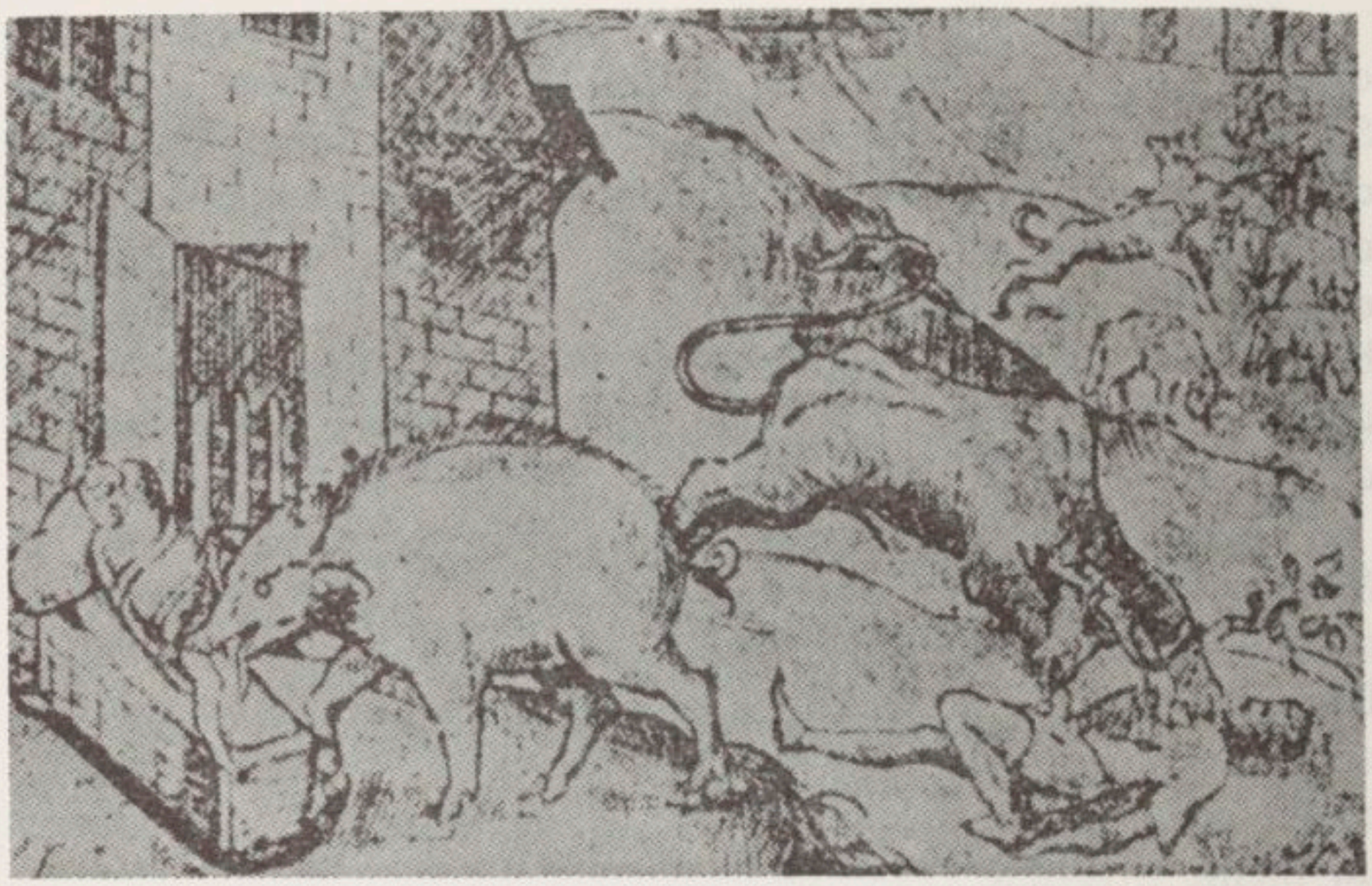
« Item au maître des hautes-œuvres qui vint de Paris à Meulan faire la dite exécution : 54 sols parisis.

« Item pour la voiture qui l'amena à la justice : 6 sols parisis.

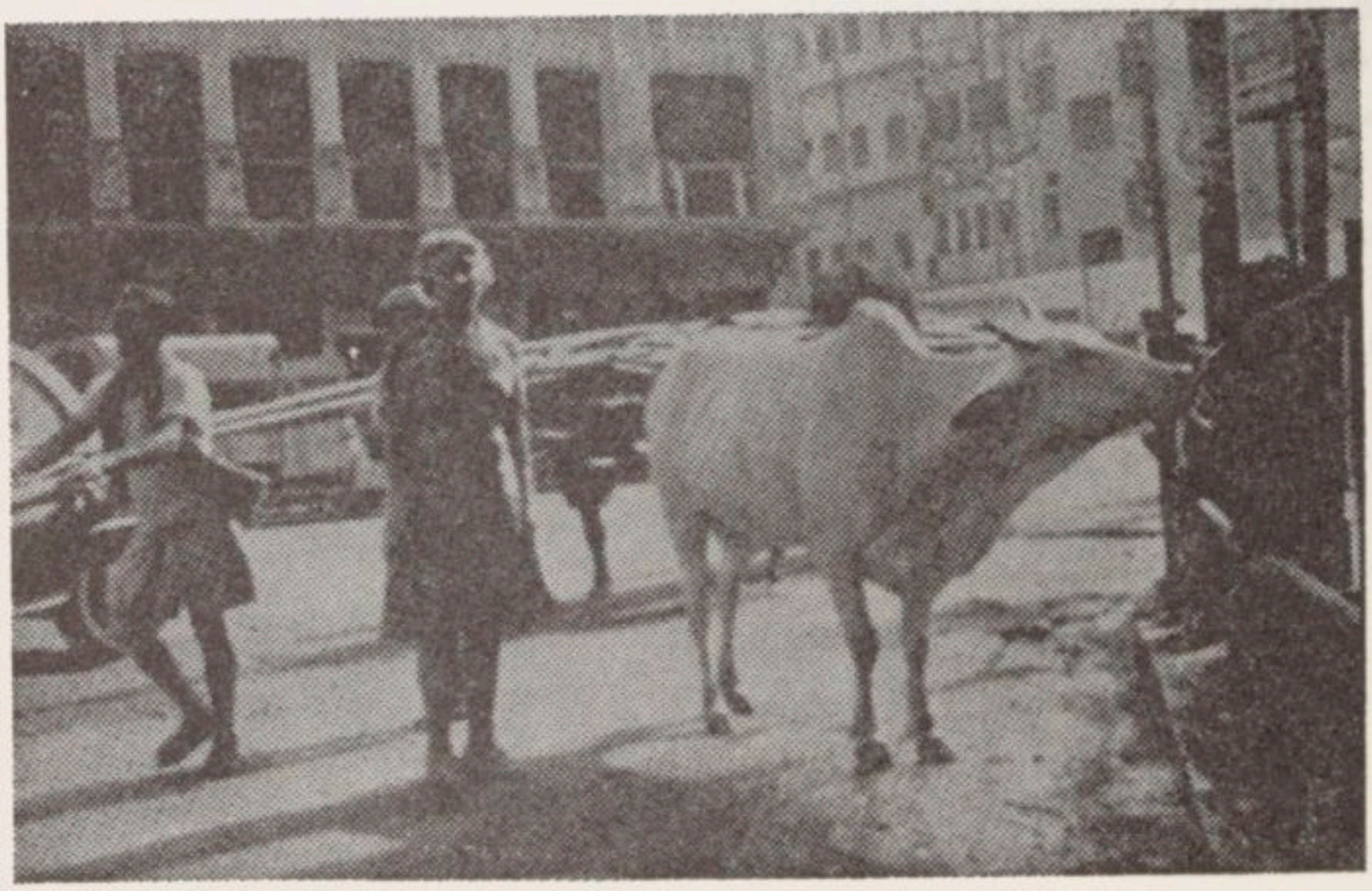
« Item pour la corde à la lier et haler : 2 sols 8 deniers.

« Item pour les gants : 2 sols parisis.

Dans le Nord de la France plutôt que de faire périr sur le bûcher la bête homicide, on *l'enterrait vivante* comme on faisait à Rome de la *Vestale* impure qui avait violé son vœu



Porc infanticide, taureau homicide
(Frontiscipe d'un ouvrage italien)



Vache buvant à une fontaine
dans une avenue de Calcutta
(Mai 1972)

de chasteté. Le sang versé de la Vestale ou de la bête meurtrière aurait, pensait-on, *contaminé* la cité. Il fallait que l'une et l'autre disparaissent avec leurs *souillures* dans les entrailles mêmes de la terre. Telle est l'explication que l'on a pu donner de cette *pratique,* en particulier *Roger Caillois* dans son remarquable livre « *L'Homme et le Sacré* », pratique de mort atroce dont la cruauté quoi qu'il en soit n'a pas de nom et nous épouvante.

Des *procès* sans nombre d'animaux sont mentionnés dans les annales judiciaires, il serait *fastidieux* et sans *aucun intérêt* d'en faire seulement l'*énumération des plus connus* où les grands rôles sont joués par le porc, le bœuf, le chien, l'âne, le taureau.

S'il fallait néanmoins désigner un roi parmi les bêtes à procès, le *porc* aurait droit incontestablement à la couronne.

Il faut savoir qu'au Moyen Age les porcs des villes, comme ceux des champs, se croyaient tout permis. Dans les rues de Paris ils vagabondaient ainsi que de nos jours les vaches dans les rues et avenues des plus grandes villes de l'Inde : New-Dehli, Madras, Bombay, Calcutta.

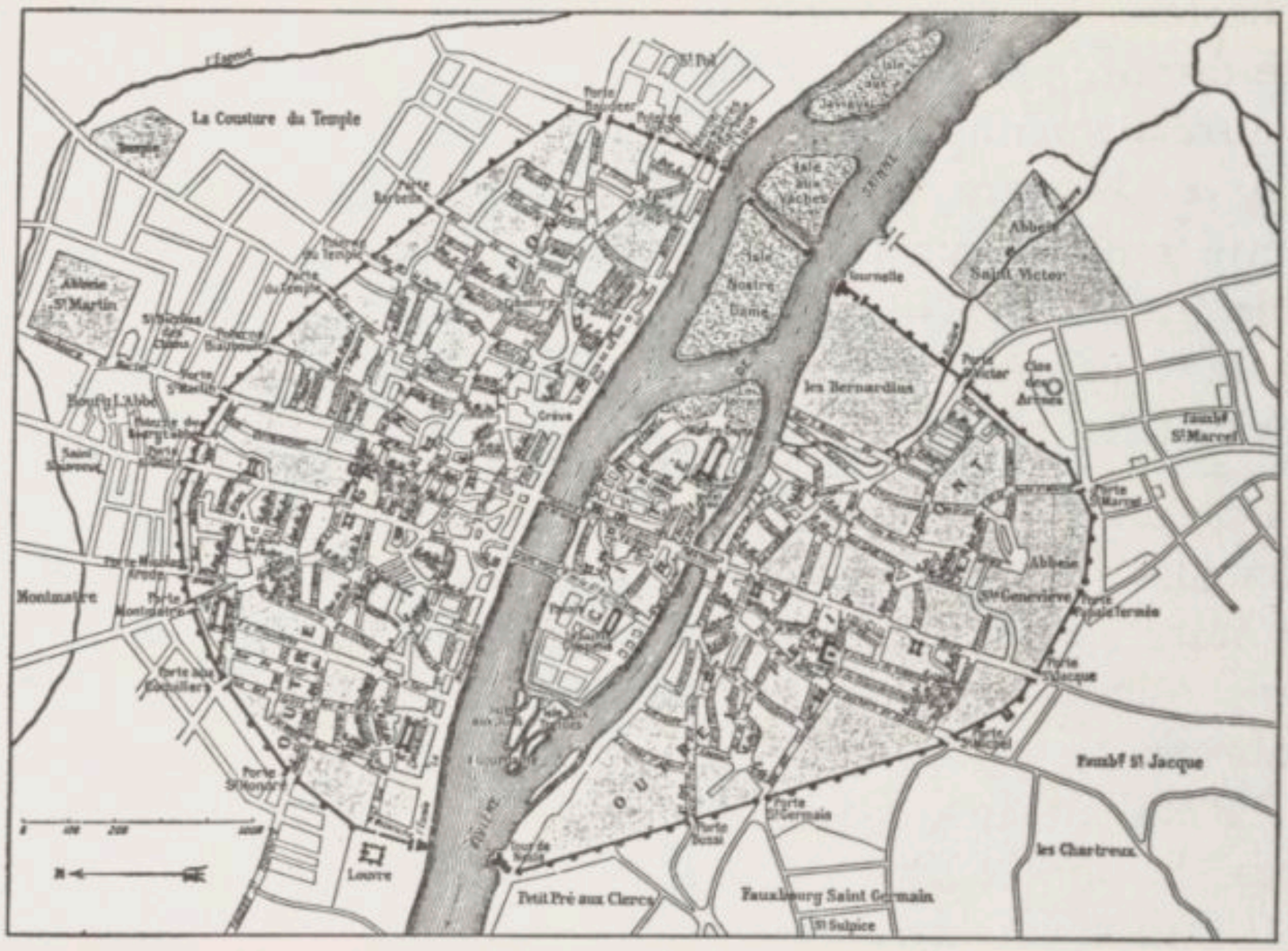
Les pourceaux en compagnie des poules et des canards se comportaient en véritables éboueurs. On imagine aisément ce que pouvait être alors l'odeur en certains endroits de la Capitale. Les pourceaux, de ce fait, étaient presque à demi-sauvages, doués de mâchoires formidables ils pouvaient être hargneux et dangereux.

Au Moyen Age et sous l'Ancien Régime il y avait à Paris la fameuse *Place de Grève,* Place de l'Hôtel-de-Ville actuelle. Elle était ainsi appelée parce qu'elle descendait en pente douce jusqu'à la Seine où s'amarraient de petits bateaux.

Faire grève c'était pour les chômeurs se tenir sur la *Place de Grève,* attendant du travail.

De nos jours le sens a évolué, c'est l'interruption momentanée du travail pour faire aboutir des revendications.

Au XII[e] siècle, sous le règne de *Louis le Gros,* un fils du roi se promenait à cheval dans la rue *Saint-Jehan,* tout près de la Place de Grève un porc vint se jeter en travers des jambes de son coursier et après l'avoir désarçonné l'écrasa de tout son



Plan de Paris au Moyen Age

(La Cité, l'Outre Grand Pont, l'Outre Petit Pont)



La Place de Grève

au Moyen Age

poids, le pauvre enfant mourut la nuit suivante. Eh bien ! il a fallu encore attendre deux siècles pour que les cochons fussent repoussés hors les murs.

Des cochons, il y en avait certes partout dans Paris mais ils marquaient leur préférence pour « *la vieil place aux pourceaux* » située sur les bords de la Seine entre la « *Place aux Veaux* » près du *Grand Pont* et la rue de la *Ferronnerie,* où fut assassiné Henri IV. Non loin de là se trouvait à l'extrémité du parvis de Notre-Dame et se trouve encore le *Petit-Pont,* restauré plusieurs fois, un des plus vénérables de Paris par ses souvenirs, le Petit-Pont où au Moyen Age le propriétaire d'un animal voulant faire passer sa bête était soumis au *péage,* au profit de l'Hôtel-Dieu, seuls les *singes* suivant un règlement de Saint Louis y *échappaient* à condition que les montreurs les laissent gambader pour amuser les passants ; de là l'expression courante encore de nos jours :

« *Etre payé en monnaie de singe.* »

Les procès d'animaux eurent lieu jusque vers le milieu du XVIII[e] siècle, cependant il me plairait pour clore ce chapitre de signaler deux procès qui ont eu lieu en France ces *derniers temps* bien qu'ils n'aient que de lointains rapports avec ceux dont nous venons de nous entretenir. Ils sont indiqués par le Docteur-Vétérinaire *Michel Rousseau* vers la fin d'un *article* intitulé : « *Les Animaux devant la Justice* » que la « *Société Protectrice des Animaux* » à Paris m'a fait parvenir.

« Le 24 janvier 1962 écrit Michel Rousseau comparaissait personnellement devant le Tribunal d'Instance du 17[e] arrondissement de Paris, *Makao* jeune singe cercopithèque. Une fugue, de branche à balcon l'avait conduit à un vaste studio où il put en toute quiétude, mettre des bibelots en morceaux, se régaler du rouge à lèvres et laisser toutes empreintes dénonciatrices. Il emporta seulement un écrin, souvenir d'heures heureuses qui fut retrouvé vide... Les plaignants déclarèrent qu'il contenait une bague. Le maître du singe opposa que le quadrumane ne saurait ouvrir un boîtier. Hélas ! il ouvrit tous ceux que le juge soumit à sa dextérité, signant ainsi sa propre faute et la condamnation de son maître à pleine réparation... »

LE FIGARO — 6 JUIN 1966

Le boxer meurtrier est gracié et trouve un nouveau maître

Mulhouse, 5 juin. — Grisbi, boxer âgé de dix mois, condamné à mort pour le meurtre d'une femme de ménage, Mme Andrée Lallemand, à Saintry (Seine-et-Oise), a été gracié par le procureur de la République.

Le 30 avril dernier, Mme Lallemand était trouvée morte, égorgée dans le jardin d'une propriété de Saintry. A côté d'elle, se trouvait Grisbi, responsable, semblait-il, du drame. Après une série d'examens vétérinaires qui établirent que le chien était « sain » et parfaitement équilibré, il fut cependant tenu pour auteur de ce crime et condamné à être abattu.

Quatre ans plus tard le « Figaro » du 6 juin 1966 évoquait le chien *boxer* de dix mois, *Grisbi* « *accusé* » d'avoir égorgé une femme de ménage Mme Andrée Lallemand. A *Mulhouse* malgré « une série d'examens vétérinaires » le jugeant « parfaitement équilibré » il fut « condamné à être abattu ».

Il a été grâcié par le Procureur de la République.

Le « Figaro » m'a envoyé une photo-copie de l'entrefilet.

***

Les animaux dont nous avons formé la *troisième catégorie* concernaient ceux complices de fautes contre nature qu'était la *bestialité :* union charnelle de l'homme ou de la femme avec un animal, ou encore les animaux supposés être impliqués dans la *magie,* la *sorcellerie.*

D'ailleurs il semble bien que le Moyen Age ait tout fait pour créer une *sorte de confusion, d'assimilation* entre les animaux considérés comme instruments de monstrueux dépravés humains et ceux relevant de la sorcellerie.

Les lois de Moïse condamnaient celui ou celle qui s'était rendu coupable de bestialité à mourir avec l'animal.

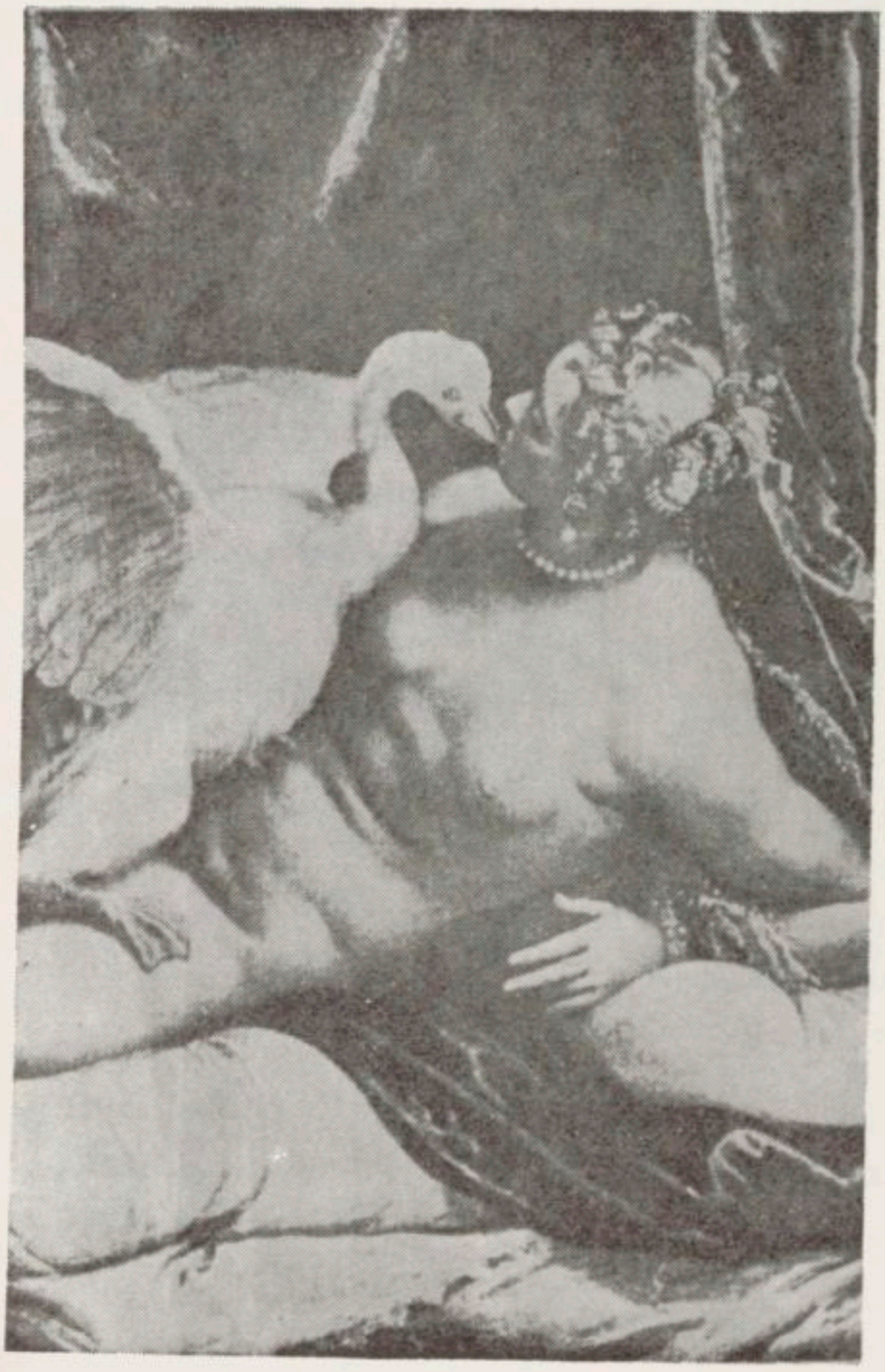
On lit dans le « *Lévitique* » chap. 20 - versets 15 et 16 :

« Si un homme couche avec une bête, il sera puni de mort ; et vous tuerez la bête. »

« Si une femme s'approche d'une bête pour se prostituer à elle ; tu tueras la femme et la bête ; elles seront mises à mort : leur sang retombera sur elles. »

Notre ancienne jurisprudence criminelle qui dérivait en grande partie du *droit canon* punissait du supplice du feu celui ou celle qui avait commis cet acte contre nature, on brûlait *préalablement l'animal* et en dernier lieu les *pièces du procès* afin qu'il ne restât plus aucune trace, pas le moindre souvenir de cette abomination.

Nous savons bien que *Zeus* infidèle à *Héra* une fois de plus, se serait un jour métamorphosé en *cygne* pour séduire *Léda,* femme de *Tyndare* roi de Sparte. De leur union, Léda aurait mis au monde *deux œufs géants* d'où sortirent des couples de jumeaux, de l'un *Castor et Pollux :* les *Dioscures,* de l'autre la *Belle Hélène* et *Clytemnestre.*



Léda et le Cygne

(Véronèse - Dresde)

Peut-on vraiment parler ici de *bestialité* dont le Maître des dieux aurait donné l'exemple ?

Oui, si l'on veut, mais disons idéalisée, poétisée. Par contre la fable horrible de *Pasiphaë* se traduisit souvent en *faits réels* au milieu de la barbarie des vieilles mœurs.

Nous savons que Pasiphaë était fille du *Soleil,* d'*Apollon* et que *Vénus* ne pardonnait pas à ce dernier d'avoir révélé à *Héphaïstos,* à *Vulcain* son infidélité avec *Mars.* La déesse poursuivit avec acharnement la famille d'Apollon et notamment sa fille *Pasiphaë* à qui elle inspira les amours monstrueux avec le taureau blanc, amours qui devaient donner naissance au *Minotaure,* une vache de bois avait été fabriquée par l'architecte *Dédale* pour faire illusion au taureau.

Nous avons tous en mémoire les splendides vers que Racine met dans la bouche de *Phèdre,* fille de Pasiphaë :

O haine de Vénus ! O fatale colère !
Dans quels *égarements* l'amour jeta ma mère !

et nous connaissons tous aussi le vers célèbre de Racine :

« La fille de Minos et de Pasiphaë »

vers qu'on a voulu voir *à tort dénué de signification* pour y admirer uniquement une *merveilleuse sonorité des voyelles,* c'est cela même que disait un jour *Anatole France* à *Charles Maurras* et de s'attirer de ce dernier la réponse mordante : a moins que : « La fille de Minos et de Pasiphaë » ne signifie « La fille du *désir* et de la *loi* ».

Réplique étonnante, il ne faut pas oublier en effet que si *Pasiphaë* était le *désir monstrueux, Minos,* lui, était *juge* aux Enfers.

« Minos juge aux Enfers tous les pâles humains. »

Aussi suis-je persuadé que Charles Maurras a raison et que le fameux vers loin d'être dénué de sens est au contraire *très dense* et résume même, j'oserai dire, ce rôle si tragique de Phèdre. Phèdre qui aime d'un amour incestueux Hippolyte est en cela, *fille du désir, fille de Pasiphaë, mais* elle sait qu'elle fait le mal, sa conscience l'oblige à lutter, à se repentir et en cela elle est *fille de la loi,* fille de *Minos* juge aux Enfers.



Pasiphaë pénétrant dans la fausse vache fabriquée par Dédale

(Jules Romain - Mantoue)

La fable de Pasiphaë cessa malheureusement d'être une fable, elle fut illustrée durant le Moyen Age et longtemps après jusque sous *Louis XIV* par de trop nombreux exemples. Nous savons que dans la cérémonie des exécutions judiciaires : *strangulation, pendaison, crémation* toutes les pièces de la procédure étaient généralement jetées dans le bûcher. Aussi *à part* les arrêts les plus anciens du Registre criminel du Châtelet de Paris qui mentionne *quatre cas d'accouplement humain* avec des *chèvres* il est vraisemblable que *rien d'autre ne nous serait parvenu* si un Procureur du Roi, *Simon Gueulette* n'eut gardé copie des procès jugés entre les années 1540 et 1692. Son manuscrit est conservé à la Bibliothèque Nationale sous le n° 10.969 et il a été édité pour la première fois en 1920 par la « *Bibliothèque des Curieux* ».

Le Procureur du Roi, Simon Gueulette passe en revue les divers animaux qui ont été les *complices d'êtres humains.*

De ces derniers dans tout son dossier on ne trouve qu'un seul cas de *femme,* cas par contre fort connu, c'est celui de *Claudine de Culam,* une jeune fille de 16 ans, accusée de bestialité, avec un grand chien blanc tacheté de roux ; plusieurs témoins l'accablèrent. A l'instar des hommes, Claudine de Culam fut étranglée, puis brûlée en 1601 à Toulouse et ses cendres jetées au vent avec celles de son amant, le chien blanc tacheté de roux.

La quasi-unanimité des accusés du dossier Simon Gueulette sont des hommes de la campagne : une quarantaine de procès intentés à des paysans, maréchaux ferrants, valets d'écuries. Certains traits nous portent aux limites du sordide. Le caractère rural de ces procès est manifeste. Un auteur allemand le *Dr Krafft Ebing* est allé jusqu'à déclarer :

« Même pour des individus ayant la possibilité de se satisfaire normalement, la *continuelle cohabitation* avec les animaux pousse à la bestialité. »

Comme on l'a justement observé, si la *bestialité* est la *plus répugnante* des *perversions sexuelles* elle est *la plus bénigne* quant à ses conséquences.

Aussi la *sévérité excessive* de la Justice du Moyen Age et de l'Ancien Régime à l'égard de ces *dévoyés* et de ces *malades* qui somme toute n'avilissaient qu'eux-mêmes, cette *sévérité* en plus de *ses racines bibliques* ne peut s'expliquer que par la

croyance en la *fécondité possible* d'un commerce entre l'être humain et l'animal, en la naissance d'*effrayants hybrides.*

Il y avait la fable toujours présente de *Léda,* du *Cygne* et des *œufs géants* et aussi la fable de *Pasiphaë,* du *Taureau blanc* et du *Minotaure.*

De plus la *bestialité* était plus ou moins liée à la *sorcellerie* au point que souvent ceux que l'on brûlait pour avoir eu commerce avec les bêtes étaient aussi brûlés comme sorciers.

L'Eglise non seulement n'employait jamais le mot *bestialité* mais interdisait cette appellation et la remplaçait par celle de *bougrerie,* terme qui vient du radical *bougre : bulgare,* parce que certains hérétiques bulgares passaient pour se livrer à la sodomie.

On est en droit également de se poser la question pourquoi le Moyen Age et l'Ancien Régime bien qu'ayant plus ou moins cru à la perfectibilité des animaux, furent aussi sévères pour l'*animal plutôt innocent* qu'ils le furent pour l'*être humain vraiment coupable,* l'animal n'étant avant tout qu'un instrument de la dépravation. Sans vouloir justifier la chose, on la comprend un peu mieux quand on songe aux quelques précédents fameux de l'Histoire qui ont pu servir d'exemples.

Dans l'Ancienne Grèce, non loin de l'île de *Samothrace,* dans l'île de *Thasos* qui vit naître *Polygnote* le grand peintre du V^e^ siècle et où vécut à peu près à la même époque pendant trois ou quatre ans le plus grand médecin de l'Antiquité : *Hippocrate,* dans cette île fortunée avec ses mines d'or, ses vins et ses marbres eut lieu au Tribunal de l'Ile un procès *hors du commun,* l'accusée était une *statue,* statue qui dans sa chute avait causé la mort d'un homme, un athlète en renom. Les magistrats de l'île de Thasos n'ont pas hésité à la juger *coupable* et à la faire précipiter à la mer.

Les *armes* également utilisées par des meurtriers *inconnus* furent *expulsées* de l'Attique par décision du Tribunal *d'Athènes ;* de même ces objets homicides étaient détruits à la scie et au marteau en *Espagne* jusqu'à une époque pas très lointaine.

L'historien *Hanauer* des campagnes alsaciennes révèle

qu'aux environs de *Hofen* et *Büren* la forêt appelée *Herzelholtz* fut déclarée au Moyen Age hors-la-loi par sentence du *Tribunal du Palais de Strasbourg.*

Un *meurtre* y avait été commis et dans leur impuissance à découvrir le vrai coupable les juges résolurent à traiter la torêt en « *complice végétale* » du meurtre et ils en firent abattre les futaies.

Statue de Thasos, Armes homicides d'Athènes, Forêt d'Alsace, considérées *donc* comme *coinstruments de crime, de meurtre !*

La chose, tout de même, nous paraît encore *plus aberrante* que celle de la culpabilité de l'*animal* d'avoir été le complice du *plaisir,* plaisir qu'il a pu au demeurant peut-être partager avec l'homme dépravé, sans *pour autant s'avilir comme lui.*

Ces faits ont dû à n'en pas douter servir de *précédents* au Moyen Age et sous l'Ancien Régime.

En *Inde,* ce qui m'a beaucoup surpris, encore qu'averti, c'est la liberté totale que s'est octroyée l'artiste pour sculpter sur les façades de certains temples des scènes de bestialité ; de même, bien sûr, au *Népal* à Katmandu et Bhatgaon en particulier.

Un événement surprenant est celui-ci : *brigands de grands chemins* et *assassins* obtinrent en 1730 de ne pas aller au supplice avec les condamnés pour bestialité qui leur faisaient à eux-mêmes horreur ! Evénement impressionnant !

Au Moyen Age on attribuait le pouvoir aux *malins esprits* de transformer les hommes en bêtes.

Circé, sœur de Pasiphaë, n'avait-elle pas réduit à l'état de pourceaux les compagnons d'Ulysse ! On pensait même qu'avec l'intermédiaire des *puissances infernales, sorciers* et *magiciens* acquéraient cet horrible privilège.

C'est ainsi que l'on croyait à la transformation de *sorcières* en *chats,* des *hommes en loups,* cette dernière croyance ayant conduit tout naturellement à celle du *lycanthrope* du « *loup-garou* ». On pensait notamment que *sorcier* et *sorcière* se métamorphosaient en animal pour échapper à la justice, dès lors

le bizarre auto-da-fé n'avait plus rien que de très rationnel, *à cette époque,* puisque c'était *non pas un animal,* mais le *diable* ou l'un de ses *suppôts* que l'on pensait brûler.

Ajoutons que s'il y a eu bien des *sorciers innocents* voués au bûcher, on trouvait aussi dans leur rang des individus *les plus dangereux* ou les *plus vils :* escrocs, empoisonneurs, proxénètes. Ce que l'on comprend, malgré tout difficilement, c'est que l'on ait pu au Moyen Age punir des animaux pour des *œuvres* regardées comme *surnaturelles.* Un *chien sorcier* fut brûlé en Ecosse et les magistrats de Bâle en 1474 condamnaient pour sorcellerie un *coq* au supplice du feu avec l'*œuf* qu'il était censé avoir pondu et d'où aurait pu sortir un *serpent,* bête diabolique entre toutes.

C'est le *chat,* surtout le *chat noir* sur lequel a pesé la plus longue malédiction, ce dernier était réputé criminel à cause de sa nature, à cause de sa couleur. Son sacrifice dans les flammes du bûcher de la *Saint-Jean* a prolongé en France jusqu'à la seconde moitié du XVIII[e] siècle pour certaines campagnes l'ère du crime rituel que *ne vient plus justifier la sentence d'aucun juge.*

A Paris dès 1471 le roi Louis XI allumait lui-même en *place de Grève,* le feu de joie de la Saint-Jean au milieu duquel miaulaient une ou deux douzaines de chats noirs enfermés dans un sac. Tous les successeurs de Louis XI l'imitèrent jusqu'en 1648 date à laquelle Louis XIV se plia pour la première et dernière fois à cette tradition barbare.

A Ypres en 962, un chat était déjà au banc des accusés. Une gravure le montre regardant Baudouin III Comte de Flandre, l'index levé, le condamnant à la peine de mort, à être jeté vivant du haut du beffroi. Cette cruelle coutume se prolongea avec des entractes jusqu'en 1817.

Depuis il y a à Ypres une fête qui a lieu tous les ans au mois de mai, le bouffon de la ville précipite dans le vide du haut du beffroi, un chat en peluche sur la foule en liesse.

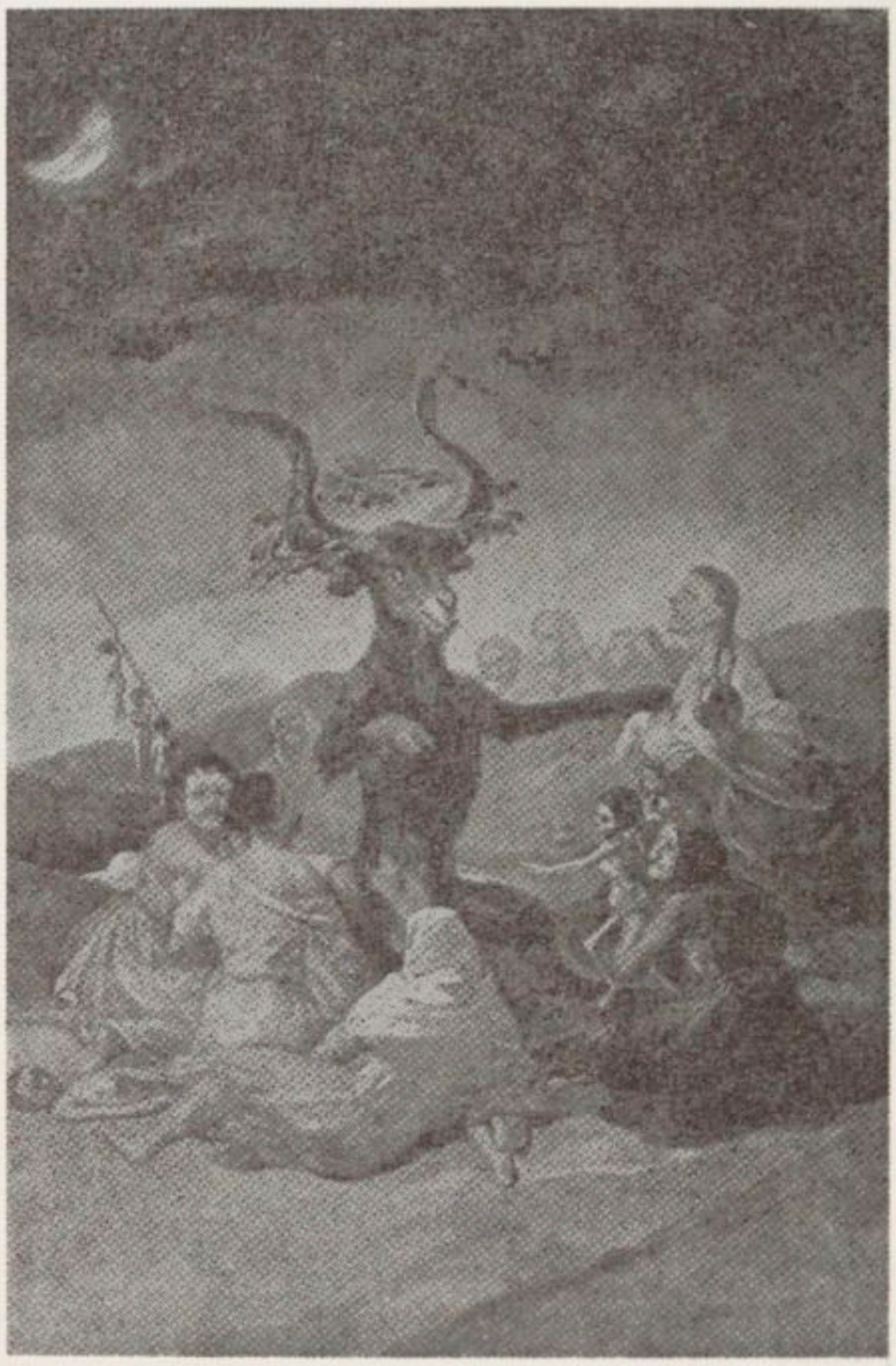
Le but de la magie noire, de la sorcellerie, était de nuire aux gens et aux biens. En se prétendant capables du mieux comme du pire il était facile aux sorciers de terroriser les campagnes. En fait la sorcellerie était autre chose que la bougrerie, mais elle annexait nécessairement à ses rites à l'heure du *Sabbat*



Chat jugé à Ypres en 962

Baudouin III Comte de Flandre,

l'index levé le condamne à la peine de mort



Le Sabbat

Scène de sorcellerie au bouc assis

(Goya - Madrid)

une forme de bougrerie à cause du Démon lui-même qui exigeait des hommages charnels sans toujours prendre la forme d'un humain pour les recevoir.

Au *Sabbat* cette assemblée nocturne de sorciers et sorcières qui suivant une superstition populaire se tenait le *samedi* à minuit quatre fois par an sous la présidence de *Satan,* la forme animale choisie par le Diable pour « *s'incarner* » était généralement le *bouc* qui avait d'ailleurs la possibilité de parler comme un humain dans la langue ou le patois de ses interlocuteurs.

« Presque toutes les sorcières, a écrit *Voltaire,* sont supposées avoir couché avec le bouc. »

A propos de la magie Voltaire a pu écrire aussi :

« On reprochera toujours à la mémoire du Cardinal de Richelieu la mort de ce fameux curé de *Loudun : Urbain Grandier* condamné au feu comme magicien par la commission du conseil. »

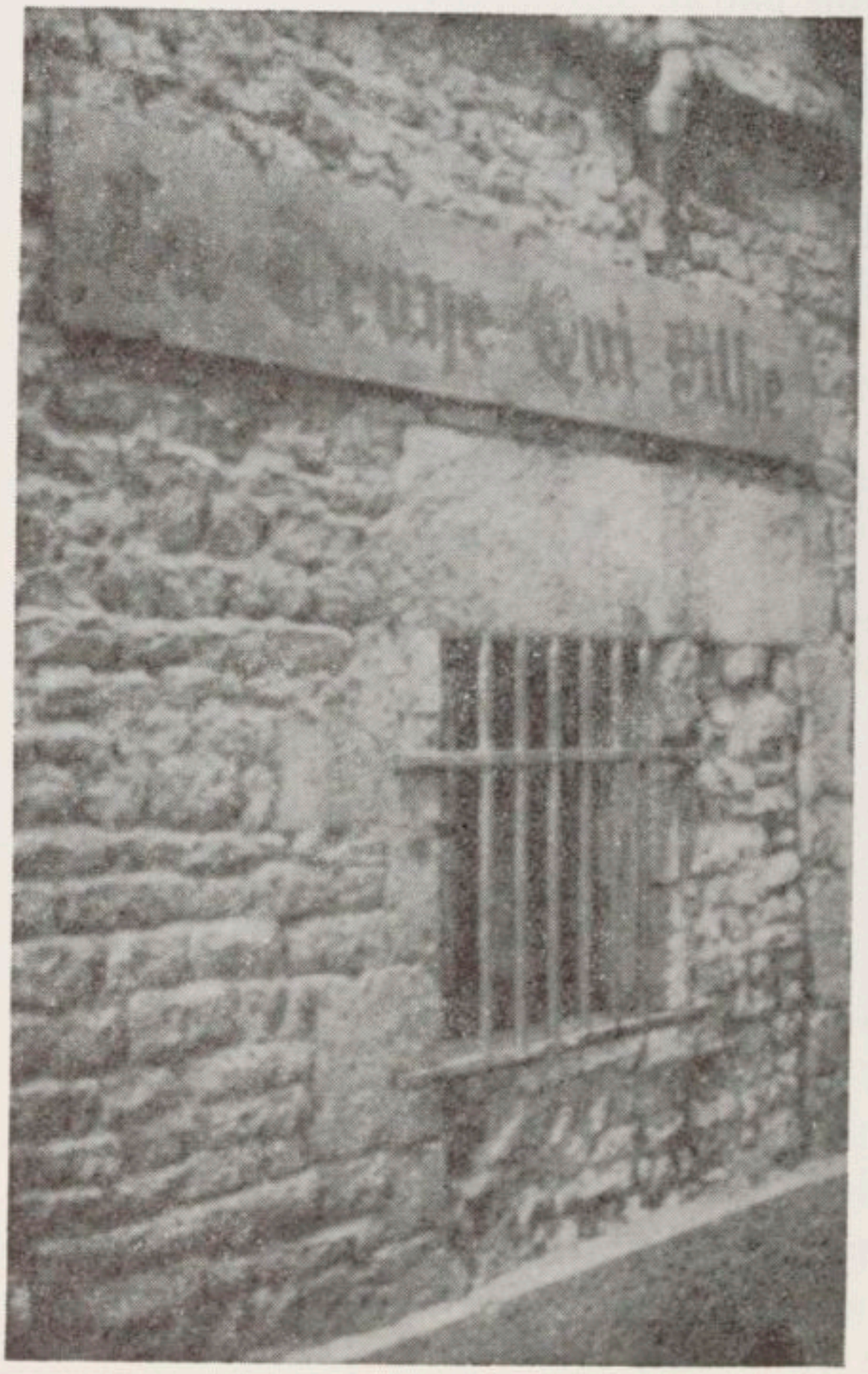
Le magistrat *Laubardemont,* l'agent de Richelieu, se comporta effectivement en véritable bandit envers le curé Urbain Grandier.

Rien de plus incroyable que la facilité avec laquelle au Moyen Age et jusqu'au XVII[e] siècle on acceptait les témoignages sans réel contrôle, la facilité avec laquelle étaient accueillies les dénonciations. La *jalousie,* la *rancune,* la *vengeance* pouvaient se donner libre cours. La nature des liens entre les témoins eux-mêmes et entre les témoins et l'accusé rendrait en *droit pénal actuel* leurs déclarations sans valeur.

Les exemples sont sans nombre, j'en appelle ici un seul, à la fois ahurissant et au plus haut point révoltant. Il est relaté par divers auteurs, en particulier très succinctement par *Guy Le Hallé* en 1973 dans le n° 15 de la Revue « *Connaissance de Paris et de la France* ».

« A Paris en 1466, un charlatan avait dressé *une truie à filer la quenouille.* L'exploit fut si peu banal que le charlatan fut accusé de sorcellerie et brûlé avec la truie en *Place de Grève.* « *La Truie qui file* » devint l'enseigne de plusieurs tavernes. »

A Nîmes, rue Fresque, en face de l'*Hôtel Caveirac* du XV[e] siècle et à quelques mètres de l'*Hôtel de Bernis* du XV[e] siècle également, se trouve un restaurant « *La Truye Qui Filhe* » rappe-



« La Truye Qui Filhe »

Restaurant à l'angle de la rue Fresque
et de la rue de Bernis
Nîmes

lant la tragique histoire au XV[e] siècle du prédécesseur de *Tabarin.*

La pancarte de publicité boulevard des Arènes porte l'inscription : « *La Truye Qui Filhe* au cœur du vieux Nîmes dans un cadre du Moyen Age. »

*
* *

Nous pouvons nous demander vers quel but tendaient ces *procédures étranges* ecclésiastiques en ce qui concernait les *animaux-fléaux* pour les obliger à déserter les lieux où ils exerçaient leur ravage.

Nous pouvons nous demander aussi pour quelles raisons on faisait passer avec *tant de solennité* devant la *justice seigneuriale ou royale* les *animaux meurtriers.*

Nous pouvons nous demander enfin pourquoi des animaux à nos yeux *innocents* dans la question de *bestialité* ou de *sorcellerie* ont été condamnés à monter sur le bûcher.

Bien que nous pensons avoir déjà répondu un peu à ces questions, nous nous permettons d'y revenir brièvement.

Pour ce qui est des *animaux-fléaux* qui étaient toujours bien sûr des *contumaces* devant la justice écclésiastique, il est clair qu'on ne pouvait se servir que des « *armes spirituelles* » et les sentences ne pouvaient être que *platoniques.*

Pendant plusieurs siècles il eut été *inhumain,* grave même de la part de l'Eglise et de ses juges de *se dérober* à l'attente des paysans qui demandaient *justice* contre la chenille ou le charançon, car il y avait des concurrents peu recommandables : magiciens, conjurateurs, sorciers, *prêts à déployer* les ressources de leurs fumigations, invocations, fascinations pour sauver les fruits de la terre. L'Eglise *prenait des risques* en acceptant de « *sentencier* » les animaux prédateurs. Les risques cependant étaient quelque peu limités ; lorsque les parasites ne décampaient pas à son commandement, elle avait toujours la ressource d'invoquer une *obstination* des plaignants à ne pas se comporter *assez vertueusement,* ce qui était la cause que les *armes surnaturelles* mises à leur disposition n'atteignaient pas leur but. Ainsi les tribunaux d'Eglise étaient-ils *les seuls capables* de juger les animaux-fléaux sans s'exposer

en cas d'insuccès à perdre effectivement la face. Si de *tels procès* peuvent être considérés de nos jours parfaitement inutiles, voire absurdes, ils présentaient en leur temps un intérêt sur le plan *humain* et *moral* puisqu'ils donnaient au peuple des campagnes *consolation* et *espoir*.

Pour ce qui concernait les *animaux meurtriers* il y a des auteurs qui ont critiqué un peu trop facilement, ainsi *Desnoyer* en 1878 écrit : « Dans un siècle d'activité intellectuelle comme le nôtre on est à se demander si nos aïeux n'avaient pas bien du temps à perdre pour le dépenser en de semblables absurdités » et *Alexandre Sorel* en 1876 : « Chacun hausserait les épaules et sourirait de pitié si l'on avisait de raviver une pareille coutume aujourd'hui. »

Il n'est nullement question, bien entendu, de raviver une pareille coutume, mais il faut comme l'a fait *Léon Ménabréa* dans un *Mémoire de la Société Académique de Savoie* en 1846 essayer de comprendre et apporter un point de vue nuancé.

« Lorsqu'une *coutume* s'implante chez un peuple, écrit Ménabréa, et s'y maintient pendant des siècles, il faut bien s'écouter, quelque étrange qu'elle paraisse avant de la taxer d'absurde ou de ridicule, car y réfléchissant on finit presque toujours par reconnaître qu'elle avait un sens, une utilité et qu'elle correspondait à une exigence réelle. »

Je crois avec *Ménabréa* que le *sens commun* d'un peuple est un juge qui *épouse son temps*.

Sur *un tout autre registre, Paul Valéry* a bien vu cela dans son étude « *Au sujet d'Adonis* » de *La Fontaine* en mettant l'accent sur les *différences* existant entre l'époque où un auteur a composé une œuvre et l'époque *éloignée d'elle* où cette œuvre sera encore lue.

« Songez dit Valéry, aux attraits et aux dégoûts que l'Adonis de La Fontaine peut exciter chez un homme de nos jours, nourri des poètes modernes, son esprit comme son oreille sont devenus *sensibles* à des *impressions* que l'auteur n'avait jamais pensé de produire, *insensibles* à des effets qu'il avait *soigneusement* étudiés. »

Assurément le *sens commun* est un juge qui *épouse* son temps. Pour le procès des *animaux meurtriers* afin de tenter

de nous expliquer le pourquoi de ces procès, c'est bien à la recherche, à la découverte du *sens commun* de nos ancêtres qu'il faut partir et la chose n'est pas particulièrement simple, il faut en convenir.

Quoi qu'il en soit pour des esprits frustes et à des *époques violentes* n'était-ce pas donner un *haut exemple* de ne vouloir condamner un porc ou tout autre animal sans toutes les formes et les garanties prescrites par la loi.

Quant à la question de loin *la plus délicate* et *la plus pénible à s'entretenir,* celle se rapportant à la *bestialité* souvent confondue comme à plaisir avec la *sorcellerie,* ainsi que nous le savons, par les autorités du Moyen Age, les arguments font défaut pour un plaidoyer consciencieux.

Il nous est difficile d'admettre qu'on ait pu condamner à mort un animal *innocent,* instrument seulement d'un acte qualifié crime, alors même que nous acceptions que la double et effrayante sanction capitale déjà prononcée dans l'*Antiquité hébraïque et romaine* ait pu servir de fâcheux précédent, alors même que nous ayons en l'esprit la *Statue de l'Ile de Thasos* précipitée à la mer, les *Armes homicides d'Athènes* expulsées ou détruites, la *Forêt d'Alsace,* totalement rasée. Il a fallu de plus attendre la seconde moitié du XVIII[e] siècle pour voir échapper à la mort les dévoyés et pervers sexuels en faveur d'un séjour à *Charenton.* La *bestialité* devant être assimilée à présent par le Code Pénal à un outrage public à la pudeur serait puni comme tel et bien entendu il ne serait *nullement* question de la *culpabilité de l'animal.*

Pour ce qui est de la *sorcellerie* et de la condamnation qui en découlait il faut dire qu'il y avait déjà une résistance manifestée *dès le Moyen Age* et a fortiori *à la Renaissance* par des esprits *éclairés* contre l'état de croyances populaires pénétrées par la hantise des possessions démoniaques.

Montaigne écrit : « C'est mettre ses conjectures à bien haut prix que d'en faire cuire un homme tout vif. »

Terminons en disant que de nos jours fort heureusement la *sorcellerie* et la *monstrueuse dépravation des sens : la bestialité* à laquelle elle fut *à tort* si souvent associée n'appartiennent plus l'une et l'autre qu'à l'*Histoire* ou à *l'aliénation.*

UNE ATTACHANTE FIGURE DU MOYEN AGE LANGUEDOCIEN :

L'ABBE FROTARD DE SAINT-PONS DE THOMIERES

par M. le Bâtonnier Edgar TAILHADES

Membre résidant

Ancien Président

J'ai revu récemment, avec le sentiment d'admiration que vous comprenez, le portail de l'église de Saint-Gilles.

Et, je me disais, devant une telle manifestation d'art et de beauté que, souvent, nous étions injustes à l'endroit d'une époque de notre histoire, j'entends le Moyen Age que nous sommes parfois enclins à considérer comme un temps qui ne pouvait être que celui des balbutiements.

Et, pourtant, ceux qui ont conçu et réalisé la cathédrale de Chartres ou le cloître de l'Abbaye de Fontfroide, aux portes de Narbonne, étaient-ils inférieurs, quant à l'inspiration, au talent, et même au génie, aux artistes que la Renaissance a révélés, cette Renaissance qui — l'objectivité contraint à le reconnaître — n'exalta comme idéal que la copie de l'Antiquité. Or, imiter n'est pas créer.

Et, pourquoi ne dirai-je pas que le bouillonnement qui est la marque de l'esprit d'invention d'un Jean Chelles construisant les tours de Notre-Dame me paraît traduire une valeur de civilisation aussi belle, aussi profonde et aussi exemplaire, et *toute autre* en vérité, que le conseil que Colbert donnait à des jeunes gens qu'il envoyait à Rome pour y étudier les Beaux-Arts : « surtout copiez exactement les chefs-d'œuvre antiques, sans y rien ajouter ».

Des œuvres de l'art, ma pensée, naturellement, a glissé vers les actions des hommes. Je me suis rappelé le thème d'un Colloque organisé en 1964 par un Groupe d'Intellectuels français : le Moyen Age était-il civilisé ?

Nous sommes dans le Midi de la France. La réponse est facile à donner pour nous qui gardons le souvenir précis de ces terres privilégiées où le soleil a installé sa souveraineté et où, dans ces années que l'on dit trop facilement barbares, s'était instaurée ce que je crois être la plus précieuse des vertus humaines, la tolérance.

Savez-vous que contrairement à des opinions qui eurent longtemps cours mais, qui sont aujourd'hui entièrement controuvées, la femme, à l'époque médiévale, eut plus de droits que les temps modernes, imprégnés de droit romain, ne lui en accordèrent ?

Je suis sûr que la quête serait fructueuse, celle qui au travers des cartulaires, des décisions judiciaires, des actes notariés permettrait, en particulier dans nos contrées méridionales de définir toutes les possibilités qui sur le plan juridique étaient offertes à la femme, qu'elle soit châtelaine, cultivatrice ou marchande de denrées alimentaires.

N'est-il pas symptomatique de voir des femmes voter comme les hommes dans des assemblées urbaines ou rurales ? J'ignore si la chose fut dite, voici trois ans, en 1975, au moment de l'année de la femme, mais, ce sont les périodes, où était affirmé que se manifestait le progrès, qui furent les plus réticentes, les plus hostiles à la libération féminine. La dure Loi de Rome fut longtemps triomphante. Et, n'est-il pas curieux et, en vérité, injuste que ce soit, à la fin du XVI[e] siècle, exactement en 1593, à l'orée des temps modernes, que la femme, par un arrêt du Parlement, n'ait plus eu la possibilité d'exercer une fonction dans l'Etat, alors que durant tout le Moyen Age, le droit lui en était reconnu ? Vous vous rappelez les discussions qui eurent lieu, ces dernières années, relatives au problème de l'autorité parentale. Un historien de l'époque médiévale dont je lisais voici, quelques jours, l'un des ouvrages, soulignait avec justesse qu'une Loi avait été nécessaire de nos jours pour donner à la femme un droit de regard sur l'éducation des enfants, alors qu'au XI[e] siècle, la chose était parfaitement naturelle. Ne point l'admettre eût paru paradoxal.

Tempérons donc notre jugement, et n'ayons pas la sévérité qui frôle l'outrecuidance de déclarer que tout ce qui en France ou en Europe est antérieur au XV[e] siècle, porte le sceau de la barbarie et de la mentalité primitive.

Sous l'influence des idées que j'exprime, les confortant par des faits que je me suis plu à rechercher et que j'ai trouvés, je me suis mis en tête d'évoquer la vie et l'action d'un homme de ces siècles dont la réhabilitation s'impose et qui m'a semblé avoir la taille et l'allure de ces personnages de notre actualité que les mass media, comme on dit, présentent tous les jours à l'admiration des foules et dont la personnalité, à mon humble avis, perdrait de son relief et de ses caractères, si la publicité ne venait la farder des qualités que peut être, elle ne possède pas.

Oh ! Mon propos n'est pas d'évoquer une Aléonor d'Aquitaine, une Blanche de Castille, un Jacques Cœur, un Etienne Marcel, personnages de haute stature qui, sur l'écran de l'Histoire, apparaissent comme des figures de proue.

Je suis plus modeste dans ma prétention. Vous le savez, je suis issu du Languedoc dont l'évolution des choses et le comportement des hommes m'ont toujours vivement attiré.

Et, mon attachement pour ce pays de Thomières, aux confins des monts de l'Espinouze, du Somail et de la Montagne Noire s'est, au long de ma vie, toujours manifesté par une constante recherche des actions de ceux qui m'ont paru le mieux en symboliser le génie. Souvent, je me suis plongé dans la lecture du livre célèbre de Dom Devic et Dom Vaissette, si dense, et si utile à qui veut avoir des lumières sur l'Histoire du Languedoc. Mais, ma préférence, je l'ai souvent marquée à des publications moins prestigieuses, dues à de très honnêtes découvreurs d'archives et à de très patients amoureux de leur contrée qui ont voulu, pour lui rendre hommage, écrire, parfois avec naïveté, mais, à coup sûr avec sincérité, d'humbles ouvrages ne comportant souvent que de minces feuillets sur ce qui leur semblait être des faits de notable importance.

Et, au hasard de mes lectures, relatives, en particulier, à l'histoire de la ville de Saint-Pons-de-Thomières, chef-lieu de mon canton natal, à la vie de son Abbaye fameuse, de son Evêché où rayonnera de toute son autorité, au XVII[e] siècle, Monseigneur de Montgaillard, je me suis pris d'une sympathie très vive pour l'un des abbés de Saint-Pons-de-Thomières, le dixième exactement, dont les étapes de l'existence furent l'illustration non seulement de sa foi, qui était ardente et sincère, mais encore de son talent, de son savoir, de sa souplesse d'esprit,

de sa clairvoyance, de ses qualités de conducteur d'hommes, qui lui valurent de remplir en un temps difficile et combien tumultueux, d'importantes missions dont son Abbaye tira le plus grand profit spirituel. Il fut légat du Saint Siège pour la Gaule Narbonnaise, à la fin du XI[e] siècle. Grégoire VII, en effet, averti de ses mérites, de son intelligence, *de son habileté*, l'avait choisi. C'était un critère, car Grégoire VII, qui fut un très grand Pape, ami du dialogue — comme on dit aujourd'hui — d'une discussion libre et large, nécessaire, selon lui, à l'amélioration de l'âme et enrichissante, pour le développement de la personnalité humaine, avait l'art de porter, sur les gens et les choses, un jugement sûr. Napoléon disait d'un tel Souverain Pontife : « Si je n'étais Napoléon, je voudrais être Grégoire VII. »

C'est en l'an 936, au mois de novembre, que l'Abbaye de Saint-Pons-de-Thomières avait été fondée par Raymond Comte de Toulouse et Duc d'Aquitaine. Elle s'élevait auprès de cette source claire et abondante qu'est celle du Jaur, rivière aimable et sautillante, qui court au long d'une vallée dont les couleurs sont comparables, aux yeux de certains, aux couleurs de la Thebaïde et qui va, au pied du Caroux, montagne de lumière, mêler ses eaux aux eaux de l'Orb qui, non loin de Béziers, se jettera dans la mer.

Il est indiscutable que, de tous les abbés qui durant près d'un demi-millénaire gouvernèrent l'abbaye de Saint-Pons, Frotard est le plus connu et le plus réputé. Son abbatiat eut une durée de 39 ans.

Quant il fut élu, en 1060, le Monastère avait atteint son apogée. De vastes et beaux domaines étaient sa propriété et les ressources dont il disposait en faisaient un établissement opulent. Quelle était l'origine du 10[e] Abbé de Saint-Pons ? Probablement — car la preuve authentique n'a pu être administrée — une origine albigeoise. Ce qui conforte cette opinion, c'est que les premières donations dont Frotard bénéficia vinrent de la maison seigneuriale d'Albi. Le 3 janvier 1026, deux ans après son élection à la tête du Monastère, celui-ci reçoit de la Comtesse Raingardis et de sa fille Ermengarde, épouse de Raymond Bernard, Vicomte d'Albi et de Nîmes, l'alleu (bien héréditaire, exempt de tout droit seigneurial) de Tonnein, au

pays de Béziers, sur l'Orb, dans les environs de Villeneuve. Tout porte à croire qu'il s'agissait d'un don de joyeux avènement. Et je précise que l'un des deux témoins était Frotaire, Evêque de Nîmes, qui appartenait aussi à la maison d'Albi.

Pour mesurer l'action à la fois considérable et efficace qui fut celle de l'Abbé Frotard, il paraît opportun d'évoquer l'état dans lequel se trouvait le Languedoc du point de vue politique dans la seconde moitié du XI[e] siècle, ainsi que la position que l'Eglise y occupait. Le Languedoc, en ce temps-là, à part la suzeraineté des rois de France, tenait presque intégralement pour suzerains Guillaume IV, Comte de Toulouse, et son frère Raymond de Saint-Gilles, Comte de Rouergue, de Narbonne et de Provence.

Dès cette époque, se posait le très grave problème de la Réforme. Il importait de combattre les désordres dont l'Eglise souffrait et restaurer l'autorité apostolique. La Papauté comprenait la mission qu'elle se devait de remplir. Par ses légats et par les conciles, elle voulut entreprendre la lutte contre les abus qui étaient devenus de plus en plus inquiétants et, notamment contre la Simonie, convention par laquelle une récompense pécuniaire était la contre-partie des choses saintes qu'un prélat accordait : les sacrements, les prières, les indulgences. Le mot venait de *Simon*, le magicien qui voulut, nous dit le Littré, acheter à St-Pierre le don de conférer le St-Esprit.

La Simonie s'étalait en Languedoc de la façon la plus éhontée. Au Puy et à Narbonne, notamment, les évêques qui avaient nom Etienne de Polignac et Guifred de Cerdagne bafouaient les ordres apostoliques et bravaient leurs foudres. Tous deux appartenaient à de puissantes familles et faisaient en sorte qu'en toutes leurs démarches, le temporel l'emportait sur le spirituel. Il était courant qu'au gré de leurs objectifs et de leurs convoitises, de nombreux hauts prélats n'hésitaient point à se livrer à d'immoraux trafics, accordant indulgences et donnant sacrements, moyennant de substantielles récompenses pécuniaires. Les excommunications, ayant perdu toute vertu, demeuraient sans résultats. Il fallait redresser la barre et forger une discipline sans défaillance. Grégoire VII s'y emploiera. Son légat, Hugues-le-Blanc qui préside tour à tour les conciles de Toulouse et de Girone fit montre d'une énergie très vive ; néan-

moins, il se heurte à la forte personnalité de l'Archevêque de Narbonne, Guifred de Cerdagne dont les entreprises, en marge des décisions pontificales, continuèrent à recueillir d'amples succès.

— L'abbé Frotard de Saint-Pons-de-Thomières allait entrer en scène et le rôle qu'il va jouer s'avèrera efficient et déterminant. Dans la Narbonnaise d'en deçà et d'au-delà des Pyrénées, il s'efforcera de juguler le mal qui s'est étendu comme une lèpre. Il avait déjà rendu de notables services à la Papauté. Lorsqu'un Prince espagnol, le Comte d'Urgel, offrit au Saint-Siège des possessions dans la péninsule ibérique, c'est lui qui avait été désigné pour conduire la négociation ; il s'était parfaitement acquitté de sa mission. Grégoire VII, ferme dans sa volonté de soumettre Guifred, l'Archevêque de Narbonne, aux Lois de l'Eglise de Rome, tourna les yeux vers l'Abbé Frotard dont il avait jugé de l'expérience, des qualités de prudence et de la rigueur religieuse. Le Pape avait compris qu'on ne pourrait ramener Guifred que par la force ou la persuasion ; il comptait beaucoup sur la persuasion que l'Abbé de Saint-Pons prodiguerait avec intelligence ; car, le recours à la force le rebutait d'autant plus que la faiblesse de ses moyens, à cet égard, était manifeste.

C'est le 28 juin 1077 que Frotard devient légal pontifical pour la Gaule Narbonnaise, la Gascogne et l'Espagne. Il faut préciser que la province de la Narbonnaise, outre les dix diocèses du Sud de la France, comptait quatre diocèses espagnols : Barcelone, Vic d'Osone, Girone et Urgel. Frotard se trouve devant une situation ingrate et délicate. Modifier le comportement de Guifred, le simoniaque, et entamer son audience auprès des clercs et laïcs de son Empire n'était point une mince affaire. Le risque à redouter était que les armes morales et les objurgations de l'Eglise fussent tenues pour négligeables. Il convient aussi de souligner que Raymond de Saint-Gilles qui était son Suzerain avait promis aide et secours, envers et contre tous, à l'Archevêque de Narbonne. L'atout était de taille ! Le découragement n'était point le fait de Frotard. A l'automne de 1077, avec l'Evêque d'Oléron, Amat, comme lui légat pontifical, il choisit comme lieu du Concile dont avait été décidée la réunion, la ville de Girone. Guifred était par là-même, éloigné de ses alliés sur lesquels il était en droit de compter. De plus,

Frotard était l'ami personnel du Comte de Besalu qui était entièrement dévoué au Saint-Siège et dont les domaines jouxtaient la ville conciliaire. Ainsi, les deux légats estimaient être protégés contre toute surprise, d'autant qu'ils pouvaient aussi recevoir éventuellement l'aide de Béranger II, comte de Barcelone, ce qui n'était point à dédaigner. C'était faire trop fi de l'Archevêque de Narbonne, Guifred de Cerdagne. Ce dernier s'était présenté au concile, en compagnie de plusieurs évêques et abbés. Il savait que l'accusation de Simonie portée contre lui était fondée. Mais, il ne voulait pas être déposé. Il suscita des intrigues, sema du désarroi dans l'assemblée ; il fit tant et si bien par ses excitations, qu'en un instant précis, il interrompit la discussion et jeta tous ceux qui lui étaient acquis contre les membres du Concile et les deux légats.

Ce fut la dispersion générale et la fuite vers Besalu, la Cité de Catalogne où gouvernait l'ami de Frotard, le Comte Bernard Guilhem. Nouveau concile à Besalu. On dresse des canons contre les Simoniaques. Guifred est excommunié. Six abbés sont déposés et remplacés par ceux qui avaient pris l'engagement solennel d'établir la réforme monastique. Ce concile fut un succès pour l'abbé Frotard et son ami le Comte Bernard Guilhem. Le Concile fut appelé la « *Charte de piété du Comte Bernard* » et il fut à l'origine, par l'influence qu'il exerca, de l'extension de la réforme dans les abbayes bénédictines espagnoles.

Au début de l'année 1079, l'abbé Frotard franchit à nouveau les Pyrénées. Grégoire VII l'avait chargé d'une mission de conciliation. Il ne s'agissait plus d'apaiser les fureurs d'un puissant prélat simoniaque, mais de rétablir l'harmonie entre Raymond et Béranger, les deux fils du Comte de Barcelone et de Carcassonne et ses héritiers, lesquels étaient divisés par des intérêts successoraux. Grégoire VII, qui caressait pour l'Eglise le projet de domination universelle, portait, en effet, une attention aiguë aux différends, aux démêlés, aux conflits familiaux des grands et des princes de ce monde.

Dans la querelle dont il s'agit, il choisit comme médiateur l'Abbé Frotard. L'éloquence et l'argumentation de ce dernier furent à coup sûr convaincantes, car la médiation obtint le succès souhaité. On put juger du service rendu par la donation que firent ensemble les deux héritiers, Raymond et Béranger, à

l'Abbaye de Saint-Pons-de-Thomières, le 20 juin 1079, de la moitié du château et de l'Eglise paroissiale de Saint-Etienne-de-Peyriac dans le Minervois. La libéralité était substantielle.

Médiation et légation ne furent pas les deux seules branches de l'activité de l'abbé Frotard. C'est l'abbaye qu'il gouvernait, son renom, son influence, sa richesse autant spirituelle que matérielle qui sera l'objet essentiel de son ambition. Une ambition que n'altère aucune pensée subalterne, aucune visée de mauvais aloi. Il a, sans doute, l'âme d'un chef, mais qui ne combattra que pour le service de la foi chrétienne et les victoires qu'il remportera ne le seront, selon la formule qui, plus tard, sera celle des Jésuites, que pour la plus grande gloire de Dieu.

Des moines de Saint-Pons-de-Thomières seront désignés comme évêques en Espagne, tel ce Pierre de Roda qui occupera le siège épiscopal de Pampelune. Et c'est leur abbé, qui, par les relations qu'il avait su tisser, par l'autorité qu'il avait acquise, *va être,* en ces toutes dernières années du XI[e] siècle, le continuateur de l'œuvre magistrale *d'Odilon,* abbé de Cluny, qui fut à l'origine des idées clunisiennes dont le rôle fut considérable pour la régénération de la vie catholique. Sanche le Grand, roi d'Aragon et de Navarre, avait mesuré l'importance et l'efficacité que pouvaient avoir les abbayes formées à la discipline de Cluny pour restaurer la vie chrétienne dans les contrées soumises pendant longtemps à l'occupation musulmane. Des moines, à l'instigation du Roi Sanche, furent envoyés à *Odilon* qui les reçut à Cluny et les initia aux règles qu'il avait fixées et aux coutumes bénédictines. Revenant dans leurs pays, ils furent les propagateurs chaleureux de la doctrine et des méthodes de Cluny qui se confondaient avec la pureté de l'Idéal chrétien et, de surcroit, avec la volonté pontificale. Frotard fut un des principaux artisans de cette « reconquête » de la foi chrétienne. Sa juridication s'étendit sur Bages, au diocèse de Vich, qui fut le centre d'une congrégation bénédictine qui compta plusieurs importantes abbayes des deux côtés des Pyrénées : quatre en Espagne : Roda, Bagès, St-Laurent-de-Matedepura et St-Laurent-del-Munt ; quatre, en deça des Pyrénées, St-Jean-de-Montolieu, St-Martin-de-Lez, dans le diocèse de Carcassonne, deux, au diocèse de Narbonne, St-Pierre-de-

Canne et St-Chinian. D'autres abbayes rejoignirent, en s'affiliant, la congrégation de St-Pons. Elles atteignirent le nombre de 72. On imagine ainsi l'audience et la puissance de l'Abbé Frotard auquel le Pape avait confié la Curia regiminis sur toutes les églises de Navarre et d'Aragon. J'ajoute que l'abbaye de St-Pons, par une bulle du Pape, posséda le droit de jouir de l'immunité apostolique.

Il me faut aussi signaler, comme témoignage précieux de l'estime et de la considération enviable dont bénéficiait l'abbé de St-Pons, le fait que plusieurs maisons seigneuriales réputées confièrent à son Monastère leurs fils comme oblats, c'est-à-dire comme futurs moines. L'oblation avait été règlementée par Saint-Benoît et fortement encouragée par l'abbaye de Cluny. Le jeune oblat était engagé définitivement dans la vie monastique et renonçait à tous les biens patrimoniaux dont il devait légalement hériter. La pratique, il sied d'en convenir, était sévère. Elle s'adoucit et arriva le temps où l'oblat placé au Monastère par la volonté de ses parents fut libre, parvenu à l'âge adulte, de choisir son état.

A l'Abbaye de Saint-Pons-de-Thomières, Frotard règnante, le Vicomte Aymeric de Narbonne confia son fils Béranger qui, plus tard, devint archevêque de Narbonne.

Le Comte de Melgueil agît de même pour son fils Pons, lequel, quelques années après, sera choisi comme abbé de Cluny. Le Comte de Toulouse, Guilhem IV, donna aussi l'un de ses fils au Monastère de l'abbé Frotard. De sa main, il signa l'acte de donation sur le maître-autel de l'Eglise abbatiale, devant les reliques des saints. A chaque fois, de larges libéralités étaient consenties à l'abbaye qui arrondissait son patrimoine en étendant les limites de sa renommée. *Ce fut Ramire,* le plus jeune fils de Sanche Ramirez, roi d'Aragon et de Navarre qui fut, sans conteste, le plus célèbre de ces oblats d'origine princière. Je m'arrête un instant sur Ramire — Le destin de Ramire fut hors du commun, c'est le moins qu'on puisse affirmer. Durant quarante années, selon la volonté de son royal père qui l'avait offert à St-Benoît, en souvenir de ses fréquentes victoires sur les Sarrazins, et « pour lui demander la continuation de son secours pendant la guerre, qu'il ne cessait de faire à ces infidèles », il avait été moine à St-Pons, préférant sa

robe au manteau des rois et pensant avoir un adieu éternel au trône, aux vicissitudes et aux agitations du monde...

Mais les desseins de la Providence sont impénétrables. Le Roi Sanche mourut au siège de Huesca. Son fils aîné, Pierre, lui succéda. Celui-ci garda la couronne pendant dix ans. A sa mort, aucun fils ne lui étant venu, la couronne passe à son frère cadet, connu dans l'Histoire sous le nom de Batallador. Il bataillait ferme, en effet, contre les maures. Son règne fut long de trente années, et lorsque sonna l'heure de sa mort, il ne laissait aucun héritier direct, mais, néanmoins, un testament : ses Etats d'Aragon et de Navarre était dévolus aux Templiers, aux Hospitaliers et aux Chevaliers du Saint-Sépulcre. Cela ne fait point l'affaire des seigneurs navarrais et aragonais qui voulaient un roi et se refusaient à être livrés à des étrangers. Il y eut pourtant dispute entre eux. Les navarrais proclamèrent roi un certain Garsias de Pampelune. Et les aragonais, quelle fut leur initiative ? Ils se tournèrent vers Ramire, le moine de Saint-Pons, *le dernier né du Roi Sanche, et son seul survivant*. Ils lui proposèrent la couronne et Ramire accepta. Regretta-t-il son existence monastique ? Apparemment, non. Pour être vrai, durant cette existence il avait, souvent, desserré le corset de la discipline. Il avait une belle-sœur, la femme de son frère Pierre, jolie, et, paraît-il, un peu légère ; elle se nommait Urruca. Il se rendait souvent à sa cour dont il savourait le climat de fêtes et de mœurs faciles. La couronne l'emplit d'aise et il songea aussi à avoir un héritier. La dispense pontificale ne le troubla guère et il épousa, même avant d'avoir été relevé de ses vœux par le Pape, la fille du Duc d'Aquitaine, Agnès, qui lui donna une fille, Pétronille, dont Raymond Béranger devint l'époux. *Les années pesant sur ses épaules, Ramire fut lassé de son trône.* Eût-il remords de n'avoir pas rempli scrupuleusement sa vocation de religieux ? Qui le pourrait affirmer ?

Il est permis de penser qu'il répondit, débarassé qu'il était de ses charges royales, à l'appel du couvent, puisqu'il se retira dans le beau Monastère de Huesca qu'il avait fait construire lui-même, et qu'il y mourut. Voici fermée la parenthèse concernant Ramire, l'oblat de St-Pons, fils du roi d'Aragon et de Navarre.

Durant les dernières années de sa vie, l'abbé Frotard connut de pesantes difficultés auxquelles il fit face, avec cette déter-

mination, cette volonté qui ne le quittèrent jamais et dont la force s'accompagnait de l'efficacité d'une souple intelligence et de la qualité d'une remarquable vertu de persuasion. Son administration avait été sage, mais les critiques alimentées par des jalousies se fraient toujours un chemin. Des plaintes parvinrent jusqu'à Rome. Le Pape Urbain II reçut notamment une plainte contre Frotard émanant de l'Archevêque de Narbonne, nommé Dalmace, qui accusait l'abbé de Saint-Pons d'envahir les Eglises de sa juridiction, appuyé des puissances du siècle, d'admettre à la communion ceux qui l'avait excommunié sans exiger d'eux qu'ils reçussent l'absolution, et d'avoir fait sacrer un Evêque, dans sa Province, sans sa participation. L'Evêque de Barcelone, Bertrand affirmait que l'abbé de Saint-Pons avait chassé d'une abbaye, dépendant de son église, un abbé qu'il y avait établi canoniquement.

Il est vraisemblable que Frotard ne fut guère troublé de ces accusations ; il se sentait fort des privilèges qu'il avait obtenus du Pape, lors d'un récent voyage qu'il avait fait à Rome et des prérogatives combien précieuses qui lui avaient été accordées, telle, par exemple, que la bulle papale qui avait exempté l'abbaye de Saint-Pons de la juridiction épiscopale.

Urbain II, tenant en haute estime et amitié, comme son prédécesseur Grégoire VII, celui qui jouissait d'une grande réputation de Sainteté et qui avait été, pour la papauté et la défense de l'Eglise de Rome, d'un si important secours, se borna à suggérer à l'abbé Frotard d'honorer l'Archevêque de Narbonne comme il se devait, et, à Plaisance, où se tint un Concile où avaient été réunis tous les anciens légats, la confiance du Saint-Siège fut renouvelée *avec éclat* à l'abbé de Saint-Pons-de-Thomières.

— *Mais voici la croisade.* Nous sommes en juin 1096. Pierre l'Ermite, un français à l'âme chaleureuse, pèlerin en Palestine, révolté par le comportement des Arabes dans ces lieux que la vie et la mort de Jésus de Nazareth ont sanctifié, est venu auprès d'Urbain II plaider la cause des victimes des musulmans d'Orient. Et le Pape, dans l'esprit duquel a mûri la pensée de la guerre sainte contre les infidèles, passe les Alpes et se rend à Clermont où il prêchera la croisade qui ébranlera le Peuple chrétien d'occident contre l'Islam, au cri de « Dieu le veut ».

A Clermont, Urbain II tint aussi un Concile où se rencontrèrent un grand nombre de prélats de France et d'Europe. Est-ce au Concile de Clermont que l'abbé Frotard obtint du souverain Pontife *ce qui va être l'une des plus vives joies de sa vie ?* La chose est vraisemblable.

En tous cas, le 24 juin 1096, traversant le Languedoc pour se rendre à Nîmes et en Provence, le Pape s'arrêta à l'Abbaye de Saint-Pons-de-Thomières pour y célébrer la fête de Saint-Jean-Baptiste. Il était accompagné d'une suite de hauts dignitaires ecclésiastiques, dont Amat, l'ancien légat d'Espagne, devenu archevêque de Bordeaux. Le saint Père dit la messe dans l'église abbatiale, dressée comme un donjon, au milieu du Monastère.

La visite pontificale fut pour Frotard son dernier bonheur. Elle fut pour lui une consécration solennelle, aux approches de la mort qui l'emporta, le 20 août 1099.

Elle fut pour lui une récompense, celle d'un labeur obstiné en faveur du Saint-Siège, de son abbaye et de tous ceux auprès desquels elle prodiguait une heureuse bienfaisance.

Cette abbaye, dont il ne cesse de vouloir la prospérité et l'accroissement de l'influence, fut toujours la raison de sa vie, et les règles qu'elle s'était données, présidèrent toujours à la conduite des missions et des tâches qui lui furent confiées. Dans la réforme hardie que l'Eglise entreprit contre des mœurs fâcheuses et les initiatives de puissants seigneurs, plus préoccupés de richesse que de Justice et de salut, il fut l'animateur vigoureux d'actions clairvoyantes qui témoignaient de son courage, de la pureté et de la fermeté de sa foi.

Les moines de Saint-Pons érigèrent à leur 10e abbé une statue sur un tombeau de marbre blanc, que l'on voit encore, disaient Dom Devic et Dom Vaissette, dans leur Histoire du Languedoc, au côté gauche du maître-autel, parmi les ruines du grand chœur de l'Eglise abbatiale.

Aujourd'hui, rien ne demeure, ni tombeau, ni statue, ni inscription, ni dalle funéraire.

Le temps est un impitoyable ravageur ; et les hommes, trop souvent, font preuve d'incurie et d'ingratitude.

Lorsque j'ai rangé les documents qui m'ont servi à la rédaction de ma communication, j'ai laissé mon regard errer au travers de la fenêtre qui s'ouvre sur la vallée et les monts

familiers, baignés de crépuscule, attentifs au bruit lointain de la mer.

Et je me suis mis à méditer sur cet abbé d'une époque en allée qui, voici près de 700 ans, avait devant soi le même décor que celui dont l'harmonie se déroulait devant mes yeux.

Les ouvrages que j'avais consultés m'avaient appris, presque fragment par fragment, les phases à la fois rudes, riches d'événements et exaltantes de sa vie. Je le voyais, dans son monastère, imposant discipline et admiration, administrant avec minutie et compétence les biens que peu à peu, grâce à sa patience, à son savoir faire, à son obstination, à sa psychologie, il avait acquis et qui avait permis à l'abbaye de Saint-Pons-de-Thomières d'apparaître comme une ruche pleine d'activité, créatrice d'une richesse dont tous profitaient, particulièrement les habitants du pays, sur lesquels elle étendait sa protection, *et rayonnante* d'une lumière spirituelle qui disait, au loin, sa renommée. Je l'imaginais suscitant, par ses initiatives et les bienfaits de son influence, des réussites exemplaires pour le développement de la vie économique de la contrée. On ne saurait oublier la part prépondérante prise par les Monastères dans la vie industrielle ou commerciale d'une région et aussi dans l'éclosion et la défense des libertés et des franchises communales. Le rôle qui fut le leur, à cet égard, on l'a démontré, fut amplement efficient.

L'abbé Frotard, je le voyais aussi se préparant à de grands voyages, harnachant sa mule, trottant à travers landes et forêts, franchissant la Montagne Noire, les Corbières, les défilés escarpés des Pyrénées grandioses, joyeux des matins glorieux et des couchants alanguis, vainqueur de la fatigue du jour et du froid de la nuit, portant sa réflexion faite d'acuité et de finesse sur la gravité des questions qu'il lui fallait aborder dans tel Concile de hauts prélats ou dans telle négociation avec de prestigieux princes de la terre. Son âme en perpétuelle agitation n'était tournée que vers le grand Idéal qu'il avait choisi de servir et c'est en elle qu'il puisait toute sa force pour accomplir ce qu'il avait la certitude d'être son destin. Heureux mortel qui pouvait ainsi être supérieur à lui-même ! Ai-je réussi à le bien dépeindre ? J'ai conscience des failles de mon propos, que vous avez eu la patience d'écouter.

BIOLOGIE RACES ET RACISME

par M. Félix VILLENEUVE

Membre résidant

Il est un fait d'observation courante : les hommes ne sont pas semblables entre eux, ils présentent dans leur apparence physique des différences qui se transmettent de parents à enfants.

Ils forment ainsi des groupes présentant une homogénéité relative constituant ce qu'on appelle communément des races.

Ces races non seulement diffèrent entre elles mais les unes présentent une civilisation avancée alors que d'autres restent plus ou moins arriérées.

On croyait autrefois que l'apport de chacun des deux parents communément appellé « le sang » perdait son individualité du fait du mélange qui se produisait dans l'enfant et ce mélange se répétait dans les enfants et ainsi dans toute leur descendance.

On pensait que chaque personne héritait de chacun de ses parents la moitié de sa nature, de chacun de ses grands parents le quart de sa nature et ainsi de suite par fractions décroissantes en remontant la généalogie. Si les parents différaient par la race les enfants étaient des « sangs mêlés », les petits enfants des quarterons, etc.

Mais dès 1865 Mendel, le fondateur de la génétique, montra que l'hérédité consiste en la transmission de parents à enfants de particules minuscules : on les appelle actuellement les gènes ; ce sont de véritables unités vivantes, peut-être les plus petits éléments dans lesquels la vie puisse se perpétuer. Leur particularité est justement qu'ils ne se mélangent pas et qu'ils ne perdent jamais leur individualité. Cette théorie fut étendue à tous les êtres vivants depuis le début de notre siècle. Dans ces conditions toute parenté, toute race doit être au point de vue biologique considérée comme une communauté de gènes.

Capables de se reproduire identiques à eux mêmes ces gènes conditionnent le devenir du groupe ; l'histoire de leur renouvellement, la disparition de certains d'entre eux, l'introduction d'autres par des immigrants constituent l'histoire même de la race plus chargée de sens, plus déterminante pour l'avenir que celle des guerres ou des cultures.

Il est moins important pour un groupe humain de doubler ou de multiplier son effectif que de perdre un gène car cette perte est irrémédiable ; moins important de vaincre ou de soumettre un peuple que d'épouser les femmes des vaincus car le sort des armes est provisoire mais le mélange des gènes est définitif.

Si ces gènes ne sauraient subir aucun mélange, aucune contagion, par contre ils se modifient quelquefois par un processus connu maintenant sous le nom de mutation. Par exemple un gène ancien qui donnait à la peau une couleur foncée peut donner naissance, par mutation, à un gène nouveau incapable de produire cette couleur et il en résulte une peau incolore, celle des individus appelés « albinos ».

L'apparition de ces nouveaux gènes par mutation est la cause de la variabilité créant des distinctions entre les individus et entre les races.

Quant au racisme c'est une prise de position qui affirme la supériorité de sa propre race sur une autre ; il préconise en particulier la ségrégation raciale ou séparation des races à l'intérieur d'un même pays et dans le cas extrême cette position peut aller jusqu'à l'extermination même d'une minorité raciale.

La théorie de l'évolution formulée par Darwin au milieu du XIX[e] siècle exerça une influence très marquée sur l'idéologie raciste. Les « blancs » accueillirent avec enthousiasme le Darwinisme qui préchait la survivance du plus fort, du plus apte et qui venait appuyer leur politique d'expansion et d'agression aux dépens de peuples dits inférieurs ; survenant à l'époque même où les nations puissantes bâtissaient leur empire colonial, cette thèse venait les justifier tant à leurs propres yeux qu'à ceux du reste de l'humanité.

Le fait que des groupes humains étaient réduits à un esclavage venait simplement confirmer la théorie selon laquelle un groupe humain inférieur doit être remplacé par un autre qui

lui est supérieur. Sur la place de la politique internationale le racisme excusait l'agression.

Avec les débuts de la colonisation en Afrique, la découverte de l'Amérique et celle de la route maritime des Indes le préjugé de race et de couleur augmente considérablement ce qui s'explique par des raisons d'ordre économique et par la naissance de l'esprit impérialiste.

Le racisme se présentait alors comme un ensemble de traditions de certains pays occidentaux. Là où cette doctrine était admise se répandait l'idée d'une supériorité raciale d'ordre biologique qui autorisait parfois des manifestations de violence et de préjugés à l'égard de certains groupes minoritaires.

Il n'y a qu'un pas vite franchi entre cette supériorité réelle ou apparente et l'idée que les succès d'un peuple sont dus à des qualités innées. Aussi l'histoire de l'Humanité abonde-t-elle en « peuples élus » qui se targuent de leurs éminentes qualités natives.

Dans bien des parties du Monde des différences raciales servent encore de bases à une législation et à des pratiques sociales discriminatoires. Les idées racistes sont toujours répandues dans de nombreux pays et aujourd'hui encore en ce vaste carrefour qu'est devenu le Monde l'Homme de race blanche et de culture occidentale tient le haut du pavé quelles que soient les menaces de bouleversements qu'il sent monter du dehors ou du dedans contre une civilisation qu'il regarde encore comme la seule digne de ce nom.

Cependant la plupart des religions universelles écartent les différences physiques raciales et considèrent tous les Hommes comme frères et égaux devant Dieu. Selon St-Paul :

« Il n'y a plus de Juif ni de Grec, il n'y a plus d'esclave ni de libre, il n'y a plus d'homme ni de femme car vous n'êtes tous qu'un en Jésus-Christ. »

Le Pape Pie XI a condamné le racisme et en 1938 le Vatican considérait les mouvements de ce genre comme « apostasie contraire dans son esprit et à sa doctrine à la foi chrétienne ». D'autre part l'Eglise a béatifié et sanctifié des Blancs, des Jaunes et des Noirs et les douze apôtres étaient des Sémites comme Jésus-Christ en tant que fils de Marie et descendant de David.

La déclaration universelle des droits de l'Homme énonce que « Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes

les libertés proclamées dans la présente déclaration sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance, ou de toute autre situation. »

Parmi les obstacles qui s'opposent à ce que les dispositions de cette déclaration se traduisent dans les faits il faut compter : avec la croyance largement répandue et tenace selon laquelle certaines races et certains peuples sont inférieurs et ne sauraient en conséquence prétendre aux mêmes droits que les autres.

En Allemagne hitlérienne cette croyance faisait partie intégrante de la politique officielle du gouvernement ; ainsi certains groupes, les Polonais par exemple qui étaient considérés comme ne méritant d'autres conditions que celle du travail forcé tandis que d'autres groupes, comme les Juifs, y étaient presque entièrement exterminés. Cependant avant de poursuivre plus avant cette étude sur les races Humaines dans leurs rapports avec la biologie il est utile je crois de préciser dans un cadre scientifique les termes inséparables d'espèce et de race communément utilisés dans la systématique des êtres vivants.

L'ESPECE CHEZ LES ANIMAUX

Le cultivateur, le chasseur, le pêcheur désignent par un nom français les animaux et les végétaux qu'ils reconnaissent. Les zoologistes et les botanistes ont internationalisé ces noms en ne se fiant plus uniquement à des caractères purement empiriques. Sur l'instigation du célèbre naturaliste suédois Linné (1707-1778) ils utilisent deux noms latins, le premier désignant le genre et le second l'espèce : par exemple la grenouille est devenue *Rana oesculenta* pour les zoologistes de tous les pays.

Quels sont donc les critères scientifiques qui permettent de définir l'espèce :

1° D'abord le critère de ressemblance : quand l'analyse et la comparaison des caractères morphologiques aboutissent à une similitude de forme il est possible d'attribuer le même nom à différents individus ; mais ce critère d'identité morphologique devient parfois insuffisant. Buffon l'avait déjà compris. Il écrivait :

« La comparaison de la ressemblance des individus n'est qu'une idée accessoire et souvent indépendante de la succession constante des individus par la génération ; car l'âne ressemble plus au cheval que le barbet au lévrier ; cependant le barbet et le lévrier ne font qu'une même espèce puisqu'ils produisent ensemble des individus qui peuvent eux-mêmes en produire d'autres au lieu que le cheval et l'âne sont certainement de différentes espèces puisqu'ils produisent ensemble des individus viciés et inféconds. »

2° D'où le deuxième critère, celui de l'interfécondité qui implique la fécondation c'est-à-dire l'aboutissement à un œuf viable, le développement de cet œuf pouvant donner un adulte capable à son tour de se reproduire.

3° Le critère écologique : Les obstacles géographiques peuvent isoler les espèces rendant les rapprochements impossibles.

Le célèbre paléontologiste Cuvier avait lui aussi formulé une définition de l'espèce reposant sur les deux premiers critères, ressemblance et fécondité.

« L'espèce est une collection de tous les corps organisés nés les uns des autres ou de parents communs et de ceux qui leur ressemblent autant qu'ils se ressemblent entre eux. »

Maintenant on cherche cependant à être plus précis en se rapportant aux trois caractères : morphologie, écologie, stérilité.

LA RACE CHEZ LES ANIMAUX

Dans la classification zoologique la race est une subdivision de l'espèce. Comme cette subdivision est à peu près la dernière que le zoologiste puisse délimiter avec quelque précision, les critères retenus sont nécessairement les plus superficiels qu'on puisse appliquer en matière de classification zoologique. Par exemple les traits les plus communément utilisés pour distinguer les races chez les Vertébrés supérieurs sont des éléments tels que la couleur de la fourrure ou des plumes, les types de pigmentation, les variations de taille ou de proportion, la forme du poil, etc.

Les races ne peuvent exister qu'en raison du fait que tous

les organismes ont une tendance fondamentale à varier. On pourrait dire que la Nature a horreur de l'uniformité absolue. Ces variations sont celles qui résultent de causes génétiques dont la mieux connue est la mutation. C'est parce que le milieu effectue une sélection entre ces variations que l'évolution s'opère et que les races se différencient. La sélection tend à pulvériser l'espèce en races. La diversité des races de l'espèce Chien est une observation très courante ; elle repose sur des caractères morphologiques : profil de la tête, silhouette générale du corps, pelage, taille, etc. Plus pratiquement on distingue les Chiens par leur rôle : chiens de berger, chiens de garde, chiens de chasse, etc. La diversité en races de l'espèce Chien semble avoir précédé la domestication.

Finalement les facteurs qui doivent être considérés comme les principales causes biologiques de la formation des races chez les animaux sont :

— la mutation, c'est-à-dire la modification des éléments héréditaires ou gènes.
— la sélection naturelle ou artificielle.
— les migrations.
— l'isolement géographique qui joue lui aussi un rôle capital dans la constitution des races.

ESPECE HUMAINE

L'espèce humaine est très bien caractérisée. *L'homo sapiens* est un bipède se tenant debout de façon parfaite ; cette station verticale se traduit par une forme particulière de la colonne vertébrale, du bassin et du fémur. Ses jambes sont plus longues que ses bras, son pied a une forme et une structure particulières différentes de celles que l'on trouve chez les Singes, avec une voute plantaire élevée.

La face occupe une place relativement faible et le crâne une place relativement grande. La capacité crânienne est forte : 1.500 cc^3 en moyenne. Les canines ne dépassent pas les autres dents en longueur. Le corps est nu, les poils étant peu abondants et très localisés.

La croissance est lente et se poursuit longtemps, l'on peut dire que la période de la vie appelée adolescence est une particularité de l'espèce humaine.

L'existence du langage donne aux hommes la possibilité de communiquer entre eux. C'est une condition de l'existence des sociétés humaines. L'Homme est un animal social et ce n'est qu'en société qu'il est capable de se défendre et souvent de se nourrir. Le langage et la vie sociale permettent le développement d'une culture qui est le mode de vie, l'ensemble des connaissances des traditions et des coutumes qui se transmettent de génération en génération.

L'art n'apparaît qu'avec l'Homme et son développement est un aspect de l'évolution culturelle de l'Humanité et il en est de même pour la connaissance scientifique.

Enfin tous les Hommes quelle que soit leur origine peuvent se croiser entre eux et donner une descendance saine et féconde.

Mais il n'est pas deux êtres humains parfaitement identiques sauf les vrais jumeaux. Tous les individus diffèrent les uns des autres, chaque être humain est unique.

LES RACES HUMAINES

L'espèce humaine présente encore un autre caractère : son extrême diversité. Rien que par leur couleur les Hommes peuvent être divisés en trois catégories au moins : blancs, jaunes et noirs.

L'Humanité se divise donc en un certain nombre de groupes qui se distinguent par leurs caractères corporels : c'est à ces groupes que l'on donne le nom de races ; elles peuvent être définies comme des groupements naturels d'Hommes présentant un ensemble de caractères physiques héréditaires et communs.

Il semblerait à première vue que la notion de race soit une notion très simple parfaitement claire et évidente pour tous : un fonctionnaire français, un charpentier chinois, un paysan ivoirien autant d'Hommes appartenant à des races bien distinctes, menant des genres de vie notablement différents, ne parlant pas la même langue et selon toute probabilité pratiquant des religions différentes. Il est pour nous hors de doute que chacun de ces Hommes représente un type particulier d'Humanité.

Ces différences qui existent entre ces divers groupes hu-

mains sont dues au jeu et à la modification des particules matérielles ou gènes qui déterminent l'hérédité. Une race humaine est donc une population qui diffère d'une manière significative des autres populations humaines par la fréquence d'un ou de plusieurs gènes qu'elle possède.

Mais ces gènes auxquels doivent être imputés les caractères raciaux qui existent entre les Hommes sont toujours en petit nombre si l'on considère l'ensemble du stock génétique de l'Homme et la grande quantité de gènes communs à tous les êtres humains quelle que soit la race à laquelle ils appartiennent. Bref les ressemblances entre les Hommes sont beaucoup plus nombreuses que leurs différences.

Le mot race désigne donc un groupe ou une population caractérisé par une certaine distribution des gènes et des caractères physiques.

Parmi les caractères raciaux humains les plus classiques on doit citer :

— La couleur de la peau : Elle est due à un pigment brun, la mélanine, qui forme des grains dans les cellules de la partie profonde de l'épiderme. Chez les Blancs la mélanine est peu abondante, la peau est d'un léger brun rosé à cause de la couleur du sang qui circule dans le derme. La peau est plus foncée quand elle contient une plus grande quantité de mélanine. Les différentes colorations de la peau selon les races dépendent donc de ces grains dont les quantités et la répartition sont variables ; mais la couleur de la peau n'est pas le seul caractère qui intervienne dans la répartition des races. Il en est beaucoup d'autres aussi importants.

— La forme des cheveux : Elle permet de distinguer trois types essentiels : les cheveux droits, les cheveux ondés, les cheveux crépus. Chez beaucoup d'Asiatiques et d'Amérindiens les cheveux sont raides et gros. Chez les Africains ils sont souvent enroulés et parfois disposés en groupes spiralés. Chez les Européens la forme des cheveux varie des cheveux raides aux cheveux ondulés ou frisés. La calvitie masculine est exceptionnelle chez les Asiatiques, les Africains, les Amérindiens et commune au contraire en Europe et au Moyen Orient.

— L'œil mongolique ou œil bridé est fréquent en Asie, il est dû à un repli de la paupière supérieure qui masque l'angle interne de l'œil.

— La tache mongolique : c'est une tache de couleur grise ou noirâtre située dans la région du sacrum au bas du dos ; elle existe surtout chez les enfants et disparaît avec l'âge. Elle est fréquente dans le groupe des Asiatiques et chez les Amérindiens.

— Les os wormiens : ce sont de petits os supplémentaires situés entre l'os occipital et les os pariétaux du crâne ; ils sont fréquents chez les Amérindiens.

— Les glandes sudoripares sont peu abondantes chez les Jaunes, moyennement abondantes chez les Blancs et très abondantes chez les Noirs. C'est un caractère adaptatif car la transpiration est le principal moyen physiologique de lutte contre la chaleur.

— L'indice céphalique. C'est la valeur du rapport :

$$\frac{\text{largeur de la tête} \times 100}{\text{longueur de la tête}}$$

Les crânes brachicéphales sont les crânes larges, les dolichocéphales les crânes allongés.

— Le profil de la face : Chez les races noires les mâchoires font saillie en avant : c'est le prognatisme. Si au contraire le profil est rectiligne il y a orthognatisme.

— Le nez est susceptible de très grosses variations. Les leptorhiniens ont un nez mince et haut ; les platirhiniens au contraire ont un nez large et plat.

Mais diverses fonctions physiologiques présentent aussi des différences suivant les races : Rythme cardiaque, rythme respiratoire, capacité pulmonaire, métabolisme basal.

Il existe une différence physiologique héréditaire curieuse ; la sensibilité à une substance chimique : la phényl-thio-carbamide. Certaines personnes la trouvent amère alors que d'autres ne lui trouvent aucune saveur. La sensibilité à cette substance est liée à la présence d'un gène. Les Amérindiens comportent 100/100 de sujets sensibles alors que l'absence de sensibilité descend parfois au dessous de 50/100 chez les autres groupes humains.

Il est un fait physiologique qui joue un rôle particulièrement important en raciologie moderne : ce sont les groupes sanguins du système A B O qui sont différemment répartis

dans le monde. D'où la répartition des Hommes en 4 catégories : Ceux qui sont dits du groupe sanguin AB, du groupe A, du groupe B et du groupe O. Ces groupes se transmettent d'une génération à l'autre suivant les lois de l'hérédité et la répartition de ces 4 groupes varie suivant les races. Il en est de même pour les groupes Rhésus positif ou Rhésus négatif parmi d'autres systèmes sanguins.

Par exemple la France renferme une population qui compte 43 % de groupes O, 42 % de groupe A, 11 % de groupe B, 3 % de groupe AB.

Les Indiens d'Amérique comptent 90 % de groupe O, ; le Groupe B est particulièrement répandu en Asie et il est relativement rare en Europe.

Pour le facteur Rhésus on compte dans les populations européennes : Rhésus positif 80 %, Rhésus négatif 15 %.

Le groupe Rhésus négatif est très rare chez les Chinois et les Japonais et il est absent chez les Amérindiens.

De nos jours beaucoup d'anthropologues et de généticiens estiment que les groupes sanguins constituent la meilleure base pour édifier une classification raciale. Ils présentent en effet un certain nombre d'avantages parmi lesquels le fait de se transmettre selon les lois de Mendel, celui d'être indépendants des facteurs extérieurs et enfin une grande stabilité au sein d'une population.

Un individu pourra être considéré comme inférieur s'il a par exemple la peau foncée, mais nulle part au monde la possession d'un groupe sanguin A ou d'un Rhésus négatif ne l'exclut de la meilleure société. De même l'Européen qui a besoin d'une transfusion pourra être sauvé par le sang d'un Noir ou d'un Chinois qui appartient au même groupe que lui mais pourra être tué par le sang d'un proche parent si celui-ci est d'un groupe sanguin incompatible avec le sien.

Les différences entre les races humaines peuvent s'expliquer en partie par l'influence des milieux sur lesquels ont vécu nos ancêtres. Les Hommes qui avaient la peau foncée par exemple ont survécu plus facilement sous le soleil intense que les individus à peau claire ; le teint clair est désavantageux dans les pays ensoleillés alors que la peau brune y constitue

un avantage, la mélanine protégeant le corps contre l'action excessive des rayons ultra-violets.

En conclusion la couleur de la peau ne peut pas être considérée comme la seule différence raciale ; toutes ces différences résident dans le patrimoine génétique de chacun ; il en est ainsi pour l'aspect corporel et aussi pour les qualités de l'esprit.

RACES ET GROUPES RACIAUX

La couleur de la peau étant la plus apparente des différences entre les Hommes est restée longtemps la base de la classification de l'espèce humaine en trois races : race blanche, race noire, race jaune, les Amérindiens étant compris dans la race jaune, la couleur de leur peau différant peu de celle des Asiatiques.

Cette classification des Hommes d'après leur couleur était un peu simpliste, rien ne permettant de donner à la couleur de la peau plus d'importance qu'aux autres caractères anthropologiques ; ceux-ci sont nombreux, nous l'avons vu, et il n'existe guère de caractères particuliers à une seule race ni de races présentant un groupe de caractères qui lui soient absolument propres.

Les groupes raciaux sont nombreux, il en est qui comptent plusieurs millions d'individus d'autres quelques milliers seulement.

On peut citer parmi les principaux groupes raciaux :

— Le groupe européen ou races blanches qui depuis le XVI[e] siècle s'est étendu sur tous les continents couvrant à l'origine l'Europe, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient.

— Le groupe asiatique ou mongoloïde occupant une grande partie de l'Asie, Japon, Formose, Philippines, Indonésie.

— Le groupe des Amérindiens sur toute l'étendue du continent américain.

— Le groupe africain sur toute l'Afrique au sud du Sahara.

— Le groupe des Négrilles ou Pygmées dans la forêt équatoriale du Congo, tout à fait distinct des peuples noirs qui les entourent.

— Le groupe des Polynésiens dans les îles de la Polynésie.

— Le groupe mélanésien de la Nouvelle Guinée et des îles avoisinantes.

— Le groupe des Négritos à Malacca et aux Philippines.

— Enfin le groupe des Aïnous dans l'île Sakkaline au Japon se rattachant curieusement aux races européennes mais en voie de disparition.

Une classification récente parmi tous ces groupes admet en tout 27 races humaines. Pour le groupe blanc européen par exemple on y distingue 5 races : race nordique, est-européenne, dinarique, alpine et méditerranéenne.

On emploie parfois à tort l'expression « race française » ; du point de vue anthropologique c'est un non sens, la France contenant au moins 3 races, se séparant nettement par leurs caractères physiques : taille, crâne allongé ou court, cheveux blonds et yeux bleus, cheveux et yeux foncés, etc.

HISTOIRE DES RACES HUMAINES

Tout s'accorde à montrer que l'ensemble de l'Humanité dérive d'un petit groupe primitif qui s'est différencié à l'époque tertiaire à partir de Primates très spécialisés et dont les Australopithèques africains fossiles, déjà presque humains, nous donnent une idée approximative.

Dans cette évolution trois grandes étapes peuvent être discernées :

— Assez proche des Australopithèques la première est représentée par des formes vraiment primitives : Pithécanthrope de Java, Sinanthrope de Chine ; elles diffèrent beaucoup des Hommes actuels et on les range dans le groupe des Préhominiens.

— Beaucoup plus proche de nous le stade suivant est celui de l'Homme de Néanderthal. Il s'agit encore d'une forme primitive mais entrant vraiment dans le genre Homo. Pendant longtemps on n'a connu cet Homme de Néanderthal qu'en Europe occidentale mais sa distribution a été plus vaste : Maroc, Afrique du Sud, Sibérie, Malaisie.

— Le troisième stade est celui de l'Homme actuel : l'Homo sapiens. L'Homme de Cro-Magnon et de la Chancelade sont des Homo sapiens. Ils ne dérivaient pas de l'Homme de Néanderthal qui les avait précédé ; ils arrivaient semble-t-il d'Asie. Les don-

nées concordent pour nous faire considérer l'Asie comme le lieu d'origine de la grande majorité des races actuelles. Quelles sont donc les causes qui les ont fait essaimer ?

On sait que pendant l'ère quaternaire il y a eu à diverses reprises, de longues périodes de froid humide durant lesquelles les glaciers des pôles et des chaînes de montagne ont pris une extension extraordinaire : ce sont les périodes glaciaires. En Asie, rendant impraticables les chaînes de montagne qu'ils submergeaient, les glaciers ont formé de gigantesques barrières qui ont coupé cette partie du monde en trois zones distinctes :

— Les masses glaciaires de l'Himalaya continuées à l'ouest par celles de l'Iran et du Caucase ont isolé le sud du continent.

— Les glaciers de l'Altaï protégés par ceux qui dominaient le lac Baïkal occupaient la région nord correspondant à la Chine et à la Mandchourie.

— Une partie occidentale correspondant essentiellement à la Sibérie.

C'est l'isolement de ces trois zones qui aurait permis la formation des trois grandes races de l'Humanité.

— Au sud de la barrière himalayenne se seraient différenciés des groupes à peau foncée, à cheveux laineux et à nez large : ces Sud-hominiens sont les ancêtres des races noires.

— Au nord de cette barrière les groupes à cheveux raides et à peau jaunâtre, ancêtres des races jaunes mongoles : ce sont les Est-hominiens.

— A l'ouest de cette barrière les W-hominiens sont les précurseurs des races blanches.

C'est l'essaimage dans les directions libres qui s'offraient à eux qui auraient donné les races humaines que nous connaissons actuellement. Ainsi le Pamir, toit du monde des géographes, serait aussi le point nodal de la dispersion des groupes humains.

Les W-hominiens ont donné les races blanches ; ils se sont étendus vers l'Europe où leurs premiers représentants, les Hommes de Cro-magnon et de la Chancelade sont entrés en concurrence avec les derniers Néanderthaliens ; ils ne s'y sont pas mélangés et les auraient complètement supplantés.

Telle serait donc la façon dont s'est constituée l'Humanité actuelle mais il faut bien dire qu'elle ne trace que les très grandes lignes de son évolution.

Quant à la race blanche son expansion a été énorme. Elle a déterminé une transformation de la carte raciale du monde comme il ne s'en était certainement jamais produit d'aussi rapide à aucune époque. Actuellement les races européennes ont supplanté les autres races dans la plus grande partie de l'Amérique du nord, toute la zone méridionale de l'Amérique du sud et de l'Afrique du sud, l'Australie et les diverses îles de l'Océanie. Cette extension des Européens a eu pour conséquence la disparition de nombreuses races : les Tasmaniens du sud de l'Australie n'existent plus depuis près d'un siècle ; les Négritos, les Australiens et Boschimans sont en train de disparaître ; les Mélanésiens et les Polynésiens sont en diminution constante, les Amérindiens ont presque disparu en Amérique du nord et les Fuégiens de la Terre de Feu sont en train de s'éteindre.

Quant aux races jaunes elles sont en extension vers les USA, le Brésil et l'Océanie où elles sont en majorité dans de nombreuses îles.

Les Noirs africains se sont répandus hors de leur territoire par l'intervention des Européens : c'est l'esclavage du XVI[e] au XVIII[e] siècle qui les a transporté en Amérique où ils se sont multipliés.

Peut-on supposer que la répartition raciale est arrivée aujourd'hui à un état d'équilibre et ne changera plus sensiblement ? Non seulement il n'y a aucune raison pour que les processus en cours s'arrêtent mais tout fait penser que si aucun accident ne vient brusquement modifier ou détruire la civilisation européenne il ne fera que s'accroître.

La multiplication extraordinaire des moyens de transport et leur facilité, la fièvre de prospection et d'exploitation de toutes les richesses du sol, le besoin d'une main-d'œuvre toujours plus nombreuse, autant de causes qui tendent à supprimer les dernières barrières géographiques qui protègent encore quelques races.

Que cette multiplication des contacts entre tous les Hommes ne se fasse pas sans danger pour les groupes anthropologiquement et culturellement primitifs, l'exemple du passé ne l'indique que trop.

La sélection naturelle autrefois tendait à multiplier les races, cette sélection tend maintenant à disparaître avec les bar-

rières géographiques.

Les cercles de mariage autrefois étroits : villages, villes, régions restreintes, tendent à s'élargir considérablement et comme pour l'absence de sélection le résultat tend vers l'effacement des races.

Ainsi la composition anthropologique de l'Humanité se trouvera un jour simplifiée, près de la moitié des races actuellement existantes ayant disparues et les restantes ayant entre elles des contacts beaucoup plus étroits. Faut-il aller plus loin et supposer que les métissages amèneront la formation de types intermédiaires et uniformes ? Il est difficile d'anticiper sur l'avenir.

Il est probable que tandis que les régions équatoriales de l'Afrique resteront occupées par des races noires dont on ne peut prévoir le développement ultérieur, le reste du monde se trouvera partagé entre les races blanches d'extension européenne et les races jaunes d'expansion asiatique.

A l'intérieur de chacun de ces groupes des métissages se produiront mais la distinction entre Blancs, Jaunes et Noirs n'en restera au moins pendant un certain temps plus que marquée.

LE METISSAGE

Le métissage chez l'Homme a fait et fait encore l'objet de multiples controverses selon l'opinion que l'on se fait des races et de leurs différences. Les adversaires de l'hybridation humaine partent du principe de l'inégalité des races ; selon ses défenseurs au contraire les différences que présentent les divers groupes humains ne portent aucun préjudice au mélange.

L'hybridation des races a commencé dès que l'Homme est apparu sur la Terre, dès la préhistoire la plus reculée. Les migrations sont vieilles comme l'Humanité et elles ont toujours impliqué l'hybridation des groupes. Plus récemment le développement des moyens de transport et l'augmentation des populations ont favorisé les mélanges. Donc les populations humaines ne sont en pratique jamais totalement isolées ; à un rythme plus ou moins intense les immigrés apportent des gènes extérieurs qui modifient sensiblement le patrimoine génétique. L'importance biologique de l'immigration est souvent sous esti-

mée lorsqu'on la mesure d'après le nombre des individus immigrés. Pourtant ce qui compte pour le patrimoine génétique du groupe est moins ce nombre d'individus que le nombre de gènes nouveaux qu'ils apportent ; de plus les immigrés sont souvent beaucoup plus prolifiques que la moyenne. Ce phénomène peut être mesuré dans la France actuelle où la fertilité des étrangères est supérieure de moitié à celle des Françaises ; dans les populations plus réduites les conséquences génétiques peuvent en être très rapides.

Une des croyances les plus répandues parmi les adversaires des mélanges de races est que le métissage constitue un facteur de dégénérescence. Cependant l'étude des divers groupes de métis donne en fait des conclusions opposées. Tous les êtres humains normalement constitués peuvent se marier entre eux et avoir des enfants normaux ; que les rejetons de nombreux mariages mixtes n'aient pas la vie facile, qu'ils se trouvent pris entre deux communautés sans appartenir à l'une ou à l'autre, c'est là un fait regrettable certes mais qui ne relève pas de la biologie.

L'attachement que l'Homme éprouve pour son pays, pour ceux qui partagent sa langue, ses idées ou sa foi a d'heureux effets ; il ne s'agit pas pour nous d'y renoncer mais d'étendre à tous les autres groupes au moins la tolérance et la sympathie que nous montrons envers le nôtre. La déclaration de l'UNESCO en 1950 précise :

« Il n'a jamais pû être établi que les croisements de races aient des effets biologiques néfastes. La théorie selon laquelle des caractères physiques et mentaux défavorables (défauts d'harmonie physique, de dégénérescence mentale) qui se manifesteraient chez les métis n'a pû être prouvée par les faits. »

L'exemple de Pitcairn contredit absolument la thèse selon laquelle les mélanges de races ne produiraient au mieux qu'un type inférieur aux deux races d'origine. Cette île de la Polynésie fut colonisée en 1790 par les quelques marins révoltés du navire anglais Bounty. Ils prirent tous des épouses tahitiennes et firent souche. Cet exemple témoignerait plutôt d'une vitalité accrue, d'une variété dans les types d'individus ainsi que du succès du croisement de ces deux races.

Un brassage de races plus extraordinaire encore est celui des îles Hawaï. Outre les aborigènes la population de l'archipel

compte aussi des Chinois, des Japonais, des Coréens et des individus originaires soit du continent nord américain, de l'Europe septentrionale et de l'Europe du sud. Les mélanges de races y prennent en général la forme de mariages mixtes ceux-ci n'étant ni défendus par la loi, ni désapprouvés par l'opinion publique. Tous les enfants nés à Hawaï sont citoyens américains de naissance.

Les Brésiliens sont en train de devenir un seul peuple ; le mélange des races y est une cause de fierté et le racisme y fait l'objet de violentes attaques ; mais si la population brésilienne comprend des types de couleur très divers plus on s'élève dans l'échelle sociale plus la peau est claire.

Quant aux peuples européens ils sont si mélangés que toute tentative de classification à partir de deux caractères seulement comme la couleur des yeux et celle de la peau exclurait les 2/3 de la population quelle que soit la région étudiée ; si l'on ajoutait un troisième caractère, comme la forme du crâne par exemple, seule une petite partie de la population présenterait à la fois les trois caractères requis ; si l'on ajoutait enfin la stature et l'indice nasal la proportion des types purs deviendrait infinitésimale ; il n'existe donc pas de race européenne pure.

On pourrait soutenir que le métissage produisant une plus grande variété de types humains présenterait des avantages biologiques ; mais l'étude des populations métissées ne fournit pas d'indications absolument probantes à cet égard.

Les expériences faites sur un grand nombre d'animaux et de plantes donnent la preuve que les phénomènes génétiques dont l'existence a été ainsi révélée pourraient également se produire dans l'espèce humaine. Si cette hypothèse était juste les caractères raciaux des parents se combineraient pour donner des types nouveaux dont certains pourraient être particulièrement viables et vigoureux. En cas de mariage entre membres de deux races différentes les enfants ont des chances de recevoir plus de couples de gènes dissemblables que n'en avaient leurs parents. Chez certaines espèces animales ou végétales il semble que cela accroît la vigueur biologique et que les hybrides soient supérieurs aux deux souches dont ils sont issus. Nous savons fort mal en vérité ce qu'il en est de l'espèce humaine à

cet égard mais l'ascendance biologique extrêmement mêlée de tous les individus et groupes humains de notre époque autorise à penser que cette idée recèle une part de vérité.

Pour résumer :

— Le métissage a existé depuis l'aube de l'humanité.

— Il a favorisé les variations physiques et permis de nombreuses combinaisons nouvelles des facteurs génétiques.

— Il a surtout été fréquent entre des individus appartenant à des couches sociales inférieures et dont la situation économique était défavorable ; c'est à cette contingence et non au métissage proprement dit qu'il faut attribuer les anomalies relevées.

— C'est exceptionnellement que des « races pures » donc des groupes humains isolés aient développé une haute culture ; il semble au contraire que la plupart des régions de haute civilisation soient peuplées de groupes humains nettement métissés.

— De plus le métissage a pour effet immédiat de prévenir la manifestation extérieure des tares de caractères récessifs particulières à l'une ou l'autre des deux races. En d'autres termes en l'absence de sélection naturelle, l'endogamie c'est-à-dire les unions dans des cercles de mariage étroits rend visibles et tangibles les anomalies et les défauts génétiques récessifs que l'exogamie ou union dans des cercles de mariage larges tend au contraire à annuler ou tout au moins à combattre.

Nous avons pu préciser dans une précédente communication intitulée « L'évolution de la vie » que l'évolution humaine comme celle des animaux et des plantes était déterminée par trois facteurs essentiels : l'isolement géographique, la mutation, la sélection naturelle, facteurs favorisés par l'endogamie dans des populations isolées. Or la vie moderne, les transferts de population, les moyens de transport faciles, l'amélioration des conditions de vie, les progrès de la médecine et le métissage ont pour effet de faire disparaître l'endogamie et la sélection naturelle.

Peut-être peut-t-on penser alors que le mécanisme de l'évolution humaine en soit perturbé, arrêté même et que finalement la population humaine n'aboutisse qu'à un morne résultat d'uniformité généralisée.

Quoi qu'il en soit dans nos sociétés actuelles ont sévi ou persistent encore des préjugés raciaux.

Le préjugé de couleur

Notre civilisation attribue une importance toute particulière à la couleur alors que ce n'est qu'un caractère racial parmi beaucoup d'autres. Une pigmentation plus ou moins foncée constitue pour de nombreux groupes humains un signe distinctif très apparent qui les voue à l'ostracisme et souvent à une condition sociale misérable. Si mal fondé soit-il le préjugé de couleur n'en correspond pas moins dans beaucoup de pays à un ensemble de sentiments et d'attitudes qui possèdent une force indiscutable.

En ce qui concerne plus particulièrement la prétendue infériorité intellectuelle ou psychique l'examen comparatif des sillons et circonvolutions du cerveau ne permet pas de déceler des différences constantes d'une race à l'autre. Si l'on mettait ensemble divers cerveaux, ceux des Australiens par exemple ne se distingueraient pas plus de ceux des Européens que ceux des individus d'intelligence supérieure de ceux des hommes d'intelligence moyenne.

En résumé toutes les preuves biologiques, anthropologiques et génétiques démontrent que la discrimination raciale par la couleur est un procédé trop limité et que la prétendue infériorité des hommes de couleur est probablement discutable ; seules des circonstances politiques, économiques et sociales défavorables maintiennent des groupes humains dans leur état actuel.

Le problème juif

Le groupe humain que constituent les juifs a suscité une discrimination profonde dans presque tous les pays et dans presque tous les temps.

Contrairement à l'opinion courante le peuple juif en tant que race est varié ; ses migrations constantes, ses rapports avec les nations et les peuples les plus divers, l'ont soumis à un tel métissage que l'on trouve dans le peuple d'Israël des traits de tous les autres peuples. Cependant, si on accepte le point de vue scientifique la réalité de l'hétérogénéité du peuple juif et la

non existence d'une telle race, il est cependant possible au premier coup d'œil de reconnaître physiquement un certain nombre de juifs. Il s'agit probablement de ceux qui ont conservé certains caractères ancestraux : nez aquilin, peau claire, yeux et cheveux noirs ; mais un plus grand nombre d'entre eux échappent à toute identification parce qu'ils ont acquis des caractères physiques du peuple au sein duquel ils vivent. Quoiqu'il en soit de ces caractères physiques plus ou moins évidents, dans tous les temps, Antiquité, Moyen Age et époque récente ce groupe humain a payé d'un prix très lourd cette fatalité du racisme et pour les gens de notre génération les millions de juifs victimes des atrocités nazies pèseront d'un grand poids sur l'histoire de notre temps ; racisme antijuif : il est des mots dont la somme de souffrances et de morts qui leur est attachée les sauvent à jamais de l'oubli.

Le mythe de la race supérieure aryenne et nordique

C'est le français Arthur de Gobineau qui a donné toute son ampleur à la doctrine de l'Aryanisme en proclamant la supériorité de la race aryenne sur les autres races blanches ; c'est seulement après la guerre de 1870 que l'Aryanisme en tant que doctrine se transforme en un dogme de la supériorité d'une nation.

Le racisme de Gobineau est un racisme de classe ; sa race « aryenne » serait une race pure, supérieure, minoritaire et privilégiée destinée à gouverner et à diriger le destin des masses métissées inférieures.

Ce sont ses disciples qui accordèrent en exclusivité au type aryen : une haute taille, des yeux bleus, des cheveux blonds, un crâne allongé ; ils y ajoutèrent les qualités suivantes : vigueur virile, intelligence précise, dureté envers soi-même et envers les autres.

L'histoire récente nous a montré à quelles monstrueuses extrémités ces théories ont pu aboutir.

Tout ce qui a pu se dire sur la prétendue race aryenne et sa supériorité repose sur des arguments dénués de toute valeur objective car ils sont inexacts et anti-scientifiques.

Le mot race a un sens exclusivement biologique et malgré tout on entend encore des expressions telles que : race aryenne,

race latine, race slave. On tombe ainsi dans l'erreur qui consiste à considérer comme uniformes du point de vue anthropologique des groupes humains qui ne sont homogènes que du point de vue linguistique.

Races et culture

Il serait vain d'avoir obtenu de l'homme de la rue qu'il renonce à attribuer une signification au fait d'avoir la peau noire ou blanche, le cheveu lisse ou crépu, pour rester silencieux devant un fait auquel on se raccroche immédiatement. Comment expliquer que la civilisation développée par l'homme blanc ait fait les immenses progrès que l'on sait tandis que celle des peuples de couleur soit restée souvent arriérée, les unes à mi-chemin de la civilisation, les autres frappées d'un tel retard qu'il se chiffre par des milliers d'années. Ces arguments sont courants : les Européens par exemple ont de nombreuses automobiles, des appareils de télévision, des navires, des grandes villes, des monuments importants ; les Mélanésiens par exemple n'ont aucun de ces objets ou de ces créations, aucune de ces institutions ou n'en possèdent que des formes inférieures ; de même cette supériorité se manifeste aussi dans le domaine des Arts, de la littérature et des sciences ; donc on ne saurait prétendre avoir résolu par la négative le problème de l'inégalité des races humaines si l'on ne se penche pas aussi sur celui de la diversité des Cultures.

Sous le rapport des réalisations scientifiques et des inventions techniques la civilisation occidentale s'est montrée plus réalisatrice que les autres ; après avoir disposé du même capital néolithique initial elle a apporté des améliorations : écriture alphabétique, arithmétique, géométrie, etc., mais après une stagnation qui s'étale du premier millénaire avant l'ère chrétienne jusqu'au XVIII[e] siècle environ, elle s'est soudainement révélée comme le foyer d'une révolution industrielle dont par son ampleur, et l'importance de ses conséquences, la révolution néolithique seule avait offert jadis son équivalent.

Cependant dans une même race tous les individus n'ont pas les mêmes dons naturels ; ils héritent de facultés intellectuelles supérieures ou inférieures et en général les généticiens actuels pensent maintenant à un mécanisme de transmission

génétique. Il existe dans chaque groupe racial des individus supérieurement doués, des individus moyens et des individus inférieurs mais peut-être vivent-ils dans des sociétés ou des milieux qui n'ont pas permis l'épanouissement des plus doués.

Donc du point de vue biologique les races humaines forment une sorte d'échelle, certaines étant plus primitives d'autres plus avancées, plus évolutives, se situant à l'avant-garde des progrès de l'Humanité. Les races humaines diffèrent donc entre elles par leurs qualités psychologiques et notamment intellectuelles ; de ce point de vue donc il y a une hiérarchie des races et elle sert évidemment à expliquer sinon à justifier diverses inégalités sociales et économiques qui sont tenues pour inévitables.

Le raciste n'est pas celui qui admet l'existence des différentes races humaines, qui accepte comme inévitables les différences entre les hommes et les peuples, mais celui qui les subordonne au principe d'obéissance à la volonté d'une « race supérieure », celui qui s'efforce de réduire en esclavage tous ceux qui se refusent à devenir de simples unités dans un monde totalitaire.

Les doctrines de la supériorité raciale ont joué un rôle exceptionnel dans la politique des Etats qui ont ainsi tenté de justifier leurs cruautés et leur défaut d'humanité. Elles ont servi à prêcher l'expansion coloniale et le développement de l'impérialisme moderne ; elles ont attisé les haines de races pour multiplier les guerres. Cependant il faut bien reconnaître que ce racisme n'a pas toujours été une manifestation des races blanches envers des gens de couleur et que le contraire s'est révélé parfois.

Il est hors de doute qu'en essayant d'éliminer les préjugés raciaux par la persuasion individuelle et collective on aura grandement contribué à améliorer les relations humaines.

Cependant tout se passe parfois comme si la conscience de la race qui restait à l'état latent tant que le groupe humain était isolé, reprennait ses droits au contact de races différentes. D'après l'école de Lorentz le racisme qui suppose le refus de l'étranger s'accompagne d'agressivité, cette agressivité visant à l'élimination de l'autre perçu comme trop menaçant ; cette réaction serait peut-être innée ; elle serait donc une composante

éternelle de la nature humaine, inscrite dans nos gènes ; ce serait en fait une espèce de fatalité que la culture et l'intelligence raisonnée en dépit de leurs efforts ne pourraient arriver à détruire.

Si la Démocratie reconnaît qu'il existe des différences entre les hommes elle considère cependant qu'ils possèdent tous les mêmes droits inaliénables en s'efforçant de donner à tous des chances égales dans le domaine politique, social et économique.

Les générations futures trouveront sans doute incroyable qu'une légère différence dans la composition chimique de la peau ait amené des hommes à mépriser et à en persécuter d'autres ; mais en attendant le danger du racisme demeure latent car il est vrai que dans notre civilisation crépusculaire les mythes ont encore la vie dure et si nous ne restons pas très vigilants nous risquons encore la plongée dans une sorte de néo-paganisme des temps modernes, de ces temps où les bourreaux vêtus de noir proféraient encore les mots de seigneur, esclave, de faibles et de forts, de surhommes et de race supérieure.

EPHEMERIDES

Année 1977

FAITS ACADEMIQUES

M. André Modeste est élu président.
M. le professeur Maurice Auméras est élu vice-président.
Installation du Président et du Vice-Président.
La séance publique annuelle.
Approbation des comptes du trésorier pour 1976 et du projet de budget pour 1977.
M. Victor Nguyen et l'écrivain nîmois Henri Mazel.
Remerciements de Mme Frédérique Hébrard.
M. le professeur Jacques Vier est nommé chevalier de la Légion d'honneur et promu commandeur dans l'ordre des Palmes Académiques.
Henri Mazel et les papiers « Henri Mazel ».
Le fauteuil du professeur Robert Lafont est déclaré vacant.
Déclaration de vacance du siège de Jean Pourtal de Ladevèze, membre non résidant, décédé.
Déclaration de vacance du siège de membre non résidant de M. l'abbé René André devenu membre résidant surnuméraire.
Les *Mémoires* des années 1974, 1975, 1976, et la Commission des publications.
MM. Lassalle, Roger et Aliger représenteront l'Académie au cinquantième congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon le 14 mai 1977 à Béziers.
MM. Arnaud de Cazenove, Olivier Lombard et Roger Ferlet sont élus correspondants.

Le R.P. Yves Salem et M. Roger Gaillard sont élus correspondants.
Avis favorable donné par la Commission des anciens présidents à diverses candidatures.
M. Henri Chabrol a obtenu le prix Broquette et le prix René Bardet, décernés par l'Académie française.
M. Pierre Abauzit est élu membre résidant.
MM. Paul Troy et Constantin Vago sont élus membres non résidants.
M. l'amiral Sapt est élu membre honoraire.
M. le Dr Charly-Sam Jallatte est élu correspondant.
Remerciements des nouveaux élus.
Dons de M. Gaston Roux.
Les obsèques de Mgr Rougé, évêque de Nîmes.
Apposition d'une plaque commémorative sur la maison natale d'Edgard Raizon, à Vergèze (Gard).
A Villevieille (Gard) un Livre d'Or est offert à M. I. Gaussen.
Le centenaire de la naissance de Guillaume Laforêt à Saint-Gilles-du-Gard.
Audience solennelle à la Cour d'Appel de Nîmes.
Décès de la mère de M. Jacques Le Berger Carrière, de Bruxelles.
Remerciements de M. R. Gaillard élu correspondant.
Demande de renseignements sur les jetons de présence de l'Académie.
Correspondance avec le Musée montpelliérain de la Pharmacie.
M. Compère Roussey, adjoint au Maire de Nimes, et le développement urbain.
Mme Henri Couëtard offre à l'Académie un portrait du Comte de Chambord.
Décès de M. le chanoine René Thibon, membre résidant.
Présentation de candidats au titre de membre honoraire et à celui de correspondant.
Désignation d'une Commission chargée de prendre contact avec M. Compère Roussey, Adjoint au Maire de Nîmes.
M. le Dr Luigi Bader, auteur des *Bourbons de France en exil à Gorizia.*
Obsèques de M. le chanoine René Thibon.
Lettre de M. le Dr Luigi Bader, de Gorizia.
Remerciements de M. René Jouveau, capoulié du Félibrige.
Réception de M. Pierre Abauzit.

COMMUNICATIONS

M. Maurice Aliger : Compte rendu *de Sept ans de recherches à Ambrussum* de Jean-Luc Fiches, Marc Fenouillet et Christian Wujek.

Mlle Alice Fermaud : *Carducci.*

M. André Bernardy : *Portraits et tableaux de l'Académie.*

Général H.-P. Cothias, *Sabran, un site ignoré, un nom illustre.*

M. le bâtonnier Marcel Fontaine : *Un drame du travail dans les salins d'Aigues-Mortes en 1893.*

M. le docteur Edouard Drouot : Compte rendu de *Le défi régionaliste* d'Yves Salem.

Mlle Alice Fermaud : Compte rendu d'*Epopée en Cévenne* d'Aimé Vielzeuf.

M. Guy Dupré : *Dhuoda.*

M. Maurice Aliger : Compte rendu de *Introduction à l'étude de la protohistoire en Languedoc oriental* de Bernard Dédet et Michel Py.

M. Joachim Durand : *Le divorce scandaleux de la reine Caroline.*

M. l'abbé René André : Compte rendu de *Littérature à l'emporte-pièce* (8e série) de Jacques Vier.

M. le pasteur Paul Brunel : *Points d'interrogation.*

M. l'abbé René André : Compte rendu de *L'élevage du porc et la charcuterie dans la zone montagneuse du Gard au début du XIXe siècle,* de Mme A. Durand-Tullou.

M. Lucien Frainaud : *Un turbulent cousin, Robert de Rabutin, comte de Bussy.*

M. le pasteur Paul Brunel : Compte rendu de plaquettes consacrées par M. Jacques Henri-Robert à *quatre diplomates de l'époque napoléonienne.*

M. l'abbé René André, *Raymond Lulle, éducateur.*

M. Robert Sauzet, *Contre Réforme et Réforme catholique en Bas-Languedoc au XVIIe siècle : Le diocèse de Nîmes de 1598 à 1614. Etude de sociologie religieuse.*

M. le chanoine Raymond Marchand, *De la médecine au sacerdoce, le docteur Ferrand de Missols et ses œuvres d'assistance sociale.*

M. le professeur Hervé Harant, *Ecologie, naissance, évolution et pathologie d'un mot.*
M. le bâtonnier Edgar Tailhades : *Talleyrand fut-il l'instigateur d'un crime contre Napoléon ?*
M. Victor Lassalle : *Les sociétés savantes du Gard.*
M. Guy Dupré, correspondant : *Tocqueville et la Démocratie.*
M. Marcel Fontaine : Compte rendu de Pierre Dupuy, *Histoire taurine de la ville de Nîmes,* Nîmes, 1977.
M. le pasteur Paul Brunel : *La récente découverte d'une vieille civilisation à Ebla.*
Mlle L. Malbos : *La famille d'Anduze et Sauve aux XI^e^ et XII^e^ siècles.*
M. Maurice Aliger : Compte rendu de Jean Charmasson, *Le camp de César* (Bagnols-sur-Cèze, 1977).
Mlle L. Malbos : *La famille d'Anduze et Sauve aux XII^e^ et XIII^e^ siècles.*
M. Pierre Couëtard : *Heurs et malheurs des biens de Guillaume de Nogaret, seigneur de Calvisson et de la Vaunage.*
M. Paul Troy : *Eloge de M. Jean Pourtal de Ladevèze.*
M. Laurent Clément, Préfet du Gard : *Le procès de Nuremberg.*
M. André Nadal : *Le Pari de Pascal.*

HOMMAGES

Raymond Marchand : *Un faubourg, une paroisse : Saint-Charles de Nîmes* (1776-1976), Nimes, 1976.
Yves Salem, *Le défi régionaliste,* Albi, 1976.
Robert Sauzet, *Le diocèse de Nîmes de 1598 à 1694.* Résumé, 1976.
André Nadal : *L'Hôtel de l'Académie de Nimes,* Nimes, 1976.
Aimé Vielzeuf : *Epopée en Cévennes,* Nimes, 1976.
Jacques Vier : *Littérature à l'emporte-pièce,* 8^e^ série, Paris, 1976.
Camille Lignières : *Figures et thèmes hispaniques,* t. IV, Uzès, 1977.
A. Druand-Tullou : *L'élevage du porc et la charcuterie dans la zone montagneuse du Gard au début du XIX^e^ siècle.* Paris, 1976.
Jacques Henri-Robert : *Un diplomate dauphinois oublié : Natal Henry Mure d'Azir,* Grenoble, 1976.

Jacques Henri-Robert : *Un curieux personnage, Damase de Raymond, diplomate et écrivain sous Napoléon I^er^* (1779-1813), Agen, 1976.
Jacques Henri-Robert : *Nicolas François Rouyer, diplomate lorrain en Suisse de 1803 à 1814,* Nancy, 1976.
Jacques Henri-Robert : *Louis Marc Rivals, diplomate sous la Révolution et le Consulat,* Albi, 1976.
Charles Joseph Natoire : *Peintures, dessins, tapisseries et estampes des collections publiques françaises,* Nantes, 1976.
Maurice Aliger : *Préhistoire de la Vaunage,* tiré des Mémoires de l'Académie de Nîmes, années 1971-72-83.
Jean Thérond : *Catalogue des coléoptères de la Camargue et du Gard,* tome II, Nimes, 1977.
L. Malbos : *La capture de Bernard de Septimanie* (ex. Revue Le Moyen Age, 1970).
L. Malbos : *L'annaliste royal sous Louis le Pieux* (ex. Revue Le Moyen Age, 1966).
Ivan Gaussen : *Allocution prononcée le 25 août 1977 dans le château de Villevieille à l'occasion de la remise à l'auteur d'un Livre d'Or offert par ses amis,* manuscrit.
Christian Liger : *Le fauteuil suspendu,* manuscrit.
Guilhem Fabre : *La protection du site des Gorges du Gardon* (ex L'Espace Géographique, 1975).
Jean Charmasson : *Le camp de César,* Bagnols, 1977.
Pierre Dupuy : *Histoire taurine de la Ville de Nîmes,* Nimes, 1977.
Duc de Castries : *Réception à l'Académie des Jeux Floraux,* Toulouse, 1977.
Robert Sauzet : *Religion et pouvoir municipal. Le Consulat de Nîmes aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles* (ex Ethno-Psychologie, avril-septembre 1977, Le Havre).
Hélène Rivière : *Le Prince d'Aquitaine,* Paris, 1972.
Ivan Gaussen : *A la mémoire d'Edgard Raizon* (Le Gard à Paris, septembre-octobre 1977).
Duc de Castries, *Papiers de famille,* Paris, 1977.

Année 1978

FAITS ACADEMIQUES

Décès du père de M. Maurice Aliger.
M. le professeur Jean-Baptiste Aquarone, membre honoraire, prend séance.
M. Joachim Durand est élu président.
M. Georges Martin est élu vice-président.
Remerciements de MM. Paul Blanc, Pierre Dupuy, Christian Liger, Gaston Roux, élus correspondants.
Installation du nouveau président et du nouveau vice-président.
Obsèques de M. le pasteur Paul Brunel, ancien vice-président.
La séance publique du 29 janvier 1979.
M. le bâtonnier Edgar Tailhades est élu pour la troisième fois à la présidence du Conseil régional du Languedoc-Roussillon.
Approbation des comptes du trésorier pour 1977 et projet de budget pour 1978.
Le pavillon ouest de la gare des marchandises de Nîmes.
La motion de l'Académie concernant le pavillon ouest de la gare des marchandises de Nîmes et la réponse de M. le Député-Maire.
M. Robert du Colombier élu maire de Selonnet (Alpes de Haute-Provence).
Décès de Mme Jules Davé.
M. Henri Depasse, de Bruxelles demande une documentation sur Albin et Alfred Rieu de Montvaillant.
Réception de M. l'abbé René André.
Décès de Mme Philippe Roger, mère de M. Jean Roger.
M. Laurent Clément, préfet du Gard, nommé officier de la Légion d'honneur.
Rappel des articles des statuts et du règlement concernant la nomination des membres et des correspondants.
Déclaration de vacance du fauteuil du pasteur Paul Brunel, décédé.
Correspondance au sujet de George Sand et du Nimois Jules Boucoiran.

Repas en l'honneur de M. le Préfet du Gard.
Manifestations en l'honneur de M. Leprince-Ringuet, de l'Académie française.
L'Académie à l'inauguration du Foyer rural socio-culturel André Chamson à Rodilhan.
Maître Léon Fosse est arrière-grand-père.
M. Paul Troy, membre non résidant, représentera l'Académie au Congrès annuel de la Fédération historique du Languedoc et du Roussillon.
M. Aimé Vielzeuf représentera l'Académie aux cérémonies du 18 juin.
M. le Dr Jean Lauret est élu membre résidant.
Mmes Maguelone et Odette Teissier du Cros, MM. François Boyer, Michel Courty, Bernard Dalle, Paul Dourieu sont élus correspondants.
Décès de la mère de M. Yvon Pradel, correspondant.
Travaux d'entretien de l'hôtel de l'Académie.
Lettres de remerciements de M. le Dr Jean Lauret et de M. Bernard Dalle.
L'Académie accorde l'autorisation de classer parmi les Monuments historiques la collection iconographique consacrée au Comte de Chambord.
Obsèques de M. Ivan Gaussen, membre non résidant.
Hommage à M. Ivan Gaussen, membre non résidant, et à M. Fernand Liger, correspondant, décédés.
Décès de M. Henri Gaillard, père de M. Roger Gaillard, correspondant.
M. Laurent Clément, préfet du Gard, est nommé préfet des Yvelines.
Souhaits de bienvenue à Mme Maguelone et à M. Bernard Dalle, correspondants.
Classement parmi les Monuments historiques de la collection iconographique illustrant la vie du comte de Chambord.
Lettres de remerciements de Mme Odette Teissier du Cros, de Mme Maguelone, de M. Dourieu, de M. Michel Courty et de M. François Boyer, élus correspondants.
Lettre de Mlle Lina Malbos : la poétesse Clara d'Anduze n'était autre que Sibylle d'Anduze, dame d'Alais (1200-1220).
Don à l'Académie de 40 pièces de monnaie d'or.
Don d'un moulage du sceau de Clara-Sibylle d'Anduze.

Présentation de candidats par la commission des anciens présidents.
Déclaration de vacance du siège de membre non résidant d'Ivan Gaussen.
Réception de M. le docteur Jean Lauret.
L'Académie et le Consistoire du Félibrige.
Lettre de M. Roger Leenhardt, correspondant.
M. René Jouveau, capoulié du Félibrige, est élu membre honoraire.
MM. Alain Girard, René Gondrand et Jean-Paul Meunier sont élus correspondants.
Don par M. le colonel Xavier de Balincourt d'une collection de Bulletins trimestriels.
Don par M. A. Bernardy de cinquante exemplaires de sa plaquette : *Heurs et malheurs de l'Académie.*
M. Jean Carrière est élu membre non résidant.

COMMUNICATIONS

M. Hubert Noë : *Trois contes.*
M. Pierre Couëtard : *Les biens des Louet de Calvisson du XVII^e^ siècle à nos jours.*
Mlle Alice Fermaud : *La Renaissance politique de Florence au XV^e^ siècle.*
M. l'abbé René André : Compte rendu de *Papiers de famille* du duc de Castries.
Général Pierre-Henri Cothias : *Roybet, portraitiste de la Belle Epoque.*
M. Guilhem Fabre : *La Fontaine de Nîmes souterraine.*
M. Edgar Tailhades : Compte rendu de *Figures et thèmes hispaniques,* tome IV, de M. Camille Lignières.
M. Camille Lignières : *Le mysticisme et les mystiques espagnols.*
Mme Carmen Déchery : *Flora Tristan (1803-1844), paria et missionnaire.*
Abbé René André : *Un curieux notaire à Marguerittes en 1760.*
Abbé René André : *Marguerittes pendant les guerres de religion.*
M. Félix Villeneuve : *L'évolution de la vie.*
M. Roger Ferlet : *Le parler vivarois.*

M. Victor Lassalle : *Vingt ans d'archéologie romaine à Nîmes.*
M. Lucien Frainaud : *Amour, tendresse, génie, chez George Sand.*
M. l'abbé René André : compte rendu de *Saint-Gilles, connaissez-vous ?* de Maguelone (Mme Marie-Claire Blanc-Lébédeff).
M. Pierre Dupuy : *Le Cid et Goya ont-ils toréé ?*
M. le chanoine Raymond Marchand : *La chapelle Sainte-Eugénie à Nîmes : mille ans d'histoire.*
M. André Nadal : Compte rendu de *L'homme et son image* de Jean Milhaud.
M. Paul Blanc : *A propos de deux lettres inédites de Baudelaire.*
M. Maurice Aliger : Compte rendu de *Ugernum, Protohistoire de Beaucaire,* de Bernard Dedet, Michel Py, André Michelozzi, Claude Reynaud, Catherine Tendille.
M. André Nadal : *Les procès d'animaux au Moyen Age sous l'ancien Régime.*
M. le professeur Jean-Baptiste Aquarone : *Le plus ancien dessin* des Arènes de Nimes.
M. Lucien Frainaud : *Hommage à Jean-Jacques Brousson.*

HOMMAGES

Jacquet et Cestin : *Beaucaire,* Beaucaire, 1978.
Charles Delormeau : *Répertoire des Archives communales de Saint-Jean-du-Gard,* Nimes, 1977.
Lina Malbos, *Etude sur la famille féodale d'Anduze et de Sauve du milieu du X^e siècle au milieu du XII^e siècle,* dactylographié, Anduze, 1977.
Joachim Durand : *Languedoc et Provence,* Nimes, 1978.
Camille Lignières : *Figures et thèmes hispaniques,* tome IV, Uzès, 1976.
Maurice Aliger : *Protohistoire de Vaunage,* Nimes, 1977.
André Bernardy : *Heurs et malheurs de l'Académie de Nimes,* Nimes, 1978.
Cour d'Appel de Nîmes : *Installation de M. le Procureur général Prouhet et audience solennelle de rentrée,* Nimes, 1978.
André Nadal : *La Guyane et le bagne, Impressions de voyage,* Nimes, 1978.

Dr Edouard Drouot, *Le Priape d'Aurilhac, la carrière romaine de Barutel,* Nimes, 1978.
Charles Bonnet : *Les premiers édifices chrétiens de la Madeleine à Genève,* Genève, 1977.
Maurice Aliger : *Préhistoire de la Vaunage,* Nimes, 1978.
Duc de Castries : *La vieille dame du quai Conti,* Paris, 1978.
Jean Milhaud : *L'homme et son image,* Paris, 1978.
Robert Billlon : *De l'aube au crépuscule,* 2 tomes, Paris, 1978.
Hommage à François Perroux, Paris, 1978.
Pierre Varene : *Notice sur la Tour Magne,* Vestric (Gard), 1978.
Jacques Chailley : *Jérôme Bosch et ses symboles,* Bruxelles, 1976.
Roger Barthe : *L'occitan ne mourra pas,* Montpellier, 1978.
Bernard Dedet, André Michellozzi, Michel Py, Claude Reynaud, Catherine Tendille : *Ugernum, Protohistoire de Beaucaire,* Caveirac, 1978.
Michel Hélayel : *La peinture abstraite,* Nimes, 1978.
Luigi Bader : *Les Bourbons de France en exil à Gorizia,* Paris, 1977.

Année 1979

FAITS ACADEMIQUES

Election du bureau.
Installation du Président et du Vice-président.
La séance publique annuelle.
Remerciements de MM. Jean Carrière, Alain Girard, Jean-Louis Meunier et René Jouveau récemment élus.
Approbation des comptes de 1978 et du projet de budget de 1979.
La revue *Nimes, Uzès, le Gard* et la vie de l'Académie.
Recherches de documents inédits sur Ernest Denis.
M. le Dr Jean Lauret au comité Nimes-Salamanque.
M. Monteils, de Vic-Sainte-Anastasie, est élu correspondant de l'Académie.
Obsèques de M. le professeur Maurice Auméras, membre résidant.
Décès de Mme Pierre Hugues.
M. Joachim Durand représentera l'Académie à la distribution des Prix du concours scolaire sur la Résistance.
Apposition d'une plaque sur la maison natale d'Ivan Gaussen à Sommières.
Le fauteuil du professeur Maurice Auméras, décédé, est déclaré vacant.
M. René Jouveau, capoulié du Félibrige, membre honoraire, prend séance.
La séance publique annuelle aura lieu le 27 janvier 1980.
Le cent cinquantenaire de la naissance de Frédéric Mistral.
La bibliothèque et les dossiers de documentation d'Ivan Gaussen ont été déposés aux Archives départementales du Gard.

COMMUNICATIONS

Mlle A. Fermaud : *Les mythes de l'Antiquité classique dans la Divine Comédie.*
M. F. Perroux : *L'Europe sans rivages.*
M. J. Durand : *Nelson et lady Hamilton.*

M. C. Lignières : *Ferdinand Fabre (1827-1898), romancier cévenol méconnu.*
M. E. Tailhades : *Frotard, abbé de Saint-Pons-de-Thomières.*
M. A. Gouron : *Les juristes de Nimes et de Saint-Gilles et la renaissance intellectuelle au Moyen Age.*
M. A. Bernardy : *Souvenirs d'un collectionneur.*
M. le professeur H. Harant : *Histoire d'une vocation : Souvenirs.*
M. A. Brunel : *Le petit monde de la Cigale uzégeoise.*
M. F. Villeneuve : *Biologie, race et racisme.*
M. l'abbé R. André : *Un Nimois exemplaire au Moyen Age : Pierre Scatisse.*
M. le Dr Ed. Drouot : *Le château de Saint-Chaptes et son histoire.*
M. le duc de Castries : *La maréchal de Castries.*
M. le chanoine Raymond Marchand : *Le livre-journal d'un paysan d'Aujac de 1773 à 1820.*
Mlle Alice Fermaud : *Léonard de Vinci (1459-1519). Première partie : la jeunesse, la période florentine.*
M. René Jouveau : *Mistral et Barrès.*
M. André Nadal : *La fable « La Cigale et la Fourmi » et l'entomologiste Fabre.*
Général Pierre-Henri Cothias : *Raymond Duval, enfant d'Aigues-Mortes.*

HOMMAGES

Maurice Paul Clavel : *Parfum de Marie-Thérèse,* Nimes, 1978.
Hervé Harant : *Passé antérieur, Souvenirs d'un naturaliste médecin,* 13 fascicules, Montpellier, 1965-1968.
Paul Blanc : *A propos de deux lettres inédites de Baudelaire,* Nimes, 1979.
François Perroux : *L'Europe sans rivages,* Paris, 1979.
Robert Baudouin : *Economie et aménagement de l'espace rural,* Paris, 1979.
Pierre Dupuy, Louis-Gilbert Lacroix, Jean-Louis Lopez, Pierre Mialane : *Toreros français d'hier et d'aujourd'hui,* Nimes, 1979.
Michel Courty : *Louis Roumieux,* in Le Gard à Paris, février-mars 1979, Paris.

Jacques Loubière : *In memoriam Ivan Gaussen,* in Lou Viro Soulèu, Paris, 2e trimestre 1979.
Pierre Lanvers : *L'entreprise a-t-elle une âme ?* Paris, 1975.
Pierre Hugues : *Naissance, décadence et renaissance de l'Ordre de la Boisson,* Nimes, 1969.
Jean Raoux : *Mon temps du bout des doigts,* Marseille, 1978.
Marguerite Receveau : *Souvenances, poésies,* Paris, 1978.
Robert Sauzet : *La religion populaire et les deux Réformes,* Centre d'Histoire économique et sociale de la Région lyonnaise, n° 3, 1978.
Robert Sauzet : *Contre-Réforme et Réforme Catholique en Bas-Languedoc au XVIIe siècle, Le diocèse de Nimes de 1598 à 1694 (Etude de sociologie religieuse),* tome I, Lille, 1978.
Roger Leenhardt : *Les yeux ouverts,* Paris, 1979.
Jacques Vier : *Littérature à l'emporte-pièce,* 9e série, Paris, 1918.
Duc de Castries : *Le maréchal de Castries,* Paris, 1979.
Duc de Castries : *Rois et reines de France,* Paris, 1979.
Lina Malbos : *Etude sur la famille féodale d'Anduze et de Sauve du milieu du Xe siècle au milieu du XIIe siècle,* Anduze, 1977.
Cour d'Appel de Nimes : *Audience solennelle de rentrée du 3 janvier 1979,* Nimes, 1979.
René Cambedouzou : *A Nismes sur les pas de George Sand,* Nimes, 1979.
André Nadal : *Nimes et l'Astronomie ; un astronome nimois au XIIIe siècle : Bernard de La Treille,* Nimes, 1979.

ACADEMIE DE NIMES

BUREAU DE 1977

Président d'honneur : M. L. Clément, Préfet du Gard.
Président : M. André Modeste.
Vice-Président : M. Maurice Auméras.
Secrétaire Perpétuel : M. Pierre Hugues.
Trésorier : M. André Bernardy.
Bibliothécaire : M. Jean Roger.
Archiviste : M. le Docteur Edouard Drouot.
Bibliothécaire-Archiviste adjoint : M. André Nadal.

BUREAU DE 1978

Président d'honneur : M. L. Clément, Préfet du Gard.
Président : M. Joachim Durand.
Vice-Président : M. Georges Martin.
Secrétaire Perpétuel : M. Pierre Hugues.
Trésorier : M. André Bernardy.
Bibliothécaire : M. Jean Roger.
Archiviste : M. le Docteur Edouard Drouot.
Bibliothécaire-Archiviste adjoint : M. André Nadal.

BUREAU DE 1979

Président d'honneur : M. P. Degrave, Préfet du Gard.
Président : M. Claude Escholier.
Vice-Président : M. Félix Villeneuve.
Secrétaire Perpétuel : M. Pierre Hugues.
Secrétaire adjoint : M. Félix Villeneuve.
Trésorier : M. André Bernardy.
Trésorier adjoint : M. Lucien Frainaud.
Bibliothécaire : M. l'abbé René André.
Bibliothécaire adjoint : M. Victor Lassalle.
Archiviste : M. le Docteur Edouard Drouot.
Archiviste adjoint : M. André Nadal.

L'ACADEMIE DE NIMES

au 31 Décembre 1979

CLASSE DES MEMBRES RESIDANTS

comprenant 36 Académiciens résidant à Nimes

N°	Date de l'élection	NOM DES ACADEMICIENS	Prédécesseurs
1	3-05-1946	Elie LAURIOL, ✠, ⁂ 14-18, Pasteur, 7, rue Cart, Nimes.	Professeur Giran
2	28-02-1947	Jean BRUNEL, O ⚘, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Montpellier, 23, rue Rouget-de-l'Isle, Nimes.	Franck Rouvière
3	14-03-1947	Paul CABOUAT, O ✠, ⁂ 14-18, Docteur en médecine, 5, rue Demians, Nimes.	Paul Bonnet
4	29-04-1949	Henry SESTON, O ✠, ⁂ 14-18, O ⚘, Ch. Mérite Social, Professeur agrégé de Lycée honoraire, 9, rue Racine, Nimes.	Henri Trial
5	29-04-1949	Camille LIGNIERES, O ✠, ⁂ 14-18, C. République Espagnole C. Alphonse X, etc. Agrégé d'Espagnol, Inspecteur d'Académie honoraire, 2, rue Pradier, Nimes.	Pasteur Cadix
6	27-05-1949	Jean PARADIS, ✠, ⁂ 39-45, Méd. Résistance, Docteur en médecine, 12, Av. Feuchères, Nimes.	Henri Pertus
7	14-04-1950	Xavier de BALINCOURT, O ✠, ⁂ 14-18, ⁂ TOE, Lieut.-Colonel en retraite, 29, rue des Lombards, Nimes.	Gén. de Bourgon

8	24-03-1952	Edgar TAILHADES, Avocat Honoraire, ancien Bâtonnier, Sénateur du Gard, Président du Conseil Régional, La Costette, route de Beaucaire, Nimes.	Lieut.-Col. Igolen
9	26-12-1952	Henri de REGIS, viticulteur, 14, rue du Chapître, Nimes.	Professeur Bernard Latzarus
10	6-03-1953	Jules-Albert DAVE, ✻, O Mérite Social, Ch. Mérite Agricole Juge honoraire, 30, rue Fénelon, Nimes.	Marcel Gouron
11	11-03-1955	Jean THEROND, Entomologiste, 41, rue Séguier, Nimes.	Dr Reynaud
12	11-03-1955	Pierre HUGUES, ✻, C. ❦, Ch. Arts et Lettres, Ch. Mérite Agricole, Ch. Mérite Sportif, Censeur honoraire du Lycée Alphonse-Daudet, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art du Gard, Majoral du Félibrige, 13 rue Briçonnet, Nimes.	Chanoine Chabot
13	19-05-1959	André NADAL, O ❦, Professeur de Lycée honoraire, 5, rue d'Albenas, Nimes.	Marcel Coulon
14	17-03-1961	André BERNARDY, Chef de Centre Adjoint à l'E.D.F. en retraite, 13, rue Briçonnet, Nimes.	Jean Gibelin
15	9-06-1961	Jean ROGER, ❦, Ch. Solidarité Italienne, Juge, 18, rue Pasteur, Nimes.	Me Enjoubert
16	9-02-1962	Claude ESCHOLIER, ✻ 39-45 Directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts, 731, ch. Mas de Roulan, Nimes.	Don Sauveur Panagelli

17	18-12-1964	Edouard DROUOT, Docteur en médecine, 38, rue Montaury, Nimes.	Georges Livet
18	12-03-1965	Lucien FRAINAUD, ⚘, O. Mérite Agricole, Directeur honoraire de la Mutualité Agricole, 1, avenue du Cadereau, Nimes.	André Modeste
19	11-02-1966	René PANET, ✠, Président de chambre de Cour d'Appel (honoraire), 23, rue Pradier, Nimes.	Me Emmanuel Lacombe
20	5-05-1967	Léon FOSSE, ✠ 39-45, Notaire honoraire, 7, rue Cité-Foulc, Nimes.	Me Gustave Lafarge
21	22-11-1968	Joachim DURAND, O ✠, C. Ordre National du Mérite, Directeur honoraire au Ministère de la Marine Nationale, 27, rue de la Servie, Nimes.	Etienne Velay
22	7-11-1969	Jacques LARMAT, ⚘, Professeur agrégé de Sciences Naturelles, 39, rue Rouget-de-l'Isle, Nimes.	Aimé Flaugère
23	19-12-1969	Félix VILLENEUVE, Ch. Ordre National du Mérite, O. ⚘, Professeur agrégé de Sciences Naturelles honoraire, 19, rue de Barcelone, Nimes.	Henri Barnouin
24	18-12-1970	Georges MARTIN, ✠, Chev. Arts et Lettres, Majoral du Félibrige, 6, rue de la Curaterie, Nimes.	Marcel Fabre
25	23-04-1971	Victor LASSALLE, Ch. Arts et Lettres, Conservateur des Musées d'Art et d'Histoire de Nimes, 66, Impasse de la Vaunage, Nimes.	Jean Douël

26	10-11-1972	Alice FERMAUD, O. ✿, Professeur agrégé d'Italien (honoraire), 4, rue Jeanne-d'Arc, Nimes.	Pasteur Raoul Lhermet
27	22-12-1972	Raymond MARCHAND, Chanoine, Vicaire général honoraire du diocèse, 2, rue Robert, Nimes.	Mgr Homs
28	23-03-1973	Aimé VIELZEUF, ✠ 39-45, Médaille du Combattant, Médaille du Combattant volontaire de la Résistance, Professeur honoraire, 80, avenue Jean-Jaurès. Nimes.	Professeur André Dupont
29	5-10-1973	Maurice ALIGER, Conservateur du Musée de Nages, Directeur des Fouilles, 2, rue Fléchier, Nimes.	Roger Chastanier
30	4-01-1974	Henri CHABROL, ✱, ✠ 14-18, O. ✿, Professeur agrégé des Lettres honoraire des Lycées de Paris, 18, rue St-Dominique, Nimes.	Pasteur Emile Fabre
31	22-01-1975	Marcel FONTAINE, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier, 28, rue Fénelon, Nimes.	Robert du Colombier
32	9-01-1976	André MODESTE, O. ✱, O. ✿, ch. Mérite Agricole, O. Etoile Noire du Bénin, Trésorier Payeur Général honoraire, 23 ter, Bd Talabot, Nimes.	Jean Sablou
33	13-07-1977	Pierre ABAUZIT, O. ✱, Officier aviateur en retraite, 13, rue Trajan, Nimes.	Robert Lafont
34	15-09-1977	René ANDRE (abbé), 15, rue Ménard, Nimes.	Chanoine René Thibon
35	8-06-1978	Jean LAURET, Docteur en médecine, 4, rue Montjardin, Nimes.	Pasteur Paul Brunel

36		N	Professeur Maurice Aumèras

CLASSE DES MEMBRES NON RESIDANTS

comprenant 24 Académiciens ne résidant pas à Nimes

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens
1	29-05-1942	Jacques VIER, ✲, C. ⚘, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Rennes, 4, rue Pointeau du Roncerey, Rennes (I. et V.).
2	22-10-1954	Fernand ROBERT, ✲ Professeur à la Sorbonne, 119, bd Carnot, Le Vésinet (S.-et-O.).
3	4-03-1956	Henri BONPAIRE, ✲, Professeur à la Sorbonne, 16, rue Auguste-Rodin, Sèvres.
4	15-03-1957	André CHAMSON, de l'Académie Française, G.C. ✲, G.O. Ordre National du Mérite, ✲ 39-45, Méd. Résistance, etc, Directeur Général honoraire des Archives Nationales, 35, rue Mirabeau, Paris (16e).
5	10-06-1960	Jean MILHAUD, O ✲, C. Ordre National du Mérite, Expert International en Administration, 37, bd d'Auteuil, Boulogne-sur-Seine.
6	9-06-1961	François PERROUX, C. ✲, G.O. Ordre National du Mérite, C., Professeur au Collège de France, 11, boulevard Sébastopol, Paris (7e).
7	1-03-1963	René, Duc de CASTRIES, O. ✲, de l'Académie française, Chev. Arts et Lettres, Chev. Ordre de Cincinnatus, Homme de Lettres, 45, Av. de Montaigne, Paris (8e).
8	31-05-1963	Henri AUBANEL, Manadier, Homme de lettres, Mas du Simbéu, Les Saintes-Maries-de-la-Mer (B.-du-Rh.).
9	8-11-1963	Paul-Marie DUVAL, ✲, de l'Institut, Professeur au Collège de France, 52, avenue de la Motte-Piquet, Paris (15e).
10	25-02-1966	R.P. MARTIN, Docteur ès-Lettres, Directeur de la Chorale St-Eustache, 2, impasse St-Eustache, Paris.

11	6-06-1969	Charles JUGE-CHAPSAL, ⚜, Cr. Combattant 14-18, O. Couronne Yougoslave, Vice-président en retraite du Tribunal de Grande Instance de Toulon, 5, place Mariette-Monut, Riom (Puy-de-Dôme).
12	6-06-1969	Hervé HARANT, O. ✲, O. ⚜, O. Mérite Agricole, Ch. Santé Publique, professeur honoraire à la Faculté de médecine de Montpellier, Correspondant national de l'Académie de Médecine, Correspondant du Museum, 17, bd Louis-Blanc, Montpellier.
13	23-01-1971	Louis LEPRINCE-RINGUET, O. ✲, de l'Académie française, Directeur Laboratoire de Physique Nucléaire des hautes énergie, Ecole Polytechnique, 86, r. de Grenelle, Paris (7e).
14	23-01-1971	Thierry MAULNIER, O. ✲, de l'Académie française, Le Figaro, 83, rue Montmartre, Paris.
15	8-12-1972	Lucie MAZAURIC (Mme André CHAMSON), Conservateur honoraire des Musées Nationaux, 35, rue Mirabeau, Paris (16e).
16	8-12-1972	André GOURON, ⚜, Professeur à la Faculté de Droit, Université de Montpellier I, 42, rue de l'Université, Montpellier (Hérault).
17	11-05-1973	Roger CHASTANIER, ✲, ancien Maître-imprimeur, Lussan (Gard).
18	5-10-1973	Pierre Henri COTHIAS, G. O. ✲, ✵ 39-45 (12 citations), Général de Brigade (C.R.), Mialet (Gard).
19	1.03.1974	Robert du COLOMBIER, O. ✲, ✵, O. Ordre National du Mérite, ⚜, O. Mérite Social, Méd. Education surveillée, Méd. Administration, Pénitentiaire, Procureur Général Honoraire, Selonnet (Alpes de Haute Provence).
20	1-07-1976	Jean SABLOU, ✲, O. Arts et Lettres, Directeur des Archives Départementales de l'Hérault, Montpellier (Hérault).

21	13-05-1977	Paul TROY, C. ✻, Croix du Cambattant volontaire, O. Mérite Maritime, Méd. Aéronautique, Ingénieur Général du Génie Maritime en retraite, Château de Valroch, Prades (P.O.).
22	13-05-1977	Constantin VAGO (Professeur) de l'Institut Directeur du Laboratoire de Cytopathologie, Recherche agronomique, Saint-Christol-lès-Alès (Gard).
23	22-12-1978	Jean CARRIERE, Homme de Lettres, Domessargues (Gard).
24		N...

CORRESPONDANTS

(en nombre illimité)

1926 Jacques de NEUVILLE, O ✲, Conseiller Honoraire à la Cour des Comptes, 14, La Roseraie, 108, avenue de Paris, Versailles (Yvelines).

1932 Mme MARTINAZZO-GANDIN, 45, rue de la République, Bessèges (Gard).

1949 Mlle Lucie METGE, O. ❦, Directrice d'Ecole honoraire, 2, rue Racine, Nimes (Gard).

1950 Jean SUSINI, O. ❦, Professeur honoraire de Lycée, 33, bd Gambetta, Alès (Gard).

1953 Hubert NOE, Retraité, 9, rue de la Glacière, Milhaud (Gard).

1954 Mme MARTIN-GUIS, 33, rue Rangueil, Nimes (Gard).

1955 M. BRAUD, O. ✲, Premier Président honoraire de Cour d'Appel, 27, rue Pelleport, Bordeaux (Gironde).

1956 Mme Carmen DECHERY, ❦, Professeur de Lycée honoraire, 20, Bd Sergent-Triaire, Nimes (Gard).

1957 Mme Gleb ZBOROMIRSKY, ✲, O ❦, Professeur honoraire au Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de Nimes, 11, rue Fernand-Pelloutier, Nimes (Gard).

1960 Yvon PRADEL, ❦, Professeur au Lycée Technique, 12, rue St-Laurent, Nimes (Gard).

1960 Abel CAUZID-ESPERANDIEU, Juge au Tribunal d'Instance, 7, rue Cart, Nimes (Gard).

1963 Robert GIRARD, Pasteur, 1, bd de la République, Marsillargues (Hérault).

1965 M. ROESSING-SCHMALBACH, Président de la Sté franco-allemande, Hôtel de Ville, Brunswick (Rép. Féd. Allemande).

1966 Mlle R. JEOLAS, Professeur de C.E.S., 13, rue Marceau, St-Gilles (Gard).

1966 Sœur Chantal BAUQUIER, Religieuse bénédictine, Prieuré Ste-Bathilde, 7, rue d'Issy, Vanves (Seine).

1967 H. SANDVOSS, Secrétaire de la Société Franco-Allemande de Brunswick, 27, Margaritenhohe, 3300 Braunschweig (Allemagne de l'Ouest).

1968 Gaston COMBARNOUS, Croix du Combattant, Collaborateur au C.N.R.S., 5, rue Nationale, Clermont-l'Hérault (Hérault).

1969 Edouard JOZAN, Gd C. ✠, ✠ 39-45, Gd C. du Mérite de l'Ordre souverain militaire de Malte, Méd. de Sauvetage, etc..., Amiral (C.R.), Administrateur de Sociétés, 96, boulevard de la Croisette, Cannes (A.M.).

1969 Henry de SEGUINS, Comte de COHORN, ✠, ✠ Valeur militaire, Méd. Jeunesse et Sports, Officier de cavalerie, Saint-Quentin-la-Poterie (Gard).

1969 Christian GUIDICELLI, Homme de Lettres, Paris.

1969 Jacques LE BERGER CARRIERE, Ch. Ordre de Léopold II, industriel, Membre de l'Association des écrivains belges, Administrateur de l'Office héraldique et généalogique de Belgique, 66, av. Emile-Duray, Bruxelles 1050 (Belgique).

1970 Marcel LAURENS, (Abbé), Vice-Président de la Commission diocésaine d'Art Sacré du Gard, Archiprêtre, Uzès (Gard).

1970 Jean PAUC, (Abbé), Président de la Commission diocésaine d'Art Sacré de l'Aude, Correspondant de la Commission supérieure des monuments historiques, 9, rue Auguste-Fabre, Narbonne (Aude).

1972 Henriette JOEL, née Rousset, Lectrice-traductrice, 30, Avenue Belmontet, 92, Saint-Cloud (S. et O.).

1972 Pierre OLLIER DE MARICHARD, Directeur de la Revue d'Etudes Préhistoriques, Les Riailles, Lagorce, Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche).

1972 Jean COMBIER, Directeur des Antiquités Préhistoriques de la Circonscription Rhône-Alpes, 71, Romanèche-Thorins (Saône et Loire).

1972 Pierre COUETARD, bouquiniste, 1, Boulevard Victor-Hugo, Nimes.

1972 Marius PORTAL, Directeur d'Ecole Primaire honoraire, Caveirac (Gard).

1973 Guy DUPRE, Docteur ès-Lettres, Professeur au Lycée Alphonse-Daudet, 10, rue Descartes, Nimes.

1973 Pierre GORLIER, ✻, O. ⚘, O. Mérite Social, Instituteur public honoraire, 7, rue de la Prairie, Le Vigan (Gard).

1973 Adrienne DURAND-TULLOU, Chev. Arts et Lettres, Rogues (Gard).

1973 Giuseppe ARCAROLI, Professeur à la Faculté d'Economie et de Commerce de l'Université de Padoue-Vérone (Italie).

1973 Armand BRUNEL, Méd. Guerre d'Algérie, Agriculteur, Vers Pont-du-Gard.

1973 Robert BADOUIN, Professeur à la Faculté de Droit, Montpellier.

1973 Roger LEENHARDT, ✻, ch. Ordre National du Mérite, ch. Arts et Lettres, Cinéaste, Calvisson (Gard).

1974 Christiane LASSALLE-GUICHARD, conservateur-adjoint des Musées d'Art et d'Histoire de Nimes, 66, Impasse de la Vaunage, Nimes (Gard).

1974 Robert SAUZET, Docteur ès-lettres, Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 7, rue Avisseau, Tours (Indre et Loire).

1974 Henri ARNAUD, Secrétaire général honoraire de la Sté de St-Gobain, 6, rue d'Aquitaine, Nimes (30).

1974 André PLANQUE, Architecte honoraire, 15, rue du Crémat, Nimes (Gard).

1974 Jean CHARMASSON, Professeur de Lycée, St-Paul-les-Fonts (Gard).

1975 Mme de DAVID-BEAUREGARD, Ch. Arts et Lettres, Château de Villevieille (Gard).

1975 Guilhem FABRE, Maître de Recherches au C.N.R.S., 21, rue Colbert, Nimes (Gard).

1976 Ildebert EXBRAYAT, Pasteur de l'Eglise Réformée, Calvisson (Gard).

1976 Frédéric BAZILE, Président du Centre de Recherches et de Documentation préhistorique de Nimes rue Jean-Jacques Rousseau, Vauvert (Gard).

1976 Michel PY, Préhistorien, Langlade (Gard).

1976 Alain ALBARIC, Agriculteur, Homme de Lettres, Mas des 40 sous, Aigues-Mortes (Gard).

1976 Mme LANGRAND-LIRON, 37, rue Maréchal-Foch, Versailles (Yvelines).

1977 Arnaud de CAZENOVE, O. ✻, Château de Teillan, Aimargues (Gard).

1977 Olivier LOMBARD, Photographe, 10, rue Nationale, Beaucaire (Gard).

1977 Roger FERLET, ✻, Homme de lettres, Mas de la Vignasse, Saint-Alban, Auriolles, Ruoms (Ardèche).

1977 P. Yves SALEM, Lazariste, Aumônier militaire, Base 114, Aix-en-Provence (B. du Rh.).

1977 Roger GAILLARD, Instituteur honoraire, 37, rue Ménard, Nimes (Gard).

1977 Charly-Sam JALLATE, Docteur en médecine, chargé d'enseignement à la Faculté de Médecine de Tours, 13, bd Gambetta, Nimes (Gard).

1977 Paul BLANC, Directeur de Banque, 27, rue José-Maria de Hérédia, Nimes (Gard).

1977 Christian LIGER, Professeur de Collège, 12, rue Henri-Révoil, Nimes (Gard).

1977 Jacques HENRI-ROBERT, Professeur, 22, allées Lavoisier, Les Pavillons-sous-Bois (93320).

1977 Gaston ROUX, Ingénieur honoraire de la S.N.C.F., 21, rue de Saint-Gilles, Nimes (Gard).

1977 Pierre DUPUY, Ch. Mérite Agricole, chemin du Paratonnerre, Nimes (Gard).

1978 François BOYER, 38ter, rue de Paris, Boissy-Saint-Léger (94).

1978 Michel COURTY, Professeur de Collège, 3, rue Jean-Moulin, Pienne (54490).

1978 Bernard DALLE, ✻, ✵ 39-45, Mas de Campuget, Manduel (Gard).

1978 Paul DOURIEU, 52, rue de la Dourgue, Saint-Gilles-du-Gard (Gard).

1978 Mme MAGUELONE, place de l'Eglise, Saint-Gilles-du-Gard (Gard).

1978 Mme TEISSIER du CROS, ✻, Conservateur du Musée Cévenol du Vigan, Aulas (Gard).

1978 Alain GIRARD, conservateur du Musée, Pont-Saint-Esprit (Gard).

1978 Robert GONDRAND, Sous-préfet, Limoux (Aude)

1979 Jean-Pierre MONTEILS, spéléologue, Vic-Sainte-Anastasie (Gard).

MEMBRES HONORAIRES

1953 Marcel GOURON, O ✻, Directeur honoraire des Archives de l'Hérault, ancien membre résidant, 3, rue Philippi, Montpellier.

1960 M. BARDE, Pasteur, ancien membre résidant, 154, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine.

1964 Hans Guenther WEBER, (Dr), Oberstadtdirektor, 33, Braunschweig - Rathaus (Rép. Féd. Allemande).

1970 M. de MORI, Professeur au lycée Scipion Maffei de Vérone, Adjoint au Maire de Vérone, Vérone (Italie).

1972 André FRAIGNEAU, Homme de Lettres, ancien membre non résidant, 9, rue Saint-Romain, Paris (6e).

1973 Marc BERNARD, Homme de Lettres, Prix Goncourt, 340, rue Saint-Jacques, Paris (5e), ancien membre non résidant.

1977 Amiral René SAP, G.O. ✻, Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard).

1977 Jean-Baptiste AQUARONE, Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (honoraire), Montpellier (Hérault).

1978 René JOUVEAU, Capoulié du Félibrige, 28, rue Maréchal-Joffre, Aix-en-Provence (B. du Rh.).

BIENFAITEURS DE L'ACADEMIE

Mgr FLECHIER
Jean-François SEGUIER
Mgr de BECDELIEVRE
N. RIBOULET
Mlle Alice DUMAS
N. DEVEZE
Mgr de VILLEPERDRIX
Jacques SAGNIER
Henry BAUQUIER
Marquis de LORDAT

FRANCE

ACADEMIES ET SOCIETES SAVANTES

CORRESPONDANTES

Abbeville	Société d'Emulation Historique, Hôtel de Ville, Abbeville.
Agen	Société Académique, 9, Bd de la République, Agen.
Aix-en-Provence	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Aix-en-Provence.
Alès	Bibliothéque Municipale, Alès.
Amiens	Société des Antiquaires de Picardie, Musée de Picardie, 48, rue de la République, Amiens.
Angers	Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Hôtel de Ville, Angers.
Angoulême	Société Archéologique de la Charente, 44, rue de Montmoreau, Angoulême.
Arles	Académie d'Arles, Muséon Arlaten, Arles.
Arras	Académie des Lettres, Sciences et Arts, Hôtel de ville, Arras.
	Commission départementale des Monuments Historiques du Pas-de-Calais, 12, Place de la Préfecture, Arras.
Auch	Société Archéologique, Historique, Littéraire et Scientifique du Gers, 16, place Saluste du Bartas, Auch.
Autun	Société l'Eduen, 19, rue St-Antoine, Autun.
	Société d'Histoire Naturelle et des Amis du Museum, Muséum, Autun.
Avesnes	Société Archéologique et Historique, Hôtel de ville, Avesnes.
Avignon	Académie du Vaucluse, Hôtel Salvati-Palasse, 5, rue Devéria, Avignon.

Belfort	Société Belfortaise d'Emulation, 4, rue Général Roussel Belfort.
Besançon	Académie de Besançon, 17, rue Ernest Renan, Besançon. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, 20, rue Chiffet, Besançon. Société d'Emulation du Doubs, Hôtel des Sociétés Savantes, 20, rue Chiffet, Besançon.
Béziers	Société Archéologique, 8, rue Bonsy, Béziers.
Bordeaux	Société Archéologique, Archives Départementales, Bordeaux.
Bourges	Académie Berrichonne, 8, avenue Jean-Jaurès, Bourges.
Brest	Société Archéologique du Finistère, Hôtel de ville, Brest.
Cambrai	Société d'Emulation, 35, rue Saint-Georges, Cambrai.
Cannes	Société Culturelle Méditerranéenne, Tour des Calvis, rue Saint-Sauveur, Le Cannet (A.M.). Société Scientifique et Littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, Bibliothèque Municipale, Cannes.
Carcassonne	Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude, 5, rue Aimé Ramon, Carcassonne.
Chartres	Société Archéologique d'Eure-et-Loir, 16, rue Saint Pierre, Chartres.
Clermont-Fd	L'Auvergne Littéraire, 2, cours Sablon, Clermont-Ferrand. Académie des Sciences et Belles-Lettres, 19, rue Bardoux, Clermont-Ferrand.
Colmar	Société d'Histoire Naturelle, Bibliothèque municipale, Colmar.
Dax	Société de Borda, 60, avenue St-Vincent-de-Paul, Dax.
Digne	Société Littéraire et Scientifique des Basses-Alpes, Archives Départementales, Digne.

Dijon	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, Bibliothèque Municipale, 5, rue Ecole-de-Droit, Dijon.
	Faculté des Sciences Humaines, 2, Bd Gabriel, Dijon.
Draguignan	Société d'Etudes Scientifiques et Archéologiques de Draguignan et du Var, Hôtel de Ville, Draguignan.
Foix	Société préhistorique de l'Ariège, Archives Départementales, Foix.
Gap	Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 2, rue Carnot, Gap.
Gard (sauf Nimes)	
Aigues-Mortes	Société d'Histoire et d'Archéologie, c/° M. Canellas, rue Baudin, 30220 Aigues-Mortes.
Alès	Cévennes Magazine, Les Amis des Cévennes, Chambre de Commerce, 30100 Alès.
Beaucaire	Société d'Archéologie, Hôtel des Roys d'Asport, rue de Nimes, Beaucaire.
Bezouce	Société d'Archéologie et d'Histoire, chez M. F. Gaud, Bezouce, 30820 Marguerittes.
Carme-Sabran	Les Cahiers du Gard Rhodanien, c/° M. Bonnaud, 30200 Bagnols-sur-Cèze.
Caveirac	Association pour la recherche archéologique en Languedoc oriental, Mairie, 30820 Caveirac.
Congénies	Comité d'Etude et de Sauvegarde du Patrimoine de Congénies, La Promenade, 30111 Congénies.
Génolhac	Le Lien des Chercheurs Cévenols, Association Font Vive, 56, Grand'rue, 30450, Génolhac.
St-Jean-du-Gard	Les Amis de la Vallée Borgne, c/° M. Daniel Travier,Grand'rue, Saint-Jean-du-Gard.
Saint-Paul-les-Fonts	Société d'Archéologie de Gaujac, c/° M. Jean Charmasson, St-Paul-les-Fonts, 30330 Connaux.
Pont-Saint-Esprit	Société d'Histoire et d'Archéologie, 13, bd Gambetta, 30130 Pont-Saint-Esprit.
Saint-Gilles-du-Gard	Société d'Histoire et d'Archéologie, Bibliothèque Municipale, Saint-Gilles-du-Gard.
Villeneuve-les-Avignon	Société d'Histoire et d'Archéologie du Vieux Villeneuve, Mairie, 30400 Villeneuve-les-Avignon.
Grenoble	Académie Delphinale, Archives Départementales, Grenoble.
Le Havre	Société havraise d'Etudes diverses, 56, rue Anatole France, Le Havre.

Le Mans	Revue Historique et Archéologique du Maine, 17, rue de la Reine Bérangère, Le Mans.
Lyon	Société Historique Archéologique et Littéraire, Archives Départementales, Lyon.
	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, 4, rue Adolphe-Max, Lyon.
Macon	Académie de Macon, 4, rue de la Paroisse, Macon.
Marseille	Société Romania, Palais de la Bourse, Marseille.
Mende	Société des Lettres de la Lozère, Imprimerie Chaptal, Mende.
Metz	Académie Nationale de Metz, 20, En Nexirne, Metz.
Montbrison	Société La Diana, rue Florimond Robertet, Montbrison.
Montpellier	Académie de Montpellier, Musée Fabre, Montpellier.
	Anuales de l'Université, Bibliothèque universitaire, Montpellier.
	Direction des Services d'Archives de l'Hérault, Montpellier.
	Centre Régional de Productivité et d'Etudes Economiques, Faculté de Droit, 39, rue de l'Université, Montpellier.
	Bibliothèque universitaire, section lettres, BP 1135, Montpellier.
	Musée de la Pharmacie, Faculté de Pharmacie, avenue Charles-Flahault, Montpellier.
Moulins	Société d'Emulation du Bourbonnais, Archives Départementales, Moulins.
Narbonne	Commission Archéologique, Hôtel de ville, Narbonne.
Nevers	Bulletin de la Société Nivernaise des Lettres, Archives Départementales, Nevers.
Nice	Académie des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, 13, rue Maccarani, Nice.
	Institut de Préhistoire et d'Archéologie des Alpes-Maritimes, Archives Départementales, Nice.
Nimes	Archives départementales, rue des Chassaintes, Nimes.

	Rencontres gardoises, 10, Grand'rue, Nimes.
	Bibliothèque Séguier, Grand'rue, Nimes.
Orgnac	Société préhistorique de l'Ardèche, Orgnac-l'Aven.
Paris	Académie Française, 3, quai Conti, Paris.
	Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 3 quai Conti, Paris.
	Bibliothèque des Sociétés Savantes, 58, rue Richelieu, Paris.
	Bulletin Philologique et Historique, Imprimerie Nationale, Paris.
	Centre National de la Recherche Scientifique, 58, rue Richelieu, Paris.
	Editions du C.N.R.S., 15, quai Anatole-France, Paris.
	Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Direction des Bibliothèques, Ministère de l'Education Nationale, 110, rue de Grenelle, Paris (7e).
	Bibliothèque Nationale, Dépôt légal des Périodiques, 58, rue de Richelieu, Paris. (4 exemplaires).
	Bureau de la Statistique, Ministère de l'Information, Paris.
	La France Latine, 11, rue de l'Estrapade, Paris (5e).
Perpignan	Société agricole, scientifique et littéraire, Hôtel Pams, 18, rue Emile Zola, Perpignan.
Pézenas	Bulletin de la Société des Amis de Pézenas, Hôtel de Ville, Pézenas.
Poitiers	Société des Antiquaires de l'Ouest, passage de l'Echevinage, Poitiers.
Quimper	Société Archéologique, Archives Départementales, Quimper.
Rennes	Société Archéologique, Archives Départementales, Rennes.
	Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, C % M. Quéniart, Université de Rennes II, Av. Gaston Berger, Rennes.
Rouen	Société Savante de Haute-Normandie, 18, rue Beauvoisine, Rouen.

St-Jean de Maurienne	Société d'Histoire de la Maurienne, St-Jean-de-Maurienne.
St-Quentin	Société Académique, Bibliothèque Municipale de Saint-Quentin.
St-Lô	Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche, Archives Départementales, St-Lô.
St-Malo	Société d'Histoire et d'Archéologie, 5, rue Pélicot, St-Malo.
Sens	Société Archéologique, 5, rue Rigaud, Sens.
Strasbourg	Société Académique du Bas-Rhin, Palais Universitaire, 9, place de l'Université, Strasbourg.
Toulon	Académie du Var, Passage de la Corderie, Toulon.
	Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de Toulon du Var, Préfecture, Toulon.
Toulouse	Académie des Sciences et Belles Lettres, Hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure, Toulouse.
	Annales du Midi, Institut d'Etudes Méridionales (Histoire), 56, rue du Tour, Toulouse.
	Bulletin de l'Université, Rectorat, Toulouse.
Valence	Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, 14, rue de la Manutention, Valence.
Vannes	Société Polymathique du Morbihan, rue Hôtel de ville, Vannes.
Vitry-le-François	Société des Sciences et Arts, Hôtel de Ville, Vitry-le-François.

ETRANGER

ACADEMIES et SOCIETES SAVANTES

CORRESPONDANTES

Bari	Annales de la Faculté des Lettres et de Philosophie, Bibliothèque, Palazzo Ateneo, 70 122 Bari (Italie).
Bordighera	Institut international d'études ligures, Musée Bicknel, via Romana, 39 bis, Bordighera (Italie).
Bruxelles	Académie Royale de Belgique, Palais des Académies, 1, rue Ducale, 100 Bruxelles (Belgique).
Cambridge	The Serial Division, Harvard Collège Library, Cambridge - 38 - Mass (USA).
Constantine	Société Archéologique de Constantine, Musée, Constantine (Algérie).
Genève	Société d'Histoire et d'Archéologie, Bibliothèque Publique et Universitaire, 1211 Genève 4 (Suisse).
Maurice (île)	Revue Artistique de l'Ile Maurice, Consulat de France, Ile Maurice.
Montréal	Académie canadienne française pour l'avancement des Sciences, ACFAS, C.P. 6060, Montréal, 101, P.Q. Canada.
	Académie canadienne française, 163a, St-Paul, Est, Montréal, P.Q. Canada.
Moscou	Institut d'Information Scientifique de l'Académie des Sciences de l'URSS, Baltiyskaïa Ulitsa 14, MOSKA - A-219, (URSS).
Neuchâtel	Société Neuchâteloise de Géographie, Bibliothèque Municipale de Neuchâtel, 2000, Neuchâtel (Suisse).
Vérone	Academia di Agricoltora, Scienze et Letteri, Palazzo Erbisti, Via Leoncino, 6, Vérone (Italie).

L'ACADEMIE DE NIMES AU 31 DECEMBRE 1979

Membres résidants	310
Membres non-résidants	315
Correspondants	318
Membres honoraires	323
Bienfaiteurs	323

LISTE DES ACADEMIES ET SOCIETES SAVANTES CORRESPONDANTES

France	324
Etranger	330

Prière de nous faire retour dans les plus brefs délais.

ACADÉMIE DE NIMES

créée par lettres patentes du 10 août 1680

MEMBRE (1)

Honoraire, Résidant, Non Résidant, Correspondant

Nom : .....

Prénom usuel : .....

Lieu et date de naissance : .....

.....

Profession : .....

Décorations : .....

.....

Titres universitaires : .....

.....

Autres titres : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Date de l'élection : .....

Prédécesseur académique (pour les membres résidants et non résidants : .....

(1) — Rayer les mentions inutiles.

Curriculum vitae : .....

.....

.....

.....

.....

.....

Travaux et publications : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fiche à retourner à M. Pierre Hugues, Secrétaire perpétuel,

13, rue Briçonnet - NIMES

ACADÉMIE DE NIMES

16, rue Dorée - Nimes

Les Académies, Sociétés Savantes et Organismes divers qui reçoivent nos Mémoires et nos Bulletins sont priés de bien vouloir nous faire retour de la présente fiche dans les plus brefs délais.

FICHE

Nom de l'Académie, Société Savante ou organisme :

.....

Adresse : .....

.....

Nous { recevons / ne recevons pas } vos publications

Nous { vous envoyons / ne vous envoyons pas } nos publications.

Nature et périodicité de nos publications.

.....

.....

.....

Dater et signer